

Digitized by Google



UN PAPE AU MOYEN AGE

URBAIN II

PAR

ADRIEN DE BRIMONT



PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
66, RUE DES SAINTS-PÈRES, 66
1862

Digitized by Google

[illegible] Google

UN PAPE AU MOYEN AGE

URBAIN II

Digitized by Google

La cause du Pape est la cause de Dieu. Le Pontificat est la seule grandeur de l'Italie.

(*Dernières paroles du comte* Rossi.)

Tout ce qui est temporairement menacé n'est rien auprès de ce qui est éternellement garanti.

(Albert de Broglie, *Correspondant* du 25 janvier 1860).

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google



URBAIN II.

[illegible] des Cardinaux [illegible]

11 5.327

UN PAPE AU MOYEN AGE

URBAIN II

PAR

ADRIEN DE BRIMONT




BIBLIOTECA NAZIONALE
FIRENZE

PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
66, RUE DES SAINTS-PÈRES, 66

1862

Tous droits réservés

Digitized by Google



URBAIN II.

Digitized by Google

11 5.327

UN PAPE AU MOYEN AGE

URBAIN II

PAR

ADRIEN DE BRIMONT





PARIS
AMBROISE BRAY, LIBRAIRE-ÉDITEUR
66, RUE DES SAINTS-PÈRES, 66

1862

Tous droits réservés

Digitized by Google

INTRODUCTION

Au moment où ce livre paraît, l'Église vient d'ajouter au triomphe de tous les siècles un nouveau triomphe de puissance, alors qu'on croyait son pouvoir anéanti; et le pontife-roi continue à dominer le monde de cette hauteur où la tiare resplendit toujours.

Rien ne démontre plus éloquemment la vitalité et l'action universelle de l'Église que la présence de ces trois cents évêques accourus à Rome, des points les plus extrêmes du globe, sur un seul désir du Souverain Pontife. Rien aussi ne fait mieux ressortir la nécessité d'une solution conforme aux vœux des catholiques que l'immense retentissement produit par tout ce qui s'est passé à Rome.

Cependant cette pacifique démonstration qui n'é-

Digitized by Google

branlait aucun pouvoir, qui n'attentait à aucune liberté, semble redoubler la haine de la révolution. Impatiente et pressée, elle sonne dans son camp le glas funèbre de la papauté; aujourd'hui comme hier, elle compte publiquement les jours qui lui restent à vivre; elle aligne les forces sous lesquelles elle espère l'écraser malgré le *veto* des hommes religieux; enfin elle s'apprête à entrer au Vatican, à faire défiler sous les yeux du Pape un autre cortége, d'autres images, d'autres martyrs, afin de lui donner l'avant-goût du dernier sacrifice. Le vénérable Pontife voit et pardonne, tandis que le monde entier considère avec un sentiment où l'admiration se mêle à la stupeur tant de douce résignation à côté de violences si hardies.

De tous les différents points du globe les regards sont dirigés vers Rome. L'antique cité de Romulus, la ville des Césars, purifiée et rajeunie par le catholicisme, semble porter encore une fois dans son sein l'avenir de l'humanité. Là, comme au moyen âge, se trouve encore la clef de voûte de l'édifice social; là, comme toujours, doit se trancher le nœud de toutes ces formidables difficultés amoncelées sur la tête des sociétés modernes. La révolution réclame impérieusement Rome afin de réaliser son menaçant programme, de substituer la force au droit, le fait à la tradition. De leur côté, les catholiques défendent avec ardeur le Vatican, comme le dernier boulevard de l'indépendance de leur foi et de leurs consciences. En effet, cette colline imprégnée des

premières gouttes du sang chrétien, saluée par tant de générations qui sont venues courber leur tête devant ses mystérieuses destinées, est aujourd'hui l'unique abri laissé au successeur de deux cent cinquante-sept pontifes.

En dépit des clameurs de l'impiété, Rome est restée le champ d'asile de la justice bannie; c'est le port où abordent les illustres victimes renversées du trône pour avoir défendu les droits de l'Église et de leurs peuples. Autour du tombeau de saint Pierre se pressent toutes les grandes infortunes, tous les nobles dévouements, toutes les âmes d'élite qui confondent la cause de la papauté avec celle de la civilisation.

Un pressentiment universel dit aux hommes de toutes les croyances que le jour où tombera ce rempart séculaire, le torrent démagogique se répandra à travers l'Europe, jetant bas, dans sa course effrénée, religion et liberté, trônes et dynasties; mais, quel que soit le résultat de la lutte engagée, l'histoire du passé est pour nous la garantie de l'avenir. Dût la révolution s'asseoir, dans ses hideuses saturnales, jusque sur la *sede santa*, dût-elle partager les dernières dépouilles du souverain pontificat, la papauté trompera ses gardiens et ne semblera mourir que pour ressusciter plus glorieuse.

Ces grandes tourmentes ne sont pas nouvelles. La papauté, qu'on cherche inutilement à séparer de l'Église, dont elle est la tête, les connaît et ne les redoute pas. *Oublierait-on qu'elle est l'enclume qui use tous les mar-*

teaux? Elle supportera donc le souffle des temps nouveaux comme elle a traversé les orages qui ont assailli son berceau : en parcourant ces pages on verra qu'à huit siècles de nous elle était déjà façonnée aux combats et habituée au triomphe. Aux prises avec les tyrans les plus féroces, avec ceux dont le nom retentit encore à nos oreilles comme une injure sanglante, elle a donné le sang de ses pontifes, quand d'autres persécuteurs ont préféré pour la réduire, l'exil au glaive, d'autres Papes ont porté leur vieillesse et leurs malheurs sur le sol étranger sans rien céder des principes immuables dont ils sont les dépositaires.

La papauté a donc toujours lutté contre les institutions quand elles étaient vicieuses, contre les rois quand ils opprimaient la liberté des peuples, contre les peuples quand ils sapaient les bases fondamentales de l'autorité. Elle a lutté contre le temps, le plus impitoyable des ennemis. En un mot elle a toujours lutté, elle est toujours debout, et semble jeter un éternel défi aux passions humaines déchaînées contre une œuvre divine.

Dans ce combat permanent de la justice contre l'arbitraire, de la patience contre la force, la papauté offre un des côtés les plus saillants de sa providentielle mission : aussi préfère-t-elle des ennemis déclarés à ces pâles défenseurs du droit qui, sous le manteau d'un attachement de circonstance, cachent des animosités profondes, des rancunes implacables. Mieux vaut une guerre ouverte et acharnée; semblable au feu, la persécution

retrempe les courages défaillants, réveille des sentiments de foi assoupis et fait surgir d'intrépides défenseurs en imprimant un sceau ineffaçable de gloire à l'héroïsme de leurs luttes, à l'inflexibilité de leurs convictions.

Qu'on le sache bien, le danger le plus grand n'est pas dans les agressions violentes, dans les annexions mensongères et les vols de territoire. Une répulsion naturelle aux âmes généreuses flétrit toujours le succès du plus fort écrasant le plus faible. Mais les doctrines qui distillent le poison sous des fleurs séduisantes produisent d'effrayants désordres. Les générations qu'on abreuve aux sources corrompues du mensonge historique en conservent des traces indélébiles. Le mal pénètre les plus secrets replis du cœur, le gâte, et descend dans les profondeurs de l'intelligence, où il se développe et grandit à l'ombre des passions.

C'est à l'aide de ces perfides manœuvres qu'on désaffectionne de l'Église et de son chef tant d'esprits superficiels. Au nom de l'Évangile on demande la suppression du pouvoir temporel; au nom de la liberté on applaudit les populations des États pontificaux de s'être insurgés contre un pouvoir légitime. Partout on s'autorise des plus indignes calomnies pour attaquer la souveraineté du Pape. Cependant, en vertu de quels principes, les sociétés modernes si chancelantes sur leurs bases convulsionnées osent-elles condamner ainsi la seule institution qui soit le soutien de leur décrépitude? Pourquoi notre siècle s'est-il donné la triste mission de

déclamer contre la papauté avec plus de partialité et de violence qu'aucun autre?

Un peu moins de passion, un peu plus de mémoire suffirait pour rappeler qu'aucun souverain ne s'était montré mieux disposé que Pie IX à accepter la théorie et les bases des réformes nouvelles dans la limite infranchissable de ses devoirs et de ses forces.

Que reproche-t-on aujourd'hui aux papes du moyen âge? Tyrans inflexibles, ils ont jeté, dit-on, sur tous les peuples le manteau de leur lourd despotisme, ils ont coupé les ailes à la pensée pour l'empêcher de prendre trop tôt son essor à travers les masses et retenu la liberté dans une étroite prison. Les plus hardis disent hautement « que la théorie papale est la plaie la plus horrible qui ait affligé l'Italie et le monde. Dix-huit siècles de mensonge, de persécution et de bûcher la désignent à la vindicte publique[1]. » Voilà le bilan de la papauté dans les temps anciens.

Passons aux temps modernes. De nos jours, la papauté n'est plus qu'une vieillerie, bonne tout au plus à reléguer à Jérusalem dans un musée spécial, sous la garde de quelques vétérans, où les très-vieux et les enthousiastes seront admis à la voir s'éteindre de vieillesse et d'épuisement[2]. Institution imbue d'idées rétrogrades, elle n'a aucune des aptitudes nécessaires pour gouverner les peuples dans les voies nouvelles de la liberté; c'est

[1] Lettre de Garibaldi à la comtesse Capo d'Istria, juillet 1861.
[2] Edmond About.

une machine usée et sans ressorts. « Quant aux cardinaux, ils vivent au dix-neuvième siècle dans un fanatisme mystique sans songer à l'avenir, et par leur candeur ils produisent un effet de stupéfaction sur les hommes qui les entretiennent[1].»

Tel est l'abîme qui sépare aujourd'hui les défenseurs et les ennemis de l'Église, que les mots, en changeant de parti, s'altèrent dans leur signification : ce qu'ils appellent fanatisme mystique et insouciance coupable de l'avenir, nous l'appelons, nous, foi dans les solennelles promesses faites à l'Église. La démagogie prend pour de la candeur la noble tranquillité de cette cour pontificale, calme devant les orages qui ne peuvent atteindre ni la durée de l'Église, ni l'intégrité de ses croyances.

Pourquoi retracer davantage toutes ces diatribes impies écrites par des plumes haineuses pour des intelligences sceptiques? Qu'importent les froids sarcasmes de la presse révolutionnaire, railleuse ou courroucée, elle n'étouffera jamais le catholicisme.

Aux écrivains modernes qui usent leurs forces pour renverser la souveraineté pontificale sur laquelle pèse tout le poids de dix-huit cents ans de vie et de gloire; à ces modernes agitateurs, dont toute la renommée repose sur les menaces qu'ils ont proférées et qu'ils n'ont jamais pu réaliser, à tous ces hommes iniques nous leur

[1] Le journal le *Temps*, 16 juillet 1861.

dirons : Hâtez-vous, vous n'avez qu'une heure à peine pour injurier la papauté, mais elle a des siècles pour vous oublier.

Remontons donc vers les régions supérieures de l'histoire et recherchons dans la vie d'un des papes qui ont le plus énergiquement combattu pour la liberté et la justice, le gage et la préparation des futures victoires de la papauté. Mais avant, il est nécessaire de montrer comment ces immenses résultats se rattachent à la double souveraineté des pontifes romains. En les défendant au onzième siècle, nous croyons les servir au dix-neuvième siècle; ce sont les anneaux d'une même chaîne.

Pour étudier dans leur ensemble la mission et l'influence de la papauté dans le cours du moyen âge, il faut d'abord envisager l'alliance étroite de la souveraineté spirituelle et temporelle dans les mains de deux chefs suprêmes, le pape et l'empereur; puis examiner la rupture de cette alliance, les causes qui l'ont amenée, la nécessité imposée au pouvoir des papes de s'affranchir du joug impérial devenu tyrannique.

A la tête de cette mémorable époque qu'ils semblent personnifier, apparaissent deux grands hommes, Charlemagne et Grégoire VII. Considérons leurs rôles dans cette grande période historique. Après la chute de la race mérovingienne et avant le douloureux enfantement de la féodalité, la société était en proie aux secousses les plus violentes. Tout chancelait, tout s'écroulait, et la nuit la plus épaisse étendait ses ombres sur toutes les

ruines, lorsque le génie civilisateur de Charlemagne se lève comme un météore lumineux. A l'Église il emprunte ses *Missi dominici*, dont il fait les agents de sa haute prévoyance, les exécuteurs des lois et les réformateurs des abus. Les plaids généraux, c'est encore dans les conciles qu'il en trouve la pensée première. Enfin ses Capitulaires offrent tant d'analogie avec les lois canoniques de l'Église, que quelques-uns d'entre eux ressemblent davantage, par l'esprit et par le style, à des lettres épiscopales qu'à des édits impériaux[1].

Charlemagne ne s'arrêta pas dans cette voie inexplorée, au-dessus de laquelle se levait un horizon radieux pour l'humanité; il voulut cimenter plus intimement encore l'étroite alliance de l'Église avec le pouvoir civil. On sait comment les Lombards le forcèrent de protéger le Saint-Siége en descendant dans les plaines de la haute Italie, où semblent s'être donné rendez-vous tous les grands conquérants. On connaît l'accueil qui lui fut fait dans la capitale du monde chrétien.

Le pape Adrien, entouré des cardinaux, le reçut sur les degrés de Saint-Pierre; les deux princes s'embrassèrent, et, se tenant par la main, s'avancèrent jusqu'au pied de l'autel au milieu des acclamations de la multitude. Le premier soin de Charlemagne fut de restituer au pape l'exarchat de Ravenne, Parme, Mantoue, qu'Astolphe, roi des Lombards, avait violemment arra-

[1] Buchez.

ché au domaine de saint Pierre. A son tour, le Pontife souverain conféra à l'empereur le titre de Patrice, qui était alors la plus haute dignité dont un homme pût jouir sous un maître[1]. Enfin Charles, s'étant lié, vis-à-vis de l'Église romaine, par un serment de fidélité, reçut aussitôt le manteau royal avec le diadème : il devint ainsi roi d'Italie, mais non pas le maître de Rome, ni le régulateur de la papauté. En effet, si l'empereur, satisfait de porter le glaive pour défendre et protéger le Saint-Siége, ne prétendit jamais faire sortir de ces titres les prérogatives de la suzeraineté, c'est qu'indépendamment de son respect pour la tiare, il savait que le pape Adrien et son successeur Léon III ne pouvaient se dépouiller de leurs droits sur la ville éternelle, pour faire de leur cession volontaire la récompense d'un service.

Il n'y eut donc aucun marché, comme on s'est plu à le répéter[2], entre l'empereur et le Pape, disposant de ce qui ne leur appartenait pas. Aussi, lorsqu'on examine attentivement cette fameuse donation, si souvent attaquée, si souvent défendue, on n'y découvre qu'une simple restitution, faite par un prince puissant au chef de l'Église.

Rome reste donc au Pape, et Charlemagne ne fonde pas la souveraineté pontificale, qu'il savait exister avant

[1] Patricii dicti illo sæculo et superioribus, qui provincias cum summa auctoritate, sub principum imperio administrabant (Marca, *de Concord. sacerd. et imp.* l. XII). — De Maistre, *du Pape*, liv. II.

[2] *Les Papes princes italiens*, p. 25.

lui. Les deux pouvoirs se donnent seulement la main et scellent dans un pacte intime l'alliance de la papauté et de la royauté. Ce pacte, qui ne semble plus qu'une lettre morte pour les écrivains superficiels ou hostiles, ouvrait une ère de repos et de bien-être pour ces peuples à peine échappés aux convulsions des guerres de conquête; il leur permettait enfin de goûter sans amertume ces fruits qu'enfante l'harmonie des pouvoirs à l'ombre de la religion et sous la protection d'une épée vigilante et chrétienne.

Laissons le maréchal du royaume d'Arles nous redire comment il comprenait le gouvernement fondé sur ces bases : « Au prêtre la prière, au roi le commandement; le prêtre remet les péchés, le roi punit les prévaricateurs; le prêtre lie et délie l'âme, le roi châtie et tue le corps. L'un et l'autre réalisent la loi divine et protégent les droits de l'humanité. *Mais la royauté doit reconnaître qu'elle est coordonnée et non supérieure au sacerdoce, elle doit l'aider et non le dominer*[1]. » N'est-ce pas, en quelques mots, le seul remède efficace à opposer à nos déchirements actuels? Yves de Chartres, l'un des prélats les plus illustres du onzième siècle, s'écriait à son tour, avec un charme exquis de langage : « Le monde sera bien gouverné et l'on verra des fleurs et des fruits dans l'Église, quand l'empire et le sacerdoce se donneront la

[1] *Gervasii descriptio totius orbis sive otia imperialia* (Leibniz, script. rerum Brunsvick., t. I), ed. Mader Helmst., 1673, in-4°. — Alzog., *Hist. de l'Église.*

main ; tant qu'ils seront divisés, ni ce qui est petit ne peut croître, ni ce qui est grand ne peut durer[1].

Ne voit-on pas revivre dans ce tableau poétique la pensée de Charlemagne, la conception de son génie, le désir caressé de toute sa vie? Mais le mystère se retrouve ici-bas dans tous les événements, et quand l'institution la plus robuste résiste aux orages et aux passions, elle est condamnée à périr par l'impéritie des hommes. Ce fut le sort réservé à l'œuvre de Charlemagne.

Au géant succédèrent des pygmées; la tâche parut trop lourde à ces caractères trop faibles et sans vertu ; la main du pouvoir n'était plus assez ferme pour soutenir la voûte hardie élevée par l'audacieux architecte. La création du grand empereur n'avait pas besoin de génie pour se soutenir, elle n'avait aucun des caractères de ces œuvres chancelantes édifiées sur le sable et qu'un souffle peut renverser. Seulement l'édifice avait trop d'ampleur et ne pouvait se soutenir sans vertu, toujours rare, surtout parmi les souverains. Telle fut la cause de sa chute.

Bientôt une des colonnes du temple chancela, ce fut celle du pouvoir impérial. Sa chute couvrit le monde occidental de débris : dans cette sanglante dislocation d'un vaste empire, les institutions de Charlemagne furent anéanties. L'autre colonne, représentée par la papauté, resta debout sur sa base éternelle, mais la ligue d'amour

[1] *Yvonis episcopi Carnotensis epistol. in Historiæ Francorum scriptoribus*, t. IV, François Duchesne.

était dissoute, et avec elle s'évanouissait le symbole de cette résurrection inattendue que les peuples avaient saluée comme une ancre de salut jetée dans l'avenir.

A la lumière du neuvième siècle ont succédé les ténèbres du dixième. Comment la papauté, privée désormais de ce bras impérial, toujours armé à l'heure du péril, traversera-t-elle cette période de tempêtes? Dieu pour elle remplacera l'empereur. S'il l'éprouve par le sentiment de sa faiblesse, il lui donnera des chefs de génie pour la guider avec fermeté dans les voies de réparation.

Derrière les Alpes, ce fut fête dans le palais des Césars allemands, le jour où s'écroula l'empire carlovingien. Tendre la main à la papauté pour la débarrasser du joug des petits tyrans qui se partagèrent les peuples de l'Italie comme un vil troupeau; offrir d'être protecteur pour devenir ensuite le maître; se faire le courtisan des Papes pour les rendre plus tard esclaves; asservir la race latine au profit de la nationalité germaine; enfin gouverner Rome, et avec Rome le monde; telle fut la pensée des empereurs allemands : ils mirent une ténacité inflexible à l'exécuter, une lenteur calculée à l'entreprendre. D'abord impassibles et silencieux, ils laisseront l'Italie se déchirer pendant un siècle, s'affaiblir, s'user dans des guerres intestines et brutales; puis, quand le moment sera venu de saisir leur proie, les aigles rapaces descendront des Alpes.

Quelles sont les forces qui vont se jeter dans l'a-

rène? On rencontre d'abord les chefs des Marches, marquis de Toscane, d'Ivrée, les ducs de Spolète et de Frioul; tous veulent jouer le rôle d'empereur; mais aucun n'a sa puissance. Paraissent ensuite les rois de Provence et de la Bourgogne transjurane; ils viennent chercher une couronne éphémère que la main de la multitude leur arrachera dans un jour de réaction.

Tous ces prétendants se haïssent entre eux, tous écrasent le peuple, qui leur sert de marchepied pour atteindre le pouvoir. Le peuple, de son côté, terne et indifférent au début de cette révolution, ne veut d'aucun maître, parce qu'il les craint tous; aucun pacte ne le lie, il reste libre de son action et s'arme contre tous. Les évêques préfèrent l'alliance des *contadini* à celle des nobles, tant ils redoutent leur humeur fantasque et leurs prétentions arbitraires.

Un instant les papes s'efforcent de régulariser la révolution nationale dont les tendances sont contraires à l'aristocratie arrogante, ils cherchent à discipliner le désordre; mais leur politique ne trouve pas d'écho, ils deviennent eux-mêmes les jouets des prétendants, selon qu'ils les reconnaissent ou qu'ils les repoussent.

Le lendemain de la mêlée, l'obscurité reste la même. Aucune idée n'a jailli dans ce milieu bouleversé où se précipite tout un peuple pris de vertige. L'horizon se rétrécit, la lutte s'éparpille. Toute ville devient une forteresse, toute commune s'entoure de remparts. Des piques dans toutes les mains, la haine dans tous les cœurs.

Bérenger, Gui, Lambert, Hugo, Louis de Provence et Rodolphe d'Aragon, jetés un instant sur la scène, passent et disparaissent comme des ombres. Vainement ils font d'étranges efforts pour établir, chacun à son profit, un pouvoir condamné à périr avant d'être né. Les villes qui leur ouvrent leurs portes les chassent le lendemain. Rien ne se fonde, tout est renversé; on n'a pas même le prétexte qu'invoqueront les siècles suivants. On n'est pas encore Guelfes ou Gibelins, mais on apprend à le devenir; on se prépare à ces luttes héroïques du douzième siècle dans un sanglant tournoi.

Au plus fort de la mêlée se présentent tout à coup de nouveaux champions; ceux-ci ne sont pas Italiens, ce ne sont pas encore les Allemands, mais ils les précèdent comme des éclaireurs. Ces ennemis nouveaux, Hongrois, au nord, Musulmans, au sud, ravagent par amour de la dévastation et entassent les ruines dans des flots de sang.

En s'avançant à travers l'Italie brisée, sur ce sol divisé en fragments, d'où s'élèvent les rires implacables de la victoire, les sourdes imprécations des vaincus, où tout ce qui a vie s'agite, se tue, s'entre-choque, on rencontre les crimes les plus extravagants, on saisit les contrastes les plus étranges, les dualités les plus opposées.

Partout le crime appelle une vengeance. Dans un jour de suprême colère, Arduin, marquis d'Ivrée, traîne les évêques par les cheveux. A Pavie, les bandes hongroises, ivres de carnage, détruisent par un satanique effort quarante-trois églises, œuvres de plusieurs siècles. A

côté de Marozie et de Théodora, les insolentes courtisanes, les maîtresses d'une Rome bâtarde, qui vendent leurs faveurs et le pouvoir, les yeux se reposent sur la douce et angélique figure d'Adélaïde de Bourgogne, jetée d'un trône dans un cachot, qu'elle refuse de quitter au prix de son honneur menacé.

Ne voit-on pas un antipape insulter Benoît V, lui arracher le pallium, le dépouiller des ornements pontificaux et briser dans les mains du Vicaire de Jésus-Christ le bâton pastoral sur lequel il appuyait sa vieillesse et ses infirmités. Ici c'est Jean XI expiant dans les fers une tache indélébile et la coupable protection d'une mère trop célèbre[1].

Les victimes sont nombreuses : Étienne VI est étranglé, Jean VIII empoisonné, Léon V meurt de privations dans une prison, Jean X est étouffé, Bérenger poignardé, Lothaire poignardé, Lambert aveuglé par son propre frère.

« Ne semble-t-il pas, s'écrie Baronius en retraçant cette douloureuse période, que Dieu eut oublié son Église? »

Cependant l'épreuve de la papauté va changer de forme, de l'anarchie elle passera à l'avilissement. Un jour Jean XII, exténué d'une lutte sans issue, épouvanté de désastres sans cesse renaissants, demande à Otton Ier de le secourir. La prière est entendue : on n'attendait que le signal. L'empereur descend en courant dans les plaines

[1] Quo mortuo (Stephano VIII), ipsum Maroziæ filium, nomine Joannem XI, quem ex Sergio papa meretrix ipsa genuerat, papam constituunt. Luitp., lib. III, c. XII, ad annum 931.

de Lombardie, ses légions allemandes balayent devant elles tout ce qu'elles rencontrent. D'abord les Italiens tentent de résister à l'orage germanique, puis avec leur mobilité habituelle, toujours admirateurs des nouveautés, ils tournent leur colère contre Bérenger II. Cette dernière expression de la royauté dans la péninsule fuit bientôt devant la colère de ses concitoyens.

Après une agitation sans trêve de soixante-quatre années, engloutissant quatorze gouvernements et royautés, il se fait une sorte de lassitude. L'anarchie a servi à la fois à l'influence des évêques et à l'émancipation du peuple. Otton saisit ce mouvement et s'attache à l'exploiter. Au peuple, il montre l'affranchissement des communes et des cités, forme empruntée aux anciens municipes, où l'esprit républicain ne tardera pas à implanter ses agitations et ses tumultes; aux évêques, il prodigue la richesse qui corrompt et l'attache féodale qui asservit, il les enchaîne à la fortune du char impérial. Système habile et perfide qui mène à poser la doctrine des Investitures, si contraire à l'intégrité du souverain pontificat. Quant au Pape, il ne lui épargnera pas les prodigalités, instruments futurs de son machiavélisme. Soixante-quatre villes, de vastes domaines dans les Marches constituent d'un trait de plume le nouvel apanage du saint-siége.

En apposant le sceau du pêcheur sur cette charte, Jean XII signa, sans en calculer la portée, la déchéance politique des papes, et livra la papauté sans défense aux

caprices d'un maître brutal. L'Église devient la propriété de la maison de Saxe et va passer, si l'on n'y met obstacle, avec la couronne impériale, aux maisons de Franconie et de Souabe.

Mais l'heure des illusions s'éloigne et le bandeau tombe enfin des yeux du Pape. Il voit la situation dans toute sa hideuse réalité. L'Église et l'Italie sont enveloppées de chaînes mystérieuses et invisibles; tous leurs mouvements sont épiés, tous les battements de leur cœur sont comptés; il s'aperçoit que lui-même il est lié sur ce trône pontifical où il se croyait encore libre. Alors son âme s'émeut, les remords l'oppressent. Il veut reconquérir cette liberté qu'il ne pouvait aliéner. Mais où est la route? toutes les issues sont fermées; une révolution profonde, radicale, s'est accomplie à son insu dans les idées; les sourdes manœuvres de la diplomatie impériale ont déjà porté leurs fruits. L'épiscopat n'est plus à lui, les évêques marchent à la suite de l'Empereur. Qu'importe, aidé de quelques nobles Romains, il secouera des chaînes devenues trop pesantes.

Alors Otton se redresse; la loi qu'il a imposée, il entend la maintenir; et pour le bien prouver, d'une main, il renverse du trône pontifical Jean XII pour y placer l'antipape Léon VIII; de l'autre, il décime par le glaive les patriciens romains et noie dans le sang leur courageuse tentative. En vain, une réaction ouvre à Jean les portes de Rome; un revers l'éloigne bientôt et la mort le saisit dans un lâche guet-apens.

Désormais le pouvoir est au chef de la fédération germanique. Mais à mesure que l'Empire grandit en Italie, l'Église captive s'arrête dans son mouvement ascensionnel, elle assiste aux guerres fratricides qui se rallument de toutes parts.

La lutte prend un caractère sauvage mêlé d'éclats sataniques et de sourds gémissements qu'elle n'avait jamais eus. Le poignard, le poison deviennent l'*ultima ratio* de ce siècle de fer. Les papes allemands, les papes italiens, gravissent tour à tour le siége pontifical et en tombent aussitôt. Benoît V est chassé après dix-huit jours de règne; Jean XIII, exilé; Benoît VI, étranglé; Jean XIV, empoisonné; Jean XVI, chassé; Jean XVIII a les mains coupées et les yeux arrachés. Rome est toujours le point où la lutte est la plus acharnée; c'est aux pieds de la ville éternelle que se dénouent ces drames sinistres, nés de la fureur des réactions. « O Rome, s'écrie à cette vue un chroniqueur contemporain, Rome, combien de fois n'as-tu pas été opprimée et foulée aux pieds! Tu as été prise par le roi de Saxe, et tes peuples ont été transpercés; ta puissance est détruite; ton or et ton argent s'envolent dans la bourse des barbares; tu étais mère et maintenant tu es fille; tu as perdu tes trésors; on t'a spoliée, on t'a violée, toi qui avais trois cent quatre-vingts tours et quarante-six châteaux, quinze portes et un immense territoire. Malheureuse la cité Léonine[1]! »

Ce récit peint l'époque; un mot d'une effrayante énergie

[1] *Chron.* de Benoit de Saint-André.

la résume. Le genre humain, dit de Maistre, était devenu fou. L'Église, le symbole de la liberté, de la rédemption, nage dans le sang. Si, par le phénomène le plus humainement inexplicable, elle résiste à d'aussi rudes épreuves, sa chaleur ne rayonne plus, son influence est étouffée, elle est esclave avec ses évêques, esclave avec son pontife, aussi, « rien de ce qui est petit ne peut croître, rien de ce qui est grand ne peut vivre[1]. »

C'est, entouré de ce cortége d'inénarrables misères que la société arrivait à l'an mil. Douloureuse étape dans la marche de l'humanité que ce premier millénaire! D'après une croyance fondée sur l'interprétation des livres saints, adoptée sans contrôle par la superstition, le monde devait finir avec cette année mémorable. Il semblait en effet que la société fût à l'agonie : « la férocité et l'anarchie, la débauche et la misère étaient dans tous les États[2]. » A ce spectacle déjà si sombre se mêlaient d'autres pronostics plus terribles encore. Au-dessus des déchaînements humains, les éléments agités dans les sphères célestes par des causes inconnues, étaient eux-mêmes en révolution. Au choc des armées, au bruit des guerres civiles, la nature irritée mêlait les plaintes de sa voix majestueuse et l'éclat de la foudre. La terre tremblait jusque dans ses entrailles les plus profondes et secouait rudement l'humanité en proie à tous les genres de délire. Partout le frisson était général.

[1] *Yvonis Carnot.* Epist.

[2] Voltaire, *Essai sur l'histoire générale*, t. I, ch. xxxviii.

Cependant cette universelle terreur fut salutaire, et l'humanité se prit à réfléchir. Beaucoup d'hommes, dégoûtés de ces voluptés farouches, de cette vie aux habitudes sanglantes où l'intelligence n'avait aucune part, l'âme aucun repos, jetèrent les yeux vers les cloîtres, les seules oasis de paix que les orages eussent respectées.

Les monastères vont devenir le foyer où se tremperont, pour régénérer le monde, les grands caractères et les grandes vertus.

Entre tous ces pieux asiles, Cluny commençait à jeter le plus vif éclat. Une organisation puissante, une séve riche et jeune, une direction habile, présageait de grandes destinées à cet institut nouveau.

Chaque jour les portes du monastère s'ouvraient à des hommes venus des contrées les plus éloignées de l'Europe, appartenant aux classes sociales les plus opposées. Le fier chevalier, le pauvre plébéien se rencontraient sur le même seuil, dans la même prière, pour demander le froc des moines. Et ces hommes séparés par l'abîme des conditions et des préjugés, apprenaient au milieu des plus humbles travaux et dans la pratique d'une étroite charité, l'oubli des distinctions du siècle.

Tous ces éléments différents, poussés par une force invisible vers ce camp retranché de l'Église élevé au sein d'une forêt de Bourgogne, venaient se discipliner au contact d'une règle austère et se fondre dans une puissante et indissoluble unité.

Là vivaient, à quelques années de distance, deux

hommes partis des pôles les plus opposés de la société.

L'un est Hildebrand, fils d'un charpentier toscan; l'autre, Otton de Châtillon, deviendra Urbain II. Or la Providence ayant conduit Hildebrand à Rome avec le pape Léon IX, ce moine, témoin des défaillances de la papauté sous les pontifes allemands, ne songe plus qu'aux moyens de la délivrer de ses chaînes. Cette pensée le poursuit sans cesse, elle s'incarne en quelque sorte en lui; elle devient le but de tous ses travaux, le mobile de toutes ses actions; l'énergie de son caractère se mesure à l'œuvre gigantesque dont sa foi rêve l'accomplissement.

Les traités sont dénaturés, les promesses oubliées; déjà le vasselage de la papauté est une réalité; il en résulte que l'Église est à la remorque de l'Empire. On lui retire le droit de parler dans les assemblées, elle est impuissante pour les réformes. On la traite comme une mercenaire, on l'outrage comme une captive.

Qui nomme aux évêchés, qui les vend surtout? Qui accorde l'investiture par le sceptre et par l'anneau? l'Empereur. A qui appartiennent les donations, les domaines des fidèles, les abbayes, les bénéfices et toute l'administration spirituelle? à l'Empereur. De qui dépendent l'Italie, ses peuples, ses villes, ses libertés? De qui relève enfin la papauté et le représentant du Christ? de l'Empereur. Le voilà ce fantôme qui consume la vie d'Hildebrand; il l'a reconnu, ce mauvais génie de la Péninsule et de l'Église. Alors il se lève, une voix in-

connue l'inspire, une force supérieure le pousse en avant.

Tribun, il remue les passions patriotiques, il montre aux Italiens l'ennemi de leur patrie, l'oppresseur de leurs croyances religieuses. Moraliste inexorable, dur et implacable pour lui-même, il poursuit tous les actes d'iniquité. Enfin diplomate patient et habile, il conduit les affaires publiques sous cinq pontifes; par sa pénétration il soulève le voile qui couvre la politique allemande, bientôt il lui arrachera son masque.

D'un autre côté il a remarqué que plus les Romains sont impuissants et faibles, plus ils se montrent jaloux de leurs antiques prérogatives; il n'ignore pas que, pour se faire illusion sur leur véritable asservissement, ils prétendent encore nommer les souverains pontifes quand ils tremblent eux-mêmes sous le glaive impérial.

Deux papes perdirent la vie pour avoir méconnu ces étranges caprices. « N'entrez pas à Rome, avait-il écrit à Léon IX, comme l'élu de l'empereur. Présentez-vous en pèlerin désireux de visiter les lieux saints. Demandez à être nommé par le peuple et par le clergé, sinon vous périrez comme Clément II et Damase. » L'avis fut suivi, c'est là le point de départ de la réaction pontificale contre le despotisme allemand.

Cependant on approchait insensiblement d'une rupture profonde et radicale. Qui osera la tenter? L'entreprise est presque surhumaine. Quel sera le champion assez audacieux pour conduire une telle révolution? Le peuple et le clergé romain le savent, et leurs suffrages

acclament Hildebrand. Le moine monte les degrés du trône pontifical encore teints du sang des pontifes martyrs; il s'asseoit enfin sur cette chaire qui ne laisse pas de repos à celui qui l'occupe.

Le pouvoir, est-il besoin de le dire, n'ajouta rien au plan de Grégoire VII; il écarta seulement les barrières et agrandit les moyens d'action.

A cette époque deux axiomes semblaient prescrire contre le droit. On croyait la force supérieure aux traités; on considérait que le pouvoir impérial était placé au-dessus de tous les autres pouvoirs. Le nouveau pape s'approche et mesure ces statues aux pieds d'argile, qu'il veut renverser. Il dégage des ombres qui les voilaient, ces idoles, l'Empire maître de l'Église, la féodalité dominant par la force. Puis aussitôt il les attaque résolûment. Sa mission consiste à arracher et à détruire pour planter et édifier de nouveau. Son but est d'émanciper le pouvoir pontifical du pouvoir impérial, de faire triompher le spiritualisme chrétien sur le matérialisme féodal, de substituer le droit à la force brutale, l'intelligence à l'arbitraire. Un étrange cartel adressé à l'empereur Henri IV inaugure le règne de Grégoire VII; il le menace de ne pas laisser impunis ses crimes et ses violences, quelque complaisance qu'il mette à reconnaître son élection.

Ce cartel renferme le cri d'affranchissement de l'Église et de la pensée; il inaugure une ère nouvelle et plus que jamais militante. Alors commence

le duel entre la papauté et l'Empire avec cette solennité que l'histoire lui a conservée. Dans les camps rivaux qui vont se former, quels seront les auxiliaires de Grégoire VII? Au début de la lutte on n'aperçoit que lui-même; mais il a pris soin de nous indiquer la source où il puisait sa bouillante et indomptable ardeur, élevée à la hauteur du sacrifice.

« Il ne nous est pas permis, s'écrie-t-il, de sacrifier la loi de Dieu à des affections personnelles, et de déserter le chemin de la justice et de la vérité pour les faveurs de ce monde[1]. » On le voit « la cause de l'Église était, à ses yeux, celle de l'humanité, de la justice sociale ,comme de la foi[2]. »

Dans l'autre camp apparaît l'Empereur avec ses puissants moyens d'action, les évêques allemands et lombards avec leur influence, l'aristocratie féodale avec son humeur turbulente; tous ces éléments s'unissent dans un pacte de colère contre l'audacieux réformateur qui brise d'un mot toutes les traditions consacrées pendant la servitude de l'Église.

Au début de la guerre, la démocratie se rangea du côté de Grégoire VII. Les peuples aiment toujours ce qui est grand et hardi, ce qui s'élève au-dessus des défaillances humaines; ils admirèrent donc instinctivement ce moine sorti de la plus humble des positions, frappant sans crainte et sans hésitation les rois prévaricateurs.

[1] Epistol., lib. 1, Labb. X.
[2] *Grande Ital.*, par Amédée Renée, p. 73.

Digitized by Google

Toutefois, le caractère italien, aussi mobile qu'il est enthousiaste, rendit cet appui des masses souvent précaire. On vit les cités les plus populeuses se jeter tour à tour dans les deux camps et tourner leurs forces contre l'Empereur ou contre le Pape, suivant que l'un des deux adversaires allait l'emporter sur son rival. Là germe pour la première fois cette mystérieuse politique qui a enfanté tant de révolutions dans la péninsule, fait naître tant de héros, tant de figures bizarres et inexplicables. Luitprand, dès le dixième siècle, saisissait bien cette étrange anomalie, lorsqu'il disait du plus ingouvernable des peuples : « Les Italiens veulent toujours deux maîtres, un roi et un prétendant, pour supplanter l'un par l'autre. »

Jamais peinture ne fut plus vraie ni plus profonde, et sous ce rapport le présent n'a pas encore donné de démenti au passé. Telle est la clef de toutes les intrigues qui se sont déroulées durant tant de siècles en Italie; telle est aussi l'explication des alternatives de succès et de revers éprouvés par Grégoire VII et par ses successeurs.

Que la politique d'Hildebrand impliquât dans son extrême développement l'idée d'une théocratie universelle, pourquoi le nier? Il n'y a rien qui surprenne dans cette réaction forcée du spiritualisme asservi contre le matérialisme; dans ce but, sans doute exagéré, il faut voir avant tout la morale du christianisme, corrigeant, en faveur des peuples, les excès du pouvoir.

Si les papes furent persévérants, les empereurs de Germanie ne se montrèrent pas moins obstinés dans leur ambition héréditaire. Vingt-neuf expéditions se succèdent en Italie ; un million d'Allemands s'abattent sur ce malheureux pays, d'Otton le Grand à Conradin[1].

Tous ces souverains épuisèrent le sang et les trésors de leurs peuples et succombèrent eux-mêmes, avec trois dynasties impériales dans ce duel gigantesque, sans jamais modifier leurs prétentions, sans rien fonder de stable en Italie. Vingt-cinq pontifes, vieillards débiles, privés le plus souvent d'alliés, manquant toujours de ressources, déjouèrent leurs projets et sauvèrent l'Église d'un nouvel asservissement, l'Italie d'une entière servitude.

A ceux qui ne voient dans Grégoire VII et dans tous les papes du moyen âge que des despotes inflexibles, insatiables de pouvoir, s'arrogeant, comme le dit un publiciste[2], le droit d'ébranler et de tourmenter les peuples : opposons le jugement d'un éminent écrivain : « On s'est étrangement trompé, dit M. Guizot, en représentant Grégoire VII comme un homme qui a voulu rendre toutes choses immobiles, comme un adversaire du développement intellectuel, du progrès social, comme un homme enfin qui prétendait retenir le monde dans un système stationnaire et rétrograde[3]. » Vraies, quand il s'agit d'Hil-

[1] De 951 à 1268.
[2] *Puissance temporelle des papes*, par Daunou ex-oratorien, 1810.
[3] *Histoire de la civilisation en Europe*, par M. Guizot.

debrand, ces paroles peuvent s'appliquer à tous ses successeurs. Citons des faits.

Lorsque régnait en France, en Italie, en Allemagne l'atroce coutume de dépouiller les malheureux naufragés rejetés par la mer, lorsqu'on osait attirer, par des feux trompeurs, sur les récifs des côtes les navires égarés dans les nuits sombres; qui protesta contre une telle barbarie? Grégoire VII[1].

Qui recommanda avec une extrême sollicitude au roi de Dalmatie de protéger les orphelins, les veuves, et tous les faibles? Qui le pressa de poursuivre sans pitié l'odieux trafic des esclaves? Grégoire VII[2].

Quand on persécutait en Danemark de pauvres femmes, accusées de sorcellerie, qu'une grossière superstition rendait responsables des orages et de toutes les épidémies qui désolaient la contrée, c'est encore Grégoire VII qui arracha ces malheureuses victimes aux flammes du bûcher[3].

C'est à Grégoire VII qu'appartient la première pensée des Croisades; en quelques mots sublimes il offre spontanément son sang pour sauver les chrétiens d'Orient. « Je suis prêt à exposer ma vie pour eux plutôt que de commander à toute la terre, en négligeant de les secourir, écrit-il à Henri IV[4] » . C'est Urbain II qui oppose la

[1] *Concil.* 1078, t. X. p. 370.
[2] *Grande ital.*, Amédée Renée. p. 109.
[3] Alzog, *Hist. de l'Église*, t. II, p. 273.
[4] *Epist.*, lib. 1, Labb. X, an. 1074.

trêve de Dieu aux crimes, aux vengeances, aux *feuda*[1] meurtrières qui moissonnent la chrétienté. C'est lui qui prend sous la protection de l'Église les moines, les clercs qui se rendent aux temples. C'est lui qui abrite sous son manteau paternel les femmes, les pâtres et les laboureurs[2]. C'est lui qui élève ces hôpitaux destinés à recevoir les infortunés atteints du mal des ardents, que repousse une société sans entrailles[3].

Faut-il encore citer Grégoire IX, rappelant à des sentiments d'humanité les seigneurs polonais qui faisaient garder par leurs esclaves les nids de faucons et punissaient avec cruauté les malheureux, quand les jeunes oiseaux s'échappaient[4].

Les voilà ces pontifes sanglants du moyen âge qu'il fallait diffamer pour n'être pas contraints de les admirer. Les voilà ces hommes si austères pour eux-mêmes, se refusant à toutes les joies matérielles de la vie, mais dont les bras étaient ouverts à tous les persécutés, dont les cœurs battaient pour toutes les douleurs humaines : d'une main ils pansaient les blessures ouvertes par les barbares, de l'autre ils signaient des édits empreints d'une exquise charité, destinés à mettre fin aux plus odieuses coutumes.

[1] *Feuda*, d'après Hottmand, vient d'un mot allemand qui signifie guerre. *Encyc. génér*

[2] *Concil. Claromontan*, can. 1, 29 et 30. *Reg.* 26; Labbe X.

[3] *Œuvres posth.* de dom Mabill. et de dom Th. Ruin, t. III, p 196.

[4] Ces paroles méritent d'être citées : « Animas fidelium, quas Christus redemit sanguine, avium intuitu et ferarum Satanæ prædam effici detestabile decernimus et iniquum. » *Regesta Gregor*, dans Raumer, *Hist. des Hohenstaufen*.

En est-il de même de nos modernes philanthropes, de ces hommes qui appellent les peuples à la régénération, en déchaînant leurs passions brutales contre toutes les institutions catholiques, contre tous les pouvoirs légitimement établis. Nous leur souhaitons de produire un jour de pareils titres à la reconnaissance de l'humanité.

Rendre à l'Église sa consistance propre et indépendante en la délivrant des tyrannies qui voulaient l'asservir, arrêter le char de la papauté, avant qu'il ne fût tombé dans l'abîme. Ce n'était pas assez pour Hildebrand. Sa mission s'étendait plus loin; il fallait encore arracher avec le feu et la flamme l'ivraie qui étouffait les vertus de l'Évangile dans le champ de l'Église, et vivifier les germes qu'elle renfermait dans son sein, en la purifiant de ses souillures. C'est à ce point de vue nouveau qu'il faut étudier les réformes sociales et religieuses, entreprises par saint Grégoire et continuées par Urbain II, pour le maintien des mœurs sacerdotales et des lois du mariage.

Pour quiconque saisit le but que s'était proposé le pontife réformateur, il est aisé de comprendre la politique persévérante, invariablement suivie par la cour romaine jusqu'au pontificat d'Innocent III; il ne fut rien changé à l'œuvre du maître; on n'eut garde de toucher aux bases sur lesquelles il l'avait fondé; le plan tracé fut fidèlement suivi. Le temps lui donna seulement la flexibilité dont il manquait, les papes le modifièrent sans l'altérer, selon les nécessités des esprits et des mœurs.

On a attaqué avec violence les pontifes du moyen âge

pour avoir heurté de front les deux pôles de la société, le sacerdoce et la famille, en défendant la loi du célibat contre un clergé corrompu, la sainteté de l'union chrétienne contre les excès scandaleux des rois et des grands. Mais avant de les condamner, il faut examiner l'état social de l'Europe, découvrir sans pitié les plus tristes plaies et sonder le mal dans toute sa profondeur.

Le clergé des dixième et onzième siècles avait singulièrement dégénéré. « Ils n'étaient plus ces évêques à qui s'adressaient les provinces, les cités, toute la population romaine, pour traiter avec les barbares; ils n'étaient plus ces hommes qui passaient leur vie à correspondre, à négocier, à voyager, seuls actifs et capables de se faire entendre dans les intérêts soit de l'Église, soit du pays[1] ». Oubliant la plus belle de leur prérogative, il arrivait que les ministres des autels ne se montraient pas toujours les défenseurs des pauvres, des veuves, des orphelins; un trop grand nombre négligeait ses nobles fonctions pour se livrer à tous les entraînements d'une vie aussi mondaine que dissolue. Au fond, il n'y a rien qui puisse surprendre dans ces tristes défaillances. Au sein d'une société procédant par bonds et par saccades, se laissant emporter à toutes les explosions d'une nature jeune et insoumise, déchirée par des passions brutales et par des guerres sanguinaires; comment le clergé aurait-il échappé, dans tous ses membres, à tant de souillures;

[1] Guizot, *Hist. de la civilisation en Europe.*

comment se serait-il soustrait aux exemples corrupteurs qui l'enveloppaient de toute part? Le mal avait deux causes, le relâchement des mœurs et la simonie.

De tout temps le célibat avait imprimé aux ministres de l'Église, un caractère particulier, une supériorité immense. Au milieu de la société, le prêtre vivait seul parce qu'il se devait également à tous; il n'avait donc pas charge de perpétuer les races, de transmettre la fortune et ses distinctions. Sa mission était plus haut : il devait consacrer son intelligence à enseigner les dogmes, à combattre l'erreur, ses forces et sa vie à secourir, à fortifier les pauvres et les malheureux.

Veut-on savoir ce que pouvait un clergé pénétré de ce mandat divin? Aux plus mauvais jours de la barbarie, alors que la société épuisée, ne trouvait plus de soldats à envoyer contre les Huns, les Goths et les Vandales, l'Église leur avait opposé une armée de prêtres, phalange désarmée, il est vrai, mais invincible parce qu'elle était libre. Cette poignée d'hommes évangéliques marchait résolûment au-devant de l'ennemi commun; tous sacrifiaient en souriant leur vie aux farouches conquérants pour leur faire accepter la loi du Christ, pour assurer la liberté de leurs frères. On avait vu saint Loup arrêter Attila devant les portes de Troyes. Le même dévouement chez saint Aignan avait sauvé la cité d'Orléans des horreurs d'un sac. Enfin le fléau de Dieu reculait une troisième fois devant la majesté de saint Léon, couvrant Rome de son manteau sacré. Le secret de leur force se trouvait

dans une vie pure et sans tache, dans l'absence de tous les liens qui enchaînent si étroitement l'homme à la terre. Au milieu d'un cataclysme général des jours de gloire brillaient encore pour l'Église.

Mais au onzième siècle tout change. Le prêtre oublie peu à peu que sa seule et unique compagne doit être la charité, que les pauvres sont ses enfants, que son existence tout entière est un sacrifice perpétuel. A dater de cet instant, son cœur, rivé à la créature par des attaches funestes, se ferme aux misères, sa main s'éloigne de la main du malheureux, son courage faiblit quand il faudrait savoir payer de sa vie la foi et la vérité que l'on défend. Aucun scandale ne fut oublié. On voyait alors des évêques, manquant des qualités du cœur et de l'esprit, acheter des évêchés; des pasteurs, devenus des loups dévorants, jeter la mitre pour se couvrir du heaume, courir la vie aventureuse des camps, spolier l'Église et piller les brebis du Christ. La vue de tant de dissolutions arracha un cri de douleur aux âmes restées pures. Pierre Damien apparut; censeur acerbe, mordant, impitoyable, sa plume ne recula devant aucune des turpitudes de son temps, et, nouveau Juvénal, il promena le fer rouge sur des plaies gangrenées[1]. D'autres voix dénoncèrent le danger en invoquant du secours. « Rarement on trouvait un prêtre qui ne fût pas marié ou qui ne vécût pas dans le déréglement, » s'écrie un saint moine du temps[2].

[1] Voir *lettre au pape Nicolas*, dans Baronius, anno 1059, p. 263.
[2] Perrarus inveniretur qui non esset uxoratus vel concubinatus : de

De tous côtés le torrent de la corruption roulait ses flots fangeux et impurs, le désordre s'élevait jusqu'aux degrés de l'autel, il était déjà monté sur le siége apostolique avec les coupables amants de Marozie[1]. Le mal était donc au cœur de l'Église; mais le remède se trouvait aussi sous la main de la Providence. Comme on le sait, à la contagion les moines avaient opposé une vigilance active, un travail opiniâtre, une obéissance aveugle : aussi des monastères restés purs devaient sortir les réformateurs.

Mais avant d'ouvrir la croisade contre la dissolution des mœurs sacerdotales, avant de ramener le clergé à la continence que l'Église avait invariablement imposée à ses ministres, il devenait urgent de rendre à l'épiscopat son antique éclat en mettant un terme au trafic honteux que les rois et les hauts seigneurs féodaux faisaient des évêchés. De pareilles ventes ouvraient la porte des grandes dignités ecclésiastiques à une foule d'hommes sans considération et sans vertu. Ceux-ci, à peine revêtus de la pourpre, jetaient promptement le masque, et l'Église devenait ainsi responsable du scandale de ses ministres, alors même qu'on lui avait enlevé le droit de les élire. L'expérience avait démontré maintes fois, dit Hurter, encore protestant, « que l'Église était beaucoup mieux

simonia quid dicam? Omnes pene ecclesiasticos ordines hæc mortifera bellua devoraverat, ut qui ejus morsum evaserit rarus inveniretur. Leo de Marsi in *Chronic. Cassinen.*

[1] Luitprand, lib. III, cap. XII et seq

gouvernée lorsque les élections étaient laissées au clergé, à l'exclusion des rois et des barons[1]. »

A différentes époques les pontifes avaient protesté contre ces scandaleux abus, les armes de l'excommunication arrêtèrent même quelques-uns des princes les plus audacieux. Mais l'organisation féodale amena la question des investitures sur un terrain fertile en controverse, rempli d'arguties et d'obscurité. L'équivoque provenait d'ailleurs de la double attribution des évêques, chefs spirituels dans l'Église et chefs temporels dans l'État.

Quoique libre en apparence, le sol au moyen âge était enveloppé de liens étroits. Héritait-on d'un fief, on était tenu de certaines charges dont nul ne pouvait se libérer, fût-on même suzerain. Les évêques n'échappaient pas à la loi commune, ils ne pouvaient tenir en fief les villes, les châteaux, les domaines attachés à leur Église, qu'en se soumettant à un symbole extérieur emprunté aux coutumes romaines ou barbares; c'est par la réception de ce symbole que la tradition se trouvait consommée. La forme la plus habituelle de l'investiture, la plus goûtée surtout par les suzerains, était la remise de la crosse et de l'anneau. Ces ornements étant regardés comme des marques du pouvoir ecclésiastique, il s'ensuivait que le prince, en les remettant à l'évêque, semblait lui conférer la puissance spirituelle. Or, si l'on considère

[1] *Tabl. des Instit. et des mœurs de l'Eglise au moyen âge*, t. I.

Digitized by Google

que cette prétention avait pour conséquence immédiate d'absorber toute suprématie religieuse au profit des pouvoirs séculiers, on pardonnera sans doute à Grégoire VII et à Urbain II de s'être refusés d'inféoder l'Église à l'État. Certes, ils avaient le droit de ne pas souscrire à des exigences qui les auraient rendus nécessairement « les chapelains des rois[1]. » Le moindre résultat de cet empiètement était de soumettre le choix des évêques au bon plaisir des souverains, qui ne manquaient guère d'annuler les élections canoniques au profit de leurs créatures.

Pendant le schisme on s'était emparé des élections à l'exclusion de l'Église; si plus tard on lui avait rendu la liberté d'élire, ce n'était qu'une vaine forme laissant subsister la contrainte de conférer la consécration épiscopale à des sujets qui avaient reçu d'avance les insignes de l'épiscopat.

Le désir de ramener aux traditions primitives l'investiture ecclésiastique ne doit pas paraître une mesure excessive de la part des papes; il ne s'agissait pas d'une vaine jalousie entre deux pouvoirs rivaux, mais d'une revendication légitime, d'une loi d'équilibre violée : en effet, les rois voulaient l'Église asservie dans l'état libre; à leur tour les souverains pontifes réclamaient la liberté dans l'État pour tous les sujets et pour tous les actes dépendant ou ressortissant de l'Église. Tout en permettant aux possesseurs de bénéfices ecclésiastiques

[1] Voltaire, *Essai sur l'hist. génér.*, t. I, ch. XXXVIII.

de prêter aux princes le serment qu'ils leur devaient comme sujets, les papes étaient bien autorisés, ce semble, à revendiquer pour eux l'investiture canonique. L'exercice de ce droit si légitime leur permettait de régénérer l'épiscopat, de raviver la discipline en éloignant les mercenaires et les pasteurs indignes.

Arrivons à l'autre plaie que les papes entreprirent de cicatriser au moyen âge. Il s'agit des désordres qui auraient amené infailliblement la polygamie sans leur énergique intervention et leur inflexible rigueur. La femme une première fois réhabilitée par le christianisme, allait retomber de nouveau dans l'état d'abjection où le monde païen l'avait reléguée. Pouvait-il en être différemment alors que la force et l'arbitraire régnaient tête levée? De quelle importance sociale pouvait jouir un être faible que les lois ne protégeaient pas, que les mœurs ne respectaient plus? Considérée comme un instrument de plaisir ou un marchepied offert à l'ambition, la femme était condamnée à redescendre à la servitude, quand elle ne voulait pas jouer un de ces rôles honteux et servir aux caprices coupables des hommes. Tant que l'Église, gardienne des lois morales, avait été maîtresse de réfréner les déréglements les plus licencieux, l'épouse et la mère avaient trouvé une place respectée au foyer de la famille. Mais aussi, quand l'Église fut asservie, l'abaissement de la femme devint inévitable ; elle ressentit cruellement le coup qui avait atteint sa protectrice; car on la renversa aussitôt du trône que la délicatesse des

mœurs chrétiennes lui avaient élevé. Le sentiment religieux n'opposant qu'une digue trop faible aux désirs qui font éclore les passions, la législation étant impuissante à frapper des actes déréglés, les rois se crurent tout permis et brisèrent les liens indissolubles du mariage.

Trop de souverains, au onzième siècle, attachèrent cette triste célébrité à leur nom, tandis que, par la plus étrange des oppositions, leurs pères avaient montré une pureté de mœurs qui contrastait avec la dépravation de leur temps. En effet, Otton le Grand et saint Henri II en Allemagne, Ladislas I[er] et l'illustre saint Étienne en Hongrie, saint Canut en Danemark, saint Édouard le Confesseur en Angleterre; en Écosse, sainte Marguerite, et le pieux Robert en France, forment une pléiade incomparable et telle qu'on n'en rencontra jamais à aucune époque : chez tous ces rois, le nimbe radieux de la sainteté fait pâlir l'éclat de la couronne; ils apparaissent comme autant de colonnes mystérieuses chargées de soutenir l'édifice chrétien, alors que les pontifes romains s'endorment dans une coupable inertie sur la chaire de saint Pierre. Avec la génération suivante, une révolution étrange s'opère : l'axe de l'Église semble reporté de nouveau sur le siége apostolique; mais si les papes se relèvent à la hauteur de leur mission, les princes deviennent à leur tour les contempteurs de toutes les lois divines et humaines. Que dire du roi de Hongrie Boleslas II, poignardant un saint évêque qui lui reprochait le scandale

de ses adultères [1], enlevant les plus nobles femmes de son royaume pour assouvir sa luxure? Quelle excuse invoquera-t-on en faveur de l'empereur Henri IV, lorsqu'il soumettait l'impératrice Praxede aux traitements les plus inouïs [2], lorsqu'il faisait traîner de vive force dans son palais des jeunes filles ou des femmes célèbres par leur beauté [3]? Et Philippe Iᵉʳ, avec moins de violence, mettait-il plus de retenue dans ses désordres? Le divorce qui suivit la captivité de la reine Berthe et l'enlèvement de la trop fameuse Bertrade de Montfort parlent assez haut.

En face de pareilles turpitudes comment oserait-on reprocher aux papes leur sévérité? Cette fois encore n'ont-ils pas rempli une noble tâche en rappelant aux rois que les priviléges de la grandeur laissent tous les hommes égaux devant les lois imprescriptibles de la morale? N'avaient-ils pas raison de protester hautement contre les outrages qu'on infligeait à la famille et aux mœurs? Le divorce laissé aux caprices des princes aurait conduit les nations septentrionales à la dégradation des institutions et des races par la polygamie; les peuples à des révolutions sanglantes par des guerres successives soulevées entre des prétendants rivaux. On le voit, c'était éviter au peuple bien des crises, bien des se-

[1] Voir la vie de saint Stanislas de Cracovie, Bollandus, Baillet, 7 mai.

[2] Fiorentini, *Memorie della Gran Contessa*. — Rohrbacher, *Hist. de l'Église*, t. XIV.

[3] Binas vel ternas concubinas simul habebat, nec his contentus, cujuscumque filiam vel uxorem juvenem et formosam audierat, si seduci non poterat, sibi violenter adduci præcipiebat. — Bruno, *Hist. belli Saxonic.*

cousses à une époque où elles n'étaient que trop nombreuses. Répétons avec de Maistre « qu'aucun œil ne saurait apercevoir les bornes où se serait arrêté un tel débordement[1]. »

Au début de ces réformes, les âmes élevées qui avaient échappé aux souffles délétères des vices sociaux, les intelligences dont le matérialisme n'avait pas terni l'éclat, applaudirent aux courageux efforts des souverains pontifes. Parmi ces contemporains si rares, on aime à rencontrer des femmes supérieures à leur siècle : il semble que leur nature pénétrante, si pleine de compassion et de douceur ait mieux senti les généreuses aspirations de Grégoire VII et d'Urbain II, mieux compris l'élévation de leurs vues, l'héroïsme de leur entreprise, tout au profit de l'humanité faible et opprimée.

L'histoire nous montre la Jeanne d'Arc de la papauté, Mathilde de Toscane, vouant son influence, sa vie, son épée au soutien des idées rénovatrices, dépensant tout le zèle de sa belle âme, toute l'ardeur de ses convictions, à la défense d'une cause qui était celle de la civilisation. Grégoire VII trouva dans cette femme supérieure des trésors d'affection et de confiance qui réparent les fatigues du génie; « une de ces amitiés pures où l'âme des grands lutteurs aime à se reposer[2]. » A côté de cette fidèle alliée des papes, apparaît une autre figure non moins touchante; c'est une autre Mathilde, elle est reine d'Angle-

[1] *Du Pape*, liv. II, ch. VII
[2] Amédée Renée, *Grande Italienne*, p. 225.

terre, épouse d'un illustre conquérant : s'il ne lui est pas permis d'offrir ses domaines et son sang à l'Église, elle propose spontanément à son chef toutes les pierreries de ses écrins, tous les joyaux que le pouvoir lui a donnés. Le noble désintéressement de saint Grégoire refusa les trésors de la reine, il n'accepta que les prières de la chrétienne.

Dans les annales de la papauté il existe encore une page sublime que les ennemis du saint-siége voudraient arracher, parce qu'elle proteste éloquemment contre la destruction de la souveraineté pontificale. Il s'agit des pontifes romains défendant l'Italie dans sa nationalité et dans son indépendance. Pour mieux ternir leur noble patriotisme, pour décrier plus sûrement leur politique si paternelle, on a dit « que les papes n'avaient jamais combattu que pour assurer leur domination religieuse ou pour satisfaire leur ambition personnelle[1]. » A entendre ces accusations, ne semble-t-il pas que le flambeau des dissensions civiles n'ait jamais emprunté son sinistre éclat qu'aux incendies allumés par les haines et les vengeances de la cour romaine.

Rétablissons les faits dénaturés par les passions. Quelle pensée poussait vers la Péninsule ce million d'Allemands armés de fer? Avaient-ils pour but exclusif de combattre l'autorité spirituelle des papes? Il semble cependant que l'Italie, pour elle-même, entrait quelque

[1] *Les Papes princes italiens*, p. 42.

peu dans leurs convoitises, qu'ils n'allaient pas guerroyer seulement pour une idée, mais bien pour asservir et dominer une contrée belle, riche et productive.

Pourquoi reculer devant la vérité? Ne vaut-il pas mieux avouer « que si l'autorité des empereurs avait duré, l'Italie eût été réduite à l'esclavage[1]? » rien n'est plus exact, et l'on peut en croire pour cette fois M. de Voltaire, à qui de tels aveux échappent rarement.

Mais où cherchera-t-on l'élément de résistance contre l'étranger? D'où jaillira l'étincelle qui allumera dans les cœurs ces nobles dévouements à la patrie que l'Église a toujours respectés? En dépit de toutes les calomnies, il faut encore rencontrer ici, sur le chemin si étroit du dévouement patriotique, les souverains pontifes; les premiers ils protestèrent, au nom de l'Évangile, contre une oppression injuste; ils revendiquèrent pour l'Italie et pour l'Église les gages de paix et de sécurité auxquels a droit toute société; enfin, chefs suprêmes d'une religion qui avait jeté chez tous les peuples les germes du droit et de la justice, ils adjurèrent les envahisseurs d'abandonner leur proie. La résistance des papes révélait une pensée trop généreuse pour être méconnue. Aussi tous les amis sincères de la liberté, tous les Italiens qui voulaient sincèrement que leur patrie fût forte, leurs cités indépendantes, se groupèrent-ils autour du Saint-Siége : là il n'y avait pas de mécomptes à redou-

[1] Volt., *Essai sur l'hist. génér.*, t. I, ch. xxxviii.

ter, mais tout à espérer de l'Église, qui aime la liberté. Ils avaient compris cette généreuse pensée, les Guelfes, ces libéraux du moyen âge qui ne cessèrent d'être les alliés du Vatican.

Le comte de Maistre, qu'on retrouve partout où il s'agit de défendre la papauté, affirme que dans les guerres soulevées entre l'Italie et l'Allemagne, les papes firent leur devoir de princes italiens et de politiques sages en prenant parti pour la Péninsule[1]. Ajoutons que les luttes célèbres de Grégoire VII, de Paul III, de Jules II prouvent assez haut qu'on peut être pape et rester Italien.

La haine des ennemis de l'Église a pu seule représenter la souveraineté pontificale comme une arme dangereuse. Aux neutres elle offrait une sécurité profonde, aux faibles une protection efficace; elle intimidait seulement les ennemis de la religion par le respect et la majesté dont elle entourait le chef de la catholicité. En un mot, jamais pouvoir, comme l'a dit si judicieusement une grande autorité, ne fut plus humain, plus honnête et plus fort avec moins de désir de le paraître. Si la reconnaissance tenait une place plus large dans la mémoire des peuples, les Italiens se rappelleraient que leur patrie ne fut pas germanisée grâce à l'intervention énergique des papes.

Sans doute à ce tableau de la souveraineté temporelle on trouvera des ombres, peut-être même des taches.

[1] De Maistre, *Du Pape*, liv. II ch. VIII.

Mais où n'y en a-t-il pas? Si quelques papes ont trop aimé le pouvoir pour le faste qu'il procure, si quelques autres ont préféré les qualités du capitaine à celles du pontife, ils ont expié durement ces rares faiblesses. Ce qui a mérité à tant d'autres souverains le titre pompeux de conquérant, leur a valu les implacables sévérités des partis. Ces exceptions, nous les déplorons, mais sans songer à les voiler, car elles portent un enseignement profond pour la fragilité humaine, en même temps elles font rejaillir un merveilleux éclat sur toute la série si longue des papes irréprochables. Qu'on établisse un parallèle entre les souverains pontifes et tous les princes qui ont réuni comme eux dans leurs mains cette double puissance théocratique et monarchique, en trouvera-t-on beaucoup, en Russie ou en Angleterre, qui se soient montrés aussi pénétrés de la grandeur de leur mission, aussi modérés, aussi humains dans l'exercice de leur redoutable pouvoir que les souverains de la Rome catholique!

Mais quelle était donc cette souveraineté si forte de sa faiblesse? d'où venait cette royauté qui n'avait pas la conquête pour base? disons-le en deux mots : au sortir des catacombes on sait comment Rome éleva d'elle-même un trône à la nouvelle religion; on se rappelle qu'elle lui donna droit de cité dans ses murs, qu'elle compta ses plus nobles citoyens parmi les chrétiens; en un mot l'Église siégea à côté des Césars ses persécuteurs, et malgré eux. Lassés un jour de frapper cette

religion étrange sans jamais la détruire, ils finirent par l'accepter. Mais, à peine converti, Constantin transporta brusquement le siége de l'empire à Byzance. Un secret pressentiment l'avertit sans doute que l'heure était venue pour Rome de séparer sa fortune de celle des empereurs. La Rome païenne, écrasée sous le fardeau de sa gloire et sous le poids de ses vices, la ville éternelle, devenue le centre du monde, le gouffre hideux d'une dissolution sans nom, avait besoin d'une régénération complète pour grandir et monter vers les destinées immortelles où l'appelait le christianisme. Effrayé de cette tâche surhumaine, Constantin la laissa tout entière aux souverains pontifes. Tel est le point de départ de la suprématie temporelle : « seuls gardiens de Rome, les papes en sont demeurés les seuls maîtres[1]. »

Sous la domination des empereurs de Byzance, la situation devint plus précaire encore. Ces maîtres de l'Italie qui la laissaient déchirer, ces princes qui voulaient tous les bénéfices du pouvoir, mais qui en repoussaient toutes les charges, abandonnèrent les papes sans ressources, sans secours, au milieu des peuples aux abois.

Sait-on ce que souffrirent les souverains pontifes en voyant ces longues colonnes d'Italiens entraînés en exil? Loin de cette Rome exposée à toutes les violences, ces malheureuses victimes pouvaient leur redire, avec l'accent

[1] Ozanam, *Fragm. inédits.*

de la résignation chrétienne, ces mots prononcés naguère avec tant d'amère ironie : *morituri te salutant*. Les papes ouvrirent les trésors de l'Église pour racheter leurs concitoyens. Lorsqu'ils furent vides, saint Grégoire, déchiré de douleur, fit un suprême appel aux empereurs de Byzance. « Il a fallu que je visse de mes yeux, s'écrie-t-il, les Romains la corde au cou comme des chiens de meute, conduits en France pour être vendus au marché[1]. » Voilà quel était le doux protectorat des Maurice et des Phocas pour leurs sujets italiens.

Quand vinrent les Lombards, puis Charlemagne, puis les Hongrois et les Allemands, toute trace de l'autorité des souverains du bas empire avait disparu. Déjà les bastions de la féodalité s'élevaient de tous côtés; une ceinture de petits tyrans enveloppait la ville éternelle, et s'arrachaient les lambeaux du domaine de saint Pierre. Les populations brisées virent dans les évêques de Rome le seul pouvoir encore debout pour défendre leurs droits. A leurs yeux, le représentant du Christ était le champion le plus ferme de la liberté, l'espérance la plus solide de l'avenir, le seul sanctuaire où la justice, traquée partout, pouvait chercher un asile.

La force même des choses avait conduit l'Église à s'emparer de la direction morale des peuples de la Péninsule. Pour continuer son rôle pondérateur entre les différents pouvoirs sortis graduellement de cet amas

[1] Comte de Montalembert, *Moines d'Occident*, t. II.

de ruines, il fallait à l'Église un rempart sacré, aux souverains pontifes une demeure inviolable. Le vicaire de Jésus-Christ pouvait-il devenir le sujet d'un prince? Quel État aurait pu compter le pontife-roi au nombre de ses citoyens? Le bon sens et l'histoire démontrent donc que la souveraineté temporelle n'est pas née d'une révolte victorieuse. N'est-il pas évident qu'elle est l'expression la plus éclatante de la volonté des peuples, « le résultat d'une de ces nécessités impérieuses devant lesquelles se brisent tous les obstacles, parce que le doigt de la Providence s'y montre à côté de la libre action des hommes[1]? »

On a dit que toutes les grandes pensées du moyen âge datent du règne de Grégoire VII ou en sont les émanations. Rien n'est plus juste. Ce sont ces germes laissés sans vie au milieu d'un chaos immense que nous verrons se développer par les efforts persévérants d'Urbain II. C'est l'œuvre du réformateur chrétien, ramenée à de justes proportions et dégagée de cette exagération inhérente à toute réaction vigoureuse, que l'on étudiera sous le pontificat de son successeur. Toutefois, avant de montrer Urbain II aux prises avec les plus redoutables difficultés, poursuivant la noble tâche que lui avait laissée saint Grégoire; avant de présenter les travaux du disciple, il fallait, on le comprend, connaître la vie du maître. L'un et l'autre se tenaient par des liens trop étroits pour les séparer.

[1] *Lett. sur la souverain. pontif.*, de Mgr de Salinis.

Sans doute Urbain, à huit siècles de distance, passe inaperçu à côté de la grande figure de Grégoire VII, qui éclaire tout son temps. La raison en est fort naturelle. Il est difficile, on le sait, de succéder à un grand homme, plus difficile encore de supporter le lourd fardeau qu'il laisse en mourant. Urbain II a eu l'habileté de triompher de quelques-uns des obstacles qui avaient signalé le règne précédent, et la modestie bien rare de ne jamais revendiquer aucune part des succès dus à ses persévérants efforts.

Pontife suprême, placé entre deux papes martyrs du droit et de la justice[1], Urbain leur servit de trait d'union. Considéré comme un des anneaux de cette chaîne qui part du pêcheur de Galilée et remonte à travers les temps, et malgré les révolutions et les tempêtes humaines, jusqu'au vénérable Pie IX, il est digne d'appartenir à cette dynastie pontificale dont chaque règne ajoute à l'édifice catholique une pierre où brille un nom glorieux par son génie ou par sa sainteté.

Otton de Châtillon apparaît encore comme une des illustrations les plus pures dont la France puisse justement s'enorgueillir. Au milieu de la pléiade si nombreuse de célébrités qui se sont élevées sur notre sol, on ne saurait oublier que la Champagne a donné à l'Église un illustre pontife, à l'humanité un de ses bienfaiteurs les plus généreux, en établissant la trêve de Dieu, cette

[1] Grégoire VII et Pascal II.

Digitized by Google

muraille de justice élevée entre la faiblesse et la force, entre les agresseurs et leurs victimes. Enfin la France, en cédant aux paroles entraînantes d'un de ses enfants qui lui demandait sa foi et sa bravoure pour reconquérir le tombeau du Christ, s'est placée depuis ce jour à la tête de toutes les grandes nations chrétiennes.

Ce qui caractérise Urbain, ce n'est pas le génie qui crée, mais la patience qui attend, et la volonté qui exécute. Nature moins ardente que Grégoire VII, il plie la tête sous les flots de l'adversité sans se roidir contre ses coups; mais, la bourrasque passée, il reparaît avec calme et sérénité, le gouvernail à la main, conduisant le vaisseau de l'Église vers ses immortelles destinées. Sans connaître ni fatigue ni repos, il creuse à travers mille obstacles ce chemin tracé par Grégoire VII, qui devait mener la papauté au siècle de Léon X, en traversant les pontificats d'Innocent III, de Boniface VIII et de Jules II.

En grandissant les papes comme ils le méritent, nous n'entendons pas diminuer la gloire de l'Italie dans ces siècles éloignés; sans doute, l'impétuosité de ses passions, le farouche éclat de ses excès, méritent le blâme le plus sévère. Mais comment résister au charme infini qui entraîne vers cette terre magique, où toutes les causes généreuses trouvaient des poëtes, toutes les idées, des défenseurs, toutes les luttes, des héros, toutes les théories, des champions, et toutes les folies, des admirateurs? Comment se défendre d'aimer cette terre prédestinée

aux gloires les plus étonnantes, aux catastrophes les plus lugubres? Comment rester froid et indifférent devant l'Italie de la décadence, courbant sa tête sous le flot sans cesse montant des invasions; expiant ses siècles de grandeur par des siècles d'abaissement, comptant ses désastres et ses douleurs par tant de ruines superposées? Qu'on ne l'oublie pas, il n'est pas une ville d'Italie, pas un monument, pas une pierre qui n'aient porté l'empreinte du fer ou du marteau de ses conquérants, date impérissable de leur sanglant passage.

Au sortir de tant de convulsions, on s'attend à trouver l'Italie épuisée, agonisante. Par le plus étrange des prodiges, il n'en est rien. A l'aurore du moyen âge, elle apparaît, au contraire, forte, robuste, vivace, amoureuse des arts, folle des nouveautés; on la voit tout accueillir avec passion, tout détruire avec frénésie. En lisant son histoire, on sent comme un souffle brûlant s'élever de cette terre volcanique; il semble qu'elle renferme en elle une source de vie éternellement féconde. Quelle chaleur de sang, quel débordement de séve chez ce peuple qui compta sept mille guerres intestines en cinq siècles[1]! Quelle singulière énergie n'avaient-ils pas, ces hommes qui saisissaient l'arc et la pique pour se faire Gibelins parce qu'ils comptaient des ennemis parmi les Guelfes! Avec quelle stupeur profonde ne voit-on pas Orvieto sonner l'insurrection du haut de ses beffrois par

[1] *Révolutions d'Italie*, Ferrari, t. I.

lassitude du bien-être, Florence par excès d'embonpoint[1] ! Jamais sol n'entassa plus de grandeur, plus de décombres, plus de poussière humaine. Jamais nation n'eut une exubérance de vie plus intense, plus exagérée.

O Italie, patrie de Grégoire VII et du Dante, ton origine illustre était écrite sur ton front! dans tes veines coulaient le sang des maîtres du monde; ta race était la plus ardente des races : Rome la tête de l'univers, le foyer de chaleur qui réchauffait les génies les plus vastes. Quel était le secret de cette étrange destinée? Ne faut-il pas le chercher dans le dessein mystérieux de la Providence, qui avait préparé ce sol pour y faire croître le grand arbre du Christianisme?

Lorsque, arrivé sur le seuil du moyen âge, on soulève le voile qui cache les siècles nouveaux ; quand on descend avec la rapidité de la pensée le fleuve du temps jusqu'à nos jours, avec quelle religieuse terreur ne voit-on pas les empires, les royaumes, les dynasties s'écrouler; les institutions, les lois, les races entières périr et disparaître, entraînées dans le mouvement du grand cycle humain! Au milieu de ce champ de ruines immenses où sont entassés les œuvres et le souvenir de tant de générations, l'œil s'arrête et se repose sur ces antiques cathédrales que le fer des niveleurs n'a pas su détruire. Ces monu-

[1] Per lo troppo ben stare; per lo supperchio di grassezza. J. Villani *Storia*. — Ferrari, op. citat.

ments gigantesques d'une foi robuste, ces témoins du passé, les seuls debout pour le faire revivre à nos yeux, nous représentent l'Église. Comme ces temples, l'Église a entendu gronder les orages les plus formidables; comme eux, elle a traversé les crises les plus effrayantes; autour d'elle se sont élevés aussi les cris sauvages de ses ennemis, dont la haine s'accroissait de toute leur impuissance à la détruire. Mais elle a vaincu tous les oppresseurs, bravé toutes les attaques, déjoué tous les complots. Elle a même épuisé la série si longue des persécutions, enfantées par le délire des passions humaines. Aussi, de nos jours, les ennemis de l'Église et de la papauté sont-ils condamnés à chercher leurs armes dans les arsenaux de l'impiété passée. Voilà pourquoi les annales de l'histoire nous offrent souvent un décalque fidèle des événements modernes.

Qu'on nous permette en finissant d'en citer un exemple; il ranimera les courages défaillants, il convaincra les antagonistes de la souveraineté pontificale de l'impuissance de leurs attaques.

Au commencement du douzième siècle parut en Italie un homme aux passions ardentes : on le nommait Arnaldo de Brescia; tribun éloquent, rationaliste habile, démagogue fougueux, il se fit le défenseur et l'apologiste des idées républicaines; les remit en honneur par ses déclamations brûlantes, en réveillant dans les masses les souvenirs de l'ancienne Rome. A sa voix un parti puissant, dont il était l'âme, se soulève contre les pouvoirs

établis et les renverse. Le flot populaire, à peine sorti de son lit, roula bientôt contre le Vatican, où le poussait des influences occultes. L'esprit d'indépendance et de vertige qui régnait alors à Rome fit ouvrir les portes de la ville éternelle. On proclama la république sous la suzeraineté de l'empereur d'Allemagne. Le pape Eugène III, mis en fuite, transporta son siége à Viterbe. Le premier acte des révolutionnaires romains fut de supprimer la puissance temporelle des souverains pontifes et de les réduire aux aumônes volontaires des fidèles. On ne s'arrêta pas à ce premier succès. Conrad III fut invité, au nom des agitateurs, à venir résider à Rome, pour en faire le siége du nouveau pouvoir. On prétendait de la sorte appliquer la parole du Christ : « Mon royaume n'est pas de ce monde; rendez à César ce qui est à César. » Qui ne connaît la suite? L'orage passé, les papes rentrèrent dans la capitale du monde catholique. Les criminelles utopies vinrent se briser contre la souveraineté pontificale qu'elles prétendaient abattre. Les doctrines d'Arnaldo furent dispersées comme ses cendres : au lieu d'un échec on avait ménagé un nouveau triomphe à la papauté.

A voir ce tableau, ne semble-t-il pas qu'il porte le millésime de 1849, à moins qu'on ne préfère y voir une esquisse contemporaine sous des noms d'un autre âge? On y retrouve non-seulement les grands traits, mais jusqu'aux moindres détails du drame qu'on espère jouer à Rome. Mêmes menées, mêmes moyens, même

but. Tout est semblable. Les hommes seuls ont changé, mais les révolutionnaires de nos jours ne renieraient pas les agitateurs du douzième siècle. Du côté des victimes les ressemblances ne sont pas moins frappantes. Comme Eugène III, Pie IX a défendu le patrimoine de saint Pierre contre les attaques impies; comme lui la tourmente révolutionnaire l'a contraint de fuir; il est enfin rentré avec une armée alliée dans la ville éternelle, comme Adrien IV.

Toutefois ce parallèle ne serait pas exact, si on l'arrêtait aussi brusquement. Quel œil ne voit pas sans épouvante le chef actuel de la catholicité aux prises de nouveau avec les éléments de désordre qui ont fait flétrir le moyen âge du nom de barbare? Certes, il faut bien l'avouer: aujourd'hui Pie IX est le champion de la force morale contre la doctrine du fait accompli, du droit contre la violence, de la liberté contre l'oppression. Sans doute les adversaires de la civilisation par le Christianisme, ne sont pas de nos jours les Césars allemands. Ce ne sont plus les prétentions des maisons de Souabe qui jettent le deuil dans l'Église. Au dix-neuvième siècle, c'est une idée subversive de toute morale, de tout principe, de toute autorité; elle s'appelle la Révolution; elle a pris les oripeaux du pouvoir, le langage de la diplomatie, l'épée des capitaines, la voix même des théologiens; elle a revêtu tous les masques pour mieux dissimuler toutes les turpitudes. Protée insaisissable, elle a parcouru triomphalement l'Europe. Rome est aujour-

d'hui l'objet de ses convoitises sacriléges. C'est sur les ruines fumantes de la dernière souveraineté qu'elle prétend planter le drapeau de l'indépendance des peuples. Voilà l'ennemi. En face de lui se dresse l'Église. L'enjeu est Rome, ou mieux la papauté; car lorsque la révolution aura fait le Pape sujet, elle espère bien le faire esclave, oubliant sans doute que les papes envoyés et assistés par Dieu vivent libres ou meurent martyrs. Chaque heure, chaque minute rendent plus solennel ce duel entre la vérité et l'erreur, entre l'ordre et l'anarchie. Le pontificat de Pie IX semble réservé, comme celui de Grégoire VII, à une lutte gigantesque; tous deux paraissent marqués au cachet des grandes épreuves, parce que tous deux sont destinés à une mission régénératrice dans l'ordre providentiel. Si l'avenir se cache derrière un horizon obscur, au moins l'espérance dans des promesses inaltérables nous reste. D'ailleurs, quand une cause compte un passé de dix-huit siècles, quand elle fait battre deux cents millions de cœurs, lorsqu'elle trouve du sang pour défendre ses principes, de l'or pour subvenir au luxe de ses charités, quand enfin cette cause a un saint pour chef, un habile ministre pour défenseur, et par-dessus tout la main de Dieu pour bouclier, elle n'a rien à redouter du temps et des révolutions, des orages et des persécuteurs.

En résistant aux séductions et aux menaces, en pardonnant les calomnies, Pie IX a prouvé qu'il était digne des pontifes martyrs dont l'Église a conservé le nom vé-

néré à travers les âges. Grégoire VII, exilé à Salerne, disait au nom de la papauté ces sublimes paroles que répétait Pie IX à Gaëte : « J'ai aimé la justice, j'ai haï l'iniquité. » Ainsi se résume la vie de tous les papes; c'est l'explication de leurs épreuves et la garantie de leur triomphe.

Paris, le 8 juin 1862.

Digitized by Google

PREMIER LIVRE

LE MOINE DE CLUNY

SOMMAIRE

I. Utilité des ordres religieux. — Comment on appréciait la règle de saint Benoit au moyen âge. — Durée des statuts monastiques comparée aux constitutions modernes.

II. Abbaye de Cluny, sa fondation. — Paroles prophétiques du premier abbé. — Un moine devenu roi de Pologne. — Développement de l'institut sous saint Hugues de Sémur. — Cluny école des papes.

III. La vie conventuelle. — Liturgie. — Esprit de la règle rapportant tout à Dieu. — L'obéissance. — Le travail. — Sollicitude envers les malades. — Charités; légions de pauvres nourris par l'abbaye. — Comment on exerçait l'hospitalité à Cluny. — Détails. — Les charges. — Le grand prieur : Otton de Châtillon.

IV. Forteresse de Ch'tillon. — Incertitude des historiens sur l'origine d'Urbain II. — Doutes dissipés par un bref du pape. — Urbain est né à Châtillon — Illustration de la famille de ce nom.

V. Miles de Châtillon, vidame de l'église de Reims, et son frère, l'archevêque Gui. — Le jeune Otton préfère le service de Dieu à la carrière des armes. — Renommée de l'école de Reims. — Saint Bruno professeur. — Otton entre au chapitre de la métropole : prérogatives des chanoines. Il est nommé archidiacr, seervices qu'il rend. — Liaison d'Otton avec saint Bruno; aspirations du futur fondateur des Chartreux pour la vie monastique. — L'archidiacre quitte Reims et prend l'habit de Saint-Benoit à Cluny. — Noviciat. — Coup d'œil rétrospectif.

VI. La lutte entre l'empire et le sacerdoce se dessine. — L'empereur Henri IV et ses alliés. — Grégoire VII et ses partisans. — Le pape demande à Hugues de Cluny des auxiliaires. — Otton est envoyé à Rome avec un détachement de moines. — Situation des affaires politiques à son arrivée en Italie. — Henri IV déposé à la diète de Forckeim — Rodolphe, duc de Souabe, est

élu roi par les catholiques allemands. Grégoire VII blâme cette élection prématurée. — Concile de Rome. — Excommunication de l'archevêque de Ravenne.

VII. Milieu bouleversé où se trouve jeté Otton; il est nommé évêque d'Ostie. — Le page de Grégoire VII. — Espoir et pensée de Henri IV en établissant un schisme. — Assemblée de Brixen, les évêques schismatiques y déposent Grégoire VII. — Guibert de Ravenne est élu pseudopape. — Siége de Rome. — Captivité d'Otton et de l'évêque de Sutri. — Intronisation de Guibert. Couronnement de l'empereur. Robert Guiscart et son armée délivrent le pape. — Pillage et cruautés. — Grégoire s'exile à Salerne; il nomme Otton commissaire apostolique en Allemagne.

VIII. Bataille de Mersebourg. — Le roi Conrad est tué. Ses dernières paroles. — Otton convoque un synode à Quedlimbourg, on y maintient l'orthodoxie. — Jugement porté sur la conduite et les travaux du légat. — Son passage à Cluny : Son retour en Italie. — Mort de Grégoire VII. Appréciations.

PREMIER LIVRE

LE MOINE DE CLUNY

I

La vie monastique est aujourd'hui un livre fermé à la généralité des intelligences. Aux yeux du plus grand nombre, la porte d'un cloître ne peut désormais s'ouvrir que devant la folie ou le désespoir. Se dépouiller de ses biens, enchaîner sa liberté, réfréner ses passions, s'ensevelir enfin dans la solitude pour penser et écrire, dans les hôpitaux pour soulager les souffrances, dans les prisons pour consoler; c'est une préférence qui s'offre à notre siècle comme le renversement de toute raison; c'est un courage qui ressemble à un affaiblissement intellectuel.

Qu'ils sont loin ces temps oubliés où deux grands hommes, François d'Assise et le Dante, se rencontrant dans la même pensée religieuse et sociale pour faire l'apothéose de la pauvreté volontaire, s'écriaient :

O bien, seul véritable, ô trésor inconnu !

Ne croirait-on pas insulter la société moderne, en lui

faisant entendre aujourd'hui de pareils accents? Quelle est la cause de cet étrange bouleversement d'idées? N'est-elle pas due à l'oubli des conseils évangéliques? On ne saisit plus la spiritualité sublime du dogme chrétien, qui élève si haut l'élément intellectuel au-dessus de l'élément matériel. De nos jours, l'intérêt n'est-il pas la règle suprême de toutes les intelligences? Le souffle glacé de l'égoïsme n'étouffe-t-il pas le germe des grands dévouements? La pensée du sacrifice n'est-elle pas refroidie par le besoin insatiable du bien-être? Aussi, la vue d'un moine au milieu de nos grandes cités incrédules et sceptiques soulève souvent de dédaigneuses moqueries. L'habit monastique, sa simplicité et sa forme austère étonnent l'œil habitué à l'éclat et au faste. Quand on ne méprise pas l'homme qui porte cette livrée de la pauvreté, on le considère comme un esprit vulgaire, réfractaire au progrès, indigne de vivre dans un siècle de lumière dont il refuse de partager la félicité. Nous sommes trop fiers de notre civilisation toute superficielle, trop orgueilleux de nos étonnantes conquêtes sur la matière, pour ne pas prendre en pitié les institutions qui nous ont précédés. Placés au-dessus d'un volcan mal éteint, dont les sourds grondements devraient nous rappeler aux incertitudes de l'avenir, nous trouvons agréable de railler les hommes qui acceptent les règles du passé. Cependant l'histoire n'a pas encore prononcé sur la durée de notre état de choses actuelles, tandis que certains statuts monastiques qui ont quatorze cents ans de date subsistent encore.

Aujourd'hui, il est vrai, on ne glorifie plus la misère,

on ne béatifie plus la pauvreté, on n'ennoblit pas le travail fait volontairement, on ne veut plus de monastère, parce qu'on ne comprend plus leur importante mission, l'utilité de leur existence. Mais, en retour, les gouvernements modernes sont aux prises avec des difficultés inconnues aux siècles passés; où les moines étaient acceptés et les abbayes florissantes, actuellement il faut aller au-devant de besoins sans cesse croissants et jamais satisfaits, il faut chercher un remède aux ambitions sans frein, et apaiser ces soifs de bien-être que la société ne peut plus éteindre.

Le moine, aux yeux du penseur sérieux, n'est donc pas la personnification d'un odieux passé; c'est au contraire un élément incompris de civilisation qu'on devrait opposer à des maux déjà effrayants aujourd'hui, peut-être sans remède demain. La vie monastique offre un enseignement qui, pour être méconnu, n'en est pas moins éloquent. Au lieu de rire de leur capuchon, qu'on regarde au front ces moines : ils ont plus travaillé au développement de l'esprit humain, derrière les murailles de leurs cloîtres silencieux, qu'aucune de nos associations modernes; ils ont défriché le sol et les idées, et semé en leur temps ce que nous moissonnons dans le nôtre.

L'hostilité et l'indifférence qu'on professe à l'égard des moines s'étend jusqu'à leur histoire. Toutefois, combien ne serait-on pas surpris de trouver souvent dans la législation d'un monastère la révélation inattendue de nos problèmes modernes les plus insolubles! Une abbaye était un monde où toutes les passions s'agi-

taient à côté de vertus sublimes ; la règle devait donc envisager le religieux aux points de vue les plus multiples. Saint Benoît l'avait bien compris lorsqu'il écrivait sa constitution, regardée par tous les grands esprits du moyen âge comme un chef-d'œuvre empreint de la connaissance la plus approfondie du cœur humain. Autrefois, où l'on ne pensait pas comme nous pensons, le code bénédictin était familier à toutes les classes éclairées ; il se trouvait même dans la main des rois. Côme de Médicis le lisait assidûment, le méditait et déclarait y rencontrer des préceptes fort utiles au souverain qui veut apprendre à gouverner ses peuples. Saint Grégoire le Grand avouait que la règle de l'ermite de Subiaco était mieux écrite et plus prudente que toutes les autres, *sermone luculentam et discretione præcipuam*. Enfin, pour réhabiliter les statuts monastiques, ne suffirait-il pas de songer qu'ils ont survécu à toutes les révolutions, qu'ils ont été respectés et fidèlement suivis par des milliers de religieux dans les contrées les plus éloignées, sous les climats les plus différents, tandis que nos chartes constitutionnelles si perfectionnées n'atteignent jamais le quart d'un siècle sans être déchirées ou mutilées.

Les vieilles abbayes du moyen âge ont seules trouvé grâce devant notre insouciance, mais si elles sont devenues en honneur parmi nous, elles le doivent plutôt à leurs ruines pittoresques qu'aux souvenirs qu'elles réveillent. Ce que l'on aime d'un monastère, c'est un pan de mur demi-écroulé que le lierre, plus conservateur que les hommes, défend des injures du temps ; c'est un cloître ouvert à tous les vents, où gisent quelques frag-

ments de chapiteaux aux délicates ciselures. Enfin, ce sont des tombes brisées, à l'ombre desquelles s'élèvent des fleurs sauvages, fidèles compagnes des moines endormis; touchant emblème des vertus qu'ils firent briller dans ces enceintes maintenant désolées. Voilà tout ce que l'on demande de nos jours aux moines du moyen âge, leurs monuments et non l'esprit qui les a élevés. Mais l'impartialité de l'histoire exige davantage, il lui faut la raison d'être à côté des souvenirs.

Essayons donc de relever Cluny, le plus célèbre des monastères de la réforme bénédictine; interrogeons ses ruines, ranimons tous les témoins d'un autre âge, afin de mieux connaître l'esprit, les passions, les travaux des saints religieux qui habitèrent cet asile illustré par tant de gloire.

II

Cluny naissait en Bourgogne, au milieu des dernières convulsions qui emportèrent le pouvoir carlovingien, et son berceau fut souvent menacé par les farouches Normands dont les déprédations désolaient la France. Les premières pierres de l'abbaye nouvelle furent jetées, dit la chronique, « dans un endroit écarté de toute société humaine, si plein de solitude, de repos et de paix, qu'il semblait en quelque sorte l'image de la solitude céleste[1]. »

[1] La charte de fondation octroyée par le duc d'Aquitaine est datée de la onzième année du règne de Charles le Simple en 909. Voir pour ces détails le livre plein d'intérêt et de consciencieuses recherches, publié par M. Lorain sur l'*Histoire de Cluny*.

Ce lieu si agreste avait été choisi par Bernon, le saint abbé de Gigny, et donné par Guillaume, duc d'Aquitaine, afin d'apaiser la miséricorde divine et pour la disposer au pardon de ses fautes. C'était alors un usage fort goûté des seigneurs puissants, d'employer la seconde partie de leur vie à réparer les erreurs et les emportements de leur jeunesse; aussi les voyait-on fonder des monastères avec autant de générosité qu'ils avaient mis d'ardeur à dépouiller ceux qui existaient.

Une objection présentée par le vieux duc faillit compromettre la destinée de Cluny : Guillaume aimait la chasse; il avait souvent poursuivi les animaux sauvages dans les forêts voisines, et il craignait que les chasseurs et les chiens ne vinssent à troubler la retraite préférée de Bernon. L'abbé lui répondit en riant : « Chassez les chiens et faites venir des moines, car vous ne savez pas quel profit meilleur vous demeurera des chiens de chasse ou des prières monastiques. » L'à-propos de cette réponse décida le duc, et Cluny fut fondé.

Douze moines envoyés de Gigny vinrent construire de modestes cellules sur le penchant d'une haute colline qui se relie par des pentes adoucies à une riante vallée arrosée par les mille sinuosités de la Grosne. Les nouveaux venus prièrent Dieu, cultivèrent la terre et suivirent avec zèle la règle de leur père, le bienheureux saint Benoît. Ces débuts si humbles étaient loin de présager les grandeurs futures de Cluny. Cependant un siècle s'était à peine écoulé, que du fond de leurs tombes les douze religieux auraient pu compter une immense famille répandue dans le monde entier. Le nom de leur

monastère, à peine connu naguère des pâtres d'alentour, était répété dans les pays les plus éloignés. Cluny était devenu le foyer le plus brillant de l'intelligence, l'hôtellerie la plus hospitalière de France, enfin la route qui conduisait à l'abbaye, était la plus fréquentée d'Europe. Chaque jour des courriers envoyés par les souverains les plus puissants, des archevêques, des abbés de toute la chrétienté, s'arrêtaient aux portes de Cluny; bientôt on les verra s'ouvrir devant le cortége des papes.

Une foule de monastères anciens ayant demandé à s'unir à l'Obédience nouvelle, il parut nécessaire de réunir en un seul corps ces communautés diverses, afin de prévenir toute décadence.

Le premier abbé, Odon, forma donc de tous ces faisceaux une agrégation monastique autour d'une métropole unique, Cluny, dont il devint le chef. Après cette sage mesure, le saint fondateur pouvait quitter la vie sans inquiétude sur l'Ordre qu'il avait si solidement établi. Confiant dans l'avenir et sur la protection d'en haut, il répondait à son heure dernière à ceux qui le pressaient de désigner son successeur : « Dieu seul s'est réservé de disposer du gouvernement de l'abbaye de Cluny. »

L'élection suivante vint confirmer ses prophétiques paroles. Comme on délibérait sur le choix d'un abbé, un religieux, nommé Aymard, revenait d'un village voisin. Le cheval qu'il montait était chargé de poissons, tandis que le moine suivait à pied sa monture et ses provisions, quoiqu'il fût revêtu de la dignité de prieur. A la vue de cette profonde humilité, les religieux furent

unanimes pour lui remettre la direction de l'abbaye.

Cependant ces hommes, qui passaient tout à coup des plus modestes fonctions aux charges les plus élevées, étaient les amis et les confidents des empereurs d'Allemagne; dans toutes les difficultés on les appelait comme arbitres; ils apaisaient les guerres, réconciliaient les partis, et exerçaient envers tous les préceptes de la charité. Une révolution venait-elle à renverser un prince, il était assuré de trouver un refuge à Cluny. Casimir, fils de Venceslas II, roi de Pologne, chassé du trône après la mort de son père, préféra cette retraite à toutes les autres : il s'y fit moine et devint plus tard diacre. Quelques années après, les seigneurs polonais, fatigués de leurs luttes intestines, résolurent de restaurer le descendant de leurs souverains. Ils expédièrent donc par toute l'Europe des ambassadeurs pour le découvrir. A la suite de minutieuses recherches ils le trouvèrent à Cluny, où ils le proclamèrent roi. Toutefois il fallut l'intervention du pape pour décider le moine à quitter la vie si calme du cloître pour les agitations du pouvoir. Le chef de l'Église dut, en outre, relever de ses vœux le religieux et le diacre. Casimir, rentré en Pologne, se maria et gouverna fort habilement sans jamais oublier les jours heureux qu'il avait passés sous l'habit monastique. Aussi appela-t-il quelques-uns de ses anciens frères pour diriger plusieurs abbayes qu'il avait fondées et richement dotées.

Sous le gouvernement abbatial de saint Hugues, en 1049, Cluny arriva en quelque sorte à l'apogée de sa grandeur. Hugues était fils du comte de Sémur, et d'Aremberge de Vergy. Son grand-oncle, l'évêque d'Auxerre,

prit soin de son enfance, et lui inculqua le goût des lettres et de la piété. A quinze ans le jeune Hugues se retirait à Cluny, où il ne tarda pas à devenir prieur malgré son extrême jeunesse. Dix ans plus tard, les suffrages de tout le chapitre le plaçaient à la tête de l'abbaye. La tâche, quoique lourde, ne dépassait ni les forces ni l'intelligence de cet abbé de vingt-cinq ans : il dirigea tous les monastères affiliés à la réforme avec l'aisance d'un cénobite vieilli dans les pratiques de l'ascétisme. Étant entré au concile de Reims avec Léon IX, par une exception sans précédent, il y occupa la seconde place entre tous les abbés de la chrétienté. Son éloquence fut, dit-on, remarquée dans un discours où il attaqua avec énergie la simonie et le dérèglement du clergé. Enfin, à quelques années de distance, Hugues est appelé à Cologne pour tenir sur les fonts baptismaux le fils de l'empereur d'Allemagne, ce trop fameux Henri IV, qui deviendra l'ennemi acharné de Grégoire VII. A peine rentré à Cluny, il courut en Hongrie réconcilier l'empereur et le roi André. Cependant les travaux politiques de l'abbé ne ralentirent jamais les austérités du religieux. La renommée de ses vertus était devenue si grande, que le pape Étienne IX, au lit de la mort, le fit venir à Florence pour recevoir ses derniers soupirs.

Après toutes ces illustrations d'une vie si noblement remplie, saint Hugues eut encore la gloire insigne d'enseigner les éléments de la vie monastique à trois des souverains pontifes les plus célèbres du moyen âge. Grégoire VII, Urbain II, Pascal II, furent ses disciples; ils puisèrent dans ses enseignements profonds et dans la

pratique assidue de la règle de Cluny la pensée et les forces nécessaires à leur courageux pontificat.

Le moment est venu de montrer comment la vie conventuelle, en apparence si monotone et si régulière, pouvait amener des moines à bien connaître leur temps et leurs contemporains. Suivons donc pas à pas les religieux au milieu de leurs occupations de chaque jour; pénétrons l'esprit élevé de leur règle; essayons de reconnaître, sous l'humble froc de bure[1], une des plus grandes figures du onzième siècle, Urbain II.

III

A Cluny, une prudente sévérité présidait à l'admission des novices. L'habit monastique ne se donnait jamais avant vingt ans, et le consentement de l'abbé était toujours indispensable. De son côté le novice devait justifier qu'il était issu d'un légitime mariage. On exigeait encore de lui qu'il fût robuste et assez instruit pour remplir convenablement le service de Dieu. Après la réception il était aussitôt confié à la direction d'un religieux grave, doux et parfaitement au fait de la constitution de l'ordre. Ce maître initiait le novice aux devoirs du chœur, aux règles de la communauté.

L'étude des livres saints était l'objet d'un soin tout particulier. On lisait l'Ancien et le Nouveau Testament tout

[1] La coule, *cuculla*, qu'on appelait à Cluny *floccus*, froc, formait un ample manteau avec un capuchon; on s'en servait seulement au chœur. Le scapulaire était un vêtement réservé pour le travail.

Digitized by Google

entier dans le cours d'une année; la lecture commencée à l'église se continuait au réfectoire, de telle sorte que le livre de la Genèse devait être terminé pendant la semaine de la septuagésime; le Pentateuque et les trois livres suivants à l'entrée du carême. Le dimanche de la Passion on récitait la prophétie de Jérémie jusqu'au jeudi saint, puis venaient, à Pâques, les Actes des apôtres, l'Apocalypse et les épîtres catholiques. Enfin les livres des Rois, de Salomon, de Job, de Judith, d'Esther, d'Esdras et des Machabées servaient uniquement de lecture pendant le repas[1].

La psalmodie prescrite par les usages de Cluny était beaucoup plus longue que celle des Bénédictins. Depuis le 1er novembre jusqu'à la semaine sainte, on disait tous les jours de férie avant les nocturnes, trente psaumes, quatre à laudes et à vêpres, deux à complies et cinq à prime. Enfin, lorsque les moines avaient ajouté les sept psaumes de la pénitence avec les litanies et quatre psaumes pour les défunts, ils avaient satisfait aux exigences de la règle. La récitation du psautier prenait un temps si considérable, qu'il restait à peine une demi-heure pour parler aux jours où il était permis de le faire[2].

On accordait une attention particulière à la célébration

[1] Tous ces détails et ceux qui suivent sont empruntés à un recueil des anciens usages de Cluny, composé, au onzième siècle, par le moine Ulric de Ratisbonne, sous le titre de *Consuetudines monasterii Cluniacensis*. Cet ouvrage a été reproduit par D. Marquart Ergotte dans l'*Ancienne discipline monastique*, 1726.

[2] En additionnant tous les psaumes et ceux de l'office quotidien, on en trouve cent trente-trois, « ex quibus (dit l'auteur de la chronique), quatuordecim nos dempsimus, propter pusillorum animos. » *Biblioth. Clun.*, p. 27.

des offices du dimanche. Trois messes se succédaient : la première dite Messe matutinale, la seconde en l'honneur de la Trinité, enfin la troisième, la plus solennelle, où se consommaient les hosties conservées dans un ciboire suspendu au-dessus de l'autel; puis on en consacrait de nouvelles destinées aux malades et aux mourants.

Aux grandes fêtes la pompe déployée était extrême : de somptueux tapis de Turquie couvraient le chœur et les stalles, les religieux se revêtaient d'aubes, enfin l'église resplendissait du feu de mille lumières.

La nuit du jeudi saint et les deux nuits suivantes, au lieu de chanter les quinze psaumes graduels et les leçons de Jérémie, on prononçait les lettres de l'alphabet hébraïque; puis les psaumes étaient récités à voix basse, et à mesure qu'ils s'achevaient on éteignait successivement tous les cierges de l'autel. Ensuite on bénissait le feu nouveau qu'on tirait d'une variété d'émeraudes nommées béryl. C'était en outre l'usage, ce jour-là, de laver les pieds à autant de pauvres qu'il se trouvait de religieux dans la maison; l'abbé en choisissait d'autres pour remplacer les amis et les bienfaiteurs absents du monastère. La cérémonie se faisait dans le cloître : on donnait à chaque pauvre une oublie en signe de communion; ensuite on leur servait deux mets, un de fèves, l'autre de millet; puis on leur distribuait une ration de vin.

Le vendredi saint tous les moines se rendaient nu-pieds à prime. A ces paroles de la Passion : « ils ont partagé mes vêtements, » deux religieux déchiraient des pièces d'étoffe étendues sur l'autel. L'office terminé, tous se réunissaient dans le cloître pour y chanter le psautier tout

entier. Le repas des frères se composait de pain et d'herbes crues, auxquelles on ajoutait, à la collation, un peu de vin.

La règle n'oubliait jamais de montrer les liens qui rattachent les choses de ce monde à celles du ciel : aussi était-ce toujours fête à Cluny le sixième jour d'août, époque à laquelle les raisins commencent à mûrir en Bourgogne. Les plus belles grappes de ces fruits étaient portées à l'église, où un prêtre les bénissait pendant le canon de la messe : ensuite elles étaient distribuées aux frères. Les fèves, le pain et le vin nouvellement récoltés devenaient l'objet d'une bénédiction analogue. Cependant la vie de la communauté était fort austère. Outre des jeûnes fréquents, pendant les soixante-dix jours qui précédaient la fête pascale, tous les mets étaient accommodés au maigre; à partir de la quinquagésime, les moines commençaient à s'abstenir de fromages et d'œufs. Un trait remarquable prouve à quel point la sobriété leur était familière. Une fois, les vendanges furent mauvaises et ne fournirent que huit tonneaux de vin. L'abbé ne diminua pas la ration journalière des religieux, mais chacun se fit une règle de n'y pas toucher, de telle sorte qu'à la fin de l'année il restait encore les trois quarts des tonneaux.

L'obéissance était considérée comme la base fondamentale de la vie monastique. L'abnégation imposée aux moines allait si loin, qu'il ne leur était pas permis d'examiner l'intention ni les défauts du supérieur qui commandait. « Si par hasard, est-il dit dans la règle, quelque chose de difficile ou d'impossible est ordonné à un frère,

qu'il reçoive en toute douceur et obéissance le commandement qui le lui ordonne; que, s'il voit que la chose passe tout à fait la mesure de ses forces, il explique convenablement et patiemment la raison de l'impossibilité à celui qui est au-dessus de lui, ne s'enflant pas d'orgueil, ne résistant pas, ne contredisant jamais; que si, après son observation, le prieur persiste dans son avis et dans son commandement, que le disciple sache qu'il doit en être ainsi, et que, se confiant à l'aide du ciel, il obéisse[1]. »

Le silence passait également à Cluny pour un des moyens les plus efficaces pour atteindre la perfection. On l'observait avec une rigueur si scrupuleuse, que les religieux auraient pu se passer complétement de l'usage de la parole, tant ils avaient acquis la facilité de s'exprimer par signes[2]. On raconte à ce sujet que deux moines, faits prisonniers par les Normands qui ravageaient Poitiers et Tours, gardèrent la sévérité de la règle au milieu des coups et des blessures, et restèrent silencieux, au risque d'irriter davantage leurs ennemis[3].

Quant au travail manuel, il avait subi de graves modifications depuis le concile d'Aix-la-Chapelle. En effet, les évêques avaient ordonné que les religieux remplaceraient par certains psaumes les travaux agricoles dont ils étaient dispensés à cause du sacerdoce. Cette mesure, empreinte d'une haute sagesse, avait été adoptée à Cluny; elle tourna

[1] Chap. LXVIII, intitulé : Si quelque chose d'impossible est ordonné à un frère. *Regul. sancti Benedict.*, cap. LXVIII et LXXI.
[2] *Consuet. Clun.*, II, 4.
[3] *Hist. de Cluny*, p. 26.

l'esprit et l'activité des moines vers les lettres et les sciences, développa chez eux le goût de la littérature ancienne. Or, les livres étant fort rares, ils se mirent à copier les manuscrits de l'antiquité avec une patience qui fait encore aujourd'hui notre admiration. Pour la bien comprendre, il faut se rappeler qu'à leurs yeux chaque lettre tracée sur le parchemin devait effacer une faute devant le Juge suprême[1]. Consolante pensée qui permettait d'affronter le labeur le plus ingrat. Au commencement du carême on lisait devant la communauté le catalogue des livres du monastère, puis on les distribuait aux moines pour le reste de l'année.

La règle s'appliquait à tout, elle veillait à tout et ne laissait rien à l'imprévu : toutes les actions, même les plus indifférentes, devaient se faire dans un ordre déterminé. En un mot, la vie du moine de Cluny était si bien enveloppée par cette règle, qu'en la suivant pas à pas, elle le menait à la perfection.

Le soin apporté à la fabrication des hosties montre quel esprit religieux y présidait. Le blé qui servait à composer ces pains azymes était choisi parmi le plus beau de la récolte; chaque grain était trié avec attention, puis placé en réserve. Lorsque le moment de moudre était arrivé, le frère qui avait cette charge couvrait les meules soigneusement, se revêtait lui-même d'une aube et d'un amict, et s'enveloppait la tête et le visage au-dessous des yeux. Ensuite il moulait le blé et sassait la farine dans un crible neuf. Cette opération terminée,

[1] Voir Orderic Vital, moine de Saint-Evroul, *Hist. ecclésiast.*, éd. Duchesne.

deux prêtres et deux diacres pétrissaient la pâte dans de l'eau froide afin qu'elle gagnât en blancheur, et formaient les hosties. Enfin, pour les cuire, on les plaçait sous des fers gravés, tenus par un frère dont les mains devaient être gantées.

Après le service du culte, rien n'était fait avec plus de sollicitude que le service des malades. Quelqu'un des moines était-il indisposé, il restait en dehors du chœur afin de s'asseoir; au réfectoire, il recevait des mets plus délicats; on l'autorisait à se couvrir la tête et à s'appuyer sur un bâton. Six frères étaient spécialement consacrés aux soins que réclamaient les malades. Il était ordonné à l'inspecteur de l'infirmerie d'avoir toujours une provision suffisante de poivre, de gingembre, d'épices et de racines salutaires, afin de rendre la nourriture des convalescents plus fortifiante. L'abbé et le grand prieur visitaient souvent les malades. Le sommelier devait leur faire connaître chaque jour le menu de l'infirmerie. Quand un religieux était guéri, il se présentait au prieur en lui disant : « J'ai été à l'infirmerie, je n'ai pas observé comme je l'aurais dû les règles de l'ordre. » A quoi le prieur répondait : « Que Dieu te pardonne. » Alors le convalescent se rendait à la place des pénitents, où il récitait les psaumes de la pénitence avant de reprendre la vie commune.

Que dirons-nous de la charité envers les pauvres, les malheureux, les voyageurs et les pèlerins? Nulle part et dans aucun pays elle ne fut exercée avec plus de grandeur, de délicatesse et d'humilité qu'à Cluny. L'abbaye avait toute l'année dix-huit pensionnaires pauvres

qu'elle nourrissait et vêtissait. Six frères servants se consacraient à leur service. L'un d'eux les servait, un second remplissait les fonctions de portier de l'hospice; deux allaient chercher le bois dans la forêt, et les deux derniers veillaient au four, dont le produit était dépensé en aumônes. Tout ce qui sortait du réfectoire revenait toujours aux pauvres; en outre, une pensée de pieuse reconnaissance ayant fait établir la coutume de dresser sur la table du réfectoire le couvert des bienfaiteurs les plus illustres du monastère, quoique morts depuis longtemps; on distribuait leur portion aux veuves, aux orphelins et aux vieillards. A toutes ces distributions quotidiennes on ajoutait encore douze gâteaux du poids de trente-six livres. Là ne se bornait pas l'assistance: toutes les semaines l'aumônier était obligé de parcourir les villages voisins, afin de s'enquérir des malades, auxquels il envoyait du pain, du vin et des épices fortifiantes[1].

Enfin, la charité avait pris des proportions si vastes, que le nombre des malheureux secourus par l'abbaye, au temps de saint Hugues, s'élevait, d'après les calculs les plus modérés, à dix-sept mille[2]. Pendant une famine affreuse, survenue en Bourgogne vers 1030, l'abbé, ayant épuisé les dernières ressources de la communauté, vendit généreusement les ornements de l'Église et une couronne d'or d'un grand prix que lui avait envoyée

[1] *Species.*

[2] Ulric de Ratisbonne, l'auteur de la *Coutume de Cluny*, ajoute qu'on leur distribuait la chair de deux cent cinquante truies, t. II, l. III, 24, *in Spicileg. d'Achery.*

l'empereur Henri II. En retour, il eut le bonheur de sauver la vie à des bandes nombreuses d'hommes que la faim moissonnait.

A l'égard de l'hospitalité, la règle prescrivait d'accueillir les étrangers avec bienveillance et toujours conformément à leur rang. La porte du monastère était donc toujours ouverte aux pèlerins et aux voyageurs. Tous ceux qui la franchissaient étaient reçus avec un sourire de bienveillance. Les personnes arrivant à pied recevaient une livre de pain, une demi-mesure de vin[1], et le lendemain l'aumônier veillait à ce qu'elles ne partissent pas à jeûn. Le grand sommelier était chargé des hôtes de distinction, tandis que l'inspecteur des écuries prenait soin de leurs montures. Lorsqu'il remarquait qu'un cheval était mal ferré, il devait donner des instructions pour qu'il fût ferré à neuf; la prévoyance allait si loin sur ce point, qu'un marteau restait toujours suspendu afin de pouvoir au besoin raffermir les clous. En un mot, quand il s'agissait d'exercer l'hospitalité, on ne calculait jamais à Cluny ce qu'il était possible de faire; aussi arrivait-il souvent que, toutes les provisions étant épuisées, les moines étaient forcés de jeûner en attendant qu'il arrivât un secours inattendu, envoyé par les rois ou les seigneurs puissants[2].

[1] On l'appelait *justitia;* c'était la ration accordée à chaque religieux. *Consuetud. Cluni ac.;* op. cit.

[2] Sous le gouvernement de Pierre le Vénérable, l'abbaye de Saint-Martin des Champs, comme celle de Cluny, était surnommée la première hôtellerie de la France entière. Henri I[er] résolut alors de doter l'Angleterre d'une institution aussi charitable: il fonda une abbaye de l'ordre de Cluny à Rea-

L'ordre le plus parfait ne cessait de régner dans toutes les parties de cette immense administration. Des frères, nommés *circateurs*, faisaient plusieurs fois par jour le tour du couvent, en notant toutes les infractions à la règle qu'ils avaient remarquées; ils proclamaient ensuite au chapitre ceux qu'ils avaient trouvés en faute. Le nombre des domestiques qu'il était permis aux dignitaires d'emmener en voyage, et la tenue de ces serviteurs, étaient fixés par des règlements spéciaux. Personne ne pouvait quitter Cluny sans l'agrément du supérieur; encore fallait-il lui faire connaître le but et la durée de l'absence. En modifiant l'itinéraire indiqué, on encourait une punition. Tout prieur des couvents réformés qui rencontrait un moine de l'ordre, était en droit d'exiger qu'il lui exhibât la permission de son supérieur[1]. Dans le cas où elle n'était pas régulière, il le faisait arrêter.

Tels étaient les usages en vigueur à Cluny sous saint Hugues. L'ensemble de cette règle, tout à la fois sévère et douce, tempérait la rudesse des caractères, sans altérer leur cachet particulier. Les aptitudes de chacun étaient respectées sans que la loi générale souffrît la moindre infraction. Le silence presque continuel développait singulièrement l'ampleur et la rectitude du jugement, en mûrissant l'esprit, par l'habitude de la méditation. D'un autre côté, la vie commune habituait les religieux à connaître les hommes, leurs imperfections comme leurs qualités. Enfin le cœur trouvait un aliment

ding, entre la Tamise et le Kennel, sur la route des villes les plus populeuses. *Instit. de l'Église au moyen âge*, Hurter, t. II, p. 340.

[1] C'était un véritable passe-port.

précieux et solide dans la lecture assidue des livres saints : aussi l'homme qui avait longtemps pratiqué cette règle si remplie de sagesse devenait-il propre au commandement.

Peut-être trouvera-t-on la discipline de Cluny trop rigoureuse. Mais, lorsqu'il s'agit de conduire une grande réunion d'hommes, n'est-il pas nécessaire que chaque individu se soumette sans discussion à tous les statuts, alors même que leur raison d'être lui échappe? Les reproches d'exagérations minutieuses adressés aux règlements, ne sont pas mieux fondés. Si quelques-uns s'attachent à d'infimes détails, ils prouvent combien la vie conventuelle était répandue au moyen âge, puisqu'on avait dû en codifier jusqu'aux moindres actions. Pourquoi a-t-on adopté de nos jours la même ponctualité à l'égard des hommes soumis au régime militaire? C'est qu'il se trouve plus d'une analogie entre le gouvernement d'une maison de moines et les règlements qui assurent aujourd'hui le maintien de la discipline au sein d'un régiment. Ce que les moines faisaient librement pour le service de Dieu, les sociétés modernes l'imposent au soldat, pour assurer la sécurité de l'État. Mais il serait inexact de croire que le soldat ait plus la libre disposition de sa volonté que le religieux.

En somme, la vie d'un moine au moyen âge était assurément fort heureuse. Dans la généralité des cas, en restant seul au milieu de la société, il eût été la victime ou la proie d'un voisin puissant; agrégé à un monastère, il devenait une fraction d'un tout inexpugnable. Vivant

dans le monde féodal, il aurait eu un maître dont les caprices et les passions eussent été souvent la seule loi; moine, il suivait une règle chaque jour semblable, mais exempte d'arbitraire et obligatoire pour ses supérieurs eux-mêmes. Enfin, matériellement, les austérités monacales, sagement réglées, ne sont rien auprès des privations imprévues de la misère dans les temps de guerre civile et d'anarchie.

Cette douce sécurité, unie à un sentiment de foi profonde qui dominait alors fortement les âmes, explique le développement prodigieux de la vie monastique et la multiplicité des monastères [1].

Des faits qui précèdent il ressort nettement que le maintien de la discipline et les charges élevées étaient toujours confiées, à Cluny, à des religieux d'une vertu et d'un mérite incontestés. Après l'abbé, la part d'autorité la plus étendue était dévolue au grand prieur. Sa nomination appartenait au chef du monastère. Mais il était nécessaire, pour valider son choix, de consulter le chapitre. Au grand prieur était confiée l'administration des intérêts spirituels et temporels; tous les ans il inspectait les propriétés, décrétait les améliorations, veillait aux approvisionnements déposés dans les granges et les celliers, déterminait ce qu'il convenait de garder pour l'entretien des religieux, ce qu'il fallait vendre. La pauvreté lui était imposée comme à tous les autres moines; aussi

[1] Il ne serait peut-être pas téméraire d'ajouter que les cloîtres étaient, dans les prévisions de l'économie providentielle, un contre-poids à ces accroissements de population dont la science moderne, qui ne compte plus sur Dieu, s'est montrée fort préoccupée.

n'avait-il aucun argent pendant qu'il se trouvait dans le monastère. Mais, quand il se mettait en voyage, il recevait du trésorier des fonds dont il rendait compte à son retour. Pendant l'absence de l'abbé, il le remplaçait dans toutes ses fonctions. Il avait encore sous ses ordres le grand sommelier chargé de régler le détail des subsistances, le garde-magasin du blé, l'inspecteur des boulangers, le chambrier attaché à la garde du vestiaire, les foulons qui nettoyaient les vêtements des moines. Pour l'aider dans cette administration si vaste, on lui accordait à l'intérieur un prieur claustral, dont le devoir consistait à ne jamais quitter le monastère, afin d'y maintenir le bon ordre et la régularité; à l'extérieur, quelques aides et un lieutenant pour les cas d'absence.

Tel était l'office du grand prieur. Saint Hugues avait appelé à ce poste difficile un religieux encore jeune. Mais son zèle à remplir les obligations de sa charge, l'affabilité de son caractère, l'austérité de sa vie, lui avaient mérité toutes les sympathies de ses frères : à leur tour, les étrangers qui passaient à Cluny reconnaissaient l'habileté du prieur, dont ils aimaient les manières nobles et ouvertes.

D'où venait ce religieux? Quel était son nom et sa patrie? On le disait originaire du diocèse de Reims et issu de haut lignage; le bruit courait que ses ancêtres s'étaient couverts de gloire dans maints combats. A Cluny, sous sa cape de couleur noire, on le nommait Otton, mais en Champagne on l'aurait salué seigneur de Châtillon; plus tard sur le siége apostolique il s'appellera Urbain II.

IV

Essayons de soulever le voile qui couvre l'origine du prieur de Cluny. A l'extrémité occidentale du comté de Champagne, sur une haute colline que baignent les rives de la Marne, s'élevait au dixième siècle l'importante forteresse de Châtillon. Ces tours épaisses commandaient une verte vallée qui court avec la rivière d'Épernay à Dormons, et s'appuyait de l'autre côté sur une forêt sombre. Hérivée, petit-fils d'Ursus, comte de Champagne, l'avait élevée en 925 sur un fief de l'église de Reims, inféodé à son père par un archevêque qui portait aussi le nom de Hérivée. Un siége qu'elle soutint avec honneur en 940 contre Louis d'Outremer fonda sa célébrité : dès lors elle devint le berceau d'une illustre famille.

C'est là, derrière les murs du château féodal, que la tradition fait naître notre héros vers 1042. En vain interrogerait-on aujourd'hui la forteresse sur l'honneur qu'elle eut de donner un souverain pontife à l'Église. Depuis longtemps elle n'est plus, et huit siècles tiennent ensevelies sous ses ruines, les légendes, les tombes et les épitaphes des seigneurs qui l'habitèrent. A son défaut, il faut remonter aux sources historiques de l'époque. Mais le onzième siècle produisit plus de guerriers que d'annalistes. Les chroniqueurs étaient donc rares ; encore la plupart, moines obscurs, enfermés dans la solitude des cloîtres, recevaient les bruits du monde d'une manière incomplète et dénaturée. Ordinairement

ils puisaient leurs renseignements chronologiques dans les obituaires ou ménologes des monastères, les seuls actes d'état civil qu'il y eut alors. Mais ces éléments n'offraient qu'une nomenclature sèche et aride indiquant le jour où la communauté priait pour ses bienfaiteurs. De là une foule d'obscurités. Du reste, en étudiant de près cet âge de fer, il est aisé de comprendre quel peu de souci l'on prenait d'établir des généalogies à une époque où la vie humaine était constamment moissonnée par des guerres acharnées. Aussi ne saurait-on s'étonner des ténèbres qui enveloppent encore aujourd'hui les premières années du pape Urbain.

Appartient-il à la famille des Châtillon, ou bien descend-il d'un seigneur de Lagery? telle est la question qui a partagé les historiens en deux camps. Le cardinal Pandulphe, de Pise, contemporain d'Urbain et historiographe du pape Gélase II [1], Sigonio [2], Onuphre Panvini [3], Aubert le Mire, et surtout le savant André Duchesne [4], penchent pour cette première opinion.

Il n'existerait donc aucune difficulté sur ce point sans la chronique manuscrite d'Albéric de Trois-Fontaines [5].

[1] Voir Dupin, *Tabl. des auteurs ecclésiastiques* du douzième siècle, col. 507.

[2] *Vie et actions des pontifes romains;* éd. Moralès de Cabrera, Rome 1601, 2 vol.

[3] Auteur d'une *Chronique des papes et des cardinaux;* Cologno, 1568.

[4] *Histoire de la maison de Châtillon-sur-Marne*, 1 vol. in-folio, Paris, 1621.

[5] Il composa une chronique qui finit en 1126. Voir Vossius, *Histor. latins*, II, 26. Le manuscrit d'Albéric, qui n'a jamais été publié, se trouvait, dit-on, il y a moins d'un siècle dans la bibliothèque du monastère de Saint-Gall, en Suisse.

Ce moine champenois, qui écrivait environ vingt-cinq ans après la mort d'Urbain, prétend que le pape, et Rodolphe, son frère, quoique nés à Châtillon, descendaient des châtelains de Lagery, seigneurie voisine de Châtillon. Il fortifie cet aveu, du témoignage de deux chroniqueurs dont les travaux ne nous sont point parvenus. Il cite enfin une généalogie incomplète, diffuse, et fort différente de celle établie par André Duchesne[1]. D'un autre côté, le nécrologe de l'abbaye de Molesmes[2] fait mention en juin, sans date d'année, d'Heucher et d'Isabelle son épouse, père et mère du seigneur pape Urbain. Quel était cet Heucher? Faut-il y voir le seigneur de Lagery, mentionné par Albéric? Les termes vagues de l'obituaire laissent place à toutes les conjectures.

Quoi qu'il en soit, une autorité souveraine domine de bien haut tout ce débat, c'est celle du prieur de Cluny lui-même. Devenu souverain pontife, Urbain, déclare dans un rescrit que le *pagus Bainsonnensis*, situé sur la Marne et presque vis-à-vis la forteresse de Châtillon, appartenait à ses ancêtres.

Voici ce qui donna lieu à cette déclaration. Thibauld II, comte de Troyes et de Champagne, ayant eu, en 1066, un fils, pria l'abbé de Cluny, saint Hugues, de le baptiser. En souvenir de cet événement, il fonda sur sa terre de Coincy une petite abbaye qu'il réunit au grand mo-

[1] On trouvera à l'appendice A quelques éclaircissements sur le berceau et les commencements de la maison de Châtillon.

[2] « Nonis Junii, memorantur *Heucherius* seu *Eucherius* et *Isabellis*, uxor ejus, pater et mater domini papæ Urbani quorum anniversarium debemus facere solemniter. » *Œuvr. posth.* de dom Mabill. et de dom Thierry Ruin, t. III.

Digitized by Google

nastère bourguignon[1]. Vers 1072, le comte de Champagne, voulant donner plus d'importance à l'établissement religieux qu'il avait créé, résolut de lui annexer l'autel ou revenu paroissial du village de Bainson[2]. L'évêque de Soissons, Thibauld de Pierrefonds, que cette affaire regardait, obtint des chanoines de l'Église mère de Soissons l'abandon de leurs droits sur les dîmes et oblations de Bainson en faveur des moines de Cluny, établis à Coincy. Ceux-ci s'engagèrent de leur côté à payer annuellement un cens de vingt sols de deniers[3] au chapitre de la cathédrale et à reconnaître à perpétuité le doyen de l'Église de Soissons comme le titulaire[4] dudit autel, quoique la paroisse fût desservie par un prêtre dépendant du monastère[5]. Cette transaction s'opéra sans doute avec l'assentiment des Châtillon, autrefois maîtres et seigneurs de Bainson, qu'ils avaient donné au chapitre de Soissons. C'est à ce titre que Miles de Châtillon fut invité à souscrire à l'acte émané de l'évêque Thibauld. Quelques années plus tard, Urbain II, se trouvant à Tours, délivra un bref sur cette affaire. Il confirma l'acte épiscopal, non-seulement, est-il dit, en vertu de son autorité

[1] La charte dit *abbatiola*. — Coincy, Conciacum, Consiacum, situé entre Laon et Château-Thierry dépendait, du diocèse de Soissons. Les Anglais pillèrent Coincy en 1436 et brûlèrent presque tous les titres du prieuré, comme le rapporte D. Carlier.

[2] Aujourd'hui le village de *Bainson*, situé dans le canton de Châtillon-sur-Marne, n'offre rien d'intéressant qu'une vieille église dont la construction remonte à l'époque dont il s'agit dans cette histoire.

[3] Sols de 12 deniers, c'est-à-dire ayant le poids légal.

[4] *Persona*.

[5] Voir à l'appendice B, la charte de Thibauld de Pierrefonds et le nom des signataires.

apostolique, mais encore parce que son père avait consenti à l'établissement de la redevance des vingt sols de deniers sur l'Église de Bainson où ses ancêtres avaient exercé des droits[1].

Cette déclaration si formelle apporte dans la question d'utiles éclaircissements. Que le voisinage très-rapproché des châtellenies de Bainson et de Lagery, appartenant sans doute à des membres de la famille de Châtillon, en possession dès longtemps de nombreux fiefs[2], ait donné le change sur la véritable origine d'Urbain rien n'est plus facile à concevoir. Mais qu'un souverain pontife affirme, sans être revêtu d'un droit certain, en face du monde et au milieu de ses concitoyens, que tel fief relève de sa famille, c'est un fait inadmissible.

Un seul point reste donc à éclaircir. Les seigneurs de Châtillon étaient-ils les seuls maîtres de Bainson? Sur cette dernière question, le savoir si connu d'André Duchesne fait autorité: aux yeux du grave historien, le seigneur qui aliéna le fief de Bainson au profit du chapitre de Soissons, le même qui consentit ensuite à la cession faite aux moines de Coiney, en un mot, Miles, seigneur de Châtillon et de Bazoches, est le père du pape Urbain II.

En résumant cette esquisse, aride mais nécessaire, il

[1] Confirmavit Pontifex maximus actum quo Theobaldus episcopus Suessionnensis dedit altare Bainsonense abbatiolæ de *Consiaco;* non modo auctoritate qua pollebat apostolica; verum etiam ob id « *quod hic census cum patris sui consensu institutus fuisset, et locus ille cum ex parentum jure contingeret.* » Ce bref, donné en 1096, se trouve tout entier à l'appendice B.

[2] Les forteresses de Coucy, Bazoches, Épernay, mouvaient de la seigneurie de Châtillon avant le onzième siècle. André Duchesne, *Hist. de la maison de Châtillon.*

résulte, de l'aveu unanime de tous les historiens, qu'Urbain II est certainement né à Châtillon-sur-Marne, ou dans son voisinage le plus rapproché; que ses ancêtres, et particulièrement son père, possédaient la seigneurie de Bainson, comme le prouve la lettre apostolique; et enfin ce dernier point plus conjectural, mais reposant sur une tradition de plusieurs siècles et sur des témoignages d'une haute gravité, que le prieur de Cluny se rattache par des liens solides à la maison de Châtillon. On connaît l'éclat jeté par cette famille célèbre; aucune illustration ne lui a manqué; et dans les annales de notre pays on la retrouve toujours mêlée aux plus grands événements: il n'est pas de batailles, pas de traités où ne figure quelques-uns de ses représentants qui se sont particulièrement distingués dans les croisades. Cette noble race a compté de grands capitaines, de vertueux prélats, des connétables, des chanceliers: sa puissance politique et sa prospérité croissante lui ont valu les alliances les plus brillantes avec les maisons souveraines de Bourbon, de Lorraine, de Hainaut, d'Espagne et de Brabant. Comme couronnement à toutes ces gloires, elle méritait de voir un de ses membres élevé au pontificat suprême, prendre place parmi les successeurs du pêcheur de Galilée.

V

Au berceau de toutes les grandes familles du moyen âge on retrouve toujours un trait distinctif, la bravoure. Les seigneurs de Châtillon étaient donc de vaillants cheva-

liers, fougueux dans la mêlée, graves au conseil. Cette double qualité leur avait mérité le titre de vidames héréditaires de l'Église métropolitaine de Reims.

A l'époque dont il s'agit, vers 1040, Miles de Châtillon remplissait ces hautes fonctions avec beaucoup de zèle, tandis que son frère Gui déployait sur le siége archiépiscopal de Reims les talents d'un administrateur habile. De tous côtés apparaissaient de grandes difficultés : à l'intérieur l'archevêque avait à combattre les abus et les désordres qui s'étaient glissés sous le gouvernement de son prédécesseur, le trop faible Ebale. A son tour, le vidame repoussait les envahissements des comtes de Rouci et d'autres seigneurs puissants qui s'emparaient sans scrupule de tous les domaines ecclésiastiques. Durant quelqu'une de ces expéditions, si fréquemment renouvelées, le guerrier confia à son frère l'archevêque, le plus jeune de ses fils encore trop faible pour supporter les fatigues de la guerre. Otton se montra bientôt digne de la sollicitude de son oncle : il se livra avec ardeur à l'étude des lettres et à la pratique de toutes les vertus chrétiennes. L'austérité de cette première éducation, faite par des hommes à qui il manque toujours ce qu'il y a de suave et de doux dans le cœur d'une mère, insinua quelque chose de viril au caractère du jeune écolier ; aussi, quand vinrent les épreuves, il sut les supporter avec noblesse. La première et la plus cruelle fut la mort de l'archevêque Gui, son oncle et son bienfaiteur[1]. Cette perte imprévue exerça une large influence sur sa vocation. Ne partageant pas

[1] Cet événement arriva vers 1055.

le goût de son époque pour la carrière des armes, il se hâta de sacrifier la gloire militaire aux patientes études des sciences ecclésiastiques. La maturité de son esprit, et son ardeur pour l'étude le fit aussitôt recevoir dans l'école attachée à l'Église métropolitaine.

La vogue dont jouissaient ces cours publics était alors immense, et attirait chaque jour un grand nombre de jeunes hommes désireux de recevoir les leçons de Bruno, le docteur le plus célèbre de son siècle[1]. L'archevêque Gervais d'Aymond, ayant ouï parler des rares capacités du futur fondateur des Chartreux, l'avait attiré de Cologne à Reims, et nommé chancelier de l'Église métropolitaine, bientôt après il lui conféra la présidence des lettres et de la théologie.

Avec un maître surnommé par ses contemporains la perle de la sagesse, qui savait, disait-on, fournir l'eau de la science aux laïques et aux clercs[2], les progrès d'Otton furent rapides. Il apprit à parler la langue latine avec élégance et à vaincre les difficultés de la dialectique. Enfin les controverses de l'école, et plus encore les discours entraînants de Bruno, développèrent en lui cette puissance de parole qui devait remuer les masses au concile de Clermont. Le jeune clerc, ses études terminées, résolut de se consacrer irrévocablement au service de Dieu : ses talents autant que ses vertus l'appelaient au chapitre de

[1] Parmi les personnages célèbres qui fréquentaient alors l'école de Reims, il faut citer Raoul de Laon, Anselme, plus tard religieux de Saint-Remy, Geoffroy de Reims et Roscelin de Compiègne, le chef de la secte des Nominaux, qui fut condamné comme trithéiste à Soissons en 1093.

[2] Gemmam sophiæ... qui doctrinæ præbuisset undam gentibus et cleris.

la cathédrale : il y fut admis, et prêta serment en recevant l'aumusse des mains du prévôt.

Le chapitre de Reims, créé par l'archevêque saint Rigobert au huitième siècle, était un des plus renommés de France, il jouissait de prérogatives fort recherchées dans ces temps éloignés. Non-seulement les chanoines, mais leurs servants, étaient exempts de la juridiction temporelle et spirituelle des archevêques. Ceux-ci ne pouvaient exiger d'eux aucune redevance, les assujettir à aucun ban, péage ou impôt. Le cloître de la cathédrale était considéré comme un lieu d'asile, avec défense aux officiers de l'archevêque d'y saisir quiconque s'y réfugiait. Si une affaire était assez obscure pour qu'il fallût recourir aux épreuves contradictoires, elles ne pouvaient avoir lieu que dans la cour du chapitre et sur l'ordre du prévôt[1]. Enfin l'archevêque était tenu d'offrir aux chanoines, le jour de la cène, un présent de vin[2].

Au milieu de ces nouvelles fonctions, Otton ne cessait pas de vivre dans une étroite intimité avec le célèbre Bruno. Il s'était formé entre eux une de ces amitiés pures et solides qui résistent aux épreuves du temps et de

[1] L'autorité permettait ces épreuves nommées encore *ordalies* ou *jugement de Dieu*, pour découvrir la vérité des faits cachés ou inconnus. Depuis vingt et un ans jusqu'à soixante, tout homme pouvait être contraint à subir les épreuves; les femmes et les malades étaient seuls exceptés. Quant aux clercs et aux moines, ils étaient tenus de fournir quelqu'un pour se battre à leur place. Toutefois l'Église n'approuva jamais la seconde épreuve qu'on appelait le duel. Mais elle toléra, par nécessité sans doute, l'épreuve de l'eau froide et celle de la croix comme moins inhumaine et moins dangereuse que les autres.

[2] *Hist. de la métrop. de Reims.* Marlot, II, 214. — *Gall. Christ.*, X, inst. 35.

l'éloignement. Le jeune chanoine admirait le prodigieux savoir et la pénétration d'esprit du docteur; il sut si bien mettre à profit ses précieux enseignements, qu'à la mort de l'archevêque Gervais, son successeur Manassès de Gournay, le trouva élevé au poste d'archidiacre[1].

A aucune époque cette position n'avait été plus considérable. Principaux ministres de l'évêque, les archidiacres prenaient rang immédiatement après eux. L'administration diocésaine, l'ordre et la célébration des offices divins, la surveillance du clergé et la gestion des revenus ecclésiastiques, rentraient dans leurs attributions. Ils exerçaient encore la juridiction épiscopale, soit comme délégués, soit pendant l'intérim des siéges. Les grands pouvoirs attachés à des choses sensibles donnaient à ces dignitaires une influence prépondérante, tout en leur créant souvent de graves embarras. Otton n'abusa jamais de l'autorité et triompha toujours des obstacles. La grande fermeté qu'il déploya vis-à-vis des comtes de Rethel et de Porcien pilleurs de biens d'Église, lui attira d'éclatants témoignages d'estime de la part du clergé tout entier.

Cependant l'archidiacre se trouva bientôt dans une position fort délicate, Manassès de Gournay était monté sur le siége épiscopal par des manœuvres simoniaques. De plus, ses actions dénotaient plus d'ambition que de vertu; on lui prêtait des propos indignes d'un pasteur et des mœurs équivoques. Cet ensemble de choses avait jeté la consternation parmi les membres du clergé restés irréprochables. Bruno, pour sa part, en conçut une dou-

[1] Manassès occupa le siége archiépiscopal de Reims de 1068 à 1084. — Anquetil, *Hist. de Reims*, t. I.

leur si profonde, qu'il se retira hors de la ville pour éviter la vue de l'archevêque et le récit de ses scandaleux débordements. Dans cette retraite, il fit un retour sur lui-même, médita sur la fragilité de la vertu au milieu des honneurs et des dignités, trop souvent cause immédiate de corruption. — Un soir que Raoul le Vert, prévôt du chapitre, Otton et quelques autres de leurs amis, se trouvaient réunis autour de lui dans sa solitude, Bruno, cédant à un de ces épanchements intimes où le cœur se révèle tout entier, leur déclara qu'il était résolu à fuir le monde. Alors il peint en traits brûlants ses aspirations vers la vie ascétique : puis, s'élevant peu à peu vers ces hauteurs sublimes où la charité s'empare de toutes les sympathies : « La vie humaine, s'écrie-t-il, n'est qu'un point imperceptible à travers le cours de âges. Les honneurs dont elle est quelquefois remplie sont de lourds fardeaux qui arrêtent dans la voie de la perfection : le monde lui-même marche à chaque pas vers sa fin, et nous passerons tous avant lui. O mes frères, pourquoi tenir à ce que la mort nous ravira impitoyablement ; le seul but vers lequel il nous soit permis de soupirer, c'est la félicité éternelle, mais combien n'est-il pas difficile à gravir le sentier qui mène aux demeures célestes ? Les pompes du siècle, les vices d'une société corrompue, dérobent à nos yeux son accès caché. Seules, les âmes pures vivant dans la solitude et dans le renoncement à toutes les jouissances savent découvrir le chemin de la perfection. Quittons donc sans regret ce que nous perdrons un jour avec désespoir : le bonheur que je vous offre est sans mélange ; c'est le ciel pour le monde. »

Ainsi parlait Bruno, et chacune de ses paroles allait se graver profondément dans l'esprit de ses compagnons émus et silencieux. Avant de s'éloigner, tous promirent de saisir la première occasion pour prendre l'habit et suivre la règle de l'ordre religieux que leur indiquerait la Providence. Quelques jours après, Bruno exécutait son courageux projet et courait s'ensevelir avec quelques amis dans le désert de Saisse-Fontaine, au diocèse de Langres. Otton ne les suivit pas; mais les chaînes qui le retenaient dans le monde étaient fortement ébranlées, car le discours de Bruno ne quittait plus son esprit. Cependant il restait bien des obstacles à vaincre; bien des suggestions spécieuses retardaient encore le moment du sacrifice. En effet, le monde ouvrait à Otton une perspective séduisante; l'influence de sa famille, les services de son père, les souvenirs de son oncle, l'appelaient aux plus hautes dignités ecclésiastiques. D'un autre côté, ses connaissances étendues, son administration habile le désignaient un jour pour le siége de Reims. Chaque fois que ces rêves d'avenir lui souriaient, aussitôt les accents de Bruno, qu'il croyait encore entendre, le ramenaient aux pensées de la vie future; alors tous ces projets, un instant caressés, semblaient se dissoudre sous l'action d'une puissance intérieure qui le tyrannisait ou le comblait de joie, suivant la disposition de son esprit. Lorsque ces douloureuses perplexités lui laissaient quelque trêve, Otton étudiait et méditait la règle de Cluny, dont il cherchait à comprendre les préceptes remplis d'élévation. C'est donc par ces continuelles violences imposées à ses désirs et

à ses affections, qu'il apprenait à se détacher peu à peu du siècle. Aussi, quand vint le dernier assaut, la lutte fut courte, et le triomphe resta du côté de sa conscience soudainement éclairée par une inspiration divine.

Le lendemain, on apprenait à Reims que l'archidiacre de l'église métropolitaine, Otton de Châtillon, venait de préférer la règle austère de Saint-Benoît à toutes les distinctions ecclésiastiques promises à ses vertus et à sa naissance. Tandis qu'on devisait sur cet étrange événement, un modeste pèlerin, sans équipage et sans suite, suppliait à genoux le prieur de Cluny de l'admettre à remplir dans l'abbaye les fonctions les plus humbles. A peine Otton, qu'on a reconnu sous les traits du pèlerin, eut-il obtenu de franchir le seuil du cloître, qu'il jeta gaiement un dernier adieu au monde. Sans doute ce fut un des jours les plus heureux de sa vie que celui où, revêtu du glorieux habit de Saint-Benoît, il put se prosterner au pied de la croix et y demeurer inconnu et oublié des hommes.

On plaça le nouveau novice sous la direction d'un austère religieux nommé Pierre, afin de l'initier aux pratiques conventuelles. Otton se soumit avec une régularité si parfaite à toutes les prescriptions de la règle, il mit tant d'ardeur à se crucifier en toutes choses, qu'il étonna promptement tous ses frères. C'est en apportant un zèle de tous les instants à l'accomplissement des moindres détails de la règle et en cachant avec humilité les grâces dont il était favorisé, que s'écoula le temps de son noviciat. En l'absence de tout document positif, on ne saurait douter que Bruno ne suivît de loin les

progrès spirituels de son disciple bien-aimé et ne l'encourageât à persévérer. Enfin le moment de sa profession religieuse étant arrivé, Otton prononça ses vœux solennels avec une indicible émotion.

L'abbé de Cluny, saint Hugues, qui savait juger les hommes avec cette sûreté de vue que donne la sainteté et l'autorité longtemps exercée, ne tarda pas, dès le début, à discerner chez le nouveau religieux de hautes capacités administratives rehaussées encore par un esprit droit et solide. La charge de grand prieur étant donc devenue vacante, il résolut, du consentement de la communauté, de la conférer à Otton. Malgré son éloignement pour toutes les dignités qu'il avait fuies comme des écueils dangereux, il dut se soumettre à ce nouveau sacrifice, qui entrait dans les desseins providentiels.

Avant de discuter son origine et de raconter ses premières années, c'était à Cluny, comme on se le rappelle, au milieu de ses importantes fonctions de prieur, que nous avions laissé Otton de Châtillon.

VI

On était alors en 1078. La lutte entre l'Église et la féodalité commençait à se dessiner en étendant sa sphère d'action. Le pape et l'Empereur, dépositaires, l'un des grands principes d'ordre et de justice, l'autre du pouvoir territorial, se trouvaient entraînés en sens

inverse par le courant irrésistible des idées religieuses et des intérêts temporels.

Henri IV, troisième souverain de la maison de Franconie, régnait en Allemagne. A peine sorti de la tutelle d'Agnès de Poitou sa mère, le nouvel empereur avait montré les plus fâcheuses dispositions : fougueux et sans frein dans ses passions, ambitieux par tempérament, fourbe par politique, il aspira bientôt à courber sous le même joug l'Italie et l'Église. Parmi les hommes qui avaient tout à gagner dans ces bouleversements impies, on remarquait la plupart des évêques allemands, notoirement convaincus d'avoir acheté leurs dignités. Créatures du pouvoir, ennemis irréconciliables de la cour romaine, qui poursuivait leurs désordres, ils animaient l'Empereur dans sa rébellion contre le saint-siége. Derrière ces prélats indignes se groupaient une foule de clercs violateurs du célibat et de toutes les lois ecclésiastiques : ces derniers, mêlés aux populations, les excitaient à leur tour contre l'autorité des souverains pontifes.

Cependant la politique d'oppression arborée par Henri IV, devait rencontrer de terribles antagonistes. Hermann de Luxembourg, le margrave Egbert de Thuringe, Rodolphe de Souabe, chefs du parti catholique, défendirent à outrance leur foi religieuse et politique. Ils furent appuyés par l'énergie toute-puissante des Saxons, qui nourrissaient une haine implacable contre l'Empereur, le fléau de leur pays. Tandis que la Saxe devient un foyer de résistance inexpugnable, de l'autre côté des Alpes, le mouvement national et catholique était dirigé

souvent avec succès, toujours avec fermeté, par une femme illustre, la comtesse de Toscane, qui réunissait à toutes les distinctions de son sexe les qualités que l'on rencontre chez les plus grands hommes. Confondant dans un même amour l'Église et l'Italie[1], l'héritière des margraves de Toscane avait sacrifié les liens de famille au plus noble des sentiments, le dévouement à Dieu et à la patrie[2].

Au milieu de ces conjonctures critiques, l'Église était gouvernée par l'austère Grégoire VII, caractère ferme et courageux, esprit supérieur dominé par une pensée unique; la prépondérance universelle de l'Église. Né en Toscane d'une honnête famille d'artisans, il avait passé sa jeunesse dans le cloître de Cluny. Quand il le quitta pour rentrer en Italie, personne ne connaissait mieux que lui les affaires de son temps. A la mort de Léon IX, le peuple et le clergé qui voulaient un pape italien non suspect de germanisme, l'élevèrent sur le saint-siége. Jamais ce poste n'avait été aussi périlleux. Le souverain pontife se trouvait aux prises avec tous les éléments de désordre réunis; les guerres permanentes des seigneurs féodaux, les luttes acharnées des factions, l'humeur turbulente des Normands de Sicile, le débordement des mœurs publiques et la vénalité de toutes les charges ecclésiastiques. Enfin la situation s'aggravait

[1] Ecclesiæ unus amor mea corda refovit
Italiæque meæ... Domniz., *Vit. Mathild.*

[2] La comtesse était fille de Boniface Ier, duc et margrave de Toscane, et de Béatrix, fille de Frédéric II, duc de Lorraine. Des deux côtés elle se rattachait aux empereurs d'Allemagne.

encore des menées du césarisme allemand contre le vestige d'autorité resté au chef de la chrétienté!

Le monastère de Cluny restait comme une suprême espérance aux yeux du Pape; c'était un boulevard infranchissable à la dépravation devenue générale, et dans la profondeur de ses afflictions il aimait à voir dans le pieux abbé Hugues un confident non moins précieux par son dévouement que par ses lumières.

Quand l'âme énergique de Grégoire, écrasée de douleur, en proie à ces défaillances qui n'épargnent pas les plus grands génies eux-mêmes, venait à déborder d'amertume, aussitôt un courrier partait de Rome pour Cluny, emportant les plaintes éloquentes du pontife. « Je voudrais, écrivait-il à Hugues, pouvoir vous faire comprendre toute l'étendue des tribulations dont je suis assailli, les travaux sans cesse renaissants qui m'accablent sous leur poids de jour en jour plus pesant... Une indicible douleur, une tristesse extrême s'empare de mon âme à la vue de l'Église d'Orient que l'esprit de ténèbres a séparée de la foi catholique. Quand je tourne mes regards à l'occident, au midi, au septentrion, je découvre à peine quelques évêques qui soient entrés dans l'épiscopat par les voies canoniques, qui vivent en évêque, qui gouvernent leur troupeau dans un esprit de charité et non avec l'orgueil despotique des puissants de la terre. Pour ceux au milieu desquels je vis, les Romains, les Lombards, les Normands, je leur reproche souvent d'être pires que des juifs et des païens... C'est ainsi que, partagé entre la douleur qui chaque jour se renouvelle pour moi et un espoir, hélas! trop lointain, je suis assailli

par mille tempêtes, et ma vie n'est plus qu'une agonie perpétuelle...[1] »

Les auxiliaires naturels du Pape, l'épiscopat et le clergé, lui faisaient donc défaut ou refusaient de l'aider dans son œuvre réformatrice[2]. Restaient les ordres monastiques, la force de l'Église aux jours de détresse. Dans les cloîtres, et plus particulièrement à Cluny, le zèle répondit à la gravité du péril. Tous les moines offrirent spontanément de courir auprès du souverain pontife; tous, voulurent partager ses fatigues et le seconder dans son œuvre providentielle. Les moines les plus distingués par leur vertu et leurs lumières, les caractères les mieux trempés pour résister à l'entraînement de l'exemple, aux atteintes de la persécution, se recommandaient avant tout pour cette dangereuse mission. On choisit donc le grand prieur Otton, Pierre, son ancien maître dans la vie spirituelle, et quelques autres hommes d'élite.

Quelque peine qu'éprouvât Hugues de priver ainsi le monastère de ses meilleurs soutiens, il n'hésita pas à les envoyer au Pape persécuté, car il s'agissait avant tout de l'intérêt général de l'Église. Le jour du départ étant arrivé, les pieux voyageurs, après avoir embrassé tous les religieux et reçu la bénédiction de leur vénérable père, quittèrent le moutier de Cluny et prirent la route

[1] Voigt, *Grégoire VII et son temps*, t. II.

[2] En France, dans la seule année 1077, Étienne et Guillaume sont bannis des siéges du Puy et de Clermont, qu'ils avaient usurpés, Manassès de Reims, Humbert de Lyon, les évêques de Bordeaux, de Bourges, de Chartres et de Noyon sont déposés pour simonie ou pour violence, et les évêques de Senlis et d'Auxerre, pour avoir été sacrés avant l'âge exigé par les canons. Labb. *Concil.*, t. X, p. 360 et seq.

de Rome, au milieu des rigueurs de l'hiver (décembre 1078). En voyant la ville éternelle et son vénérable souverain, ils oublièrent les fatigues sans nombre de leur périlleux voyage, pour ne plus songer qu'aux préparatifs du combat qu'ils allaient livrer. A son tour, Grégoire VII les accueillit avec de grands transports de joie, les considérant comme un secours inespéré que la Providence lui envoyait au milieu de ses afflictions.

Mais avant de suivre Otton dans ses différentes missions, il est nécessaire d'examiner la situation des affaires, au moment où il arrivait à Rome. La diète de Forckeim avait porté un coup terrible à la puissance de l'empereur Henri IV, déjà excommunié pour l'odieux trafic qu'il faisait des dignités ecclésiastiques. Mal conseillé, il avait nettement refusé de se présenter devant les légats du saint-siége : alors l'archevêque de Mayence, les évêques de Wurtzbourg et de Metz, les ducs Guelfe de Souabe et Bertold de Zahringen, pressés par le peuple de mettre un terme à l'anarchie où se trouvait plongée l'Allemagne, depuis l'anathème lancé contre Henri IV, élurent pour roi Rodolphe, duc de Souabe. Des cris de joie accueillirent ce choix, qui fut ratifié par les légats du Pape. Aussitôt après, on lui prêta serment de fidélité, de façon à ne pas lui laisser le temps de refuser ou de réfléchir.

Le sacre qui suivit cette brusque élection amena une sédition violente à Mayence. Pendant la cérémonie religieuse, le roi ayant reconnu un diacre simoniaque au moment où il allait lire l'épître, refusa de

l'entendre. Au sortir de la cathédrale, une multitude fanatique, soulevée par les prêtres excommuniés et partisans de Henri IV, se rua sur Rodolphe, qu'elle aurait massacré, si les chevaliers de sa suite ne l'eussent protégé, quoiqu'ils fussent sans armes, comme le voulait l'usage pendant le carême[1].

En apprenant cette nouvelle, Grégoire VII comprit qu'un pas immense venait d'être franchi ; il en parut fâché, et blâma dans ses lettres cette marche précipitée, en se réservant de traiter par lui-même cette affaire capitale. « Apprenez, écrit-il aux seigneurs allemands, que nous ordonnons à nos légats d'enjoindre aux rois Henri et Rodolphe de nous laisser parvenir en sûreté au milieu de vous, afin que nous discutions le différend qui s'est élevé entre eux à cause de nos péchés. Nous sommes prêts, avec votre conseil, à rendre justice à celui qui la mérite et à lui reconnaître les droits au trône[2]. »

La pensée si pleine d'équité du Pape ne reçut aucune exécution, par suite de l'acharnement des partis. Chaque jour on signalait de nouveaux meurtres, des vengeances nouvelles. Les défenseurs du souverain pontife avaient pour adversaires les partisans de l'Empereur; dans ce conflit, il n'était permis à personne de rester neutre : aussi la guerre était de tous contre tous. On pensa qu'un concile pourrait apporter quelque remède à toutes ces

[1] Cet événement eut lieu le 26 mars 1077.

[2] Lib. IX, Epistol. 28. Il est évident que l'élection de Rodolphe fut faite en dehors de la participation et malgré la volonté de Grégoire. Quant aux commissaires du saint-siége, ils avaient visiblement outre-passé leur pouvoir; ceci ressort des documents les plus authentiques. Voir Bertold, ann. 1077, *Chron. Ursperg*, et enfin Voigt.

calamités. Il se tint donc à Rome et fut le cinquième du pontificat de saint Grégoire. Henri IV y promit, par ses ambassadeurs, de se soumettre, et manqua aussitôt après, à ses engagements. Son conseiller Guibert, archevêque de Ravenne, qui semblait défier la longanimité du Pape par l'éclat de sa révolte et le cynisme de ses diatribes, fut solennellement excommunié. « Vous savez, écrivit saint Grégoire aux habitants de cette ville, vous savez quelles ont toujours été la fidélité et la soumission de votre Église à saint Pierre. Celui qui se dit aujourd'hui votre évêque a dévasté par ses exactions et corrompu par son exemple cette Église, jadis si riche et si pure. C'est pourquoi, dans le dernier concile, nous l'avons irrévocablement déposé, et nous vous défendons de toute l'autorité apostolique de lui obéir comme à votre évêque[1]. »

VII

Tel était le milieu bouleversé où se trouva jeté l'ancien prieur de Cluny. La haute portée de son intelligence, la fermeté de ses convictions, le firent promptement remarquer du Pape, dont il devint un des conseillers intimes. Bientôt une occasion se présenta pour lui de prendre une part plus active à la lutte ouverte contre l'autorité pontificale. Si Henri vendait les évêchés en Allemagne, la politique le rendait plus désintéressé en

[1] Labbe, lib. VI, epist. x.

Italie : il les distribuait généreusement pour se créer des partisans; c'est ainsi qu'Ostie, la ville des anciens souvenirs, le siége le plus important du patrimoine, venait de recevoir un évêque interdit et excommunié[1]. Aussitôt Grégoire se hâta d'y nommer Otton, qu'il voulut consacrer de ses mains.

A partir de ce jour, le nouvel évêque partagea avec le pontife le poids écrasant des affaires de la chrétienté, et ne le quitta guère pendant les quatre années qui suivirent; aussi Bennon, pseudo-cardinal, l'ennemi le plus acharné du Pape et de l'Église romaine, l'appelait-il le *page* de Grégoire[2]. Un trait montrera quelle était la confiance du pontife dans les lumières de son conseiller. Au moment où l'on agitait de nouveau[3] à Rome la question de l'Eucharistie soulevée par Bérenger, il l'envoya à Sainte-Anastasie avec Suppon, archiprêtre de cette Église, pour y passer trois jours dans le jeûne et la prière, afin d'obtenir de Dieu qu'il l'éclairât sur la décision à prendre au sujet du culte eucharistique

Cependant la lutte entre la papauté et l'Empire était arrivée à son paroxysme de violence. Le perfide Henri IV, voyant que sa politique contre le Pape ne l'avait pas mieux servi que le poignard de Cencius et le guet-apens de Bianello[4], résolut enfin de faire un schisme. Il comptait

[1] Ce misérable, nommé Jean, répandait partout le bruit que Grégoire avait jeté par impiété, dans un brasier ardent, une hostie consacrée.

[2] Gregorii *pedisequum :* ce mot s'emploie pour désigner un valet, un complaisant servile. Voir Ducange, *Pedisequua.*

[3] VI[e] concile, février 1079.

[4] Nous renvoyons aux historiens qui ont écrit sur Grégoire VII pour tous les détails qui ne peuvent trouver place dans cet abrégé succinct de son pontificat.

que le désordre naissant d'une entreprise aussi criminelle aiderait ses intérêts. Peut-être même Henri, plus profond politique que ne l'ont pensé ses contemporains, avait-il songé qu'un schisme pourrait bien lui servir de marchepied pour atteindre le trône de saint Pierre, où il se serait assis comme empereur et comme pape en centralisant dans sa main les deux pouvoirs les plus redoutables. Après s'être arrogé le droit de donner la crosse, il voulait encore prendre la tiare. Mais l'audace manqua à l'impiété de l'Empereur, il recula comme Frédéric II devant la majesté du siége apostolique. La réforme du seizième siècle n'était pas encore venue apprendre aux princes comment ils peuvent s'improviser chefs de religion. Henri en fut donc réduit à chercher un criminel, disposé à jouer l'odieux rôle d'antipape. L'évêque excommunié de Ravenne s'offrit tout naturellement à ses regards. Aussitôt une lettre impériale convoque à Brixen, en Tyrol, tous les évêques d'Allemagne et d'Italie, interdits, déposés. Il s'en trouva trente. Tous ensemble ils publièrent contre saint Grégoire le décret de déchéance qui suit : « Il faut retrancher de la communion des fidèles le prêtre qui a été assez téméraire pour enlever à l'auguste majesté royale toute participation au gouvernement de l'Église, il faut le frapper d'anathème, car il est manifeste qu'il n'a pas été élu de Dieu, mais qu'il s'est impudemment élevé lui-même par la fraude et la corruption. Il a ruiné l'ordre ecclésiastique, il a troublé la hiérarchie civile, il a attenté aux jours d'un roi pieux et pacifique, soutenu un roi parjure et fomenté partout la discorde, la jalousie, l'adultère. C'est pourquoi, réunis par l'ordre

de Dieu et appuyés par les lettres des députés de dix-neuf évêques assemblés à Mayence, nous avons résolu de déposer, de chasser, et, s'il refuse d'obéir à notre injonction, de damner éternellement Hildebrand, cet homme pervers, qui prêche le pillage des églises, l'assassinat, qui met en question la foi catholique et apostolique ; ce devin, ce nécromancien, cet adorateur des songes, ce moine possédé de l'esprit infernal, ce vil apostat de la foi de nos pères [1]. » Après la lecture de cet acte solennel de leur révolte ils élurent Guibert sous le nom de Clément III (25 juin 1080).

Le chancelier de l'Empereur, assuré de son élection, avait préparé son costume, dit un historien, et, par un coup de théâtre venu à propos il parut, séance tenante avec la tiare et l'habit pontifical [2]. Mais il fallait encore livrer Rome à ce fantôme de pape et l'y faire proclamer, afin d'achever cette sacrilége imposture. En conséquence des bandes d'Allemands, conduites par Guibert, vinrent camper en face de la forteresse de Saint-Pierre dans les prairies de Néron. On commença aussitôt les apprêts du siége, qui dura deux ans. Encouragés par la présence de l'inébranlable pontife, soutenus par l'étonnante comtesse Mathilde, qui ne le cédait en rien aux plus vaillants capitaines de son temps, les Romains combattirent dès le début avec beaucoup de vigueur.

[1] Conrad de Lichtenau, abbé d'Ursperg, qui a conservé cet acte d'accusation, était présent lorsqu'il fut libellé. Labb., *Concil.* X, 339.

[2] Améd. Renée, *op. cit.* — D'après Domnizo, Guibert était issu de l'illustre famille des Guiberti, qui descendaient de Sigefroi de Lucques, un des ancêtres de Mathilde. *Vit. Math. ducat,* I, c. 1.

Le bruit des armes et les travaux de la défense ne firent pas oublier à Grégoire la situation précaire des catholiques allemands. De loin il apaise les rivalités qui tenaient divisés les principaux chefs de ce parti, en leur rappelant que le triomphe d'une cause exige toujours l'entente commune des volontés et des moyens d'action. Les Saxons et les Souabes accueillirent favorablement les conseils du Pape et conférèrent des pouvoirs étendus au valeureux comte Hermann de Luxembourg, qui entra aussitôt en campagne contre les Impériaux.

Cette division, de nature à inquiéter l'Empereur, ne l'arrêta pas dans sa résolution invariable de s'emparer de Rome et du Pape. Après plusieurs assauts inutiles contre la cité Léonine[1], qu'il avait investie du côté du nord, il finit enfin par s'en rendre maître à prix d'or. De son côté Guibert, campé à Tibur, où il commandait une division de l'armée impériale, en attendant qu'il pût trôner au palais de Latran, gardait toutes les avenues de la ville assiégée. La terreur régnait partout aux environs : on arrêtait sur le moindre soupçon. Deux prélats éminents, Bonizo, évêque de Sutri, et Otton, évêque d'Ostie, n'ayant pu fuir assez vite, furent saisis et envoyés à l'Empereur (1082). L'importance de cette capture n'échappa à personne. On mit tout en œuvre pour détacher les prisonniers de leur fidélité envers le pontife légitime, persuadé que leur défection en entraînerait beaucoup d'autres.

[1] Cette partie de la ville, voisine de Saint-Pierre, avait été bâtie et fortifiée en 847 par saint Léon VI, dont elle prit le nom dans la suite.

Déjà Henri avait conçu la pensée secrète de faire consacrer son pape par l'évêque d'Ostie. Mais tous les calculs et toutes les promesses échouèrent devant l'intrépidité des confesseurs de la foi. Ils supportèrent les mauvais traitements et bravèrent la colère de l'Empereur avec ce calme et ce sang-froid que donne aux âmes fortes la crainte de Dieu.

Outré de cet affront, Henri fit jeter en prison les deux évêques jusqu'à ce qu'on eût statué sur leur sort. Un an se passa de la sorte sans changement du côté des geôliers, sans faiblesse de la part des captifs[1].

Après ces rigueurs inutiles et brutales, l'Empereur modifie aussitôt sa conduite avec une souplesse infinie. Il recherche la faveur des Romains et offre même de se soumettre aux décisions du pontife assiégé, s'il consent à lui imposer la couronne impériale : puis, afin de dissiper tous les doutes que faisaient naître ses trahisons per-

[1] L'arrestation de l'évêque d'Ostie est présentée différemment dans les *Œuvres posthumes*, t. III. Nous avons préféré suivre la version de Voigt, qui semble plus conforme au récit de Bertold, prêtre de Constance, un des meilleurs chroniqueurs de cette époque, *vir devotus, ingenio clarus et comptus eloquio*, dit Trithème. Or, il rapporte deux arrestations différentes de prélats : la première concerne Otton et Bonizo, 1082; la seconde eut lieu en 1083, près de *Forum Cassii*, aujourd'hui Vetralla, à quelques milles de Ronciglione. Un grand nombre de clercs, plusieurs évêques et quelques abbés furent saisis en se rendant à Rome, où Grégoire VII les avait appelés pour assister à un concile, le neuvième de son pontificat. L'Empereur, suivant son habitude, avait fait serment de ne pas les inquiéter! *Licet omnibus illam synodum petentibus securitatem juramento promiserit*. Parmi ces nouveaux prisonniers se trouvaient les envoyés des Saxons et des catholiques de l'Allemagne, Hugues de Die, Anselme de Lucques et Raynald de Côme; ils furent peut-être incarcérés avec Otton, mais non pas arrêtés avec lui, puisqu'il était déjà captif depuis un an. Cf. Voigt, *Vie et pontificat de Grégoire VII*, t. II, p. 418.

pétuelles, il rend la liberté à quelques prisonniers[1] et laisse un passage libre à tous ceux qui veulent entrer à Rome. Cette ruse eut un plein succès. Les Romains, dupes de cette comédie de repentir, s'irritèrent contre la ténacité du pontife qui avait répondu aux envoyés de l'Empereur : « J'ai souvent eu occasion de connaître les ruses perfides et les sourdes menées de Henri : cependant je suis prêt à lui pardonner et à lui remettre la couronne impériale s'il veut donner à Dieu et à l'Église une satisfaction proportionnée à ses crimes; s'il ne le fait, il m'est impossible de me rendre à ses vœux[2]. » L'Empereur refusa, et le Pape, qui ne s'était jamais mépris sur les intentions de son ennemi, se retira par prudence dans le château de Crescentius, c'est ainsi que l'on appelait alors le fort Saint-Ange[3]. Nous ne suivrons pas les historiens du temps dans les détails de ce siége mémorable où le chef de l'Église, défendu, puis trahi par les Romains, n'avait plus pour royaume qu'une forteresse, pour égide que son droit et la sainteté de sa cause. Qu'il nous suffise de rappeler que l'usurpateur Guibert, établi au palais de Latran, se fit sacrer dans la basilique de Saint-Pierre, le 24 mars 1083, par les évêques de Modène et de Rimini, substitués aux prélats d'Ostie et de Tusculum, à qui seuls appartenait cette prérogative. Le premier usage que fit l'antipape de sa dignité, fut de donner la couronne de roi des Romains à son maître. Cette cérémonie eut lieu le jour de

[1] Rien n'autorise à penser que l'évêque d'Ostie fut de ce nombre.
[2] Cardin. Aragon, Fiorentini.
[3] Les auteurs du temps se servaient indifféremment du nom de *castrum Crescentii* ou de *domus Theodorici*.

Pâques (1084), Henri fit son entrée solennelle dans l'église de Saint-Pierre, ayant à ses côtés la reine Berthe[1], et reçut, comme le dit Bertold, la couronne, de l'impiété.

Après ce double triomphe et ce partage de la tiare et du sceptre, les ennemis du Pape pensèrent que sa résistance ne serait plus longue et qu'il tomberait prochainement en leur pouvoir. La Providence en décida autrement.

Robert Guiscard parut tout à coup devant Rome avec une armée de trente-six mille hommes. Henri et son complice, surpris par de telles forces, s'enfuirent immédiatement à Civita-Castellana et ensuite à Sienne, en abandonnant les Romains à leur malheureux sort. Ceux-ci durent se repentir d'avoir trahi la cause italienne pour celle de l'Empereur; car la ville tout entière fut mise au pillage. Des Sarrasins et d'autres aventuriers aussi misérables, attirés sous les bannières du chef normand par les richesses de Rome, commirent de sauvages excès; les femmes et les religieuses furent sacrifiées à leurs brutales passions; les palais détruits et saccagés; les églises de Saint-Laurent et de Saint-Silvestre s'écroulèrent dans les flammes. L'histoire rapporte que Grégoire, à la vue de tant d'horreurs, courut au-devant de ces forcenés avec quelques-uns de ses gardes pour les arrêter dans leur œuvre de destruction[2]. Robert Guiscard exerça pendant trois jours un pouvoir discrétionnaire sans limite, rançonnant et proscrivant tous les citoyens qu'il croyait en-

[1] Elle était fille d'Otton, marquis de Suze. Après sa mort, Henri IV épousa Adelaïs ou Praxède, dont il sera question plus loin. On a souvent confondu ces deux princesses en les considérant comme la même personne.

[2] Leo Ostiens., III, 52.

nemis du pape : le farouche guerrier, dit un historien, ressemblait à un lion puissant au milieu de la ville éternelle[1].

Le sac de Rome laissa dans l'esprit du saint-père, jusqu'à sa dernière heure, un douloureux souvenir qui témoigne hautement de ses sentiments d'humanité. Le service empreint de barbarie qu'on venait de lui rendre, porta peu de fruits. Éclairé par l'attitude d'une faction allemande et par le mécontentement des Romains, qui ne pardonnaient pas à sa politique d'avoir appelé les Normands à son aide, Grégoire VII reprit douloureusement le chemin de l'exil en compagnie de Robert Guiscard ; il s'arrêta à Salerne, où la mort l'attendait. Dans cette triste retraite il oublia un instant ses propres malheurs. Son cœur s'attendrit en songeant aux Saxons qu'on persécutait avec une nouvelle violence à cause de leur attachement à la foi catholique et au pape légitime; alors il cherche autour de lui un prélat assez résolu pour leur porter des paroles de consolation, assez intrépide pour affronter les menaces et les périls : aussitôt Otton se présente. A peine rendu à la liberté, il va l'exposer de nouveau pour la défense de l'Église.

VIII

L'évêque d'Ostie se montra dès le début à la hauteur de sa difficile mission. Partout il nomme aux siéges va-

[1] *Tanquam leo fortissimus*, Cardin. Aragon.

cants des hommes distingués par leur caractère et l'intégrité de leurs mœurs; il confie l'évêché de Paderbornn à Henri, comte d'Asso, celui de Constance à Gebhard, fils du duc Bertold de Zahringen. L'onction épiscopale fut donnée à ce courageux défenseur de l'orthodoxie, malgré sa résistance et ses larmes, au milieu des acclamations du peuple. La veille il avait reçu les ordres avec le chroniqueur Bertold et quelques autres clercs. Otton s'occupa ensuite à relever le courage des catholiques allemands, qui avaient perdu à Mersebourg, sur bords de l'Elster, en Saxe, leur chef militaire le plus vaillant. Les Impériaux ayant livré bataille aux Saxons, Rodolphe leur roi, fut rencontré dans la mêlée par le duc Geoffroy de Bouillon. Les deux guerriers se chargèrent alors avec tant d'impétuosité, que Rodolphe eut la main droite coupée et reçut un coup de lance mortel. Avant d'expirer, il voulut savoir à qui restait la victoire. « A vous! seigneur, à vous, » s'écrièrent ses gardes. A ces mots, le roi reprit : « Maintenant, à la vie, à la mort je souffrirai tout ce qu'il plaira à Dieu de m'envoyer. » Ainsi avait expiré le héros chrétien.

Neuf mois s'écoulèrent en difficultés sur le choix de son successeur. Enfin les seigneurs de Saxe et de Souabe élurent Hermann de Lorraine, comte de Luxembourg. De concert avec le légat du saint-siége, le nouveau roi et ses barons, réunis à Goslar en Thuringe, proposèrent aux Impériaux une conférence afin d'examiner les points qui les tenaient divisés. Chaque parti envoya donc à Berka, près d'Eisenach, ou à Gerstungen, suivant d'autres historiens, ses rhéteurs les plus ha-

biles, ses orateurs les plus éloquents, avec une députation de seigneurs.

Gebhard, archevêque de Salzbourg, défendit la cause orthodoxe dans un remarquable discours. Wécilon, archevêque de Mayence, lui répondit avec une extrême vivacité, en faisant l'apologie de l'Empereur, auquel il ne refusait aucune vertu. Il ajouta qu'aucun prince séculier ne saurait être cité en justice, accusé et condamné, lorsqu'il est dépouillé de ses biens et privé de sa dignité par force ou par menace. Il conclut qu'on devait le recevoir sans l'absoudre. A cette proposition inattendue, succèdent de véhémentes répliques; les passions des partis éclatent de tous côtés; des arguments on en vint aux invectives : on prit enfin les armes, et le sang répandu fut le seul résultat de cette conférence orageuse[1]. Malgré l'insuccès de cette première entrevue, Otton réunit un concile à Quedlimbourg, près d'Halberstad, pendant les fêtes pascales, en 1085. Les archevêques de Mayence, de Salzbourg, Hartwig et Gebhard, le roi Hermann et de nombreux évêques saxons s'y présentèrent. Après avoir fait reconnaître ses pouvoirs, il développa avec éloquence les raisons qui assuraient au siége de Rome la primauté sur les autres Églises, et prouva que les jugements du Pape ne peuvent être soumis à aucune révision; qu'il n'est permis à personne de juger après lui, parce que le disciple n'est pas l'égal de son maître. On aborda enfin la question de parenté qui existait entre le roi Hermann et Adélaïde, fille du

[1] Voir le synode de Gerstungen, par Kunstmann, *Gazette théolog. de Fribourg*.

comte d'Orlamond, qu'il voulait épouser. Le roi se leva en déclarant qu'il observerait la décision du légat apostolique. Toutefois on remit l'examen de cette affaire à une autre époque, et l'on se contenta de prononcer un nouvel anathème contre l'antipape Guibert et ses principaux adhérents parmi les évêques.

Pendant que l'assemblée de Quedlimbourg retranchait de l'Église les évêques schismatiques, ceux-ci, dans une diète à Mayence, déposaient à leur tour les évêques catholiques, Gebhard de Salzbourg, Harduin de Magdebourg, Adalbert de Witzbourg, Altmann de Hollande, Bennon de Misnie et Albert de Worms : puis, s'aidant de la persécution pour suppléer à l'impuissance de leur foudre, il les chassèrent de leur siége et les poursuivirent à outrance.

La mission de l'évêque d'Ostie à travers l'Allemagne a été diversement jugée. On lui a reproché un caractère altier et dominateur, allant jusqu'à l'inflexibilité; une sévérité de nature à compromettre la cause qu'il défendait, et une ardeur excessive à déposer les évêques schismatiques. Les écrivains qui se sont faits les échos de ces accusations ont sans doute oublié qu'à de grands maux il faut d'énergiques remèdes. Le schisme s'était répandu de l'Italie en Allemagne, où il grandissait rapidement, protégé par les hauts barons et les prélats : tous y trouvaient leur intérêt; il permettait aux uns de faire impunément la guerre aux biens de l'Église, aux autres de se soustraire à la juridiction du Pape légitime, surveillant dangereux et gardien fidèle des mœurs et de la discipline ecclésiastique. En déposant les évê-

ques schismatiques on sauvait le peuple et le clergé de la *lèpre guibertine*[1]. En menaçant d'anathème les barons spoliateurs, on protégeait la propriété contre l'envahissement de la féodalité.

La conduite d'Otton s'explique donc par les temps qu'il traversait; si elle fut ferme, elle fut toujours guidée par un esprit juste, tempérée par une scrupuleuse impartialité. Sans doute il n'eût pas hésité à sacrifier les calculs d'une politique avantageuse, la faveur même d'un allié puissant, à l'amour du droit et du devoir : mais peut-on le blâmer d'avoir aimé passionnément la justice quand la violence, le désordre et l'arbitraire régnaient partout en maîtres? Si donc, à Quedlimbourg, il menaça de la censure le roi Hermann, les règlements canoniques lui en imposaient l'obligation : plus tard, nous le verrons, dans une circonstance analogue, longtemps menacer Philippe I[er] avant de le retrancher de l'Église.

En quittant l'Allemagne Otton se dirigea vers Cluny. Un charme particulier l'attirait sans doute vers ce lieu rempli des plus doux souvenirs d'une vie calme, partagée entre l'étude et la contemplation des œuvres de Dieu, au sein d'une nature sauvage. Quel contraste, en effet, entre l'existence uniforme du cloître, que ne viennent jamais troubler les désenchantements du cœur, les passions du dehors, et, ces vicissitudes de tout genre qu'avait traversées l'évêque au milieu des dangers d'un siége, des horreurs de la prison et du tumulte des assemblées allemandes?

[1] Domnizo *in Vit. Math.*

Tout le monastère fêta le retour d'Otton; car l'éloignement n'avait pas détruit les sympathies profondes qu'il avait laissées chez ses anciens frères : ils voulurent rappeler par un événement mémorable son passage au milieu d'eux. On le pria donc de faire la dédicace d'un autel nouvellement élevé par la piété de saint Hugues. L'éclat de cette cérémonie fut encore rehaussé par la translation du corps de saint Maxime[1], auquel on voulait donner une sépulture digne de la vénération qu'on lui portait dans tout le Bugey.

Cependant le légat dut s'arracher bientôt à cette tranquille oasis de Cluny pour courir à de nouvelles luttes. Une douloureuse nouvelle l'attendait au seuil de la France. Grégoire VII venait de succomber à Salerne le 25 mai 1085, laissant Rome et l'Italie sans chef, la chrétienté étourdie de la puissance de son génie et de l'étendue de ses malheurs. Peu d'hommes avaient reçu de la Providence une mission plus redoutable et mieux dessinée : aucun ne l'avait remplie avec plus d'énergie chrétienne. Grégoire VII consuma sa vie et ses forces à rendre à l'Église l'influence, la dignité qu'elle avait perdues dans le cours du dixième siècle.

De tels buts ne s'atteignent jamais sans éclat et sans déchirements. Il y en eut de terribles : l'empereur de Germanie, maître de Rome et de l'Italie, devenu distributeur de la pourpre et de la tiare; plus pape que les papes eux-mêmes; l'épiscopat simoniaque et corrompu qui s'était fait le vassal des rois pour devenir puissant

[1] Saint Maxime, évêque de Turin, mourut en 465.

par leurs libéralités, se soulevèrent contre le vicaire du Christ. Mais, en dépit de cette terrible coalition du schisme défendu par une épée impériale et de l'Empire soutenu par un clergé influent, le triomphe moral resta tout entier à saint Grégoire VII. Victoire d'autant plus étonnante que les moyens mis en œuvre étaient de ceux que le monde méprise. Une noble femme pour alliée[1], quelques moines inconnus pour ministres[2], telles furent les seules forces opposées par le Pape à la prépondérance épiscopale et impériale. Il est vrai d'ajouter qu'il ne s'épargna jamais; aussi sa vie ne fut qu'un continuel combat. Il dura douze ans, et se prolongea après sa mort contre sa mémoire. Noble caractère que celui de ce moine toscan sacrifiant tout au triomphe d'une idée, et qui, parvenu au faîte des grandeurs, n'en goûta jamais que les fruits les plus amers, au prix des plus rudes tribulations! Il n'est pas une heure de son existence pontificale qui n'ait été marquée par une souffrance ou une épreuve : et l'on peut affirmer qu'à aucune époque, le vaisseau de l'Église n'avait été plus agité sous le souffle déchaîné des passions attisées par le schisme et la persécution. Cependant le pilote ne faiblit jamais : il avait foi dans la promesse de son maître et dans la justice de sa cause.

[1] Mathilde de Toscane.

[2] Hugues, abbé de Cluny, Pierre Damien, Anselme, évêque de Lucques, Didier, abbé du Mont-Cassin, Yves, évêque de Chartres, Pierre de Porto, Pierre d'Albano, Richard de Saint-Victor, Anselme, archevêque de Cantorbéry, et Otton, avaient tous porté l'habit de saint Benoît, enfin Bruno, comme on le sait, fonda les Chartreux.

DEUXIÈME LIVRE

URBAIN AU POUVOIR

SOMMAIRE

I. On respecte les dernières volontés de Grégoire VII. — Didier repousse la tiare. — Interrègne d'une année. — Didier est élu malgré sa résistance. On le consacre l'année suivante dans la basilique de Saint-Pierre. — L'antipape Guibert perd du terrain. — Concile de Bénévent : Hugues de Lyon et le cardinal Richard de Saint-Victor y sont excommuniés pour leur cabale. — Mort de Victor III ; il désigne pour lui succéder Otton de Châtillon.

II. Les évêques se réunissent à Terracine. — Comment se passait l'élection des papes au onzième siècle. — Otton est élu sous le nom d'Urbain II. — Éloge du nouveau pontife tiré de Domnizo. — Urbain est guéri miraculeusement par saint Benoît : ses lettres à la comtesse Mathilde et à d'autres personnages illustres. — Voyage en Pouille ; il est reçu au monastère de Banzi par Roger, comte de la Pouille. — Spoliation et châtiment. — Départ précipité d'Urbain pour l'île de Sicile ; son entrevue avec le comte Roger.

III. État du clergé principalement en Lombardie et à Milan. — Affaires d'Espagne : un drame à Tolède. Action ferme et réparatrice du Pape. — L'évêque d'Elne vient chercher la consécration épiscopale à Rome. — Détresse d'Urbain pendant l'hiver de 1089.

IV. Défaite de l'empereur Henri IV à Gleickam. — Gebhard de Constance est nommé légat pour l'Allemagne. — Propositions conciliantes faites à Henri IV ; sa perfidie : reprise de la persécution. — Mort affreuse de l'évêque de Sutri. — Assassinat du comte de Egeintheim. — Politique d'Urbain pour paralyser la réaction des schismatiques. — Répugnance de la comtesse Mathilde à contracter un nouveau mariage : les conditions qu'elle y met : elle cède dans l'intérêt de l'Église.

V. Réformes dans l'épiscopat.—Jean Caëtani, chancelier de l'Église romaine. La métropole de Tarragone est relevée. — Difficultés aplanies ; liturgie mozarabe supprimée ; écriture gauloise introduite en Espagne. Rapports du

Digitized by Google

Pape avec le roi Sanche Ramirez. — Philippe Ier reconnaît Urbain. — Arrivée à Rome de l'archevêque de Reims : les priviléges de la métropole rémoise sont confirmés.

VI. Le Pape arbitre entre les fils de Robert Guiscard. — Concile de Melphi, mesures adoptées, épisode qui signale cette assemblée. — Roger se reconnaît l'homme lige de l'Eglise ; Urbain lui confère le titre de duc. — Son frère Bohémond reçoit le Pape à Bari. — Légende de saint Nicolas de Bari. — Visite à Brindes, à Reggio. — Création d'un évêché dans l'île de Malte.

VII. Situation de l'Allemagne : morts et assassinats de quelques seigneurs catholiques. — Henri IV assiége et prend Mantoue. — Bologne organise une milice puissante, d'autres cités l'imitent. — Commencement des municipalités indépendantes dans la Péninsule. — Pénitence conseillée par Urbain à ceux qui ont pris les armes contre le schisme et l'oppression à cause de la haine qui a pu les inspirer. — Les Allemands reprennent Rome, Urbain s'éloigne ; son calme au milieu des revers.

VIII. Touchante visite d'un moine allemand ; témoignages d'intérêt donnés au Pape. — Création de nouveaux évêchés. — Violences d'un seigneur italien arrêtées par la fermeté d'Urbain. — Faveurs accordées à l'évêché de Capoue. — Le duc de la Pouille, en chassant dans la forêt de Stilo, y rencontre Bruno.

IX. Nouveau concile de Bénévent. — Décret qui ordonne de recevoir les cendres le premier mercredi de Carême. — Religio Quadrata, esprit d'association au moyen âge. — Recherches sur cet institut étrange. — Yves d'Anteuil est préconisé par le Pape à Capoue.

X. Prétentions du comte de Flandre de s'attribuer tous les biens des moines morts dans ses États. — Reprise des hostilités par Henri IV ; il perd un de ses fils à Montebello. — Nouvel échec devant Canosse. Souvenirs cuisants. — Henri se retire près du lac de Côme. — De nombreux pèlerins viennent visiter le Pape et lui demander justice. Il reçoit Herrick VII, roi de Danemark, et fonde la métropole de Lunden en Suède. — Moines de Cornilly.

XI. Concile de Troja. Examen de la cause de l'évêque de Beauvais. — Restauration de l'évêché d'Arras : difficultés de tout genre qui en résulte. — Élection de Lambert. — Atermoiements et lenteur de l'archevêque de Reims. — Rolland, évêque de Dol, se déclare métropolitain de la basse Bretagne. — Intrigues et jugement.

DEUXIÈME LIVRE

URBAIN AU POUVOIR

I

Donner à Grégoire VII un successeur de taille à lutter contre les difficultés où se trouvaient placées l'Église et la société, c'était chose délicate. On prit le plus sage parti, celui de respecter ses dernières volontés.

En mourant il avait légué la continuation de son œuvre aux quatre prélats qu'il croyait les plus capables d'en supporter le lourd fardeau. C'étaient Anselme, archevêque de Lucques, Hugues, archevêque de Lyon, Otton, évêque d'Ostie, et Didier, abbé du Mont-Cassin.

Anselme, le ministre de la comtesse Mathilde, qui aux austérités d'un anachorète, joignait l'habileté d'un homme d'État, venait de suivre le Pape dans la tombe. Nul n'avait pris aux affaires de leur temps une part plus active et plus intelligente, qu'Otton d'Ostie et Hugues de Lyon, l'un et l'autre Français; nul n'avait pénétré plus profondément le génie du grand pontife, ni mieux

compris la haute portée de ses desseins; cependant les suffrages favorisèrent constamment Didier, sans doute parce que ses concurrents n'étaient pas alors en Italie.

A peine le modeste et pieux abbé eut-il soupçonné cette préférence que, fuyant les honneurs, il fut s'enfermer au Mont-Cassin où, après maints pourparlers, le prince Jourdain, de Capoue, parvint enfin à l'amener en Campanie pour qu'il donnât son vote. Mais, au moment d'arriver, il refusa nettement d'avancer plus loin avant qu'on lui eût promis de ne pas lui imposer la tiare par contrainte. Il fallut donc l'abandonner de nouveau. Les irrésolutions de Didier ne durèrent pas moins d'une année, elles servaient trop bien les intrigues de Guibert pour ne pas exciter les craintes des cardinaux et des évêques.

Assemblés à Rome dans les premiers jours d'avril 1086, ils prièrent Didier de venir les trouver avec les prélats qui l'avaient accompagné au Mont-Cassin. L'abbé, pensant cette fois qu'on ne songeait plus à lui déférer le souverain pontificat, partit sans défiance sous l'escorte de Gisulfe, prince de Salerne; car les routes, par ces temps de troubles, étaient infestées de brigands. Le soir de son arrivée à Rome, le 23 mai, tous les catholiques, clercs et laïques, se rendirent auprès de lui, dans la diaconie de Sainte-Luce. On fit appel à ses sentiments de foi pour l'amener à prendre le gouvernement de l'Église; mais on ne put rien gagner. Le lendemain, fête de la Pentecôte, aux mêmes prières il opposa le même refus; seulement il engagea les électeurs à repor-

ter leurs suffrages sur l'évêque d'Ostie. A cette proposition, un des cardinaux se lève et s'écrie : « qu'un semblable choix était contraire aux canons, qu'il n'y consentirait jamais, par la raison qu'Otton était déjà revêtu de la dignité épiscopale. »

Ce prétexte peu sérieux, servait de masque à des ambitions rivales qui ne partageaient pas les scrupules de l'abbé du Mont-Cassin. D'ailleurs l'empressement affecté avec lequel Hugues et Richard priaient Didier de se rendre, le zèle étrange qu'ils prenaient d'écarter Otton, faisaient pressentir quel eût été leur candidat, s'ils eussent tenu la majorité dans leurs mains ; mais l'heure de prendre un parti était venue. Presque tous les membres du conclave s'emparèrent donc de l'abbé Didier, le traînèrent à l'église de Sainte-Luce, où ils l'élurent pape à l'unanimité. Ensuite on lui donna le nom de Victor III, puis on le revêtit de la chape rouge, sans qu'il fût possible de lui mettre l'aube, à cause de sa résistance[1]. Tout ceci se passait le jour anniversaire de la mort de Grégoire VII.

Cette cérémonie terminée, Victor fut cacher sa haute dignité derrière les murs de son monastère, préférant les austérités du cloître à la conduite des affaires publiques. Plus le nouveau Pape semblait fuir les honneurs, plus ils le poursuivaient. L'année suivante, le prince Jourdain de Capoue et le comte Roger vinrent de nouveau l'arracher à sa retraite pour le conduire à Rome. Tout étant prêt pour le couronnement, le

[1] Les papes portaient alors la chape rouge. Fleury, *Hist. ecclés.*

9 mai 1087, les évêques d'Ostie, de Tusculum, de Porto et d'Albano procédèrent à la consécration du pontife dans la basilique de Saint-Pierre, nouvellement reprise sur les schismatiques.

La situation des Romains était étrange vis-à-vis de Victor et de Guibert, le premier ne voulant pas être Pape, tandis que l'autre en avait usurpé le titre. Les partisans des deux compétiteurs eurent de fréquentes rencontres; mais la valeureuse Mathilde de Toscane, accourue pour saluer le chef légitime de l'Église, fit pencher la victoire du côté des catholiques. L'antipape, chassé d'une partie de la ville, vint se retrancher dans la Rotonde, alors nommée Sainte-Marie des Anges.

Quelques mois après ces événements, Victor assembla un concile à Bénévent, où s'étaient réunis les évêques de la Pouille et de la Calabre (août 1087). L'hostilité toujours croissante d'Hugues de Lyon et de Richard de Saint-Victor exigeait de promptes mesures de répression. En effet, du jour où Victor se fut résolu à faire acte d'autorité pontificale, leur mécontentement éclata sans ménagement et « le four échauffé, suivant l'expression du Pape, vomit la flamme concentrée de l'ambition [1] ». Ce fut d'abord vers Otton que se tourna leur violence. Hugues essaya de le perdre dans l'esprit de la comtesse Mathilde, à qui il écrivit que l'évêque d'Ostie, d'accord avec eux pour s'opposer à l'élection de l'abbé du Mont-Cassin, les avait trahis tout à coup quand il s'était agi de le consacrer, craignant sans doute de se voir privé

[1] Conceptam ambitionis flammam, clibanus exturatus evomuit. Leo Ostiens., lib. III.

de sa dignité s'il se refusait à lui imposer les mains[1]. Ne voit-on pas percer sous ces accusations les vains efforts d'une compétition envieuse. L'élection de Victor, conforme aux règlements et aux canons, était reconnue par tous les catholiques. L'évêque d'Ostie, en consacrant le nouveau Pape, foulait donc aux pieds toute ambition personnelle et sauvait l'Église d'un interrègne déjà trop prolongé.

L'injuste rébellion des prélats frondeurs ne pouvait rester impunie; Victor la stigmatisa en plein concile : Hugues et Richard furent retranchés de l'Église. Dans la suite, leur repentir et les services signalés qu'ils rendirent au saint-siége firent oublier leurs égarements passagers et rapporter la sentence d'excommunication.

Cependant la tiare, qui avait paru si lourde au pieux abbé, allait lui échapper : ses forces, déjà affaiblies, lui annonçaient sa fin prochaine; il convoqua les cardinaux et les évêques pour recommander à leurs suffrages l'évêque d'Ostie, comme l'avait fait Grégoire VII dans une circonstance non moins solennelle; puis, ayant saisi Otton par la main, il le présenta à l'assemblée en disant : « Recevez-le, placez-le sur le siége romain en le considérant comme mon véritable successeur[2]. » Après avoir ainsi pourvu aux intérêts de la chrétienté, Victor mourut au Mont-Cassin, le 16 septembre 1087[3], laissant à tous

[1] Hugues de Flavigny, *in chron. Virdunens.* — *Spicileg. Acheri.*, t. II.

[2] Accipite eum et in Romana sede locate : meamque vicem in omnibus quousque id facere possitis habete. *Chron. casinen*, III, LXXIII.

[3] C'est l'opinion du P. Pagi. L'*Art de vérifier les dates* le fait mourir le 16 octobre; il avait régné depuis sa consécration quatre mois et sept ours.

le souvenir de sa profonde humilité, vertu insuffisante aux époques de bouleversement et d'anarchie.

II

A peine Orderic, l'abbé du monastère, lui eut-il fermé les yeux, qu'il annonça l'événement à la comtesse Mathilde. Par son ordre de nombreux courriers partirent vers la haute Italie, la Pouille et la Campanie, afin de prévenir les cardinaux et les évêques de se trouver, le premier jour du jeûne quadragésimal, à Terracine, où l'on donnerait un chef à l'Église.

L'élection des papes avait été souvent orageuse pendant la première partie du onzième siècle. Dans l'origine, l'ancien droit donnait à chaque clerc voix délibérative dans la nomination des souverains pontifes. Ce suffrage universel, qui s'expliquait naturellement pour un siége où l'hérédité était impossible, fut sans inconvénient avec un clergé attaché à ses devoirs, éclairé et libre de toute influence étrangère; mais il devint dans la suite la source de graves désordres lorsque les clercs corrompus et illettrés se furent laissé gagner par les puissants comtes de Tusculum. Fort influents à Rome, ces seigneurs exploitant l'ignorance des uns, la corruption des autres, firent souvent triompher leurs candidats malgré l'opposition de l'épiscopat.

Nicolas II avait déjà mis un frein à ces cabales et restreint le droit d'élection aux seuls cardinaux et évêques, en conservant cependant aux clercs et au peuple romain

le privilége d'émettre leurs vœux. Restaient les empereurs d'Allemagne, qui s'étaient souvent permis d'approuver et de confirmer les papes, ou de les déposer à leur gré. Un nouveau décret, paru en 1061, plus hardi que le premier, arrête leurs empiétements dans les élections de l'Église. « Quiconque, est-il dit, sera placé sur le siége apostolique par des intrigues d'argent, de faveur humaine, par émeute populaire et militaire, sans le choix unanime et canonique, et sans la bénédiction des cardinaux... sera tenu non pour un pape, mais pour un apostat[1]. C'était fermer la porte du conclave aux intrigues de Henri IV, qui, satisfait d'ailleurs d'avoir donné la tiare à Guibert de Ravenne, resta aussi étranger à l'élection d'Urbain II qu'à celle de Victor III.

Quarante prélats répondirent à l'appel de la comtesse de Toscane, et le conclave s'ouvrit le 9 mars 1088, à Terracine, dans l'église du Prince des Apôtres et de Saint-Césaire. Le préfet de Rome Benoît, fut chargé de défendre les électeurs contre les tentatives du pseudopape. Dans un discours plein de chaleur et d'éloquence, le cardinal Pierre de Porto retraça la situation de l'Église, les luttes de Grégoire contre le schisme et l'Empire, son zèle infatigable à réformer le clergé et à pacifier l'Italie; puis, rappelant ce qu'il avait fait, ce qu'il laissait à faire, il termina, en représentant la nécessité d'une prompte délibération et l'urgence de placer à la tête de l'Église un évêque, unissant à la sainteté une prudence et une habileté consommées dans les affaires

[1] Hœfler, *Papes allemands*, t. II, 358.

politiques. Après trois jours passés dans le jeûne et dans la prière, en présence de tous les électeurs réunis, les cardinaux-évêques d'Albano, de Tusculum et de Porto, montant au jubé au milieu d'un profond silence, demandèrent solennellement à l'assemblée si elle consentait à choisir pour pontife romain l'évêque d'Ostie. Aussitôt les électeurs de s'écrier qu'ils le jugent digne d'occuper le siége apostolique. L'évêque d'Albano leur ayant demandé de nouveau s'il leur était agréable qu'il prît le nom d'Urbain : à cette nouvelle question, tous les prélats se lèvent, s'approchent du nouvel élu, enlèvent sa chape de laine, le revêtent de la pourpre et le portent triomphalement jusqu'à l'autel de Saint-Pierre, où ils l'asseoient sur le siége pontifical[1]. Il lut alors, selon l'usage, sa profession de foi, en jurant par le prince des apôtres, et sur son propre salut au grand jour du jugement, de ne jamais l'enfreindre. Dans cette circonstance les papes s'obligeaient « à ne point s'écarter des enseignements transmis par leurs prédécesseurs, de ne pas aliéner ni diminuer le patrimoine de l'Église, et, sous aucun prétexte, à ne le point céder en fief ou le grever de cens ou d'emphytéose[2]. »

[1] C'est à Pierre, auteur de la *Chronique du Mont-Cassin*, qu'on doit tous ces détails circonstanciés sur l'élection d'Urbain. *Chron. casinens.*, IV, II.

[2] Voici le texte : « Et indiminutas res Ecclesiæ conservari, neque alienare, seu in feudum, censum vel emphyteusim dare, quomodo libet; ex quacumque causa, et ut indiminutæ custiodiantur operam dare. Si præter hæc aliquid agere præsumpsero, velut præsumatur permisero eris mihi, in illa terribile die divini judicii depropitius. » *Ex libro diurn. Roman. pontif.* de Cherrier, *Histoire de la lutte des Papes et des Empereurs.*

L'élection d'Urbain à peine connue releva le courage chancelant des catholiques, et fit renaître l'espérance dans tous les cœurs sincèrement attachés à l'orthodoxie. Les auteurs et les poëtes contemporains célébrèrent à l'envi les brillantes qualités du nouveau Pape. « Urbain, dit le chapelain de la comtesse Mathilde, n'était pas une girouette tournant à tous les vents; sa parole, tranchante comme le fer, coupait, brisait tout ce qui s'opposait à ses desseins. Ainsi que le serpent fascine de son regard le cerf éperdu, ainsi le sage pontife fascinait, terrifiait l'hérésie et la réduisait à sa volonté[1]. » A travers l'emphase naïve de cette peinture on voit quelle haute idée on se faisait de cet homme supérieur.

Un événement imprévu, dont l'importance ne pouvait échapper aux peuples avides du merveilleux, fit augurer favorablement du nouveau règne. Le Pape étant allé se prosterner devant les restes de saint Benoît, s'était relevé miraculeusement guéri d'une cruelle douleur de côté qu'il éprouvait depuis longtemps[2]. Ce témoignage visible et public de la protection divine lui gagna plus d'adhérents qu'une victoire remportée sur l'usurpateur Guibert.

Le premier soin du nouveau Pape fut d'envoyer des

[1] Non erat hic Rector tremulus quasi cannula vento,
Sed veluti ferrum truncabat noxia verbo.
Ut cervum serpens heresim sic turba timet quem,
Cuncta sibi prava subduntur dogmata falsa...

Domnizo, *Vita Mathildis*, etc., t. I, cap. XI.

[2] ... Ibique sancti Patris Benedicti meritis a gravissimo lateris dolore, quo frequenter affligtari solebat, tuncque vehementer afficiebatur, liberatum fuisse. *Chronic. casinen.*, IV.

lettres encycliques à tous les évêques de la chrétienté pour leur annoncer son élection. Il les encouragea à persévérer dans l'unité et dans la foi, en les assurant qu'à l'exemple de Grégoire VII, dont il voulait suivre les traces, ses forces et sa vie tout entière seraient consacrées à la défense de l'Église. En même temps qu'il donne la direction des Églises d'Allemagne à l'évêque de Saltzbourg, il presse vivement l'archevêque de Reims, Raynauld du Bellay[1] et le saint abbé Hugues, de Cluny, de venir partager avec lui la direction des affaires, comme lui-même avait été appelé sous Grégoire VII. Il nomme des légats apostoliques auprès des cours d'Espagne et de France; il entre en relations avec Alexis Comnène, souverain de Byzance. Roger et Bohémond, tous deux fils du Normand Robert Guiscard, et leur oncle, le comte Roger de Sicile, reçoivent aussi des envoyés du saint-siége; enfin Mathilde, que la Rome antique n'eût pas désavouée, que l'Église admirait dans sa lutte contre l'Empereur, ne fut pas oubliée; il exprime à sa noble alliée sa douleur à la vue de l'Église déchirée de tous côtés par le schisme et la persécution, il l'exhorte à ne pas faiblir dans la haute mission qu'elle a reçue de Dieu.

Ce fut dans la retraite du Mont-Cassin, d'où sa suprême direction se faisait déjà sentir à la catholicité, que le Pape reçut les ambassadeurs du comte Roger et de son frère Bohémond. Ils le reconnurent solennellement, au nom de leurs maîtres, comme seul pontife

[1] Raynauld était monté sur le siége de Reims en 1083 et s'appliquait à réparer les désordres administratifs de son prédécesseur Manassès.

romain, et l'invitèrent à venir en Pouille consacrer, près d'Acerenza, une église nouvellement élevée par les moines du monastère de Banzi, et dotée par Roger de richesses considérables[1]. Aussitôt que l'on connut l'arrivée du Pape, les barons normands, couverts de riches armures, montés sur de fougueux coursiers, s'avancèrent à sa rencontre et l'amenèrent au monastère, où l'abbé Ursion et trente-deux prélats, appuyés sur leurs bâtons pastoraux, le reçurent avec une grande solennité. Urbain dédia l'église à la Vierge en présence d'une foule immense, et accorda, à la demande des Normands, de précieux priviléges.

Cependant les moines de Banzi ne jouirent pas longtemps, paraît-il, de ces franchises; car il arriva que de hardis seigneurs enfoncèrent les portes du monastère pour le piller, mirent les moines à la torture et brûlèrent toutes les chartes. A la nouvelle de cet odieux attentat, Urbain écrivit à Roger qu'il infligeât un châtiment mérité aux spoliateurs déjà frappés d'anathème pour leur impiété. Prompte justice fut faite, et l'épée de Roger fit rentrer ses vassaux dans le devoir et les moines dans leurs biens. Puis, afin de réparer l'offense faite au Pape par la destruction du précieux diplôme qu'il avait accordé au monastère, le comte Roger et son frère firent établir une nouvelle charte, où l'on retrouve ces mots : « Pénétrés de douleur et couverts de honte, nous avons voulu, devant

[1] Le P. Cahier pense que le *monasterium Bantinum, seu sanctæ Mariæ de Bantio prope Acheruntiam situm, in Apulia,* doit être Banzi, au diocèse d'Acerenza. Nous avons donc traduit par ce nom, quoiqu'il n'y ait rien d'absolu à cet égard.

nos comtes et barons, que cet acte, imité fidèlement du premier diplôme apostolique obtenu par nos supplications, fût écrit par la main de maître Théodose, notre notaire, et qu'il fût revêtu d'un cachet de plomb et marqué de notre sceau ordinaire[1]. »

Après cette courte entrevue avec les comtes normands, Urbain reprit la route de Terracine; mais à peine fut-il arrivé dans cette ville, qu'il en repartit immédiatement pour passer dans l'île de Sicile.

Cette riche et fertile contrée, ce joyau de l'Italie que se sont disputée tous les conquérants, qui a excité toutes les convoitises, appartenait alors, par le droit des armes, au comte Roger, frère de Roger Guiscard. Passionné pour les aventures lointaines, aussi follement brave que ses frères aînés, Roger était venu comme eux chercher fortune en Italie. Sans autre ressource que son épée, avec l'aide de cent soixante chevaliers, il débarqua à Messine et s'empara de cette ville. Ayant appris que l'île tout entière était soumise aux musulmans et gouvernée par cinq émirs rivaux et indépendants, il marcha aussitôt contre eux. Les premiers coups furent heureux. Le succès couronnait toujours l'audace dans cette famille de héros; il se vit donc promptement maître de Palerme et Catane. Au dire de Loup Protospata[2], il as-

[1] ... Nos, tacti dolore intrinsecus, et extrinsecus aspersi rubore, quoniam labore debitæ nostræ sollicitudinis pretiosum Apostolicum instrumentum nunc usque reperiri non potuit; secundum quod fideliter ab eo exemplatum invenimus, nostræ nostrorumque comitum et baronum pari memoria protestante, præsens hoc simile liberatorium scriptum per manus magistri Theodosii nostri notarii scribi mandavimus, et plumbea bulla, nostro solito typario impressa confirmari. (*Œuvres posth.*, III, 56.)

[2] *Ignoti civis Barens.* sive *Lup. Protospat. chron.*, Murator, IV.

siégeait Brueera (avril 1088), lorsqu'il reçut des lettres scellées du pape Urbain, qui l'invitait à se rendre en toute hâte à Traïna, dans le val de Desmona. Le Normand n'eut garde d'y manquer; il y fut à jour fixe, laissant la conduite du siége à un de ses lieutenants. Que se passa-t-il dans cette entrevue? nul ne le sait. Le moine Geoffroy Malaterra, qui se fit, à la demande des comtes normands, l'historien de leurs faits et gestes, n'en fut pas même instruit. Si l'on en croit ses conjectures, il y fut question des empiétements liturgiques d'Alexis Comnène, qui avait contraint les prêtres latins de consacrer avec du pain fermenté au lieu de pain azyme. Nieolas, abbé de Grotta forrata, et le diacre Roger, envoyés par Urbain en Orient, s'étaient plaints de ces violences. L'empereur de Byzanee fit droit aux réclamations des légats et leur remit un rescrit tracé en lettres d'or, dans lequel il invitait le Pape à se rendre à Constantinople l'année suivante, pour y régler ce différend dans un concile général. Roger promit sans doute à Urbain de l'accompagner dans ce voyage lointain; mais les affaires d'Italie étaient trop graves pour s'en éloigner.

Avant de quitter la Sicile, le pontife célébra la messe dans la crypte de l'église de Traïna, en présence du conquérant, qu'il laissa dans les meilleures dispositions à l'égard du saint-siége. Une inscription longtemps conservée sur les murs de l'église rappelait la cérémonie et défendait aux femmes l'entrée du sanctuaire[1].

[1] ... Qua velitum ut ne deinceps in locum illum mulieres ingrederentur, Rocch. Pyrrhus.

III

Si la pensée du pontife embrassait volontiers de vastes horizons, elle s'attachait sans relâche aux réformes dont l'œuvre était à peine commencée. Les hauts barons et les hommes d'origine féodale, en arrivant à l'épiscopat par la faveur ou la vénalité, avaient introduit dans l'Église des déréglements de tous genres : le désordre était descendu des siéges épiscopaux dans le clergé inférieur, et le schisme enfin avait porté le mal à son comble. Grégoire VII avait poursuivi avec une implacable sévérité les abus jusque dans leur source ; mais cette source un instant comprimée, refluait de toutes parts. Urbain reprit ce difficile labeur et y apporta toute la patience et aussi la longanimité dont l'empreinte se retrouve dans ses traits. L'Église de Milan, une des gloires de l'Italie, était devenue un foyer de corruption. Nulle part le clergé n'avait poussé plus loin l'oubli de ses devoirs. Il avait fallu la rude éloquence du célèbre Pierre Damien pour arrêter la contagion et amener les clercs à faire pénitence. Sous Victor III, le siége de cette ville avait été donné à Anselme de Ro, qui, au lieu d'observer fidèlement les canons, eut la faiblesse de se laisser consacrer par un évêque schismatique. Appelé à se justifier avec les évêques de Soissons et de Beauvais, qui avaient reçu l'investiture des mains de Philippe Ier, les trois prélats offrirent spontanément de se dessaisir de leur dignité ; mais Urbain, touché de leur repentir, ne mit pas moins

d'empressement à la leur rendre : il envoya même le pallium au métropolitain de Milan, avec deux lettres décrétales pour régler la réconciliation des laps[1].

Quelques incidents graves attirèrent la sollicitude du Pape sur l'Espagne. Les rois d'Aragon, de Castille et de Léon, après une lutte acharnée contre les Maures, avaient rallumé le flambeau de la foi dans ces contrées. En retour, les papes avaient octroyé aux princes et aux seigneurs de leur cour le droit de recouvrer les dîmes dans les pays conquis : les siéges épiscopaux étaient seuls exceptés. L'un des plus célèbres, celui de Tolède était occupé par un Français nommé Bernard, né dans le pays d'Agen. On l'avait connu guerrier vaillant et redouté avant qu'il ne devînt un moine exemplaire. Plus tard il fut placé à la tête de l'illustre abbaye de Saint-Fagon, la rivale de Cluny, que le roi Alphonse VI de Léon avait comblée de richesses. Après la prise de Tolède[2], Bernard dut abandonner ses fonctions abbatiales pour gouverner la grande cité reconquise sur les Maures. Mais un jour, pendant l'absence du roi, l'archevêque, poussé par la reine Constance, fit saisir à main armée la grande mosquée, où il rétablit les autels et les cloches. C'était agir contre la volonté expresse d'Alphonse, qui avait promis dans la capitulation de laisser aux vaincus leur temple. A son retour, la colère du conquérant fut terrible ; il menaça de faire brûler l'archevêque et la reine. Cette nou-

[1] Ces deux lettres intitulées : *Clero et populo mediolanensi* furent attribuées faussement à Alexandre II, qui les promulgua de nouveau sans y rien changer.

[2] 25 mai 1085. Cette ville était restée au pouvoir des mahométans trois cent soixante-huit ans.

velle effraya les Maures, qui accoururent avec leurs femmes et leurs enfants auprès du roi. Celui-ci, croyant qu'ils venaient pour se plaindre s'écria : « Ce n'est pas à vous seulement que l'on a fait injure, c'est à moi. Qui croira désormais à mes promesses? Mon intérêt est donc de vous setisfaire par une impitoyable vengeance. » A ces mots les Maures se jettent à ses genoux, arrêtent son cheval et lui disent : « Nous savons que l'archevêque est le chef de votre loi; si nous sommes cause de sa mort, les chrétiens nous extermineront un jour; si la reine pér't à cause de nous, nous serons toujours odieux à ses enfants, ils se vengeront après votre règne : nous vous supplions de leur pardonner, et nous vous délions de votre serment. » Le roi fut, dit-on, ravi de pouvoir garder la mosquée sans manquer à sa parole. Ainsi se termina ce drame singulier[1].

D'autres difficultés survenues dans l'Église de Compostelle, avaient eu une issue moins satisfaisante. L'évêque de cette ville, Didac, ayant encouru la disgrâce du roi Alphonse, sans motif connu, fut arraché de son église et jeté dans un cachot. Un soulèvement populaire suivit de près cet acte de despotisme : alors Alphonse, pour calmer les esprits, profitant d'un synode que tenait Richard abbé de Saint-Victor nommé légat par Grégoire VII, fit comparaître devant lui son prisonnier, non sans lui avoir fait insinuer qu'après l'aveu de ses fautes et l'abandon momentané de ses insignes épiscopaux, il lui rendrait la faveur royale. A peine le trop crédule

[1] Rohrbacher, *Hist. univers.*, XIV.

Didac eut-il remis la crosse et l'anneau entre les mains du légat, qu'il eut la douleur de s'entendre immédiatement déposé de ses fonctions dont on investit sur-le-champ Pierre, abbé de Candie, favori du roi. La conduite pusillanime du légat lui valut une disgrâce dont il fut relevé par Urbain qui oublia en même temps le mauvais vouloir qu'il lui avait témoigné après la consécration de Victor III. Comme tous ces conflits de pouvoirs civils et religieux compromettaient gravement l'ordre et la discipline, l'archevêque de Tolède Bernard vint à Rome pour aviser sur les mesures à prendre. Urbain le reçut avec joie, et, après l'avoir éclairé de ses conseils et encouragé dans ses pieux desseins, il lui accorda le pallium, avec le titre de primat de toutes les Espagnes[1].

A la même époque, Artaud élu évêque d'Elne[2] n'ayant pu obtenir d'être consacré par son métropolitain Dalmat, évêque de Narbonne, parce qu'il avait promis solennellement aux chanoines de respecter leurs priviléges et leurs biens, vint chercher justice auprès du Pape. Après les explications trouvées conformes aux lois canoniques, il reçut l'onction épiscopale, malgré les vives réclamations de Dalmat. C'est ainsi qu'Urbain faisait sentir son autorité, en évitant, ce qui dans la forme eût pu irriter ceux qui la subissaient.

[1] Cette bulle porte la date du 15 octobre 1088.

[2] Le diocèse d'Elne remonte au sixième siècle. Constantin ayant restauré la ville principale lui donna le nom de sa mère Hélène. Elle perdit ses évêques en 1604 : la résidence et le siége épiscopal furent alors transférés à Perpignan. Elne, situé sur le Tech en Roussillon, n'est plus aujourd'hui qu'une bourgade qui serait fort oubliée sans sa cathédrale, construite au onzième siècle.

Digitized by Google

Cependant le Pape s'était retiré à Rome dès le commencement de l'année 1089 : ainsi le prouvent les lettres qui confirment l'évêque Godefroy dans la suzeraineté de la seigneurie de Maguelone. L'origine de cette possession rappelle un trait touchant qui tranche avec la rudesse des mœurs de cette époque. En mai 1085, quand Grégoire VII, souverain sans royaume, s'acheminait vers la terre d'exil au milieu des lances des Normands, le comte Pierre de Melgueil, seigneur souverain du petit comté de Substantion et de la ville de Maguelone située aux portes de Montpellier, accourait offrir au pontife proscrit sa principauté dont il fit l'abandon absolu entre les mains du cardinal Pierre d'Albano. Grégoire VII, profondément ému, refusa la donation et n'accepta que l'hommage lige en reconnaissant le comte comme vassal de l'Église et tenu à ce titre au cens annuel d'une once d'or très-pur. Plus tard, tous les droits acquis légitimement par le pontife furent transmis à l'évêque de Maguelone, dont les descendants du comte de Melgueil devinrent ainsi les feudataires [1].

L'hiver de 1089 trouva le Pape et sa petite cour réduits aux plus cruelles extrémités. Pour échapper à l'audacieux Guibert que les foudres de l'Église n'avaient pas abattu, Urbain fut contraint de se jeter dans une petite île du Tibre nommée alors Licaonie, où Pierre, riche seigneur romain lui avait ouvert une tour fortifiée

[1] Pierre de Marca, *Hist. de Béarn.* — Labbe, *Biblioth. nov.*, 1. I *De Serie episcoporum Magalonensium.* C'est au château de Melgueil, résidence des comtes de Substantion, que se battait cette monnaie de sols melgoriens si recherchée au moyen âge.

Mais la misère et la famine y suivirent de près les fugitifs; car un aventurier nommé Otton de Tulliers, qui avait vendu son épée au pseudo-pape, s'établit à la tête des ponts avec quelques partisans de manière à intercepter toute communication. La détresse des assiégés devint extrême : sans les aliments que de généreuses dames romaines leur faisaient parvenir au milieu des ténèbres de la nuit sur des barques légères conduites par des pêcheurs dévoués, ils auraient succombé aux privations de tout genre. Cependant l'âme du pontife ne perdit rien de sa sérénité au milieu de cette situation désespérée : plus l'horizon se montrait sombre, plus il s'apprêtait à faire face à l'orage en cherchant la résignation et la force dans la lecture des livres saints et dans les enseignements que lui avait laissés Grégoire[1].

IV

Une grave nouvelle qui se répandit tout à coup en Italie vint rendre un peu de liberté au prisonnier de la tour du Tibre, et ralentir l'ardeur de Guibert. On racontait, en effet, que les Saxons, qui paraissaient soumis, s'étaient soulevés de nouveau contre l'Empereur, occupé au siége de Gleickam en Thuringe, et l'avaient complétement battu. On avait même retrouvé sur le champ de bataille les insignes impériaux, dont il s'était débarrassé pour fuir jusqu'à Bamberg, où il avait caché sa honte.

[1] Domnizo, II, III. — Pandulf., *Vita Gelasii secundi.*

Mais à l'espérance qu'un succès inattendu avait fait naître dans l'esprit du Pape se mêlèrent de nouvelles tristesses. L'Allemagne, divisée en factions nombreuses, était alors en feu : les quelques avantages remportés par le vieux duc Guelfe de Bavière, à Augsbourg, par Hugues de Egeintheim, en Alsace, ne compensaient pas la perte des meilleurs champions de la cause catholique. Burchard, évêque d'Halberstadt, était tombé sous le fer des assassins[1]. Bernhard, maître des Églises de Constance, Bertold, l'excellent chroniqueur, et enfin Gebhard, archevêque de Salzbourg, le bouclier de l'Église romaine en Allemagne, venaient de mourir. D'autres évêques, effrayés de tous ces désastres, las peut-être de disputer leur siége aux schismatiques, se retiraient dans les monastères. Pibon, évêque de Toul, en revenant de la terre sainte, était allé s'ensevelir dans le couvent de Sainte-Bénigne, à Dijon, où, malgré mille précautions, il fut reconnu; il fallut toutes les instances réitérées du Pape pour le faire rentrer dans sa ville épiscopale. C'était une déroute presque universelle : un évêque de Worms, dépouillant sa crosse et sa mitre, venait de prendre la bure dans l'abbaye d'Hirsau, si célèbre au delà du Rhin.

Cependant quelques-uns luttaient encore avec courage : c'étaient Altamann de Passau, Albert de Worms, Gebhard de Constance. L'habileté et le généreux dévouement de ce dernier n'avaient pas échappé à Urbain pendant sa mission de légat en Allemagne; il le nomma

[1] Burchard ou Bernard Buckon fonda l'abbaye d'Issenburg; il fut tué dans une révolte qu'il voulait apaiser en 1088.

donc nonce apostolique pour la Bohême, la Saxe et les pays voisins, en le chargeant d'instructions détaillées sur la conduite que devait tenir le clergé catholique vis-à-vis des excommuniés. Un double écueil se présentait. L'admission trop facile des laps aux offices divins ne pouvait manquer d'affaiblir l'effrayante image que l'on se faisait alors de l'excommunication; une excessive sévérité pouvait exaspérer les esprits, qui n'étaient souvent coupables que de faiblesse et d'intimidation. Le Pape n'avait pas d'autre pensée que de rapprocher l'Église et l'Empire en calmant les passions; et comme chez lui la fermeté était toujours tempérée par la prudence, il déclara qu'on devait classer les excommuniés en diverses catégories; condamner les opiniâtres et se montrer indulgent à l'égard des autres, dont le nombre s'était singulièrement accru.

Cette mesure habile fut couronnée d'un plein succès; beaucoup de schismatiques rentrèrent dans l'Église. Les Romains eux-mêmes s'irritèrent si fort contre Guibert, qu'ils le chassèrent honteusement de leurs murs, après l'avoir contraint par serment à renoncer au siége apostolique. Une entrevue, ménagée entre l'Empereur et quelques conseillers du Pape, fit même espérer une pacification complète. Ces derniers s'étaient avancés jusqu'à lui promettre leur appui si, après la déposition du pseudo-pape, il consentait à reconnaître Urbain comme pasteur légitime. Il était, dit-on, d'autant moins éloigné d'accepter ces propositions, que les expéditions en Italie avaient singulièrement compromis ses affaires par delà les monts. Mais jamais le perfide Germain n'était plus

dangereux que lorsqu'il paraissait repentant ; de son côté Guibert, qui redoutait avant tout la perte de la tiare, l'engageait à rompre les négociations : et toutes les mauvaises passions réunies recommencèrent la lutte avec une férocité digne des Néron et des Dioclétien.

Bonizo, évêque de Sutri, qui avait autrefois partagé la captivité de l'évêque d'Ostie, fut la première victime. Chassé de son siége par les schismatiques, recueilli par les habitants de Plaisance, qui le proclamèrent évêque de leur cité, il tomba de nouveau entre les mains de scélérats soudoyés par Guibert, qui le soumirent aux plus horribles tortures. Le martyr rendit son âme à Dieu après avoir eu les yeux arrachés et les membres coupés en morceaux [1]. Tandis que Litprand, prêtre milanais, subissait le même supplice, le comte Hugues de Egeintheim, qui avait chassé d'Alsace les Impériaux dans une brillante campagne, était mortellement frappé dans le palais de l'évêque de Strasbourg.

En face d'une situation qui rallumait la persécution dans l'Église et l'anarchie dans l'Italie, le premier soin du pontife fut de se créer un allié puissant, capable de tenir en échec l'Empereur et son pape. Pour exécuter ce hardi projet, qui consistait à réunir les troupes allemandes du jeune duc Guelfe de Bavière aux forces militaires de Toscane, un mariage était indispensable. C'est là que l'on voit briller l'habileté politique d'Urbain et le généreux dévouement de la comtesse de Toscane aux intérêts

[1] 14 juillet 1089. On sait que Bonizo écrivit une histoire des Papes depuis saint Pierre jusqu'à Urbain II; il est regrettable qu'elle ait échappé jusqu'ici à toutes les investigations.

de l'Église. Mathilde goûta peu d'abord cette alliance; l'âme virile de cette femme héroïque répugnait à se donner un maître. D'ailleurs, depuis la mort de Godefroy de Lorraine[1], elle avait refusé les partis les plus brillants de la chrétienté, et, après trente ans de veuvage, elle se sentait peu disposée à contracter de nouveaux nœuds avec un jeune prince de dix-huit ans; les pressantes sollicitations d'Urbain triomphèrent enfin de sa résistance. Toutefois, elle mit pour condition que le jeune duc, en acceptant sa main, bornerait toutes ses prétentions à l'honneur de partager ses périls et de faciliter ses triomphes. La cérémonie qui unissait deux États plutôt que deux personnes eut lieu, dit-on, à Sienne, où s'était rendu le Pape[2]. L'Empereur, irrité de cette ligue qui lui mettait sur les bras un ennemi puissant, s'en prit au vieux duc Guelfe, qu'il fit attaquer dans ses États de Bavière; le résultat ne répondit pas cependant aux espérances de vengeance conçues par Henri. Cette nouvelle expédition fut aussi malheureuse pour ses armes que pour ses affaires.

V

Abandonnant désormais la défense de l'Italie à ses alliés, le Pape dirigea de nouveau l'activité de son esprit

[1] Godefroi fut assassiné sur les bords de la Meuse en 1076; selon d'autres à Anvers, ou même, dit-on, en Frise. (Dom. Calmel, *Hist. eccl. et civil de la Lorraine.*)

[2] Amédée René, *loc. cit.*

vers des réformes utiles; il s'attacha donc à rétablir la discipline et l'ordre, en rappelant à de justes limites l'autorité puissante de l'épiscopat, qui, à l'exemple des grands vassaux de l'État, mettait souvent l'arbitraire à la place de la justice. La sévérité déployée par Urbain devenait alors d'autant plus grande que la position du coupable était plus élevée.

On en trouve la preuve dans la conduite qu'il tint vis-à-vis de l'archevêque de Rouen. Guillaume, emporté par un violent courroux, avait excommunié le comte Robert de Gisors, qui ravageait ses terres et s'était emparé d'une ville dépendante de l'archevêché; mais, au lieu de s'en tenir à cet acte de justice envers le spoliateur, l'archevêque étendit son ressentiment à toute la province et la soumit à l'interdit canonique. Cette sentence redoutée des peuples les plongeait dans la désolation. On cessait de célébrer les offices divins: les églises restaient dépouillées de tous leurs ornements; en signe de pénitence et de deuil, il n'était permis à personne de se couper les cheveux ou d'user d'aliments gras. Les mariages étaient interdits, et la sépulture religieuse ne s'accordait qu'aux ecclésiastiques, aux mendiants et aux enfants. En un mot, la vie publique était en quelque sorte suspendue. Les moines de Fécamp, mécontents de cet abus de pouvoir, prétendant en outre ne relever que du siége apostolique, se refusèrent à suspendre l'office dans leur église. Frappés d'excommunication par l'archevêque, ils en appelèrent au Pape. Urbain ordonna immédiatement à Guillaume de lever l'interdit et de faire cesser les violences commises par les habitants de Pontoise con-

tre les moines de Saint-Pierre, que l'on frappait brutalement pour les contraindre à ne plus sonner les cloches de leur monastère : puis enfin il le priva du pallium pour l'injustice de ses procédés.

Urbain aimait les lettres ; aussi profita-t-il de la vacance de la charge de chancelier pour y appeler un homme dont le savoir et l'éloquence pussent rendre aux bulles de la cour romaine le style et l'élégance qu'elles avaient eues autrefois. Son choix tomba sur Jean Caëtani, qu'il promut en même temps à la dignité de cardinal[1]. La première lettre signée par le nouveau chancelier fut adressée aux habitants de Tarragone en Espagne. Cette cité puissante, longtemps aux mains des Sarrasins, avait perdu, avec ses hautes murailles, ses antiques priviléges et son titre de métropole, qui avait été dévolu, par un commun accord du peuple et des évêques provinciaux, au siége de Narbonne. Bérenger, évêque d'Aussone ou de Vic en Catalogne, envoyé à Rome pour y solliciter la restauration de l'ancien état de choses, ne put rien obtenir que les Tarragonais n'eussent fortifié leur ville : on voulait qu'elle fût à l'abri de nouvelles insultes de la part des barbares.

Cependant la crainte de voir la province espagnole soustraite à sa métropole décida Dalmat, archevêque de Narbonne, à entreprendre le voyage de Rome pour y dé-

[1] Jean Caëtani remplissait déjà auprès du Pape des fonctions analogues à celles de secrétaire, et signait tous les actes de chancellerie en les faisant précéder de ces mots : *Præsignator Domini Urbani*, etc. Jean monta sur le siége apostolique en 1118, sous le nom de Gélase II. « Gelasius porrò is ipse est Johannes Cajetanus, quem Urbanus diaconum cardinalem et cancellarium creavit... » *Œuvres posth.*, III, 47.

fendre ses prétentions. La cause était difficile[1] : Narbonne avait exercé sa juridiction sur les Églises d'Espagne pendant quatre cents ans sans aucune réclamation ; mais Tarragone avait des droits imprescriptibles étayés par de vieilles chartes. Urbain ne se départit pas de cet esprit à la fois ferme et circonspect qu'il apportait dans tous ses jugements. Pour se donner le temps de prendre une décision qui, sans léser aucun droit acquis, ramenât l'Église d'Espagne à l'unité, il établit d'abord, par décret provisoire, que, jusqu'à la restauration de la ville de Tarragone, les évêques de la province demeureraient soumis à l'archevêque de Narbonne comme à leur propre métropolitain. De nouvelles lettres enjoignaient en même temps à Raynier, légat du saint-siége, nommé après la déposition de Richard, abbé de Saint-Victor, d'examiner avec un soin particulier les prétentions de chacun, sans cependant se laisser emporter par un excès de zèle au delà des limites du vrai et du juste. Ce débat fut de nouveau traité dans un concile réuni à Toulouse en 1090, vers la Pentecôte. Les deux Églises furent enfin séparées; le siége de Tarragone fut relevé et déclaré métropole de sa province, et l'archevêque de Tolède resta primat des Espagnes. Il fut résolu, du commun accord de tous les évêques espagnols, qu'à l'avenir les offices ecclésiastiques seraient célébrés suivant la règle de saint Isidore. L'écriture gauloise fut également substituée à la gothique en usage à Tolède; enfin ils s'engagèrent à abandonner la liturgie mozarabe, établie au huitième siècle

[1] Res enim erat lubrica et anceps... P. de Marc, lib. IV, *Marcæ hispanicæ*.

par les Goths, pour revenir à l'uniformité en adoptant le rite romain[1]. On voit comment, d'une simple question de juridiction, l'habile et pieux pontife avait fait sortir des résultats importants pour le gouvernement spirituel de l'Église.

Raynier, venu à Tarragone pour investir Bérenger, le nouvel évêque, dans ses fonctions, fut reçu par Raymond, comte de Barcelonne. Ce seigneur, en présence de tous les grands de la province, fit abandon de la ville au siége apostolique, dont il se reconnut feudataire, lui et ses descendants, en s'obligeant, à ce titre, de payer pendant cinq ans vingt-cinq livres d'argent très-pur au Pape.

De son côté, le roi d'Aragon, Sanche Ramirez, entretenait des rapports suivis avec le saint-siége. Il envoya une ambassade prévenir le Pape qu'un édit avait placé sous la protection des apôtres Pierre et Paul le monastère de Saint-Jean-Baptiste de Penna, lieu de la sépulture royale, afin de le soustraire à la cupidité des princes voisins et aux caprices de ses successeurs. Il obtint à son tour qu'une de ses nièces, promise en mariage sous l'empire de la nécessité, fût relevée de son engagement et recouvrât sa liberté. Enfin Urbain accorda aux Églises d'Espagne une dernière faveur, en promulguant la

[1] Concile de Léon, 1091. Un décret déclare que la liturgie de saint Isidore serait suivie autant qu'elle se trouverait conforme à l'ordre romain. Quant à l'écriture gauloise, au dire de D. Mabillon, elle avait déjà prévalu dans toute l'Europe. Guillaume le Conquérant l'avait introduite en Angleterre : les Empereurs de la deuxième race la firent accepter en Allemagne. Enfin ce fut à l'initiative des moines de Cluny qu'elle pénétra en Espagne. Cf. *Art de vérifier les dates.*

canonisation d'Atila, évêque de Zamora[1]. En même temps que les envoyés du roi d'Aragon arrivaient à Rome, l'archevêque de Reims, Raynauld du Bellay, appelé par le Pape lui-même, quittait son diocèse après avoir recommandé son voyage à saint Remy et confié les intérêts de son église aux chanoines. Le roi de France, Philippe Ier, sachant qu'il jouissait d'un grand crédit auprès d'Urbain, lui confia les lettres par lesquelles il reconnaissait son élection et promettait au vicaire de Dieu obéissance et fidélité.

Raynauld ne pouvait trouver l'esprit du pontife mieux disposé à le recevoir : l'empressement qu'il avait mis à se rendre à Rome, la royale mission dont il était chargé, tout concourait à appeler sur lui les faveurs dont sa vie exemplaire le rendait parfaitement digne. La plus précieuse entre toutes fut sans contredit le privilége qui lui fut accordé, à lui et à ses successeurs, de sacrer et couronner les rois de France, à l'exclusion de tous les autres prélats, et ce « en souvenir de saint Remy, qui avait régénéré dans les eaux du baptême le roi Clovis[2]. »

VI

Dans une société où les conflits naissaient sans interruption de l'ambition des uns, de la faiblesse et de la

[1] Atila ou Atilanus, bénédictin, naquit à Tarazana; il gouverna son diocèse de 990 à 1009. *Biblioth. sacrée*, t. XXVI.

[2] Bulla Urbani papæ II, qua Rainaldo Remensi archiepiscopo concessum pallium et alia Remensium præsulum privilegia confirmat, 25 octobre 1090. Voir Appendice C.

division des autres; où le désordre, protégé par la féodalité, se produisait impunément, tête haute, à côté d'une autorité toujours contestée, souvent faible et chancelante, il arrivait fréquemment de chercher dans le tranchant de l'épée ce qui manquait à la justice d'une cause. De là d'interminables vengeances, de cruelles représailles : aussi toutes les victimes de cette loi brutale du plus fort en appelaient-elles au tribunal de la papauté, dont la juridiction, sanctionnée par le temps, était acceptée de tous. Ici se déroule à nos yeux le spectacle étrange de cette suprême influence du Pape assez indépendant pour frapper les princes sans craindre leur courroux, assez fort pour relever les peuples de l'obéissance envers leurs souverains sans les révolutionner : cependant il n'avait pas d'armées pour assurer l'exécution de ses sentences, pas de prisons pour détenir les coupables; souvent, sans État, sans palais, il errait proscrit et fugitif : mais il apparaissait à tous les yeux comme le gardien de la justice et de la vérité, deux grandes choses qu'on admire alors même qu'on les repousse; en un mot, la papauté était alors la vie des peuples, parce que l'on croyait à la supériorité de ses lumières et à son génie conciliant. Telle était la mission que les masses avaient conférée d'elles-mêmes, durant tout le moyen âge, aux souverains pontifes, et parfois même aux évêques, et voilà pourquoi on les trouve sans cesse mêlés aux affaires de leur temps. Urbain comprit toute la force de ce levier moral, et le fit servir au développement de la civilisation. Outre ses nombreux voyages à travers la chrétienté, où il jugeait des besoins

des populations, de l'esprit et de la discipline du clergé, il ne cessa jamais d'entretenir au loin par ses légats les idées du droit et de la justice.

Son influence salutaire étouffa une guerre civile prête à éclater dans le royaume de Naples. Robert Guiscard mourant[1] avait laissé à ses deux fils, Roger et Bohémond[2], non pas un modeste fief sur les rives de la Seine, mais un riche royaume et la vaillante épée qui l'avait conquis. Bientôt l'intérêt divisa les deux frères, et, semblables aux Atrides, une haine profonde allait les séparer sans retour : toutefois, avant de saisir l'épée de leur père pour se disputer son héritage, ils voulurent soumettre leurs griefs au Pape, qui leur dépêcha immédiatement Henri, religieux de Saint-Benoît, un de ses conseillers les plus éloquents et les plus habiles. Constitué juge et arbitre par eux, le moine partagea le royaume en deux parts égales[3], et termina le différend; Roger garda la Pouille; les Calabres échurent à Bohémond, qui prit le titre de duc de Tarente.

Le Pape, satisfait de cet heureux résultat, se rendit dans le sud de l'Italie, où l'appelaient des affaires importantes et le désir de cimenter la paix si inopinément conclue entre les deux frères. Il fut reçu à Melphi par soixante-dix évêques et douze abbés, et tint, avec leur

[1] Juillet 1085.

[2] Le droit d'aînesse appartenait à Bohémond, Roger était d'un second lit. On trouvera, Appendice D, la généalogie des conquérants normands telle que la rapporte le moine Malaterra.

[3] *Et judex equali lance regnum divisit...* Cet habile médiateur resta conseiller de Bohémond, l'accompagna dans son expédition contre les infidèles et mourut premier patriarche latin d'Antioche.

concours, un concile où l'on publia seize canons[1]. Tous traitaient de la simonie et de la dissolution des clercs. On déclara inviolables et inaliénables les biens ou dîmes donnés par des laïques aux monastères; défense fut faite aux moines d'accepter à l'avenir toute donation sans le consentement du Pape et de l'évêque; les abbés et les évêques devaient s'abstenir de tout empiétement réciproque sur les domaines des églises ou des couvents. On fixa à trente ans l'âge où l'on pouvait être promu aux ordres sacrés. Enfin, pour la première fois, on publia en Italie un décret sévère contre les guerres privées, qui s'étaient prodigieusement multipliées. Un des actes du concile impose l'obligation aux chrétiens de déposer les armes chaque semaine pendant quelques jours[2], et place sous la protection de l'Église les femmes, les vieillards et les enfants. C'était imposer une contrainte redoutable à la force brutale, et acheminer les esprits vers des idées d'un ordre social supérieur[3]. Un trait sauvé de l'oubli par quelques historiens montre dans tout son

[1] 10 septembre 1089. Romuald, archevêque de Salerne, le fixe en 1090 au mois de septembre, indiction XIII. Mais D. Mabillon démontre que Romuald, comme tous les Grecs, commençait l'année en septembre : « Illi enim annum inchoant cum indictione romana a mense septembri. » Ce qui revient donc à 1089. Il est vrai que Loup Protospata, qui suivait également le calendrier grec, déclare que le concile dont il s'agit se tint en septembre. Mais il n'est pas uniforme dans sa manière de supputer le temps : souvent par inattention il emploie l'année vulgaire des Latins.

[2] Loup Protospata est le seul à relater ce canon. Peregrinus prétend qu'il s'applique seulement à la réconciliation opérée entre Roger et Bohémond. Les commentateurs sont nombreux sur ce concile et les opinions fort différentes.

[3] On verra le Pape généraliser cette mesure éminemment chrétienne au concile de Clermont.

jour la bonté du Pape et la modestie de son ancien maître dans la vie spirituelle. Pierre, élevé au siége de Policastro aussitôt après son arrivée en Italie[1], s'était bientôt démis de cette dignité pour reprendre une vie plus conforme à ses goûts mortifiés dans le monastère de Cavi. Mais, malgré le soin qu'il avait pris de se faire oublier de ses frères, l'ancien évêque fut bientôt nommé abbé de la communauté. Pendant les sessions du concile de Melphi, le Pape s'étant aperçu que l'abbé de Cavi, qui portait sur son visage amaigri et défait les traces d'une extrême austérité, demeurait tête nue, tandis que les autres abbés, en vertu d'un privilége encore rare dans le reste de la chrétienté, siégeaient avec la mitre et le bâton pastoral, Urbain fit aussitôt remettre à Pierre une mitre pontificale, en le priant de l'accepter. Celui-ci s'inclina profondément, mais refusa de s'en couvrir, quelque pressantes que fussent ses instances[2].

Cependant Roger, qui s'était rendu à Melphi pour s'entretenir avec Urbain, lui jura foi et hommage, se reconnut son homme lige et se soumit, lui et ses successeurs, au devoir de fidélité envers les papes canoniquement élus. En retour, le pontife lui donna l'investiture de ses nouveaux États, en lui mettant à la main une bannière, et en lui conférant le titre de duc de la

[1] « Non multo post suum è Cluniaco reditum, Policastrensis episcopus ordinatus est. » Il est mentionné dans la série des évêques de Policastro sous le nom de Pierre Papacarbonus. Ugh., *Ital. sacr.*

[2] On se figurera à quel point de mortification était arrivé ce saint abbé par le fait suivant : « Urbanus imperavit, ut modico vino uteretur, quod ob debilitatum omnino stomachum vocem pene amisisset. » Ugh., *Ital sacr.*, VII.

Pouille[1]. Il est impossible de supposer que Roger ne se soit reconnu volontairement le feudataire de l'Église, si l'on songe surtout que le Pape eût été moins que tout autre en état de l'y contraindre. D'ailleurs l'histoire, dissipant tous les doutes sur ce point, nous montre le fils de Robert Guiscard fort attaché à la cause légitime, comme le prouve l'annaliste Guillaume dans la préface de son *Histoire des hauts faits des Normands en Italie*[2].

Le concile terminé, le Pape traverse Venosia et s'arrête à Bari, sur l'Adriatique, où l'attendait Bohémond. Les Normands comprenaient qu'après avoir conquis il fallait fonder. Ils favorisèrent donc le réveil de la foi religieuse chez les populations si longtemps soumises au joug des Grecs et des Sarrasins : aussi partout encouragèrent-ils les cités à relever leurs églises détruites; souvent même ils en construisirent de nouvelles, espérant par là faire renaître la confiance et accepter leur domination. Le Pape appuya de toute son influence cette politique qui servait si bien les intérêts du catholicisme; aussi le voit-on à Bari dédier, sous le vocable de saint Nicolas, une église où il dépose lui-même les reliques du saint évêque de Myre « dans une châsse moult parée, » présent de Bohémond. Ces reliques depuis deux ans attiraient

[1] Teste Romualdo, dux Rogerius ligius factus, promisit jurejurando, se servaturum fidem Romanæ Ecclesiæ et eidem Papæ ejusque successoribus canonicè intrantibus et accepit per vexillum ab eo, terram cum ducatus bonore. Consentit Ptolomeus Lucensis in libro de genealogiis edito à Surita, — sans doute Zurita. *Œuvres posth.*, p. 63.

[2] Il est nécessaire de distinguer les deux Roger, l'oncle et le neveu, dont les noms se retrouvent souvent dans ce récit; le premier est le comte Roger de Sicile, l'autre le duc de la Pouille. On leur conservera dans tout le cours de cet ouvrage ces deux titres distinctifs.

une multitude immense de pèlerins; voici ce que l'on rapportait à ce sujet :

En 1087, quelques marchands de Bari s'embarquaient sur trois vaisseaux pour aller trafiquer. Pendant la traversée, il leur vint en pensée d'enlever le corps de saint Nicolas pour en doter leur ville natale; car le zèle pour les saintes reliques, déréglé comme tout le reste, ne reculait pas devant la violence pour en obtenir la possession. D'un commun accord on fit donc voile vers la côte la plus voisine de Myre en Lycie.

Débarquer le soir dans un endroit solitaire, cerner l'église où reposait la tombe du saint, se saisir enfin des gardiens, tout fut exécuté très-rapidement. Tandis qu'une quarantaine d'hommes bien armés faisaient le guet aux environs, deux prêtres, accompagnés des principaux chefs, commencèrent à réciter les litanies dans l'église; mais, la frayeur les gagnant, ils n'osèrent rien entreprendre. Cependant l'un d'entre eux, plus résolu, rompt avec une masse de fer le pavé de marbre qui recouvrait la tombe, puis le ciment qui la scellait. Du cercueil mis à découvert et brisé s'exhalèrent comme de suaves émanations. Le pieux voleur, ayant plongé la main au milieu d'une liqueur fort abondante, en retira tous les ossements sans ordre, suivant qu'il les rencontrait. Le chef de l'évêque manquait encore; pour le mieux chercher, il descendit dans le sépulcre, d'où il sortit tout humide avec sa précieuse dépouille. L'opération terminée, les marchands italiens reprirent la mer en toute hâte pour échapper à la fureur des habitants de la contrée, et arrivèrent sans accident à Bari. Leur

premier soin fut d'extraire les reliques du vaisseau de bois où ils les avaient provisoirement placées, pour les enfermer dans un coffret qu'on recouvrit d'une riche étoffe. Ces circonstances singulières rendirent le saint évêque l'objet d'une vénération profonde; aussi la ville de Bari voulut-elle le compter au nombre de ses patrons[1].

Le passage d'Urbain à Brindes fut marqué par le rétablissement du siége épiscopal, transféré depuis de longues années à Oria. Pénétrant ensuite dans la Calabre ultérieure, il s'arrêta à Reggio, dans le palais de l'archevêque Rodulphe, pour y prendre quelque repos. Durant son séjour, il s'informa de l'état religieux de l'île de Malte, nouvelle et glorieuse conquête de l'infatigable Roger de Sicile. Ayant appris que Sicelghaïte, sa mère, prenait autant de soin de gagner à Dieu les Maltais que son fils avait mis d'ardeur à les soumettre, le Pape voulut seconder ses pieux efforts en fondant à Malte un évêché dont il donna la direction au moine Gualterio[2].

VII

Tandis que le calme et la prospérité renaissaient dans l'Italie méridionale par l'heureuse harmonie existant entre l'Église et les pouvoirs séculiers, les nouvelles arrivées d'Allemagne étaient au contraire décourageantes.

[1] Rohrbacher, *Hist. génér. de l'Église*, XIV.

[2] Rocchus Pyrrhus, *in Sicil. sacr.*, t. III. Sicelghaïte, fille de Guaimar IV, prince de Salerne, avait épousé Robert Guiscard. Voir Appendice D.

Les catholiques, toujours persécutés, réduits à un très-petit nombre, venaient encore de perdre leurs chefs les plus distingués. La mort avait enlevé Hérimann, évêque de Metz, le duc Berthold, le valeureux défenseur de la cause orthodoxe, et la reine de Hongrie sa sœur. Eggbert, marquis de Saxe, trop confiant dans la perfide abbesse de Quintellimbourg, la sœur de l'empereur Henri IV, avait été massacré sous ses yeux et par ses ordres. Quelques évêques schismatiques, et parmi eux Walbram de Magdebourg, abusant de la crédulité des peuples, faisaient répandre dans toute la Germanie que la perte de ces personnes illustres était un juste châtiment de la colère divine et présageait un immense triomphe aux armes de l'Empereur, qui allait ouvrir une nouvelle campagne en Italie.

Henri, descendu des Alpes dans les plaines de la Lombardie, n'y rencontra pas d'abord les faciles succès prédits par ses courtisans; il échoua devant Brigerino et fut arrêté onze mois sous les murs de Mantoue, défendue par le jeune duc Guelfe, qui apprenait le métier de la guerre sous l'intrépide Mathilde. Mais ni l'exemption de tout impôt, ni la promesse de nombreuses franchises, n'empêchèrent la ville de se rendre aux Impériaux[1]. Partout la misère était extrême, car aux ruines que laissaient sur leur passage les armées allemandes s'était jointe une famine qui désolait toute l'Italie. Malgré ces malheurs, quelques villes prirent l'initiative d'une courageuse défense : la pensée d'association qui devait créer

[1] Avril 1091, Domnizo.

plus tard de puissantes républiques en Italie commençait à germer dans les esprits. Ces républiques ne devaient être elles-mêmes que le développement de cet esprit municipal si profondément enraciné dans les mœurs italiennes, que de l'époque romaine où l'on retrouve son existence, il s'est perpétué jusqu'à nos jours.

Déjà Bologne lève dans ses murs, équipe à ses frais une milice redoutable divisée en quatre corps, commandés par autant de tribuns, avec des étendards particuliers[1]. D'autres cités, au dire de Sigonio, formèrent de semblables légions, qui battirent souvent les Impériaux. Comme l'acharnement était poussé à l'excès de part et d'autre, quelques évêques demandèrent au Pape si les catholiques qui avaient tué des excommuniés devaient être traités comme des homicides, Urbain répondit que ceux qui s'étaient armés pour sauver l'Église et l'Italie n'étaient pas coupables aux yeux de la religion; mais que l'on devait les engager cependant à faire pénitence, dans la crainte qu'il ne se fût glissé quelque chose de sinistre dans leur conscience[2].

La présence de l'Empereur dans la Lombardie réveilla les espérances du pseudo-pape; d'ailleurs il avait à cœur d'effacer le souvenir de son ignominieuse expulsion de Rome : il voulait donc y rentrer en triomphateur après l'avoir quitté en aventurier. Il acheta les gardiens des portes et fut reçu dans la ville par quelques misérables

[1] Ils prirent sans doute pour cette raison le nom de *Vexilliferi*. Ghirardaceus, *Hist. di Bolog.*, lib. II; *Œuvres posth.*

[2] Quia tamen aliquid sinistri in eorum voluntatem irrepere potuerit, congruam eis secundum eorum intentionem satisfactionem injungendum esse. *Œuv. posth.*

factieux, metteurs en scène obligés de toute révolution. Son parti se grossit promptement des Romains irrésolus ou pusillanimes qui préférèrent subir de nouveau la faction allemande au lieu de recourir aux armes pour défendre leur véritable souverain et l'indépendance de leur pays. Au milieu de semblables conjonctures, la prudence exigeait d'Urbain qu'il se retirât promptement; il accepta donc l'hospitalité que lui offrit le duc de la Pouille. Mais à peine fut-il réuni aux partisans dévoués à sa mauvaise fortune, qu'il apprit la perte du dernier rempart de la catholicité à Rome; la tour de Crescentius, surprise par les Allemands, était tombée entre leurs mains avec la petite garnison qui la défendait. Cette triste nouvelle, loin d'abattre ou d'irriter le Pape, fit paraître la mansuétude de son caractère : aux conseillers qui le pressaient de rentrer dans sa capitale pour y châtier les rebelles avec les armées des Normands, ses alliés, il répondit qu'il préférait soutenir ses droits par la douceur en cédant aux malheurs des temps plutôt que par les armes. Son âme généreuse reculait sans doute devant les horreurs d'une guerre civile contre ses propres sujets, quand il coulait déjà tant de sang en Italie.

En racontant les catastrophes sanglantes de cette triste époque, Trithême s'écrie : « O temps, ô mœurs! l'idole Guibert est assise sur le siége de saint Pierre à Rome, tandis que le vicaire de Jésus-Christ erre proscrit et sans refuge [1]. »

[1] O tempora! o mores! Romæ in cathedra sancti Patri Wigbertus (*sic*) sedebat idolum. et verus Christi vicarius nullum manendi locum poterat invenire tutum. *Ann. Hirsaug.*

VIII

Pendant que le Pape parcourait la Campanie, il vit arriver un pauvre pélerin allemand le bâton à la main, la besace au dos, tout poudreux et fatigué d'une longue route, rendue encore plus périlleuse par les ravages de la guerre et la fureur des Impériaux. C'était le prieur de l'abbaye d'Hirsau; il apportait du fond de l'Allemagne une lettre de l'abbé Guillaume, qui défendait avec un grand courage les libertés de l'Église au milieu des schismatiques. L'abbé sollicitait humblement du pontife quelques reliques de saint Pierre, que le courageux pèlerin devait lui remettre. Urbain reçut le pauvre moine avec bienveillance, mais, Guibert occupant Rome, il était impossible de lui donner aucune relique du prince des apôtres. Cependant, touché de compassion, il prit sous sa chape un reliquaire auquel il attachait un prix tout particulier, et qu'il portait toujours sur lui; s'en dépouillant, il le lui remit : c'était la seule richesse qui fût restée au Pape dans l'exil.

Rien ne saurait mieux peindre la situation précaire du chef de l'Église et la douleur qu'en ressentaient les catholiques, que ces mots fréquemment placés en tête de beaucoup de chartes et de diplômes de cette époque : « Urbain présidant la sainte Église romaine sous la persécution du tyran Henri[1]. » En retour, les témoignages de dévoue-

[1] Urbano sanctæ Romanæ Ecclesiæ presidente, sub persecutionem Henrici tyranni...

ment et de fidélité affluaient de tous côtés. L'illustre Anselme, alors abbé du Bec, en Normandie, et plus tard archevêque de Cantorbéry, en rendant compte au Pape de l'élection de Foulques de Beauvais et des difficultés qui l'empêchaient de remplir ses nouvelles fonctions épiscopales, écrivit « qu'il ne cessait, lui et ses religieux, de demander à Dieu d'adoucir l'épreuve des jours mauvais jusqu'à ce que le pécheur tombât enfin dans l'abîme. La Providence, ajoutait-il, ne laissera pas toujours la verge des pécheurs s'appesantir sur le sort des justes, elle n'abandonnera pas son héritage contre lequel les portes de l'enfer ne sauraient prévaloir [1]. »

Les longues heures de l'exil que le saint-père ne donnait pas à la prière, il les consacrait ou à propager au loin les réformes utiles, ou à rendre la justice aux opprimés. Il créa deux nouveaux évêchés, l'un à Gaëte, l'autre dans l'île de Sardaigne, qu'il confia à deux religieux du Mont-Cassin, renommés par leur sainteté : en appelant à ces postes importants d'obscurs moines, il comptait sur l'influence de leurs vertus pour ramener peu à peu les mœurs à leur pureté primitive. Cette pensée était presque toujours couronnée de succès; mais les princes goûtaient peu ces choix, parce que les clercs, élevés au milieu des scandales du monde, se prêtaient mieux que les moines aux calculs de leur ambition et offraient plus de prise aux séductions du pouvoir et des richesses. Durant son séjour à Capoue, un homme puissant, Renauld Rivelli, qui se piquait peu de respecter les biens de

[1] Epist. 33, lib. II.

l'Église, avait pris, les armes à la main, un vaste domaine[1] appartenant à l'abbaye du Mont-Cassin. Enhardi par ce premier succès, il commit un odieux attentat contre la fille du prince Jourdain de Capoue, dont il était violemment épris : il l'enleva dans un lâche guet-apens, oubliant tout à la fois l'innocence de son jeune âge et la douleur de son père[2]. De semblables violences révoltèrent le courageux pontife, et valurent à Rivelli une menace d'anathème. Effrayé des peines qui allaient l'atteindre, le ravisseur, après avoir rendu aux moines leurs biens et promis d'épouser la jeune princesse, vint implorer pieds nus, en habits de pénitent, le pardon de ses crimes à la porte de l'Église, où il fut absous par l'évêque de Capoue[3].

Cependant Urbain, avant de quitter le midi de la Péninsule, voulut reconnaître l'hospitalité de son allié. Par une distinction flatteuse, il envoya donc le pallium, que l'on n'accordait qu'aux seuls métropolitains, à l'évêque d'Aversa, résidence favorite du duc de la Pouille, et déclara ce siége épiscopal exempt désormais de toute autre juridiction ecclésiastique que celle de Rome. Ayant appris, sur ces entrefaites, la vacance de l'évêché de Reggio, il l'offrit au docte Bruno, dont il désirait reconnaître ainsi publiquement les éminents services. Mais il ne fut pas possible de vaincre sa résistance, et l'on consacra Rauchérius. Du reste, Bruno, arraché

[1] Campus fractarum?

[2] *Chronic. casinens*, lib. IV, cap. IX.

[3] Ou, suivant une autre version, par l'abbé Ordericus. Voir *Series abbat. Casin.*, p. 220; Murator, *Script.*, V.

à son affreux désert de la Chartreuse de Grenoble, par un ordre du Pape, qui l'avait appelé auprès de lui pour s'aider de ses lumières, aspirait à retourner dans la solitude pour y reprendre les pratiques austères de la vie ascétique, qu'il préférait à toutes les dignités de l'Église. Dans des lettres adressées à ses disciples, il les exhorte à mépriser le monde, et les félicite de l'absence de tout soin temporel qui leur permet de s'occuper sans cesse de Dieu. « Sachez, leur disait-il, que mon unique désir, après Dieu, est de fuir les tumultes du monde, ce que je ne manquerai pas de faire dès que je le pourrai. » A peine eut-il obtenu du Pape la permission de quitter sa cour, que, emporté de nouveau par son invincible amour de solitude, il fut s'ensevelir, avec Lannuin et quelques autres compagnons qui l'avaient rejoint, dans les gorges profondes d'Aspromonte. Cette fois, il se croyait bien perdu pour le monde. Ne songeant pas que la présence des animaux sauvages lui amènerait la visite des hommes, il n'avait pas cru nécessaire de défendre l'approche de sa retraite aux pâtres et aux chasseurs[1]. Mais un jour, dit-on, le duc de la Pouille, emporté par son ardeur à poursuivre quelques bêtes fauves au fond de la sombre forêt de Stilo, s'arrêta tout à coup au bord d'un ruisseau, devant une misérable hutte où priait un ermite vêtu d'une peau de chèvre. Il reconnut aussitôt Bruno, l'ami et le conseiller d'Urbain. Plus heureux que

[1] Une ordonnance de l'évêque de Grenoble, saint Hugues, en 1086, interdisait aux bergers et aux chasseurs de s'approcher de la grande Chartreuse au delà d'une distance déterminée, afin que les moines ne fussent troublés par la vue d'aucun être humain. *Statuta ordin. Cartusien.* à Dom Guigone.

lui, il fit accepter au saint homme, qui avait refusé la pourpre, une vaste étendue de terre dans la forêt, où il construisit un monastère appelé la Tour. Voici comment il s'exprime dans la charte de donation : « Que tous sachent que des hommes pieux, Bruno, Lannuin et leurs compagnons, sont venus du pays des Gaules en Calabre, par la miséricorde divine, afin d'y servir Dieu et de mépriser les vanités de la gloire du monde. Désirant être assisté auprès du ciel par leur mérite et leurs prières, j'ai obtenu de leur charité, après beaucoup d'instances, qu'ils se choisissent, sur mes terres, un endroit pour y élever une habitation où ils pourront continuer à servir Dieu[1]. »

IX

Un nouveau concile tenu à Bénévent, en 1091, réunit un nombre d'évêques et d'abbés si considérable, qu'il ne fut pas permis de les compter, au dire d'une vieille charte. Quoique ce document paraisse empreint d'une exagération notoire, il n'est pas douteux que tous les prélats attachés à la cause romaine s'y rendirent avec empressement, pour témoigner leur dévouement au Pape persécuté. Outre l'anathème que l'on fulmina de nouveau contre Guibert, il fut enjoint, par un canon spécial, à tous les chrétiens, de recevoir les cendres sur la tête au commencement du jeûne quadragésimal.[2]

[1] Ughell, *Italia sacra*, t. IX. Stilo et la Tour se trouvent dans la Calabre ultérieure première, non loin du golfe de Squillace.

[2] Cinerem supra capita accipiant, Labb., *Conc*, X.

Vinrent ensuite les questions de hiérarchie. On examina les prétentions de l'évêque de Brindes, qui entendait soumettre à sa juridiction la ville de Monopoli, située sur la côte orientale de la Péninsule. Mais Romuald, l'évêque de ce diocèse, ayant déclaré et prouvé par des titres fort anciens que la cité de Monopoli ne dépendait que du saint-siége, se vit confirmer dans son droit.

En rentrant à Capoue, après la clôture du concile, Urbain y trouva les courriers de la comtesse Mathilde. Une perte cruelle l'avait frappée dans ses affections de famille, en lui enlevant le comte Frédéric, son cousin, neveu de sa mère, un des capitaines les plus vaillants de son armée[1]; elle informait également le Pape d'une tentative de rapprochement entre le duc de Bavière, son beau-père, et l'Empereur, qu'elle avait fait échouer fort à propos avec sa sagacité de femme et d'Italienne.

En Allemagne, la politique de Henri IV soulevait un mécontentement général; on l'accusait hautement de ruiner la Germanie par ses expéditions sans cesse renouvelées dans la Péninsule. On délibéra même sur l'élection d'un nouvel Empereur. « Elle aurait eu lieu, dit l'historien Bertold, sans la timidité des uns et le mauvais vouloir des autres. » C'est au milieu de l'agitation des esprits, exaspérés par les exactions des seigneurs et les ravages des guerres civiles, que se répandit, en Allemagne, un institut aussi nouveau qu'étrange, nommé, par quelques auteurs, *Religio quadrata*.

Le christianisme, dans tous les temps, s'est manifesté

[1] Le comte Frédéric était le fils de Sophie, sœur de Béatrix et du comte Ludovic de Moncour.

par des créations en rapport avec les souffrances et les besoins de l'humanité. Lorsque le feu de la persécution fut devenu trop ardent pour permettre au plus grand nombre de le supporter, les déserts se peuplèrent de solitaires. Plus tard, quand la corruption romaine, débordant de tous côtés, eut étiolé les germes fécondés par le sang de tant de martyrs et menacé d'engloutir les fruits de trois siècles de persécution et d'enseignement; des bords du Nil, des sables brûlants de la Thébaïde, la vie monastique se répandit en Occident pour régénérer une société décrépite et rajeunir des races énervées. Mais depuis les successeurs de Constantin, tout s'affaiblissait dans cet immense empire romain, en proie à une lente agonie. Chrétien à la superficie, il était demeuré païen au fond par ses goûts et ses mœurs. En vain chercherait-on à découvrir dans la société ancienne quelque trace de cette force et de cette grandeur morale qui font de l'homme un être supérieur aux épreuves et aux malheurs; on est forcé de se retourner vers l'Église. Là il y avait encore un peu de vie et d'indépendance. Mais la paix intérieure, la douce quiétude de l'âme, ce bien-être indéfinissable de la conscience, ne se rencontrent que loin du monde et dans l'intérieur des monastères. Pour goûter le bonheur dans ces temps d'avilissement, où la liberté, l'honneur, la considération et la fortune dépendaient d'un ordre impérial, d'une intrigue de cour ou d'une émeute des prétoriens, il fallait sacrifier spontanément à Dieu tout ce que l'on pouvait perdre en quelques heures. Abandonner des positions avilies, des honneurs déconsidérés, semblait une douce con-

trainte aux hommes qu'on forçait de prostituer leur volonté aux caprices d'un despote.

Chez les âmes restées viriles, chez les quelques grandes familles patriciennes demeurées pures au milieu de la fange générale, il se manifesta donc, dès le quatrième siècle, une tendance très-marquée à suivre les règles monastiques importées d'Orient. Alors on vit à Rome, dit l'un des meilleurs historiens de notre époque, des hommes qui portaient de grands noms s'honorer, au milieu de la société, du titre de moine, prendre leur habit grossier, vendre leurs biens ou les donner aux pauvres, coucher sur la dure, jeûner toute l'année, en gardant dans le ministère actif de la charité un régime aussi austère que celui du cloître[1]. Cette transformation si subite ne s'arrêta pas à ces nobles exemples. Des grandes dames, des filles de consulaires et de sénateurs, élevées au milieu de ce raffinement de délicatesse qu'aucune autre nation n'a jamais surpassé, renonçant à tous les entraînements, se consacrèrent aux travaux les plus durs, aux soins les plus rebutants. Dans les somptueux palais, tansformés par enchantement en maisons de retraite, la psalmodie remplaça les chants profanes, la méditation des livres saints fut substituée à la lecture des philosophes. On puisa, dans la pratique austère des vertus chrétiennes, la force et l'énergie nécessaires pour supporter les désordres sanglants et l'avilissement moral de cette lamentable période.

[1] L'histoire de la *Gens Anicia* si bien décrite par le comte de Montalembert dans son célèbre ouvrage des *Moines d'Occident*, offre un exemple remarquable de cette vie mortifiée. T. I, 146.

Ainsi fut fondée à Rome la vie monastique et religieuse. De Rome, le nouvel institut, qu'on qualifiait déjà de *religio*[1], s'étendit en Italie. Suivons ses traces pendant l'époque qui nous occupe.

Au onzième siècle, une nouvelle efflorescence de cette vie pénitente et mortifiée apparut tout à coup en Allemagne, au milieu de l'anarchie où se trouvait plongée cette malheureuse contrée, visitée à la fois par la peste et la famine, divisée par le schisme, ensanglantée par des guerres dévastatrices. Sur ce sol agité où mille passions amoncèlent les ruines, on vit se former un pieux institut destiné à réunir dans une communauté de prières et de pratiques religieuses, sous la direction de quelques moines, les hommes qu'on persécutait pour leur attachement à l'Église et au saint-siége. A aucune époque, on le sait, l'esprit d'association ne s'est trouvé plus fortement développé qu'au moyen âge; il existait dans toutes les classes, chez l'artisan, chez le bourgeois; là, il s'appelait corporation, ici confrérie. Dans toutes les villes et dans toutes les bourgades, les hommes exerçant le même métier se réunissaient pour célébrer certaines fêtes, s'associaient dans une pensée de résistance et se liguaient quelquefois pour défendre leurs prérogatives. Une puissante raison d'être, explique cette tendance universelle. En effet, l'individu pris isolément, ne comptait pas; on foulait aux pieds tous ses droits; on l'opprimait impunément sans qu'il pût jamais espérer de réparation. Pour obtenir justice, il fallait être fort; la faiblesse n'avait d'autre perspective que la souffrance. Il n'en était

[1] Dom Bulteau, *Hist. de saint Benoît*, I, 46.

pas ainsi de l'homme collectif, de l'homme de la corporation : on évitait de le froisser, on usait à son égard de procédés moins sommaires; sa personne et ses biens se trouvaient sous la sauvegarde de la corporation, qui se soulevait tout entière et courait aux armes à la moindre offense. L'esprit d'association peut se considérer comme un rempart dressé par la bourgeoisie et le menu peuple contre les prétentions des nobles et des gouvernants.

Les catholiques allemands, poursuivis à outrance par les schismatiques et livrés à toutes les violences des partisans de l'empereur Henri IV, résolurent, sous le pontificat de Grégoire VII, de mettre leur liberté et leurs croyances religieuses à l'abri de nouvelles insultes. Dans les campagnes sans cesse dévastées, les paysans se placèrent, eux et leurs familles, sous la protection des monastères voisins; ils y cherchèrent un refuge quand le fer et le feu avaient détruit leurs chaumières et leurs maisons. Peu à peu ils s'affilièrent aux moines, apprirent à connaître leur règle, à suivre insensiblement leurs exercices. Cet exemple se propagea avec rapidité; la sécurité dont jouissaient ceux qui avaient ainsi confié aux abbayes leurs intérêts les plus chers, les secours qu'ils en tiraient pendant les épidémies et les famines, firent une impression très-vive sur l'esprit des populations restées catholiques. « Bientôt, dit Bertold, chroniqueur contemporain, une foule d'habitants des villes, hommes et femmes, embrassèrent ce nouvel état de vie; ils donnaient leur temps et leur travail aux communautés, dont ils recevaient en retour les aliments. Dans les temps de bouleversement, les sacrifices sont

d'autant plus aisés que les jouissances et le bien-être sont plus difficiles à goûter; un grand nombre de nouveaux associés préférèrent donc donner aux abbayes ce qu'ils pouvaient sauver de la fureur de leurs ennemis. Telle fut l'origine de la *religio quadrata*, fort oubliée de nos jours, quoiqu'elle mérite de fixer l'attention par le développement que prirent, au treizième siècle, les tiers-ordres, qui semblent calqués sur cette première ébauche[1]. Il n'existe presque aucun document sur cette double association défensive et religieuse du onzième siècle[2]; le fondateur aussi bien que les statuts sont demeurés inconnus. On sait seulement que Grégoire VII, en apprenant cette nouvelle manifestation de la vie monastique, la protégea avec tout le zèle et l'ardeur infatigable qu'il mettait au rétablissement de la discipline primitive.

Durant sa légation d'Allemagne, Otton, secondé par Gebhard, évêque de Constance, avait contribué, par de sages dispositions, à étendre l'institut. Il espérait y trouver un moyen puissant de fortifier les âmes faibles et d'arrêter les progrès du schisme. Selon Furhmann[3], il

[1] Il est permis de penser que saint François d'Assises, qui fonda le premier tiers-ordre en 1221, avait eu quelque notion précise sur l'institut du onzième siècle. On trouve plus d'une ressemblance entre ses Tierciaires et les affiliés de la *Religio quadrata*. Une autre congrégation, établie en 1340 par Gérard de Groot de Deventer, sous le nom de Frères et Clercs de la vie commune, offre une analogie encore plus frappante. *Dict. théol.* de Bergier, II, 70; Dupin, *Biblioth. du quatorzième siecle*.

[2] Calles, *in Annal. Ecclesiæ Germaniæ*, V, 859, ann. 1091, donne le récit de Bertold sans éclaircissement ni commentaires. « Rem in historia pene ignotam Bertoldus Constantiensis huic anno illigat suo in chronico; quæ locum his in annalibus meretur... His temporibus, inquit, in regno Teutonicorum communis vita multis in locis floruit, » etc. Il reprend ensuite mot à mot les paroles de Bertold, qu'on trouvera à la page suivante.

[3] *Diction. manuel de l'Hist. ecclésiast.* Leyde, 1825.

existait quatre classes différentes d'affiliés, deux d'hommes et deux de femmes [1]; les premiers associés, nommés *attonsi*, coupaient leurs barbes et se rasaient le sommet de la tête à la façon des moines, en laissant croître les cheveux en forme orbiculaire. Comme on le voit, ils se rapprochaient assez des religieux par l'extérieur, pour qu'il soit permis de penser qu'ils suivaient absolument leur règle. Les seconds étaient désignés sous le nom de *fratres barbati*. Ceux-ci, à l'exemple des Saxons et des Germains, portaient la barbe longue et fournie, usage auquel les nations barbares avaient toujours attaché un très-grand prix [2]. Les deux dernières classes se composaient de femmes mariées ou veuves, et de jeunes filles; en sacrifiant les unes leur liberté, les autres leurs espérances et leur jeunesse, elles trouvaient les rigueurs monastiques pleines de délices à côté des dangers et des souffrances auxquels elles avaient été exposées au milieu d'une société encore barbare. D'après le témoignage de Bertold, témoin oculaire, l'entraînement fut si général, que de nombreuses filles de paysans, renonçant au siècle et au mariage, se mirent à vivre sous l'obéissance de quelques prêtres [3]. Plus loin il ajoute : « Tous les associés qui avaient adopté ce nouveau genre de vie n'étaient ni *clercs* ni *moines*, mais ils ne le leur cédaient en rien... En quittant le siècle, ils se donnaient, eux et leurs biens, aux congrégations séculières ou monastiques régulière-

[1] Ce qui semble expliquer le mot *quadrata*.

[2] Tacite, *de Morib. Germ.*, 31.

[3] Filiæ rusticorum innumeræ conjugio et sæculo abrenuntiare, et sub alicujus sacerdotis obedientia vivere et religiosis cum summa devotione non cessaverunt obedire... Bert , *Hist. sui temp., ann.* 1091.

ment établies, pour vivre en communauté sous leur obéissance et mériter de les servir [1].»

Tous les laïques qui s'affiliaient à cette association faisaient-ils des vœux à l'instar des moines? Il n'est pas facile de le savoir, mais on peut affirmer qu'ils prenaient certains engagements. Le fait semble d'ailleurs prouvé par la lettre qu'Urbain II écrivit en 1091 à l'évêque de Constance, en lui enjoignant de frapper d'anathème un séculier qui s'était dégoûté des liens qu'il avait contractés trop légèrement, s'il ne s'efforçait de réparer son sacrilége par une pénitence exemplaire [2]. Cette infraction ne fut pas sans doute isolée : le défaut de lumière et d'instruction chez le plus grand nombre, joint à un amour excessif d'indépendance, enfanta de graves désordres. Dès que la décadence se fut fait sentir, elle marcha rapidement, et cette association, qui en remédiant passagèrement à certains maux n'avait pas su jeter de racines assez profondes, disparut emportée par les bouleversements du onzième siècle [3].

[1] Ili enim, etsi habitu nec clerici nec monachi viderentur, nequaquam tamen eis dispares erant... Qui abrenuntiantes sæculo, se et sua ad congregationes tam clericorum, quam monachorum, regulariter viventium devotissime contulerunt, ut sub eorum obedientia communiter vivere et eis servire mererentur.

[2] Cum laicus quidam novum id vivendi genus professus, ab eo temere resiliisset, hunc Urbanus scriptis ad Gebehardum Constantiæ episcopum legatum suum litteris, anathemate feriri præcepit, nisi quam primum apostasiæ suæ et tanti sacrilegii crimen pœnitentia condigna diluere conaretur. Bertold.

[3] L'admiration bien légitime qu'on professe pour la vie monastique ne doit pas aveugler sur les abus qui se glissèrent trop souvent parmi les tiers ordres. Ces associations, qui tenaient le milieu entre le monde et le cloître, produisirent sans doute quelques bons résultats; mais la difficulté d'allier avec une égale mesure et de justes tempéraments les préceptes

Le Pape, resté à Capoue, comme on doit se le rappeler, n'avait pas abandonné le projet de rentrer à Rome, où il savait sa présence nécessaire pour relever le courage des catholiques. Bien que les portes de cette ville retombée au pouvoir de l'usurpateur Guibert fussent étroitement gardées, Urbain se mit en marche vers la fin de novembre 1091. En traversant Alatri, il rencontra Yves d'Auteuil, nouvellement appelé au siége épiscopal de Chartres : il venait de France pour implorer l'assistance du saint-siége contre le parti puissant de Geoffroy, son prédécesseur. Ce dernier prélat n'était pas, paraît-il, fort édifiant; car une première fois ses crimes avaient déterminé Hugues de Die à lui retirer les insignes épiscopaux. Se croyant injustement condamné, il se rendit à Rome, où il attendit vainement pendant deux mois qu'il se présentât un accusateur; il jura donc sur le corps des saints apôtres qu'il était innocent, et fut ainsi rétabli sur son siége, faute d'éléments pour instruire son procès. Mais de nouveaux désordres lui valurent bientôt une nouvelle déposition, à la suite de laquelle le peuple et le clergé, d'un commun accord, avaient élu à sa place Yves d'Auteuil. Il restait à obtenir la consécration du nouvel évêque; Richer, archevêque de Sens, s'y refusait sous le prétexte d'une irrégularité canonique dans la déposition de Geoffroy, dont la cause,

monastiques aux devoirs sociaux jeta promptement les affiliés dans des rêveries idéalistes et mystiques : de là au panthéisme il n'y avait plus qu'un pas; les frères apostoliques de Fra Dolcino et les Bizochi en Italie, les Lollards, Beggards et Beguines le franchirent dans les treizième et quatorzième siècles. Ces associations, devenues des sectes dangereuses, furent enfin condamnées par Clément V, au concile de Vienne, en 1312.

disait-il, aurait dû être examinée par lui et par ses évêques coprovinciaux avant d'être présentée au tribunal du souverain pontife. Yves, pensant avec raison qu'il n'obtiendrait rien de Richer, comme on vient de le dire, avait pris le parti de s'adresser au souverain pontife lui-même ; il reçut en effet l'onction sainte de ses mains, mais sous la réserve expresse des devoirs d'obéissance dus au métropolitain de Sens[1]. Des lettres écrites après la cérémonie notifièrent à quelques évêques, et notamment à celui de Sens, la déposition de Geoffroy et la consécration de son successeur.

A peine cet incident était-il terminé, qu'on apprit la nouvelle des troubles survenus dans les Flandres. Le comte Robert le Frison refusait aux clercs le droit de tester, de telle sorte que, aussitôt leur mort, leur héritage se trouvait dévolu au fisc comme bien en déshérence[2]. Irrités de cette mesure inique les abbés et les évêques présentèrent des observations qui ne furent pas mieux accueillies que les remontrances de l'archevêque de Reims, le saint-siége dut alors intervenir pour rappeler au comte de Flandre que sa conduite injuste lui attirerait les foudres de l'Église. La menace d'une inévitable excommunication, la crainte de voir l'interdit jeté sur ses terres, agirent plus efficacement que les conseils de la raison, et décidèrent le spoliateur à obtempérer aux monitions du Pape.

[1] Salva ecclesiæ Senonensi debita obedientia.

[2] Ut sublata clericis testandi facultate, eorum hereditas fisco attribueretur. *Œuvres posth.*

X

Pendant que le pontife trouvait au milieu de ses épreuves et la constance et l'autorité nécessaires pour maintenir, autant qu'il était en lui, la discipline de l'Église, et défendre les droits confiés à sa garde, l'Empereur ne restait pas inactif. Gonflé d'orgueil depuis la prise de Mantoue, il promenait toujours le fer et le feu sur les terres de la comtesse Mathilde, rêvant de folles conquêtes, quand il touchait déjà aux plus terribles catastrophes. Il s'était aliéné bien des cœurs, et nulle part plus profondément que dans sa propre famille, au pied même de son trône : l'aîné de ses enfants le lui prouva. La riche succession d'Adélaïde, comtesse de Turin, faillit avancer le moment de la rupture du père et de son fils ; tous deux convoitaient également ses vastes domaines, qui devaient faire retour au fils du comte Frédéric. On en serait donc venu aux mains, si les hardis projets de Mathilde n'eussent rappelé l'Empereur sur les rives du Pô. Il mit le siége devant Montebello, où la mort lui enleva un autre de ses fils qui avait vaillamment combattu à ses côtés. Cet événement douloureux le contraignit de se retirer à Vérone, pour y rendre les derniers devoirs à son fils. Quelques mois plus tard, il revint devant Canosse, la redoutable forteresse de la comtesse de Toscane. En revoyant les hautes murailles et les tours épaisses de cette citadelle, les « pieds lui cuisaient encore au souvenir des trois jours qu'il avait passés dans

la neige à attendre le pardon du pape Grégoire VII[1]; » aussi avait-il juré de ne pas laisser une pierre dans cet endroit témoin d'une défaite si humiliante pour son orgueil; mais Canosse devait être un écueil pour la fortune de Henri IV. Malgré la chaleur de l'attaque, l'assaut fut vigoureusement repoussé, et les Allemands, tournés par les guerriers de Mathilde, furent taillés en pièces. Dévoré de chagrin et de honte, l'Empereur prit la fuite, laissant aux mains des vainqueurs son étendard impérial. Ce trophée fut placé dans la chapelle de Saint-Apollonius, à Canosse, pour rappeler cette éclatante victoire. La perte des villes de la vallée du Pô fut la conséquence de l'échec essuyé devant Canosse et du mouvement de retraite opéré par Henri jusqu'au pied des Alpes. Il s'arrêta enfin aux environs de Côme, derrière un camp retranché nommé Montigium, où il s'occupa de nouveau de trafiquer des évêchés. Il déposa, malgré les électeurs, l'évêque catholique de Côme, et donna cette ville avec Bellinzona à Pierre, un de ses fidèles, voulant par là, dit une vieille charte, reconnaître la pureté de sa foi et la fidélité de ses services[2]. Plus l'Empereur perdait de terrain en Italie, plus il cherchait, par les voies les moins licites, à se ménager les influentes sympathies de l'épiscopat.

Toutes ces habiletés ne pouvaient empêcher Urbain de compter en Italie, et même à Rome, des partisans dévoués à sa mauvaise fortune; aussi saisissait-il toutes les occasions de rentrer dans sa capitale. Mais l'animo-

[1] Domnizo, *Vita Mathild. ducatric.*
[2] Ugh., *Ital. sacr.*, V.

sité des schismatiques troublait sans cesse son séjour en le rendant souvent impossible. Des archers allemands, fortement établis dans le voisinage de Saint-Pierre, ne laissaient aucun repos aux gens du Pape, dont ils tuaient un grand nombre. Chaque jour Rome retentissait du bruit des armes, car Guibert les aimait avec autant d'ardeur qu'Urbain montrait de répugnance à y recourir. L'avantage, dans toutes ces rencontres, restait donc aux mercenaires de l'antipape, mieux commandés, plus aguerris. Lorsque le péril devenait trop imminent, le pontife se retirait dans quelque château de la campagne romaine qui tenait pour lui. Il préférait ainsi vivre au milieu de ces angoisses plutôt que de fuir loin de la ville éternelle. Alors on ne comprenait pas Rome sans Pape, et le Pape savait qu'il en était le maître et le gardien. D'ailleurs c'eût été décourager la piété des nombreux pèlerins qui, repoussés du tombeau des apôtres, venaient se prosterner à ses pieds. Quel admirable enseignement n'était-ce pas de voir se presser, à l'audience d'un souverain détrôné, d'un pontife persécuté, tous ces affamés de justice qui le considéraient toujours comme le représentant du droit luttant contre la force brutale et victorieuse!

Un jour, on vit arriver le roi de Danemark, Herrick VII, que les intrigues et les violences du puissant archevêque de Hambourg avaient réduit à s'éloigner de son royaume. Le prince scandinave, ayant exposé sa conduite et démontré l'injustice de l'excommunication dont il avait été frappé par son adversaire, demanda d'être affranchi désormais de la juridiction de l'arche-

vêque de Hambourg, qui soutenait ouvertement le schisme et la rébellion de l'Empereur contre l'Église[1]. Un mandat de comparaître, rédigé en termes bienveillants, invita l'archevêque Limar à venir se justifier; il répondit par un refus hautain. Alors le Pape déclara que le métropolitain de Hambourg ne pourrait plus exercer aucun pouvoir sur le Danemark; en même temps il envoya un légat qui, après avoir parcouru toutes les villes principales du royaume de Herrick, choisit Lunden pour l'élever au rang de métropole, avec juridiction sur la Suède et la Norvége[2].

Une nouvelle occasion de rendre justice ne tarda pas à s'offrir. Le zèle persévérant déployé par l'abbé Foulques pour rétablir la discipline parmi les moines de Saint-Pierre sur Dive[3] souleva leur mécontentement; ils maltraitèrent leur supérieur et le chassèrent indignement. Le Pape accueillit avec bonté le vertueux abbé, et frappa d'anathème ses disciples révoltés.

Vinrent enfin de pauvres ermites. Ils réclamaient l'autorisation de fonder un monastère dans un lieu sauvage nommé Cornilly[4]; mais, comme ils étaient aussi incon-

[1] Quelques années plus tard Herrick fit un nouveau voyage à Rome avec la reine Bochilde, son épouse, et prit part à la première expédition de terre sainte, où l'accompagnèrent quelques Danois. Il mourut dans l'île de Chypre en 1101.

[2] Les archevêques de Lund ou Lunden (province de Schoonen) ne restèrent primats des régions polaires que pendant un demi-siècle environ. En 1148, le cardinal Nicolas, évêque d'Albane, se rendit, par ordre du pape Eugène III en Norvége, pour ériger en métropole de ce royaume la ville de Drontheim.

[3] Monastère sous le vocable de Sainte-Marie, situé au pays d'Auge, sur la petite rivière de Dive.

[4] Ils avaient déjà obtenu la concession du domaine de Corneliacum, qui

Google

nus que la règle qu'ils suivaient, Urbain crut devoir différer toute concession de priviléges. Plus tard, André, l'un des compagnons de saint Jean Gualbert, ayant pénétré en France à la suite d'un certain comte de Châlons, s'arrêta chez les cénobites de Cornilly, où ses vertus et son habileté le firent nommer prieur. Le Pape saisit cette occasion pour accorder aux moines les immunités qu'ils avaient autrefois sollicitées.

XI

Pendant le printemps de 1093, le Pape, qui parcourait les provinces méridionales de la Péninsule, réuni. un concile à Troja, ville épiscopale de la Pouille[1]. Son but était d'y décréter des réformes jugées urgentes. Cependant on ne connaît que deux canons, l'un sur les mariages contractés à des degrés prohibés, l'autre sur les infractions à la trêve de Dieu. Aussitôt après, Urbain rentra à Rome, où l'attendait Foulques, évêque de Beauvais. Ce prélat avait reçu un message, lui enjoignant de venir s'expliquer sur la mauvaise gestion de son diocèse

appartenait à un seigneur nommé Renauld Paganus... « Silvianicum seu potius Corneliacum olim sub prioratus titulo a Casalis Benedicti abbatia pendebat in ducatu sancti Aniani situm. *Œuv. posth.* » Nous avons donc traduit par Cornilly, près de Saint-Aignan sur le Cher.

[1] Soixante-quinze évêques et vingt-deux prélats assistèrent à cette assemblée. On a cru, sans preuve suffisante, qu'Urbain avait tenu deux conciles à Troïa, dont le premier aurait eu lieu en 1089. Le témoignage de Bertold et la chronique du Mont-Cassin détruisent cette opinion : à son tour le biographe d'Urbain a fait justice de cette erreur dans une savante réfutation, *Œuvres posth.*, Labb., *Concil.* X.

et sur sa lenteur à punir les crimes de quelques scélérats. Foulques présenta pour sa défense une lettre d'Anselme, abbé du Bec, dont la réputation de savoir et de sainteté était connue du Pape. L'instruction ayant prouvé l'innocence de l'évêque, il fut confirmé dans ses fonctions épiscopales. Mais, à peine rentré en France, il y trouva de nouvelles difficultés; les évêques de la province rémoise le citèrent devant un synode, « plutôt, dit Anselme, son protecteur, à cause des sentiments de jalousie qu'excitaient ses vertus, que par zèle de la justice. » En apprenant cet abus, le Pape témoigna toute l'étendue de son mécontentement à l'archevêque Raynauld du Bellay, qui s'était laissé circonvenir par des influences contraires à l'esprit de soumission due au saint-siége[1].

Vers cette époque, un procès plus délicat fut amené devant le tribunal du souverain pontife. Il s'agissait de séparer les églises de Cambrai et d'Arras, en rétablissant le siége de cette dernière ville. Telles furent les difficultés soulevées par cette question qu'il fallut près de quatre ans pour les aplanir. En voici l'origine : A la mort de l'évêque de Cambrai, Gérard II[2], une scission ayant éclaté entre les chanoines et les partisans d'Henri IV, il en résulta une longue vacance. Les habitants d'Arras saisirent cette occasion pour solliciter à Rome la restauration de leur évêché ruiné par les Vandales. La députation qu'ils envoyèrent en Italie fut bien

[1] Yves de Chartres, entrant dans la même pensée, écrivait au souverain pontife : « Il ne me semble pas qu'il puisse être permis à un juge ordinaire de remettre en cause une affaire traitée en votre présence et jugée en vertu de votre autorité. »

[2] En 1092.

reçue du Pape, qui enjoignit d'imposer les mains à celui que le clergé et le peuple d'Arras auraient choisi pour pasteur.

En conséquence, on pria Raynauld du Bellay d'envoyer un abbé de son diocèse ou quelque clerc éminent pour le représenter à l'élection; à son tour, il répondit que les deux partis auraient à se présenter au synode provincial, fixé le 20 mars. Des deux côtés on fit assaut d'éloquence; mais les clercs d'Arras, ayant représenté l'antique splendeur de leur ville, invoqué des témoignages tirés de la vie de saint Rémi, les décrets des conciles et des papes, finirent enfin par donner lecture du bref d'Urbain. Raynauld s'apprêtait à recueillir les suffrages de l'assemblée déjà disposée à adhérer aux vœux du clergé d'Arras, lorsque les députés de Cambrai demandèrent de nouveau l'appel à Rome. Le métropolitain, avec l'assentiment des évêques, ordonna aux deux partis de comparaître le dimanche qui précédait l'Ascension, ou la semaine suivante devant le tribunal du souverain pontife.

L'insuccès de cette première tentative n'ébranla pas le zèle des habitants d'Arras; deux de leurs concitoyens, Jean et Drogon, reprirent donc la route de Rome, où ils attendirent inutilement leurs adversaires. A un nouvel ordre de procéder à la consécration de l'évêque, qui serait élu canoniquement, Raynauld opposa de nouvelles objections. Les malheureux députés rentrèrent donc dans leur ville natale, et engagèrent les électeurs à se réunir dans les premiers jours de juin. L'époque fixée étant arrivée, une multitude considérable de bourgeois

et de clercs entourèrent l'église de Saint-Martin, attendant avec anxiété la réalisation de leur désir le plus cher. Le prévôt du chapitre et les chanoines ayant proposé Lambert, grand chantre et chanoine de la collégiale de Lille, le peuple fit éclater sa joie par trois acclamations successives[1]. Aussitôt on se saisit de Lambert, on l'entraîna sur le siége épiscopal, qu'il dut occuper malgré ses prières et les réclamations des chanoines ses collègues, désolés de perdre l'homme le plus distingué de leur chapitre. Lorsque le silence fut enfin rétabli, un clerc lut publiquement la lettre suivante du saint père : « En vertu de notre autorité apostolique, nous interdisons à celui qui aura réuni les suffrages unanimes du clergé et du peuple de se soustraire, pour quelque raison que ce soit, à la dignité qu'on lui aura conférée. »

A la nouvelle de cette élection, Raynauld ajourna de nouveau l'imposition des mains, sous le prétexte qu'il

[1] Ce fait remarquable, qui est rapporté par Marlot dans son *Histoire de la métropole de Reims*, prouve qu'à cette époque tous les clercs prenaient part aux élections ecclésiastiques et que le peuple lui-même n'y demeurait pas étranger. Les électeurs, il est vrai, devaient jurer que ni faveurs ni craintes, ni promesses ne pourraient influer sur leur détermination. Mais le suffrage universel en pareille matière amena bientôt de graves abus. Dès Grégoire VII on attaqua ces désordres avec fermeté; toute élection épiscopale entachée de manœuvres déloyales fut frappée de nullité. Plus tard Innocent III retira peu à peu aux laïques leurs droits d'électeurs, en le réservant exclusivement aux clercs. Le pape soutenait avec raison qu'un laïque ne saurait être juge en matière ecclésiastique, sans parler de l'inconvenance qu'il y avait à ce qu'il disposât des charges de l'Église. Simonie de la part des candidats, corruption chez les électeurs, immixtion des seigneurs dans les nominations, enfin usurpation des prérogatives du pape dans l'investiture de l'anneau et de la crosse. Quelle institution eût résisté longtemps à de pareils dissolvants, sans un remède énergique?

devait se concerter à cet égard avec ses suffragants, dans une assemblée synodale. Cette réunion ayant eu le même résultat que toutes les précédentes, le mauvais vouloir de l'archevêque se traduisant d'ailleurs par des lenteurs qui laissaient peu d'espoir dans l'avenir, les habitants d'Arras convinrent d'implorer une troisième fois l'intervention du Pape.

Le chantre Odon et le diacre Jean furent chargés de déposer à ses pieds les plaintes de leurs concitoyens. Ici apparaît dans tout son éclat la douceur inébranlable du souverain pontife; au lieu de s'irriter de l'obstination de l'archevêque de Reims[1], il lui intima l'ordre de consacrer Lambert dans les trente jours qui suivraient la réception de sa lettre, ou de lui envoyer l'évêque nommé à qui il donnerait lui-même l'onction épiscopale sous la réserve des droits de l'Église métropolitaine.

Dès le mois de novembre (1093), la volonté du Pape était connue de Raynauld sans qu'elle le déterminât à mettre un terme à ses atermoiements. L'évêque d'Arras vint alors le trouver, et obtint enfin de lui, avec une ex-

[1] La conduite de l'archevêque de Reims, dans toute cette affaire, paraît enveloppée d'un voile impénétrable. Personne n'était plus intéressé à compléter ces douze siéges suffragants qui entouraient la métropole rémoise d'un auréole de gloire. Cependant Raynauld, dans sa correspondance, revient souvent sur le danger qu'il y aurait de voir la ville de Cambrai se soustraire à sa juridiction et peut-être même à l'obéissance due au saint-siége, s'il venait à donner suite aux ordres du Pape. Nous citons d'après Marlot : « Timent episcopi, ne Cameracences ex hoc facto, accepta occasione, se a Remensi ecclesia abrumperent, cum civitas eorum alterius regni habeatur et regni cujus nobis et Ecclesiæ Romanæ jam ex longo tempore inimicatus. » Ces motifs semblent indiquer une prudence excessive chez Raynauld du Bellay quand il aurait fallu un peu plus d'énergie.

trème difficulté, une lettre pour Urbain. Entraîné par sa foi vers le centre de la chrétienté, fortifié par l'espoir d'une solution prochaine, Lambert sortit de Reims avec sa suite la veille de Noël, et débarqua au port d'Ostie le 17 février 1094, après avoir couru les plus grands dangers[1]. Cependant l'accès de la ville éternelle étant très-difficile à cause des bandes de Guibert, l'évêque laissa ses compagnons, et vint seul trouver le Pape. Après s'être prosterné à ses pieds, il lui demanda avec larmes de le débarrasser du lourd fardeau qu'il se sentait incapable de porter, à cause de l'hostilité du clergé et de la noblesse de Cambrai et des intrigues ourdies dans la ville d'Arras par les partisans de l'Empereur. Il fit ensuite un tableau navrant de l'état de misère et de pauvreté où se trouvait la nouvelle Église. Urbain, le relevant avec bonté, l'admit au baiser de paix et lui dit : « Mon frère, ayez patience, les souffrances actuelles ne sont rien auprès de la gloire future qui nous sera révélée. » Il s'informa ensuite des compagnons du prélat, les recommanda au cardinal Daibert et à Pierre de Léon afin qu'ils fussent reçus aussi convenablement que le permettaient les circonstances.

Cependant, le quatrième dimanche de carême s'étant passé[2] sans qu'il parût aucun envoyé de Cambrai, le Pape, après avoir consulté les cardinaux Jean de Tusculum, Humbert de la Sabine, Jean de Porto, Bruno de

[1] Le voyage avait donc duré cinquante-deux jours de Reims jusqu'à Ostie, en y comprenant la traversée. On voit par là quelles étaient les difficultés de communications au onzième siècle. Sept cents ans plus tard le même voyage se fait en cinquante-trois heures.

[2] 19 mars 1094.

Segni et Daibert, ses conseillers intimes, imposa les mains solennellement à Lambert, à qui l'on remit les bulles de restauration de son évêché[1].

Au milieu de toutes les péripéties qui tenaient divisées les cités d'Arras et de Cambrai, on vit éclater entre deux évêques une discorde profonde à la suite d'une rivalité de juridiction. Rolland II, évêque de Dol en basse Bretagne, s'était rendu à Rome pour se plaindre des exactions et des violences du prince de Dol, que la crainte des censures ne détournait pas de piller les biens de l'Église. Ayant obtenu sur ce point toute la protection qu'il demandait, Rolland démasqua le véritable but de son voyage. Le pallium était le rêve de sa constante ambition; il croyait que cette distinction appartenait de droit à tous les évêques de Dol, depuis que Nomenoë, duc de Bretagne, avait accordé à ce siége le titre de métropole[2]. Cette raison n'eut pas tout le succès qu'il en espérait à cause des priviléges dont jouissait l'archevêché de Tours, métropole de la troisième Lyonnaise. Alors il invoqua une lettre de Grégoire VII, dans laquelle il accordait l'usage du pallium à son prédécesseur Irène[3], espérant bien fléchir par cette ruse la volonté du Pape, qu'on savait avant tout disposé à respecter les actes de

[1] Pascal II et les papes suivants en sanctionnèrent la teneur à diverses reprises et défendirent qu'on revînt jamais sur la décision prise par leur prédécesseur. Longtemps on conserva dans la sacristie de l'église de Sainte-Marie à Reims la bulle de rétablissement précieusement enfermée dans un coffret d'or nommé par le peuple *berceolum*. Baluz., *Miscell.*, V, 275.

[2] Nomenoë vivait en 848.

[3] Dans le catalogue des évêques de Dol on ne trouve pas d'Irène : peut-être s'agissait-il de Juakène de Dinan, qui siégeait vers 1038.

son illustre maître. Rolland, mis en demeure de prouver ce qu'il avançait, prétexta que les dangers du voyage ne lui avaient pas permis d'apporter ce précieux diplôme dont il présenta d'ailleurs une copie. Urbain crut à sa sincérité et se contenta de lui imposer le serment en exigeant qu'il jurât que le diplôme présenté par lui était en tout point conforme à l'original. C'est ainsi qu'il obtint la distinction après laquelle il soupirait.

Tandis que tout ceci se passait, l'arrivée de l'archevêque de Tours fit perdre tout à coup à Rolland le fruit de ses intrigues. Rodulphe réclama tout naturellemen contre les prétentions de l'évêque de Dol. Aux objections qui lui furent faites par son adversaire, Rolland répondit qu'il n'était pas venu pour discuter, bien qu'i fût prêt à se défendre en temps convenable avec le concours des évêques de sa province. On ajourna donc les deux parties au carême suivant pour prononcer sur ce différend. Toutefois il ne paraît pas que Rodulphe ait été plus heureux que son compétiteur dans la demande du pallium. Quelques démarches qu'il fît à ce sujet, il ne put rien gagner sur l'esprit du Pape qu'il n'eût promis solennellement de respecter les droits et les biens de l'abbaye de Marmoutiers. L'archevêque fit publiquement, et en présence de quelques religieux de ce monastère, appelés comme témoins, toutes les promesses demandées. L'année suivante, au terme fixé, Rolland fit défaut, mais Rodulphe comparut; il présenta une défense fort habile, appuyée par maintes citations tirées des bulles et des décrets des papes. Dès lors le doute n'était plus permis; aussi la sentence rétablit-elle le mé-

tropolitain de Tours dans ses prérogatives sur la Bretagne, en ordonnant aux évêques intéressés dans ce débat de lui obéir désormais comme à leur supérieur dans l'ordre hiérarchique[1]. Après ce succès, Rodulphe prit congé du Pape et s'embarqua pour la France avec le nouvel évêque d'Arras, qui fut intronisé le jour de la Pentecôte.

On le voit, toujours guidé par une délicatesse exquise, le Pape n'admettait les faveurs et les priviléges que lorsqu'ils se justifiaient par d'éminentes qualités. Venait-on à enfreindre les usages et les coutumes reconnues par l'Église; foulait-on aux pieds la justice et ses lois immuables; usait-on de violence contre les faibles et les pauvres; aussitôt le père commun des fidèles disparaissait pour céder la place au juge. S'agissait-il au contraire, d'un conflit dans lequel les passions humaines jouaient un plus grand rôle que les intérêts de l'Église, mais dont la solution eût pu entraîner des divisions funestes, Urbain ne sortait jamais de ces sages limites où la prudence et la conciliation conservaient tout leur empire en ménageant tous les intérêts.

[1] Chaque fois que cette question fut agitée dans la suite par les évêques de Dol, ils trouvèrent toujours l'insurmontable décret d'Urbain II, qui leur fit perdre tout espoir de recouvrer jamais la dignité archiépiscopale dont ils s'étaient emparés. (Edm. Martène, *Veter. scriptor. et monument. hist. nov. collect.*) D'après une chronique de Tours, on prétend qu'Urbain aurait écrit à ce sujet, « que telle était l'obstination des Bretons sur ce point qu'aucune excommunication ne put les ramener à la soumission envers l'archevêque de Tours, et qu'ils auraient même préféré retourner à l'idolâtrie plutôt que d'adhérer en quelque manière que ce fût à cette sentence. » Cette lettre, qui est en complet désaccord avec les faits, fut prêtée bien à tort au Pape par quelque bel esprit du temps.

TROISIÈME LIVRE

LUTTES ET RÉFORMES

SOMMAIRE

I. Esprit de foi caractérisant cette époque. — Fuite de Conrad. — Évasion de l'impératrice Praxède. — Les seigneurs allemands jurent à Ulm de suspendre pendant deux ans leurs guerres particulières. — Peste en Allemagne. — Fondation de plusieurs monastères après la disparition de ce fléau. — Noble caractère de l'évêque de Constance. — Le Pape se trouve sans ressources. — Appel à la charité des catholiques. — Le denier de saint Pierre est organisé dans le midi de la France. — Concile de Bordeaux.

II. Urbain est bloqué dans Rome : généreux dévouement de l'abbé de la Trinité de Vendôme. — Comment il aide le Pape à rentrer dans le palais de Latran. Il est créé cardinal. — Causes des appels en cour romaine. — Pourquoi saint Bernard s'en plaignit. — Conflits entre deux évêques français. — Gui de Vienne soutient ses droits les armes à la main. — Mort d'Anselme, archevêque de Milan. — Réformes dans les monastères et dans les chapitres.

III. Philippe Ier répudie la reine Berthe. Prétextes invoqués. — Passion du roi pour la comtesse de Montfort. — Comment il l'a fait enlever. — Arrivée d'une jeune Sicilienne demandée en mariage par les ambassadeurs du roi : ce qu'elle devient. — Attitude calme et ferme du Pape dans cette affaire. — Courage de l'évêque de Chartres; il est jeté en prison. — Mariage de Philippe : évêques qui le bénissent. — Synode de Reims.

IV. Mort de la reine Berthe. — Le roi est retranché de l'église à Autun. — Conséquences terribles de l'excommunication. — Conduite que tint Philippe après cette sentence. — Épisode du synode de Reims. — On traite de nouveau du rétablissement de l'évêché d'Arras à Autun. — Comment et où le Pape termine cette affaire.

V. Coup d'œil sur l'Italie. — Supériorité de la comtesse Mathilde; elle négocie le mariage de Conrad avec une fille du comte Roger de Sicile. — Le Pape est consulté sur cette union; sa réponse. — Conrad, roi d'Italie. — Rôle du

Pape dans le conflit qui éclate entre Henri IV et son fils Conrad. — Théorie de l'excommunication, elle fait partie du droit public au moyen âge. — L'Empereur justiciable du Pape. — Délai accordé par l'Église aux princes excommuniés avant d'encourir la perte de leur puissance politique. — Henri IV frappé de déchéance par suite de sa rébellion opiniâtre. — Raisons qui excusent Conrad d'avoir pris le sceptre impérial. — Son entrevue avec Urbain.

VI. L'île de Corse est inféodée à l'Église de Pise. — Accueil sympathique fait au Pape à Bologne, à Guastalla, où il improvise la préface de la sainte Vierge. — Son passage à Canosse. — Concile de Plaisance. — Examen de la cause de l'impératrice Praxède. — Cruels traitements supportés par cette princesse. — Députation du roi Philippe. — Les ambassadeurs d'Alexis Comnène. — Progrès du mahométisme — Pierre l'Ermite protégé par Urbain. — Côté religieux du concile. — Les hérésies de Bérenger et des Nicolaïtes condamnées. — Décrets sur la sépulture et les Quatre-Temps. — Affaires innombrables qui pèsent sur le Pape : quelques détails; privilèges donnés comme moyens de réforme. — Lettre au roi dom Pèdre d'Aragon. — Tribut payé au Pape. — Immunité au comte de Toulouse. — Le clergé séculier, ses désordres; remède dans la vie commune. — Réforme des chanoines de Maguelonne et de Toul. — Prérogatives de quelques abbayes.

VII. Lutte d'Anselme de Cantorbéry et de Guillaume le Roux, roi d'Angleterre. — Anselme, sa naissance, sa vie religieuse; il passe en Angleterre. — On le nomme archevêque de Cantorbéry; il déclare ne reconnaître jamais d'autre pape qu'Urbain. — Il veut aller à Rome. — Refus du roi. Sa cupidité et ses ruses. — Anselme reçoit le pallium. — Avantages que retirent les églises d'Angleterre de la résistance du prélat. — Le Pape entre à Milan et intronise Arnauld de la Porte d'Argent; il dépose les restes de deux martyrs dans l'église de Saint-Denis; il traverse Verceil, Pignerol, Asti. — Réflexions sur le Pape avant son arrivée en France.

TROISIÈME LIVRE

LUTTES ET RÉFORMES

I

Si l'on compare cette époque avec les temps qui l'ont précédée ou suivie, si l'on cherche à la caractériser, l'esprit sera frappé de cette foi vigoureuse qui présageait les croisades et justifiait l'action régulatrice du souverain pontificat. A côté des crimes qui soulèvent l'indignation, on aperçoit des vertus sublimes. Tout est excessif dans cette société, le désordre comme le repentir. L'erreur qu'on ne savait pas parer d'un vernis attractif, invention toute moderne, était le plus souvent accueillie sans discussion, par amour de la nouveauté. On se jetait à corps perdu au milieu des déréglements les plus outrés; et dans cette pente, comme un lutteur furieux, on franchissait impitoyablement tous les obstacles, on foulait aux pieds toutes les convenances. Mais les croyances religieuses survivaient à tous ces écarts d'une société dont la séve trop jeune débordait sans direction; si le flambeau de la foi se voilait sous les nuages orageux des passions, la tempête dissipée, il resplendissait de tout

son éclat : grands et peuples proclamaient son empire. Les monastères s'élevaient au sein des solitudes profondes ; de longues bandes de pèlerins accouraient autour des châsses vénérées, et les églises, sorties de terre comme par enchantement, élançaient leurs flèches hardies au-dessus des cités. A l'entrée des carrefours, aux portes des villes, aux frontons des maisons, de pieux ex-voto annonçaient le souvenir d'un danger évité, ou la réparation d'un scandale rendu public. Malheur aux âmes endurcies qui résistaient alors à ce retour général vers le bien. Était-ce un prélat schismatique comme l'archevêque de Trèves, le peuple et les clercs de toute la province se révoltaient contre son autorité. Ailleurs, un autre partisan de Henri IV, l'évêque de Metz, rudement chassé de son palais par ses ouailles, se voyait remplacé par un austère religieux qu'on nommait, en dépit de ses larmes et de ses supplications[1].

Cependant des bruits sinistres, d'étranges rumeurs circulaient dans toutes les bouches : on racontait que l'Empereur exaspéré du mauvais état de ses affaires, faisait retomber tout le poids de sa colère sur son fils Conrad et sur l'impératrice Praxède qu'il tenait enfermée dans un cachot depuis plusieurs années[2]. La fuite de Conrad et sa présence inattendue en Lombardie mit le comble à l'agitation des esprits. Milan, Crémone, Lodi, Plaisance lui ouvrirent leurs portes, et accueillirent

[1] Poppon, issu des ducs de Bourgogne, fut contraint de la sorte d'accepter le gouvernement de ce diocèse. Gebhard, évêque de Constance, le consacra à la demande réitérée des habitants de Metz.

[2] Dodechin, ann. 1093.

avec empressement le fils révolté de leur implacable ennemi. Ces cités opulentes, toujours disposées à se soulever, mettant en commun leurs ressources, formèrent une ligue pour en finir plus promptement avec l'Empereur [1]. A cette nouvelle le vieux Guelfe reprit aussitôt les hostilités en Allemagne et contraignit Henri à renvoyer au delà des Alpes une partie de son armée, tandis que la comtesse de Toscane, par un mouvement hardi, fit entourer Vérone où l'on détenait la malheureuse Praxède. Profitant du tumulte et de l'effroi qui suit toujours une attaque imprévue, quelques hommes résolus parvinrent à briser les fers de l'illustre prisonnière qui se retira auprès de sa libératrice.

La délivrance de Praxède et la fuite de Conrad eurent un grand retentissement dont les suites devinrent funestes à l'Empereur. Les troupes fédérales en gardant les vallées qui commandent les passages subalpins coupèrent toutes les communications entre l'Allemagne et l'Italie, ce qui jeta le découragement parmi les Impériaux. Henri IV lui-même, étroitement bloqué dans la citadelle de Vérone par les troupes de Mathilde, torturé par le souvenir de ses forfaits, honni et méprisé de tous, résolut, dit-on, de mettre un terme à cette situation désespérée par le suicide [2].

[1] Il ne faut pas oublier que ce pacte fédératif donna naissance à cette grande ligue lombarde, écueil contre lequel vint se briser, dans la suite, la domination allemande dans la Péninsule.

[2] Les chroniqueurs de l'époque répètent ce fait avec effroi, tant les tentatives de suicide étaient alors rares. L'exemple que présenta au douzième siècle la petite ville de Stein en Allemagne, où un homme se suicida par dégoût de la vie, est peut-être unique dans le cours de ce siècle et dans

Déjà le retour aux idées d'ordre et d'orthodoxie se généralisaient dans différentes provinces de l'Allemagne. La réaction contre le schisme et l'anarchie pénétrait peu à peu les masses. Pour éviter de fâcheuses représailles, un pieux évêque, Gebhard de Constance, se mit à la tête du mouvement. Peu d'hommes dans ce siècle réunissaient des qualités aussi remarquables. A une naissance illustre, rehaussée par une vie sans tache, Gebhard joignait encore une connaissance approfondie des esprits et des besoins de son époque. Dans les diètes, sa voix était religieusement écoutée; au loin son influence avait suspendu bien des conflits, étouffé bien des guerres intestines. Avec le concours de son frère, le duc Bertold de Zahringen, il résolut donc de convoquer à Ulm tous les seigneurs allemands. A l'ouverture de la diète (1093), l'évêque leur retraça dans
ableau saisissant les désordres qui compromettaient le salut de la patrie commune et l'extrême urgence d'y remédier promptement. D'un commun accord, tous les assistants promirent d'obéir à Gebhard en tout ce qui toucherait les statuts canoniques et jurèrent aussitôt de déposer les armes, de cesser toute hostilité, et de renoncer à toutes guerres particulières (*feuda*) pendant le cours de deux années consécutives à partir de la Pâque prochaine. De retour dans leurs forteresses, les burgraves firent jurer à leurs vassaux un engagement analogue. Les fléaux de tout genre qui vinrent fondre sur la Germanie contribuèrent à maintenir la paix générale en in-

l'Europe entière, comme l'observe le savant Hurter, *Tableau des institut. de l'Église*, etc., III, 308.

timidant ceux qui auraient voulu la violer. La peste, ce fléau si redouté dans ces temps éloignés, sévit avec une extrême violence, moissonnant partout les populations : intensité fut telle dans la seule ville de Ratisbonne, que huit mille cinq cents victimes succombèrent en trois mois [1]. Tous ceux qui étaient atteints par cette cruelle maladie se considérant comme perdus, se préparaient à la mort en donnant tous leurs biens aux Églises. Les privilégiés que l'épidémie avait épargnés, saisis à leur tour d'une crainte salutaire, confessaient publiquement leurs fautes, abjuraient le schisme et vivaient dans la pénitence. De nombreux monastères furent fondés de la sorte : le monastère de Saint-Blaise dans la Forêt-Noire, élevé par la munificence du duc Bertold, Saint-Georges dans la forêt d'Hercynie, Saint-Martin construit sur un franc alleu du comte Hartmann au confluent du Danube et du Lister, datent de cette époque. Presque en même temps Sigefrield, abbé de Schaffhouse, craignant sans doute que son monastère tombât quelque jour aux mains des schismatiques, obtint du cardinal Richard, abbé de Saint-Victor, le prieuré de Noailles ou Saint-Wast, comme lieu de refuge pour lui et ses religieux.

La vie claustrale un instant délaissée, refleurit partout. La peste avait fait naître de généreux dévouements parmi les moines ; quand les malades vinrent à manquer à leur zèle, ils ne craignirent pas d'affronter de nouveau la mort pour arracher à l'idolâtrie les pays les

[1] Tanta fuit Ratisponæ (ut narrat Bertoldus) mortalitas, ut intra duodecim hebdomadas hominum octo millia cum quingentis in ea urbe interierint.

Digitized by Google

plus lointains. Le prieur Hermann, à la tête d'un détachement d'intrépides pionniers monastiques, s'aventura jusque dans les marches les plus reculées de la Hongrie, n'ayant d'autre boussole que sa foi, sans autre bouclier que la charité. L'évêque de Constance ne resta pas étranger à cette mission civilisatrice; il mit tous ses soins à la faire réussir; c'est encore à son instigation et d'après l'exemple de Grégoire VII que les rapports des fidèles avec les excommuniés furent rendus plus libres. Cette mesure, en tempérant la rigidité des canons, permit aux voyageurs, aux artisans, aux parents de communiquer avec ceux que l'Église avait retranchés de son sein, pourvu qu'ils n'eussent aucune intention criminelle. Enfin, les malheurs de la reine Praxède trouvèrent un écho dans le cœur du généreux prélat. Ayant appris qu'elle avait recouvré sa liberté par la courageuse intervention de la comtesse Mathilde, il intéressa tous les évêques et les princes allemands à cette royale victime des fureurs brutales de Henri IV [1]. Rien n'échappait d'ailleurs à l'œil vigilant de Gebhard : il savait s'occuper du soin des âmes sans oublier le bien-être des populations; dans une assemblée tenue à Constance, il déclara contraire à l'esprit de l'Église l'usage de passer en fête toute la semaine de Pâques et celle qui suit la Pentecôte : sage mesure qui diminuait le désœuvrement et la misère dans les classes où la culture de l'intelligence était chose inconnue.

[1] On ne sait pas exactement si la reine Praxède vint elle-même exposer sa triste situation au synode de Constance, comme l'ont avancé quelques auteurs. Le chapelain de la comtesse de Toscane, Donnizo, garde le silence sur ce fait.

Si de l'Allemagne, un instant pacifiée par les efforts persévérants d'un saint évêque, on retourne dans l'Italie toujours agitée par les criminelles entreprises de Guibert, on trouvera le Pape aux prises avec de graves préoccupations; le moment lui paraissait venu de rentrer dans le palais de Latran, résidence habituelle des souverains pontifes : mais un obstacle insurmontable retardait le désir d'Urbain. Il fallait s'y frayer un chemin le fer à la main, ou acheter la complaisance des lieutenants du pseudopape au prix de grandes sommes d'argent. Or, le Pape n'avait pas moins horreur du sang que de la corruption; d'ailleurs son dénûment était complet.

Les revenus du patrimoine de saint Pierre étaient tombés depuis longtemps aux mains des factieux. Les Marches, l'Exarchat, les Romagnes, où le saint-siége possédait de vastes domaines, ruinées par les exactions impitoyables des Impériaux, appauvries en outre par d'horribles famines, ne pouvaient fournir aucun secours. Dans de semblables circonstances, il était bien juste que tous les fidèles participassent aux charges de leur chef, de celui qui les couvrait de sa paternelle sollicitude, qui veillait sans cesse aux affaires de la chrétienté. Urbain, dans sa détresse, jeta les yeux vers la France, la terre des nobles dévouements, des généreuses initiatives; il écrivit donc aux évêques et aux abbés d'Aquitaine, de Gascogne et de basse Bourgogne pour les prier de lui venir en aide[1]. Sa prière fut comprise : deux hommes in-

[1] On croit que ce fut un roi d'Angleterre, Offa de Mercie, ou Ina de Wessex, qui, le premier, introduisit l'usage de recueillir le denier de saint Pierre. Longtemps cette espèce de cens fut appelé *romescot*, et appliqué

fluents, les abbés de Saint-Cyprien, en Poitou, et de Saint-Savin[1], se mirent spontanément à la tête du denier de saint Pierre, et parcoururent les provinces occidentales et méridionales de la France en recevant partout l'obole des paysans et les dons des seigneurs. De son côté, Aimé, archevêque de Bordeaux et légat du saint-siége, afin de réchauffer la charité des peuples pour le pontife malheureux, appela auprès de lui tous ses évêques suffragants[2]. Il leur retraça les cruelles épreuves traversées par le chef suprême de l'Église, tant de privations noblement supportées, les grands résultats qu'il espérait obtenir en rentrant à Rome avec les aumônes envoyées par la France. Qu'advint-il de ces sommes recueillies; aidèrent-elles le Pape à rentrer dans sa capitale à la fin de l'année 1093? Furent-elles insuffisantes pour lui faire ouvrir les portes du palais de Latran? Il n'est pas facile de le dire.

Pendant ce temps, Guibert enfermé dans Vérone

du commun consentement des papes et des rois saxons à l'entretien des écoles cléricales anglaises à Rome.

[1] Il existait plusieurs monastères de ce nom: mais il s'agit vraisemblablement de Saint-Savin, sur le Gartempe, en Poitou, ou de Saint-Savin dans le Bigorre. Ce dernier monastère, reconstruit récemment par le comte Raymond de Bigorre, avait obtenu de son restaurateur divers priviléges, entre autres l'octroi de l'épaule droite et de la peau de tous les sangliers, cerfs et isards pris dans les montagnes voisines; les pêcheurs devaient encore à l'abbaye une charge de truites, et les bergers deux fromages. Telles étaient, avec bien des divergences, les immunités accordées par les fondateurs de couvent à cette époque.

[2] Parurent à ce synode, en 1093: Bertrand, évêque de Comminges, mort plus tard en odeur de sainteté; Guillaume de Montaut, évêque d'Auch; Simon, d'Agen; Pierre, d'Aire; Bernard I[er], de Mugrono, moine de Saint-Sever, évêque de Dax; Bernard, do Tarbes, etc. Rien d'important ne signala d'ailleurs cette réunion. *Gall. Christ.*, II, 806 et seq.

partageait les inquiétudes et les remords de l'Empereur au point, dit Bertold, « de vouloir renoncer à la tiare qu'il avait usurpée, si la paix ne pouvait se rétablir à aucun autre prix. » Mais il était trop tard, et les événements marchaient trop rapidement. D'ailleurs Guibert se trouvait entraîné par la volonté de ses partisans, qui, maîtres des deux rives du Tibre, se flattaient d'un succès d'autant plus prompt qu'ils savaient le Pape décidé à supporter la persécution plutôt que de faire répandre le sang de ses ennemis[1]. La mansuétude inaltérable d'Urbain, sa patience, capable de fatiguer l'adversité elle-même sans jamais se laisser ébranler par ses coups, la noblesse de son caractère résigné à toutes les souffrances, inaccessible aux faiblesses, auraient dû désarmer la haine invétérée de ses persécuteurs et les amener, honteux, repentants, à ses pieds. Il n'en fut pas ainsi. Les mercenaires du pseudo-pape, fortement retranchés derrière le môle Adrien, commandaient le fleuve et maintenaient un étroit blocus autour de la forteresse de Sainte-Marie-Neuve, où s'étaient retirés le Pape et sa suite. Véritables pirates, ils donnaient la chasse aux esquifs assez téméraires pour s'aventurer sur le Tibre, dévalisaient les voyageurs et les pèlerins que leur piété attirait auprès du saint-siége.

Malheur aux moines et aux prêtres tombés entre leurs mains; un sort affreux leur était toujours réservé : le

[1] C'est à Bertold que nous empruntons ces paroles. Quelle éloquence n'ont-elles pas dans la bouche d'un de ces pontifes sanguinaires, pour nous servir de l'épithète invariablement appliquée à tous les papes par certains publicistes modernes!

cachot et souvent la mort au milieu des plus horribles tortures. C'est ainsi qu'un abbé allemand envoyé auprès du Pape par l'évêque de Constance, et son frère, le duc Bertold, devint une de leurs nombreuses victimes. Plus tard, Éginon, abbé de Schaffhouse, chargé d'une mission semblable, ne parvint à tromper leur vigilance qu'en recourant à d'ingénieux déguisements.

II

Telle était la situation, lorsqu'on vit arriver à Rome l'abbé du monastère de la Trinité de Vendôme. De rares qualités avaient ouvert le chemin des honneurs à Geoffroy. Instruit des périls qui menaçaient le siége apostolique, il avait résolu de lui venir en aide aussitôt qu'il le pourrait. Ayant donc reçu les insignes abbatiaux des mains d'Yves, évêque de Chartres il partit spontanément pour l'Italie.

Des difficultés de tout genre heureusement traversées lui permirent d'arriver auprès du Pape persécuté. Il se jette à ses genoux, se déclare le fils dévoué de l'Église, met à sa disposition toutes ses ressources en rappelant que son monastère était le franc-alleu de Saint-Pierre par la volonté même de son fondateur. Laissons Geoffroy nous redire dans son naïf langage les services signalés qu'il rendit dans cette solennelle circonstance :

« L'année même, dit-il, où Dieu permit que je fusse élevé à la dignité d'abbé, j'appris par de pieuses rumeurs que le seigneur pape Urbain s'était retiré dans

la forteresse de Jean Frangipani où il luttait courageusement contre l'hérésie de Guibert. Quoique notre monastère fût pauvre, je résolus cependant d'aller à Rome pour y partager d'abord les épreuves et les travaux du Pape ; j'avais surtout le désir de remédier autant que je le pourrais à sa détresse. Il serait trop long d'énumérer ici tous les maux qu'il me fallut endurer avant d'atteindre Rome, me faisant partout le serviteur de mes serviteurs pour éviter d'être reconnu.

« Comme un autre Nicodème j'arrivai enfin au milieu d'une nuit sombre auprès du seigneur Pape que je trouvai dénué de tout secours et fort embarrassé. Je demeurai avec lui pendant tout le carême, et, s'il est permis d'avouer la vérité, je supportai toutes ses charges, le mieux qu'il me fut possible, sur les épaules de la charité[1]. Quinze jours avant Pâques, Ferruchius, constitué gouverneur du palais de Latran par Guibert, fit proposer au Pape par voie d'intermédiaire de lui rendre la tour et le palais qu'il commandait pour une forte somme d'argent. Le pontife en conféra aussitôt avec les évêques et les cardinaux réunis auprès de lui, en les priant de l'aider de toutes leurs ressources. Mais quelque désir qu'ils en eussent, ils ne purent trouver que fort peu d'argent, car ils étaient eux-mêmes réduits à une extrême misère par suite de la persécution.

« Sur ces entrefaites, ayant remarqué de l'abattement sur le visage du Pape, ayant aperçu des larmes baigner ses yeux, je me mis à mon tour à pleurer, et, m'appro-

[1] ... Ejus onera in quantum potui caritatis humeris supportavi... *Epist.* VIII, lib. I; *Œuvres posth.*, III, 149.

chant de lui : « Saint père, n'ayez garde, lui dis-je, de « repousser les offres de Ferruchius. » Dès lors, je ne ménageai rien pour assurer la réussite de cette affaire : or, argent, mules, chevaux, tout ce que je possédais y passa [1]; mais enfin nous reprîmes le palais de Latran. A peine y fut-on entré, que, le premier de tous, je me précipitai aux pieds du souverain pontife, que l'on voyait assis sur ce trône apostolique où depuis si longtemps aucun pape légitime n'avait siégé. »

Geoffroy de Vendôme était donc bien en droit de dire qu'il avait contribué plus que tout autre à rouvrir au Pape l'antique demeure des pontifes romains. Avant de quitter la forteresse de Sainte-Marie, Urbain voulut qu'un monument revêtu de son sceau perpétuât la reconnaissance qu'il devait à l'abbé de Vendôme pour son noble désintéressement. Ayant donc appris que l'église de Sainte-Prisce, titre ordinaire d'un cardinal-prêtre, avait été possédée autrefois par le monastère de la Sainte-Trinité de Vendôme, il la fit restituer à Geoffroy, qu'il combla d'honneurs en lui conférant lui-même le sacrement de l'ordre [2]. Cette sollicitude du Pape ne se démentit jamais, comme le prouve un fait consigné dans

[1] Dans une des lettres de l'abbé Geoffroi au pape Pascal II, on voit qu'il dépensa volontairement dans cette seule circonstance, pour le service de l'Église, treize mille *solidi*, somme qu'il estimait valoir de son temps cent marcs d'argent. « Tredecim millia solidorum monetæ nostræ in Romanæ ecclesiæ servitium, sola discretione, non ulla qualibet necessitate compulsum ait expendisse, *Epist.* VIII, lib. I; Labb., *Nov. biblioth*.

[2] Il n'était que diacre lorsqu'il fut nommé abbé et béni par l'évêque Yves de Chartres. On pouvait alors diriger un monastère sans avoir reçu tous les ordres sacrés. Les abbés de Vendôme ont longtemps porté le titre de cardinaux; au concile de Constance ils possédaient encore cette haute dignité.

les chroniques du temps. Les moines de Vendôme possédaient dans l'île d'Oléron l'église et le domaine de Saint-Georges, objet des convoitises du comte Guillaume de Poitiers, grand ravisseur de biens d'Église. Par son ordre, Ebbon, un de ses lieutenants, chassa, l'épée à la main, les religieux et leurs serviteurs, et s'empara de toutes leurs terres. Cette violence, suivie de beaucoup d'autres exactions du même genre, suspendirent sur la tête du comte des menaces d'anathème; Aimé, légat du saint-siége, reçut du Pape l'ordre de prononcer l'excommunication, si prompte justice n'était rendue aux moines.

Durant cette année, l'Église perdit Anselme de Ro, archevêque de Milan, l'un des prélats les plus distingués de la haute Italie. Arrivé à l'épiscopat par la faveur de l'Empereur, il avait expié dans la suite ses faiblesses par de grands services rendus à la cause religieuse au milieu des temps les plus orageux. Cependant les vides laissés ainsi par la mort, étaient bientôt remplis par les champions qui se formaient dans les cloîtres régénérés. En effet, Lérins, le plus ancien des monastères de la Gaule, les moines de Saint-Nicolas, ceux de Bourgueil en Poitou, étaient revenus à la ferveur des plus beaux temps de la vie monastique. Les nombreux priviléges qui leur furent accordés à cette époque le témoignent hautement.

Avec un zèle non moins digne d'éloges, quelques chapitres avaient repris la vie régulière; on distinguait surtout ceux de Saint-Quentin près de Beauvais, et de Saint-Paul de Narbonne. Urbain applaudissait à cette

renaissance religieuse, à ce retour vers les anciennes coutumes, si utiles à la dignité et à l'influence du clergé. « Il y a autant de mérite à embrasser la vie régulière, ecrivait-il aux chanoines réformés, qu'à conserver intacte la règle claustrale. »

Quant à l'épiscopat, il était plus difficile à diriger. Les limites mal définies des diocèses, et aussi, il faut l'avouer, l'humeur trop belliqueuse de certains évêques, entretenaient une source intarissable de difficultés. On se passionnait quelquefois avec une telle vivacité, que la voix et l'autorité des commissaires du saint-siége étaient insuffisantes pour rétablir le calme. De là ces appels permanents en cour de Rome dont se plaignit saint Bernard dans un livre célèbre[1]; mais la faute ne saurait raisonnablement retomber sur les papes, qu'affligeaient toujours ces scandaleux débats. Lorsque le pouvoir des légats était méconnu, il devenait urgent que les souverains pontifes intervinssent, afin d'éviter des désordres beaucoup plus fâcheux que les appels eux-mêmes.

Une question de juridiction tenait ainsi divisés l'archevêque de Vienne[2] et l'évêque de Grenoble[3]; il s'agissait de l'archidiaconat de Salmorenc[4], sur lequel les

[1] *Traité de la considération* adressé au pape Eugène III; *id.*, Lettre CLXVIII^e, à Innocent II. *Œuvres de saint Bernard*, éd. Mabill.

[2] Gui Ier était fils de Guillaume II, comte de Bourgogne, surnommé TÊTE HARDIE, et de Gertrude de Mâcon. Il devint pape en 1119 sous le nom de Calixte II et fut le sixième Français élevé sur le siége apostolique.

[3] Hugues, de l'illustre maison de Château-Neuf sur Isère, fut sacré à Rome par Grégoire VII en 1081. Ce fut lui qui reçut saint Bruno et ses compagnons dans le désert de la Chartreuse, près de Grenoble.

[4] Il ne reste aucun vestige du *pagus Salmoriacensis* qui joua un rôle si important dans l'histoire ecclésiastique du Grésivaudan au onzième siècle. La tradition a seulement conservé le nom de Salmorenc à une église rui-

deux prélats prétendaient avoir des droits à revendiquer. L'Église de Grenoble possédait ce canton depuis un temps immémorial; mais Gui, pour éviter sans doute des lenteurs qu'il n'aimait pas, fit occuper Salmorenc par ses troupes. Ce procédé exaspéra les chanoines de Grenoble, qui en appelèrent à Rome. Urbain donna pleins pouvoirs à Hugues de Lyon pour connaître de cette affaire. Le légat, ayant donc entendu les parties à Baon, donna une provision à l'évêque de Grenoble, en se réservant de statuer définitivement sur la possession dans un synode qu'il célébrerait prochainement. Cependant l'archevêque Gui, peu satisfait de cette mesure, laissa garnison à Salmorenc et dépêcha aussitôt en Italie des clercs habiles, afin d'obtenir la confirmation générale des priviléges de son Église, sans mentionner toutefois le jugement provisoire rendu par le légat. Il arriva ce que l'archevêque avait prévu : le Pape, ne soupçonnant aucune ruse, ignorant sans doute la décision prise par son commissaire, reconnut implicitement, parmi les droits de l'Église viennoise, celui de nommer à l'archidiaconat de Salmorenc [1].

La fraude fut bientôt découverte, et le chapitre de

née située dans les environs de la petite ville de Voiron, à vingt-cinq kilomètres de Grenoble. Nous devons ces détails de géographie ancienne au savoir si connu du R. P. Cahier.

[1] Pour faciliter aux notaires de la chancellerie romaine la rédaction de cet acte, les envoyés de Gui présentèrent un diplôme semblable, demandé en 1074 par l'archevêque Warmond et octroyé, disaient-ils, par Grégoire VII. D'après un vieux manuscrit, les frais de chancellerie s'élevèrent à cinq cents *solidi*. « Sicut ipse nobis postea confessus est, quingentos solidos in Romana curia dispensavit. » *Œuvres posth.* de D. Mab., etc., III, 359, *De injuriis quas fecit Guido Viennensis*, etc.

Grenoble retourna contre Gui l'arme qu'il espérait opposer à ses adversaires. En effet, une députation vint réclamer de nouveau auprès du Pape contre la subreption fort adroite du privilége accordé à l'archevêque de Vienne. Aussitôt que le Pape se fut éclairé sur le véritable état de la question, il envoya un courrier à Hugues de Lyon, en lui ordonnant de terminer avec tout le soin possible ce fâcheux démêlé. En même temps, Gui de Vienne était prévenu de considérer comme de nulle valeur le privilége qu'il avait extorqué. On verra cette affaire reparaître au concile d'Autun sans en apercevoir encore le dénoûment.

III

Le moment est venu de présenter un des épisodes les plus intéressants du pontificat d'Urbain; il s'agit du divorce du roi de France Philippe Ier.

Le caractère naturellement doux du Pape reculait devant l'emploi des moyens extrêmes; jamais il ne lança de foudres spirituelles qu'après avoir épuisé les avertissements, les remontrances et les menaces. Mais, alors, nulle considération ne pouvait arrêter le cours de sa justice, d'autant plus redoutée qu'elle était plus lente à frapper. Jeté au milieu des circonstances les plus critiques, contraint, ce semble, de se ménager les faveurs des maîtres du pouvoir pour se garantir des entreprises de l'Empereur et de ses partisans, on ne vit jamais le Pape céder à leurs volontés criminelles; considérant comme indigne

d'une âme élevée d'acheter une alliance au prix d'une faiblesse : la conduite qu'il tint vis-à-vis de Philippe en offre le plus éclatant témoignage.

Le roi, à peine âgé de quinze ans, trahi par la fortune dans la mémorable journée de Cassel, dut accepter la paix du comte Robert de Flandre, son vainqueur, en même temps que la main de Berthe, sa belle-fille[1]. Durant de longues années, les qualités de la jeune reine firent oublier à Philippe les revers de ses armes, et, de cette union qu'aucun nuage n'avait troublée, il naquit quatre enfants[2]. Mais vint un jour où les passions du roi mal éteintes se réveillèrent et causèrent un grand scandale. « Dégoûté de Berthe, il la fit jeter en prison, dans un fort castel qui a nom Montreuil-sur-Mer, pour s'abandonner à luxure, qui par trop étoit honteuse chose à si grand homme[3]. » Il fallait un prétexte pour expliquer cette mesure violente contre une femme entourée du respect de ses contemporains; Philippe invoque donc un degré de parenté prohibé par les canons de l'Église et l'urgence de mettre sa conscience en repos par un prompt divorce. Tandis que des légistes experts à faire valoir ces vains subterfuges prêtent leur criminelle complaisance à cette œuvre inique, le roi s'éprend tout à coup de la comtesse d'Anjou qui passait pour la plus belle personne de France. Bertrade, fille du comte Si-

[1] Berthe était la fille de Florent, duc de Frise et de Hollande, et de Gertrude de Saxe.

[2] Louis VI qui succéda à son père, Henri mort jeune, Charles en mémoire duquel Louis VI fonda l'abbaye de Charlieu en 1136, et Constance mariée : 1° à Hugues de Champagne, 2° à Boémond, duc de Tarente et prince d'Antioche.

[3] *Grandes chroniq. de France.*

mon de Montfort, aussi séduisante qu'ambitieuse, s'accommodait mal de l'humeur acariâtre du vieux Foulques, son mari. Se sachant donc aimée du roi de France, la comtesse mit ses charmes au service de sa fiévreuse ambition; elle dépêcha un officier de sa maison auprès de Philippe pour l'inviter à se rendre à Tours. Celui-ci n'eut garde d'y manquer et vint passer les fêtes pascales en Touraine. A la suite de cette entrevue, il s'établit entre les deux amants une correspondance active, dans le but de favoriser leur prompt rapprochement. Le 4 juin 1092, veille de la Pentecôte, la ville de Tours apprit avec stupeur que des hommes armés, étant entrés dans l'église de Saint-Jean au moment où les chanoines de Saint-Martin bénissaient les fonts sacrés, s'étaient emparé de la comtesse d'Anjou. Bertrade avait feint de se défendre, mais elle ne désirait rien tant que la réussite de cet audacieux coup de main. Aux portes de l'église, des cavaliers du roi Philippe attendaient la coupable épouse, et de rapides chevaux l'emportèrent avec son escorte vers Orléans, loin des terres de Foulques le Réchin[1].

Cependant le roi, qui faisait enlever de la sorte la femme de son parent[2], oubliait qu'une jeune Sicilienne, demandée en mariage par ses ambassadeurs, débarquait sur les côtes de Provence. Elle se nommait Emma; son père, le comte Roger de Sicile, flatté d'une alliance aussi illustre, avait aussitôt équipé une flotte pour conduire

[1] Clarius *in Chronico sancti Petri Vivi Senonensis*. D. Mabil.
[2] Philippe avait avec Foulques le troisième degré de parenté, avec Bertrade le sixième. Mezerai, *Abrégé chronol.*

en France sa fille avec une suite nombreuse et de riches présents. Mais, à la nouvelle de l'aventure de Tours, les capitaines, jugeant que le roi désirait encore plus les trésors que la princesse, levèrent l'ancre et cinglèrent vers la Sicile, laissant Emma à son beau-frère Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse. Ce seigneur la conduisit à Toulouse, où elle regretta avec amertume le diadème de France, sitôt tombé du front de l'infortunée Berthe et si ardemment convoité par la comtesse d'Anjou [1].

A partir de ce moment, la passion du roi, si brusquement déclarée, fut impossible à étouffer et grandit en dépit de la réprobation universelle. Même au milieu de ces temps agités où les lois de la morale étaient souvent transgressées, on voyait avec horreur une reine, mère de plusieurs enfants, jetée du trône dans une prison, tandis que le roi, son mari, enlevait la femme d'un de ses vassaux, déjà fameux lui-même par deux divorces [2]. Les évêques firent entendre des remontrances; Foulques y joignit d'amères récriminations sur l'odieux guet-apens tendu à son honneur : mais Philippe n'écouta pas l'épiscopat et se rit du vieux comte d'Anjou.

[1] Telle est la version du moine Geoffroy Malaterra, VI, 8. Il est d'autant plus probable qu'Emma resta en France, où elle épousa dans la suite Guillaume VI, comte de Clermont. (*Art de vérifier les dates.*) Anquetil et le P. Daniel pensent, au contraire, que le roi Philippe la laissa librement retourner en Sicile, mais ils ajoutent « qu'il prit plus difficilement son parti sur les questions des richesses qu'elle avait apportées. Les antécédents du roi étaient mauvais. Quand on ne dédaigne pas de falsifier la monnaie, on risque fort de trop l'aimer. » Dani., *Histoire de France.*

[2] Foulques avait déjà épousé Hildegarde, fille de Lancelin de Beaugenci, et Hermengarde de Bourbon, fille d'Archambaud le Fort.

Le bruit de cette scandaleuse affaire se répandit bientôt à Rome. Urbain comprit que l'incident survenu à la cour de France, était de nature à compromettre les intérêts les plus sérieux de la chrétienté. On pouvait craindre que Philippe, mécontent de sa fermeté, ne donnât la main à l'Empereur et ouvrît la France au schisme; d'un autre côté, les grands vassaux, indignés de la conduite du roi, pouvaient se soulever et donner le signal d'une guerre civile. En face de cette double alternative, le souverain pontife sursit à toute détermination prématurée; si la justice exigeait qu'il frappât les coupables, la prudence voulait qu'il prît conseil du temps et des circonstances. Il fit donc examiner soigneusement la généalogie de Philippe et de Berthe de Hollande; puis, ayant acquis la certitude de la validité de leur mariage, il écrivit au roi de réparer sa faute, le supplia d'écouter sa voix, le menaça enfin de lui interdire les choses saintes s'il persévérait dans son adultère attachement. Il défendit encore aux évêques d'imposer la couronne royale à Bertrade, qui foulait aux pieds ses devoirs d'épouse et de mère[1].

« On ne sait pas, rapporte Yves de Chartres, toute la peine, toutes les inquiétudes et les angoisses que les malheureuses amours de Philippe coûtèrent au Pape. » L'illustre évêque qui s'exprimait ainsi s'était déclaré le défenseur de la prisonnière de Montreuil, et contestait avec hardiesse au roi de France le droit de fouler aux pieds toutes les lois divines et humaines. La courageuse

[1] Foulques V dit le Jeune était fils de Bertrade; il succéda à son père, le comte d'Anjou, en 1109.

indépendance de sa parole avait rallié presque tout l'épiscopat français.

Le zèle du prélat devenait dangereux. Philippe mit tout en œuvre pour le gagner, bien résolu, s'il refusait, à lui faire sentir tout le poids de sa colère. Il invita donc Yves de Chartres à se rendre à Paris pour assister aux fêtes de son mariage. La réponse de l'évêque est de celles qu'il faut citer : « Ma conscience, que je dois conserver pure devant Dieu, écrivit-il au roi, m'empêche d'accéder à votre désir. J'aimerais mieux être jeté au fond de la mer avec une meule attachée au cou que d'être un sujet de scandale pour les faibles. Ce que je dis n'est pas contre l'obéissance que je vous dois, c'est au contraire pour vous mieux marquer ma fidélité, que je crois devoir vous parler ainsi, persuadé qu'en telle circonstance vous faites grand tort à votre âme et exposez votre royaume à un grand péril. » L'évêque envoya une copie de cette lettre à tous les prélats qu'on avait invités avec lui à la cérémonie du mariage, en les exhortant à ne pas rester « comme des chiens muets, qui n'ont pas le courage d'aboyer[1]. »

Cette noble conduite ne trouva pas partout des imitateurs. Trois évêques sont gravement inculpés d'avoir méconnu les devoirs les plus impérieux de leur conscience. Rome s'était nettement prononcée sur la validité du mariage contracté entre Philippe et Berthe de Hollande ; leur divorce n'avait jamais été reconnu. Bertrade était en outre la femme légitime du comte d'Anjou.

[1] ... Ut ne fierent sicut canes muti latrare non valentes. *Epist.* XIV, *Conc.* X.

Malgré des obstacles aussi puissants, Guillaume, archevêque de Rouen, eut la témérité de bénir de sa main l'union criminelle du roi, en se faisant assister des évêques Eudes de Bayeux et Hugues de Senlis. Les prélats courtisans furent payés de leur coupable condescendance par de grandes largesses, mais ils n'échappèrent pas à l'interdiction dont les frappa Urbain, qui ne savait jamais pactiser avec l'injustice[1].

A leur tour l'archevêque de Reims et ses suffragants furent sévèrement blâmés de n'avoir pas protesté contre ce scandaleux mariage. Au milieu des reproches que leur adresse le Pape, on découvre la beauté de son âme et la grandeur de son caractère : « Si vous étiez bien pénétré, dit-il, des devoirs que vous impose le sacerdoce, nous n'aurions pas eu la douleur d'apprendre qu'un si grand attentat est resté impuni. Étant établis comme des sentinelles pour veiller sur la maison d'Israël, vous deviez annoncer aux impies leur crime et vous opposer

[1] Orderic Vital déclare qu'Eudes de Bayeux, en récompense de sa déplorable complaisance, reçut de Philippe les revenus de plusieurs églises. Guillaume de Malmesbury prétend que la bénédiction nuptiale fut donnée par l'archevêque Guillaume Ier, de Rouen, qui fut suspendu de ses fonctions épiscopales par Urbain, et absous plus tard à la sollicitation de saint Anselme. Pascal II l'interdit de nouveau; il mourut en 1110. D'un autre côté Urbain, en écrivant à Raynauld du Bellay, lui reproche de n'avoir pas défendu à l'évêque de Senlis, son suffragant, de procéder au mariage du roi. Qui donc bénit cette union sacrilége? Il est difficile de l'affirmer d'une façon absolue en face de ces versions si différentes. Hugues de Flavigny, *in Chronico Verdunensi*, a écrit que les évêques Philippe de Troie et Gaultier de Metz s'offrirent au roi pour cette cérémonie. Au milieu de ces incertitudes on ne saurait douter que Philippe et Bertrade ne vendissent les évêchés et les abbayes, comme le prouve Yves de Chartres dans ses lettres. *Epist.* LXVI et seq. C'était plus qu'il n'en fallait pour tenter des âmes déloyales.

comme un mur à leurs entreprises. Comment donc avez-vous pu souffrir que le roi d'un si beau royaume ait osé sans pudeur, abjurant la crainte de Dieu, au mépris de l'équité, des lois, des canons, de l'usage constant de l'Église, abandonner son épouse, et, entraîné ensuite par un amour criminel, s'unir la femme de son proche parent? Un pareil attentat annonce que vos églises ne sont pas mieux gouvernées que le royaume, et vous couvre de confusion; car c'est consentir au crime que de ne pas s'y opposer quand on le peut[1]. »

Après la célébration du mariage, on vit la vengeance du roi éclater contre l'évêque de Chartres. Philippe le cite à son tribunal, le condamne pour crime de lèse-majesté, et livre les terres de son église au pillage. Enfin, par son ordre, Hugues du Puiset, vicomte de Chartres, s'empare d'Yves, qu'il jette en prison. Ces violences agitèrent les esprits sans aucun profit. Il fallut la voix du prélat captif pour arrêter les bourgeois prêts à se soulever : « Ce n'est pas en brûlant des maisons et en pillant des pauvres que vous apaiserez Dieu, disait le saint évêque, vous ne ferez que l'irriter, et, sans son bon plaisir, ni vous ni personne ne pourra me délivrer[2]. » Cependant le roi crut atténuer l'effet de ces mesures fâcheuses en convoquant les évêques à Reims, au mois de septembre 1093. Il avait surtout en vue de gagner du temps en éloignant l'excommunication suspendue sur sa tête. Quelques évêques se présentèrent[3]; Richer, métropolitain de Sens,

[1] Labbe, I, x : *Epist.* xxxv, p. 463. La lettre est du 27 octobre 1092. Philippe avait répudié Berthe en 1091.

[2] *Epist.* xx.

[3] Assistèrent à ce synode l'archevêque de Tours Rodulphe, les évêques

froissé que le synode se tînt hors de sa province, vint le dernier, et seulement sur les prières pressantes du roi. On sait que Philippe fut présent aux délibérations de l'assemblée, mais on ignore ce qui fut statué. Il est certain qu'on usa de ménagements extrêmes à son endroit; car Yves déclare dans une de ses lettres que, si l'épiscopat s'était montré aussi ferme que lui, on eût guéri l'aveuglement du roi.

IV

Durant l'année qui suivit[1], la reine Berthe vint à mourir; mais la situation du roi n'en fut nullement modifiée, car, pour un obstacle de moins, il restait toujours une difficulté insurmontable, Bertrade étant la femme légitime du comte d'Anjou. Les liens de famille menacés dans ce qu'ils ont de plus sacré, l'enseignement de l'Église méconnu, et la monogamie compromise dans l'avenir des peuples occidentaux, décidèrent enfin le pape à sévir. L'anathème si longtemps différé fut prononcé par Hugues de Lyon, légat apostolique, dans un synode qu'il tint à Autun, le 16 octobre 1094, sur les terres et sous la protection du duc Eudes de Bourgogne. La sentence retrancha de l'Église le roi de France et Bertrade de Montfort. Le mariage fut pleinement dissous, et les époux tenus de se séparer[2]. C'était alors un événement fort

Geoffroy de Paris, Gauthier de Metz, Hugo de Soissons, Hélinand de Laon, Rabod de Noyon, Gervin d'Amiens et Hugues de Senlis.

[1] C'était en 1094.

[2] Le texte de cette sentence, qu'il eût été intéressant de reproduire, se trouve perdu.

grave qu'un roi exclu de la communion des fidèles. La souveraineté jetait un si vif éclat, elle apparaissait si haut placée; l'anathème était de son côté un châtiment si redouté, que, lorsqu'il frappait une tête couronnée, il couvrait de deuil le royaume entier.

D'après les maximes du droit public au moyen âge, l'excommunication entraînait avec elle des effets temporels dont le plus considérable était la perte de toute dignité civile et honorifique. Ce principe si universellement admis n'exceptait personne; tout privilége disparaissait devant cette sanction pénale; et le souverain devenait l'égal de ses sujets, par cette raison que la majesté royale se trouvait en quelque sorte momentanément séparée de la personne du souverain excommunié.

Philippe, fort inquiet de ces conséquences extrêmes, s'efforça de s'y soustraire en employant tour à tour les menaces et les promesses. Malgré son inflexible ténacité, il n'osa, pendant tout le temps qu'il fut sous le coup des censures, ceindre la couronne ni revêtir les insignes de la royauté. Passait-il auprès d'une place forte ou d'une ville, les cloches devenaient muettes, le chant des clercs était aussitôt suspendu [1]. En public aussi bien qu'en face de ses serviteurs, l'excommunié était couvert d'une lèpre morale qu'il traînait partout avec lui, jusqu'à ce qu'il eût satisfait à l'Église, toujours prête à recevoir dans son sein les coupables repentants. Il est juste d'ajouter que le roi Philippe, frappé par le pape légitime, eut bien quelque mérite à ne pas se jeter dans le parti des schis-

[1] Si oppidum vel urbem advenisset, cessabat omnis clangor campanarum et generalis cantus clericorum. Orderic Vital, *Hist. eccles.*, VIII.

matiques; le pontife lui en sut gré et remit l'examen de sa cause au concile de Plaisance.

Qu'on se garde bien de croire qu'il y ait eu faiblesse ou calcul de la part d'Urbain, comme l'a insinué Hugues de Flavigny[1]. « L'arc resta tendu et le glaive tiré, » suivant la belle expression d'Yves de Chartres[2]. Savoir attendre quand tout dépend de la volonté de l'homme; savoir suspendre la menace pour laisser à l'effervescence des passions le temps de s'assoupir; ne jamais donner gain de cause au crime, mais atténuer les effets prévus de la résistance quand il faut frapper : tel est le secret de cette politique ferme et prudente que n'ont pas dédaigné les plus grands pontifes avant et après Urbain II.

L'enchaînement des faits nous force à revenir au synode de Reims, qui fut signalé par d'importantes mesures.

On se rappelle que l'évêque d'Arras, après avoir reçu la consécration épiscopale à Rome, était rentré en France pour prendre possession de son siége le jour de la Pentecôte. Comme suffragant de la seconde Belgique, il avait négligé jusqu'alors de faire sa soumission à son métropolitain. Il comparut donc aux sessions du synode pour remplir cette formalité en prêtant le serment canonique[3]. Rien n'y mettant plus obstacle, Raynauld lut

[1] *In Chronic. Verdunens.*

[2] *Epist.* XLVI.

[3] Les prérogatives des métropolitains à l'égard des évêques de leur province consistaient : 1° à approuver leur élection; 2° à recevoir leur profession de foi; 3° à connaître de la translation de leurs suffragants et des raisons pour lesquelles ils passaient d'un évêché à un autre; 4° à corriger leurs abus; 5° à visiter leurs diocèses; 6° à convoquer les synodes provinciaux.

la bulle qui séparait à jamais les deux églises d'Arras et de Cambrai. Tous les assistants la confirmèrent, excepté l'archidiacre Manassès, qui venait d'être subrogé à Gauthier, évêque de Cambrai [1]. Mis en demeure de recevoir prochainement la consécration épiscopale et les ordres sacrés, Manassès répond en réclamant impérieusement l'évêché d'Arras. A ces mots, l'archevêque de Reims, se tournant de son côté, lui dit avec fermeté : « Manassès, voulez-vous encourir l'anathème du siége apostolique en devenant le violateur de ses décrets et de ses constitutions? » Ces paroles sévères firent rentrer dans le devoir l'ambitieux archidiacre; il reconnut sa faute et fut absous immédiatement.

Dans l'assemblée qui se tint la même année à Autun, le légat apostolique, Hugues de Lyon, rappela de nouveau que la ville d'Arras n'était plus soumise pour le spirituel à l'évêché de Cambrai; il écrivit dans ce sens au comte de Flandre, pour l'exhorter à rendre au nouveau diocèse tous les domaines qui en dépendaient avant sa suppression.

Pour terminer cette série d'inextricables difficultés, et calmer les intérêts froissés des deux villes rivales, il fallut la présence et l'autorité du souverain pontife. « A la fin du concile de Tours, en 1096, dit Marlot, dont nous reproduisons les paroles, Urbain, ayant commandé le silence, se leva sur son séant, et, haranguant

[1] Gualcher ou Gaultier, chanoine de Cambrai, avait été déposé pour différents vices d'élection et surtout pour avoir reçu l'investiture des mains de l'empereur Henri IV excommunié. Le concile de Clermont confirma la sentence.

l'assemblée, il déclara hautement qu'il lui était permis de diviser un évêché en deux, et pareillement d'unir, séparer les abbayes, changer les congrégations, distraire les dépendances, et faire autres choses semblables, lorsque la raison et l'utilité de l'Église le requéraient; ce qu'il prouva être licite tant par l'autorité apostolique et les conciles que par l'exemple de ses prédécesseurs[1]. » Muni d'instructions particulières, Raynauld du Bellay fit plusieurs voyages en Artois, où il délimita la circonscription des deux diocèses d'Arras et de Cambrai, afin d'éviter tous les désordres qui pourraient renaître à l'avenir. Telle fut l'issue de cette longue et délicate affaire.

V

Tandis que la prépondérance du saint-siége se développait graduellement en France, par la réforme des abus et le maintien des lois religieuses et sociales, l'Italie entrait à son tour dans une phase de réaction contre le schisme et la politique impériale. Le parti de la comtesse de Toscane, le parti des vrais Italiens, avait singulièrement grandi sous la mâle impulsion qu'elle lui avait imprimée. Diplomate habile, Mathilde avait su enchaîner à sa cause le duc Guelfe et les Bavarois. « Semblable aux anciennes amazones, oubliant la faiblesse de son sexe, elle se jetait au milieu des bataillons couverts de fer[2], » qu'elle dispersait par sa valeur.

[1] *Metropol. Remens. histor.*

[2] Oblita sexus, nec dispar antiquis amazonibus, ferrata virorum agmina in bellum agebat femina. Willelm. Malmesbur.

Bien différente était la situation de Henri IV. Abandonné par l'impératrice Praxède, victime de ses violences brutales, il voyait encore ses armées réduites par de grands désastres. Son crédit chancelait; partout son influence s'amoindrissait; le schisme, son arme favorite, ne faisait plus d'adeptes. Enfin, les populations, fatiguées de la guerre, murmuraient contre les exactions continuelles. Quant à Guibert, entouré d'une poignée de bandits, il trônait encore au Vatican, pillant et rançonnant la campagne romaine; mais son autorité ne dépassait pas les terres qu'il ravageait. Or cette désaffection générale fit naître un nouveau parti qui se grossit de tous les catholiques allemands, mécontents d'obéir à un souverain retranché de l'Église, à qui l'on reprochait encore « les folles dépravations d'Héliogabale et de Néron[1]. » Ils tournèrent naturellement les yeux vers Conrad, qui avait fui la cour impériale, en protestant contre les outrages infligés à sa belle-mère et les excès commis par son père. Le fils devint rebelle pour ne pas rester un complaisant indigne. L'adroite Mathilde sut mettre à profit ces dispositions; elle l'accueillit avec empressement et négocia son mariage avec Constance, fille du comte Roger de Sicile[2]. Le Pape, consulté sur cette alliance, la goûta fort; il écrivit au comte « qu'il lui serait fort avantageux d'unir sa fille au jeune Conrad, » ajoutant, que « ce prince injustement dépouillé par son père, à cause de son orthodoxie, trouverait en lui l'appui et les res-

[1] *Grande Italienne*, par Am. Renée.

[2] Elle était sœur d'Emma, demandée en mariage par Philippe I[er] Gauf. Malaterr.

sources nécessaires pour continuer à défendre la cause de l'Église[1]. » A la suite d'habiles négociations, le mariage fut célébré en grande pompe à Pise, où s'était rendue la jeune Sicilienne avec d'immenses trésors[2]. Mathilde ne s'en tint pas à ce premier succès. Voulant porter un dernier coup à la fortune de l'empereur, son implacable ennemi, elle résolut de faire passer la couronne impériale sur le front de Conrad, qu'on retrouve mêlé aux graves événements de l'année 1093, avec le titre de roi d'Italie. Il est important d'expliquer ici quelle part revient au Pape dans le conflit qui s'éleva à ce sujet entre Henri IV et son fils.

En dépit des foudres pontificales si justement encourues, l'empereur n'avait pas abdiqué. Déposé une seconde fois, dans la diète de Goslar, par les barons allemands, il avait battu ses rivaux et ressaisi bientôt le sceptre avec le pouvoir. Mais sa rébellion obstinée contre le successeur légitime de Pierre, l'explosion du schisme dont il était l'âme et Guibert le grand prêtre, l'avait fait bannir de l'Église, où il n'était jamais rentré. Or, si l'on envisage l'Église comme une société publique universellement reconnue, elle avait le droit d'exclure et de punir les violateurs de ses lois. C'est là toute la théorie de l'excommunication, quoi qu'en aient dit ses détracteurs. Ce pouvoir, que les coupables eux-mêmes ne contestaient

[1] Rogerio scripsit sibi magno honori et proficuo futurum, si filia filio regis futuro sponso jungatur; et juvenis sanctæ Romanæ Ecclesiæ fidelitate adhærens, sed sumptibus quibus contra patrem, qui eum injuste oppugnabat, minus sufficiens quos pater cum filia daret, viribus auctus ad debellandos inimicos sanctæ Ecclesiæ prævaleret. Gaudef. Malat., IV.

[2] Cum inaudita pecuria.

pas, se trouve clairement défini dans les monuments les plus anciens du droit germanique, codifié moins d'un siècle après l'événement dont nous parlons. On y voit que l'empereur tient son autorité temporelle du Pape, et qu'à ce titre il doit, comme tous les autres princes, employer sa puissance à faire rendre au Pape l'obéissance qui lui est due. Ce fait était si bien admis comme partie intégrante du droit public, que l'empereur élu ne se trouvait revêtu de la plénitude du pouvoir qu'après sa consécration par l'évêque de Rome. Mais, aussitôt cette cérémonie accomplie, le roi des Romains devenait justiciable du Pape dans trois circonstances : lorsqu'il doutait de la foi catholique, lorsqu'il quittait sa légitime épouse, ou bien quand il venait à détruire les églises ou les lieux saints. Ainsi le voulaient les lois de Saxe et de Souabe[1].

Ce témoignage prouve donc que les Papes, en excommuniant l'empereur, n'agissaient pas arbitrairement, mais exerçaient un droit incontestable en vertu des prérogatives qui leur étaient universellement dévolues. Quelqu'énorme que nous paraisse l'excommunication dans ses résultats civils, ils étaient la conséquence naturelle de la puissance arbitrale que l'on reconnaissait d'un commun accord à l'Église, dans les conflits qui agitaient à tout instant la société. N'est-il pas évident que les rois et les princes, en demandant au chef de la chrétienté de sanctionner leur pouvoir, en se montrant ja-

[1] Juris Alamannici seu Suevicii apud Seuckenberg. Voir l'ouvrage si remarquable de M. l'abbé Gosselin : *Pouvoir des Papes sur les souverains du moyen âge*, Paris, 1839.

loux de tenir leur puissance de l'évêque de Rome, l'autorisaient par cela même à les priver de leur dignité quand ils avaient forfait aux lois divines et humaines? Henri IV en offre un exemple frappant, lorsqu'il envoyait au Pape Grégoire VII des députés pour obtenir d'être absous, avec mission d'insister particulièrement sur ce que, le jour anniversaire de son excommunication approchant, il serait jugé indigne de la couronne et du pouvoir, selon les lois de l'empire, s'il ne rentrait dans l'Église avant cette époque[1]. Il y avait donc connexité entre l'excommunication et la déchéance des droits politiques, par suite de cette action régulatrice et souveraine que, dans certains cas déterminés, le pouvoir spirituel exerçait, au nom de Dieu, sur les pouvoirs séculiers. Ces derniers lui demandaient en échange cette force et cette action morale qui leur assuraient le respect des peuples. Toutefois l'Église, pour tempérer ce qu'avait d'excessif cette pénalité, accordait un délai d'un an aux princes frappés d'anathème avant d'encourir la perte de leur puissance politique; ils pouvaient de la sorte sauver leur autorité par l'absolution de leurs crimes, et maintenir dans l'obéissance les grands vassaux, pressés de saisir une occasion de révolte. Ce délai passé, le Pape n'était plus maître de suspendre les conséquences civiles et politiques de l'excommunication.

C'est ce qui arriva précisément sous l'empereur Henri IV. Sa résistance opiniâtre aux prières et aux menaces d'Urbain II, les foudres qui l'avaient frappé sans

[1] Chron. de Lambert d'Aschaffenbourg.

le réduire; enfin son double caractère d'excommunié et de relaps, le faisaient considérer par ses sujets comme déchu du trône. Telle était la situation quand Conrad voulut prendre les lambeaux de la pourpre impériale mise à l'encan par les seigneurs allemands[1]. Il ne les porta pas longtemps, comme on le sait, car la mort les lui arracha en 1101. Que Conrad ait manqué aux devoirs qu'un père est en droit d'exiger de son fils, nous n'avons pas à l'examiner ici. Mais l'historien impartial se sent désarmer en songeant aux crimes de l'empereur et aux circonstances si graves où son fils se trouvait placé[2]. Pour qui comprend le moyen âge, Urbain ne pouvait pas faire une opposition sérieuse à la candidature de Conrad, établie dans l'ordre naturel d'hérédité. En outre, l'inébranlable fidélité de ses croyances religieuses méritait quelque considération : aussi le Pape, à l'issue du concile de Plaisance, le reçut comme un fils de la sainte Église lorsqu'il vint à Crémone lui prêter fidélité « sur sa vie et sur ses membres[3], » en s'offrant de l'accompagner jusqu'aux pieds des Alpes. Dans cette entrevue, dit Bertold : « Urbain lui promit aide et conseil pour obtenir le royaume et la couronne impériale, mais en présence du peuple, sous la réserve des justes droits de l'Église et des statuts apostoliques; notamment en ce qui concerne les investitures dans les fonctions spiri-

[1] On se rappelle sans doute que Hermann de Luxembourg et le margrave Ecbert de Thuringe s'étaient déjà montrés les compétiteurs de Henri IV dans des circonstances analogues (1081-89).

[2] « C'est aux seuls crimes du père qu'il faut attribuer la défection du fils, » dit le chapelain de la comtesse Mathilde, Domnizo.

[3] ... Fecit fidelitatem juramento de vita et de membris.

tuelles, qui ne peuvent être usurpées par un laïque[1]. »

Ce texte suffit pleinement pour établir que, conformément aux idées du temps, Urbain, en donnant son appui à Conrad, ne transigeait en aucune façon avec ses devoirs de chrétien, de légiste et de pontife; mais qu'il se bornait à remplir une vacance hautement reconnue en droit par les peuples eux-mêmes, en appelant le légitime héritier et en le soumettant à toutes les restrictions imposées à ses prédécesseurs[2].

VI

Urbain passa les derniers jours de l'année 1094 en Toscane auprès de l'archevêque de Pise, Daibert, qui par sa modération et sa fermeté avait puissamment contribué à paralyser les ravages du schisme dans cette contrée. En reconnaissance des services rendus par ce prélat et de l'attachement des Pisans au Saint-Siége, le Pape avait inféodé l'île de Corse à l'église de Pise, qu'il avait en outre élevée au rang de métropole[3]. La bulle qui consa-

[1] Urbanus vero recepit illum (Couradem) in filium sanctæ Romanæ Ecclesiæ, eique consilium et adjutorium ad obtinendum regnum, et coronam imperii adquirendam coram populo firmissime promisit, salva quidem justitia illius Ecclesiæ et statutis apostolicis, maxime de investituris in spiritualibus officiis a laico non usurpandis. Berlold.

[2] L'historien moderne de la comtesse de Toscane, en touchant à ce point d'histoire, a jugé avec impartialité la conduite du Pape dans cette délicate affaire. Voir Améd. Renée.

[3] Cinq évêchés relevaient autrefois en Corse de la métropole de Pise : Ajaccio, Aleria, Mariana, Accia ou Nebbio et Sagona. Toutes ces dernières villes sont aujourd'hui détruites ou ruinées. Ajaccio seule est restée en possession de son siége épiscopal. Ughel, *Ital. sacr.*

crait cette donation est ainsi conçue : « Toutes les îles, dit le Pape, sont de droit public d'après les lois; il est certain que l'empereur Constantin les a données à saint Pierre et à ses vicaires, mais que, par suite du malheur des temps, l'Église a perdu la propriété de quelques-unes : toutefois, suivant les maximes des lois et des canons, ni la division des royaumes, ni la longue possession, ne peuvent la priver de ses droits. Ainsi, quoique l'île de Corse se soit soustraite pendant longtemps à l'obéissance de l'Église romaine, on sait néanmoins que Grégoire VII, notre prédécesseur, y est rentré. C'est pourquoi, à la prière de notre cher frère Daibert, évêque de Pise, de ses nobles citoyens et de la très-chère fille de Saint-Pierre, la comtesse Mathilde, nous donnons cette île à l'église de Pise, pour en jouir tant qu'elle aura un évêque légitime et qu'elle demeurera fidèle à l'Église romaine, à la charge de payer tous les ans, au palais de Latran, cinquante livres, monnaie de Lucques [1]. »

En quittant les États de la comtesse Mathilde, le pape se rendit à Bologne, où il fut salué par les acclamations chaleureuses d'un peuple solidement attaché à l'orthodoxie. Avant de s'éloigner de cette cité, alors une des plus florissantes de l'Italie, on le contraignit d'accepter une garde d'honneur composée de trois compagnies de gens à cheval [2]. Cette escorte, qui devait protéger et assurer sa marche, ne le quitta qu'à Clermont. Urbain se dirigea ensuite vers Guastalla, où il tint, dit-on, un concile du-

[1] Cette bulle fut donnée à Bénévent le 28 juin 1091. Baroni. Rhorbach. *Hist. de l'Église*, XIV.

[2] *Historia Bononiæ*; Ghirardaccu s. *Œuvres posth.*

rant lequel il composa la préface de la bienheureuse Vierge Marie. L'Église a toujours respecté la sublime improvisation qui s'échappa de la bouche du pontife pendant qu'il célébrait les saints mystères dans l'église de Sainte-Marie de Campanie[1].

Enfin il séjourna à Canosse, dans la forteresse si célèbre de son alliée la comtesse de Toscane, jusqu'au retour des courriers envoyés auprès des évêques de France, d'Allemagne et de la haute Italie, afin de les avertir de se rendre en toute hâte à Plaisance pour y tenir un concile.

Vers la fin de février 1095, il arriva dans cette ville, dit Bertold, une multitude telle, qu'aucune église, édifice ou place ne fut assez vaste pour la contenir. Aussi fut-on réduit à ouvrir le concile dans une vallée voisine de la cité, où se réunirent bientôt deux cents évêques, quatre mille clercs et trente mille laïques. On était au 1er mars quand la première session commença; il y en eut huit.

Parmi les personnages éminents qui parurent à Plaisance, on doit citer Bruno, venu des montagnes de la Calabre, à la demande du Pape, la comtesse Mathilde, puis l'impératrice Praxède. La malheureuse princesse révéla, sans doute la rougeur sur le front et avec un indécible embarras, les sauvages colères de son époux, qui osait, en outre, dans ses honteuses orgies, l'exposer aux

[1] Voir de Vert, *Cérémonies de l'Église*, I, 118. Voici les paroles qui sont attribuées au pape Urbain : « Et te in veneratione beatæ Mariæ Virginis collaudare, benedicere et prædicare; quæ et Unigenitum tuum sancti Spiritus obumbratione concepit, et virginitatis gloria permanente huic mundo lumen æternum effudit Jesum Christum, » etc.

outrages les plus infâmes[1]. Après cette lamentable confession, qui augmenta la haine des assistants contre l'empereur, les Pères déclarèrent le mariage de la reine dissous. Le Pape, qui connaissait toutes les douleurs supportées par Praxède et sa résignation chrétienne, la dispensa de la pénitence publique qu'on avait coutume d'infliger en pareil cas aux crimes scandaleux; il ne cessa en toute occasion « de l'entourer de soins, de consolations et de respect; à l'exemple de Grégoire VII, il semblait se complaire dans ce rôle de vigilante et tendre protection que Grégoire avait pris à l'égard de la femme, de l'épouse faible et opprimée[2]. » Praxède, à qui le monde inspirait un insurmontable dégoût, se retira dans un monastère en Russie, où elle mourut saintement.

On entendit ensuite une députation du roi de France Philippe, qui sollicitait un nouveau sursis pour l'anathème dont l'avaient frappé les évêques réunis à Autun. Le Pape voulut bien faire droit à cette requête en retenant encore jusqu'aux fêtes de la Pentecôte les effets de l'excommunication. Mais l'archevêque de Lyon, légat du Saint-Siége, ne put trouver grâce pour sa négligence à paraître au concile où il ne s'était pas fait représenter. Il fut suspendu de ses importantes fonctions. On peut

[1] Secessum ab Henrico imperatoro approbaverunt Patres, cum ab ea audiissent varias contumelias et inauditas fornicationum spurcitias quas a marito passa fuerat. (*Chron. Saxonic.*) Voici ce que rapporte Dodechin : « At ex ea occasione discimus Adelaidi (seu Praxedi), reginæ uxori Henrici contigisse, quam eo usque odio tunc habuisse imperator dicitur, ut eam aulicis suis, immo et ipsi Conrado, deshonestandam prodiderit... »

[2] *Grande Italienne*, par Am. Renée.

juger par ce fait combien la discipline était sévère, puisque le titre de conseiller du pape ne mettait pas à couvert des censures les prélats oublieux de leurs devoirs.

Un des épisodes les plus intéressants du concile fut soulevé par la présence des ambassadeurs d'Alexis Comnène. Il firent un tableau navrant de la situation de l'Orient. Le sang des chrétiens y coulait à longs flots sous le cimeterre musulman. Le berceau de la chrétienté retentissait des cris désespérés des victimes échappées à la mort. Enfin les barbares, après avoir arraché les plus belles provinces de l'empire, ne rencontraient plus d'autre digue à leurs envahissements que les remparts de l'antique Byzance. Au nom de la religion du Christ, ils demandaient la prompte intervention des nations occidentales et la protection du chef de l'Église. Si ces lugubres récits, se mêlant aux chaleureux accents d'Urbain, ne réveillèrent pas davantage les sympathies des masses à Plaisance, ils furent au moins les préludes de la fameuse expédition accueillie avec tant d'enthousiasme en France. Pour la première fois apparaissait dans une grande assemblée la figure touchante de Pierre l'Ermite. Vieil homme d'armes du pays d'Amienois, il s'était fait pèlerin pour expier plus rudement ses fautes passées. Dans ses voyages d'outre-mer, il avait gémi de l'horrible oppression qui pesait sur les lieux saints. Dès lors sa vocation se déclara; il se promit d'user ses forces, sa vie tout entière, pour rendre à ces contrées leur liberté et leur splendeur. Une si noble entreprise se recommandait d'elle-même au puissant patronage d'Urbain; il encouragea donc l'ardent prosélytisme de Pierre

des Acheries, qui se mit à parcourir diverses provinces en appelant les populations à la guerre contre les infidèles.

Outre le côté politique du concile, il y en eut un autre exclusivement religieux. On fulmina l'anathème contre les Nicolaïtes, ces prêtres qui voulaient introduire dans l'Église les souillures d'une vie déréglée. Les doctrines de Bérenger, archidiacre de Tours, dont la science et les erreurs avaient étonné le monde, y furent condamnées. On déclara unanimement que, lorsque le pain et le vin sont consacrés sur l'autel, ils sont changés non pas fictivement, mais essentiellement et en vérité au corps et au sang du Christ rédempteur.

D'autres canons raffermirent la discipline ecclésiastique : il fut statué qu'à l'avenir le clergé ne pourrait rien exiger pour conférer le chrême baptismal ou pour rendre les honneurs de la sépulture chrétienne. Enfin un décret spécial régla le jeûne des quatre-temps aux époques auxquelles il s'observe encore de nos jours[1].

Aussitôt après la clôture du concile, quand cette foule immense d'évêques, d'abbés et de clercs eut pris congé du Pape, emportant un précieux souvenir de sa justice, une crainte salutaire de sa fermeté, Urbain, resté à Plaisance, se vit entouré de ces innombrables affaires que la chrétienté apportait sans cesse à ses pieds. On a dit avec raison que le souverain pontife était alors l'axe pondérateur autour duquel se mouvait la société, le foyer rayonnant au loin la chaleur et la lumière, et surtout le cœur d'où le sang et la vie s'épanchaient dans les mille artères de cet immense corps qu'on appelait l'Église.

[1] *Conc.*, X, 501.

Toute affaire, quelle qu'elle fût, pouvait être portée devant le siége apostolique; tout homme, fût-il roi ou serf, venait y défendre ses droits méconnus ou violés, et la même autorité qui jugeait le souverain affranchissait le serf ou déposait dans son cœur de douces paroles d'espérance. Tantôt, dans une lettre empreinte d'une joie véritable, Urbain annonçait aux habitants de Verdun qu'ils devaient considérer désormais comme leur évêque légitime Richer, qui venait d'abjurer le schisme entre les mains de l'archevêque de Lyon[1]. Tantôt il reconnaissait le zèle que les religieux de Saint-Victor de Marseille apportaient dans la pratique de la vie claustrale, en leur octroyant des faveurs toutes particulières[2]. Que dire du diplôme qu'il adressait au roi don Pèdre I d'Aragon? Il reflète les ardeurs d'une âme élevée désireuse de voir la croix du Christ remplacer le croissant des Sarrasins sur le faîte des mosquées; il encourage de toutes ses forces le roi dans la noble mission qu'il a entreprise de délivrer son pays des infidèles; il le conjure de ne pas se laisser abattre par les difficultés que lui ont suscitées certains évêques, et le remercie du tribut volontaire que lui ont apporté ses ambassadeurs[3].

Ayant appris qu'à Toulouse le comte Guillaume IV donnait l'exemple alors bien rare d'un seigneur puissant se montrant tout à la fois bienfaiteur des abbayes et

[1] *Histor. Virdunens. episcopor.*, t. XII, *Spicileg. Acher.*

[2] Ann. 1095.

[3] Les documents ne nous disent pas à combien s'élevait cette somm déjà consentie par Sanche Ramirez; mais sous le pontificat d'Innocent III le tribut annuel, payé par les rois d'Aragon, était de deux cent cinquant *massemutines*, monnaie arabe alors fort répandue en Espagne.

médiateur de leurs différends, le Pape lui écrit pour le remercier de ses libéralités à l'égard des monastères, et le félicite d'avoir empêché par sa fermeté qu'on chassât les abbés de Moissac, de Lézai, pour leur substituer des hommes sans mérite et sans vertu. C'est à cette époque que remonte le privilége accordé à Guillaume de Toulouse de se faire inhumer lui et les siens dans l'église de Sainte-Marie de la Daurade[1]. En basse Auvergne, ce sont les moines de Billiom qui ont mérité la colère d'Urbain pour avoir, par un monstrueux sacrilége, dépouillé le prieuré de Saint-Loup de ses ornements sacrés[2].

Le mouvement si marqué vers la vie monastique qui caractérise cette époque se fait sentir surtout en France. Quelques évêques, il est vrai, le favorisèrent par leurs encouragements, les hauts barons par leurs largesses, enfin les Papes en assurèrent le développement par une protection éclairée. Mais, à côté de cette manifestation religieuse, on rencontrait de grands désordres dans le clergé séculier. Rude et grossier comme les populations au milieu desquelles il vivait, loin de spiritualiser leurs

[1] On vit longtemps dans l'église de la *Daurade* (deaurata) une épitaphe qui rappelait la mémoire de cet événement :

Vir sacer Urbanus Romanus Papa secundus
Esse cimeterium præcipit hoc comitum.
Insuper, ut didici, jubet illos hic sepeliri,
Sacro mandato civibus inde dato.

Un rescrit de Pascal II confirma aux comtes de Toulouse le droit d'inhumation seigneuriale dans cette église à l'exclusion même des évêques et des autres seigneurs dont les sépultures étaient placées à Saint-Sernin. *Œuvr. posth.*, III, 167.

[2] Ann. 1095; il dépendait de Cluny.

croyances, il partageait leurs penchants sensuels. Presque partout les chapitres avaient abandonné la vie commune comme une contrainte pénible et insupportable. Le mal avait été attaqué avec des chances diverses de succès en Angleterre par Dunstan, archevêque de Cantorbéry; en Italie, par Hildebrand, Otton, évêque d'Ostie, et Pierre Damien. Le remède le plus efficace consistait dans une discipline paternelle, mais ferme, épurant les mœurs, stimulant les études et relevant les clercs à la hauteur de leur véritable mission. Aussi, chaque fois que l'épiscopat voulait recourir à ces réformes, il était sûr de trouver un puissant appui dans le siége apostolique. A Maguelone, les chanoines ayant embrassé, à l'instigation de leur évêque, la règle de saint Augustin, reçurent de grands priviléges, aiguillon nécessaire aux époques d'attiédissement; à Toul, l'évêque Lutolphe obtint de semblables faveurs pour une congrégation qu'il avait fondée en l'honneur du pape Léon IX[1], ayant pour but d'assujettir les chanoines à une vie régulière sous la conduite d'un prévôt.

Cette réforme se répandit dans quelques églises de France où elle produisit les meilleurs résultats. Les chanoines s'assujettirent aux austérités de la vie monastique autant que les fonctions cléricales pouvaient le permettre. Dispensés des vœux de pauvreté et de stabilité, ils suivaient pour le reste une règle où s'alliaient l'enseignement de saint Benoît et de saint Augustin[2].

[1] Brunon Dabo avait occupé le siége de Toul avant d'être pape en 1049.
[2] Vers l'an 1200 les chanoines abandonnèrent presque partout la vie commune et partagèrent les prébendes. Fleury, *Droit ecclés.*, II, 259.

Il est à remarquer que l'on vit à cette époque certains abbés ajouter, aux pouvoirs si étendus qu'ils possédaient déjà, l'usage des ornements épiscopaux. Le premier exemple de cette faveur se rencontre sous le pontificat d'Alexandre II, qui accorda la mitre à l'abbé de Cantorbéry. Cependant les papes du onzième siècle concédèrent avec réserve ces marques de distinction ; peu d'abbés avaient encore le droit d'officier avec la crosse, la mitre et les sandales[1]. Mais Urbain, voulant laisser un témoignage public de sa munificence aux grandes capitales monastiques d'Italie, de France et d'Allemagne, permit aux abbés du Mont-Cassin, de Cluny et de Tegernsée de paraître revêtus des ornements épiscopaux à toutes les grandes solennités de l'Église[2].

VII

La réaction religieuse, qui se développait partout, fut entravée en Angleterre par de sérieux obstacles. Ici se présente naturellement la lutte d'Anselme de Cantorbéry avec le roi Guillaume II et les avantages qu'en retirèrent l'Église et le Pape.

L'humeur bizarre et la cupidité insatiable de Guillaume le Roux auraient plongé son royaume dans le schisme si la Providence n'avait élevé tout à coup une digue infranchissable à ses audacieux projets. L'homme

[1] On ne cite que l'abbé de Saint-Denis, près de Paris, et peut-être celui de Cluny.

[2] *Œuvres posth.*

choisi pour résister à l'aveuglement du roi fut Anselme de Cantorbéry. Né à Aoste, au comté de Saluces en Piémont[1]. Anselme vivait retiré dans la célèbre abbaye du Bec en Normandie, quand il attira l'attention d'un seigneur anglais, Hugues, comte de Chester, qui avait fondé un vaste monastère sur ses domaines. Il supplia Anselme de venir y gouverner les premiers moines. Le religieux refusa d'abord ; mais la maladie du comte le contraignit, malgré sa répugnance, à franchir le détroit pour aller le fortifier dans ses derniers moments. C'est là que l'attendaient les honneurs et les persécutions. Le roi d'Angleterre avait juré à la mort de Lanfranc, l'ami d'Anselme, de ne jamais pourvoir à la vacance du siége épiscopal de Cantorbéry, afin de s'en approprier les revenus pendant sa vie. Mais, par un de ces retours singuliers assez fréquents dans ces temps de foi, Guillaume, en danger de périr et bourrelé de remords, n'avait pas cru pouvoir mieux apaiser la colère divine que de nommer spontanément Anselme à l'archevêché de Cantorbéry. A cette nouvelle, Anselme pâlit d'effroi, et refusa par un secret pressentiment de l'avenir.

Comme on ne gagnait rien sur lui, les évêques anglais réunis intervinrent, en lui démontrant qu'un refus aussi persévérant était opposé aux décrets providentiels. Contraint de se rendre, il déclara hautement devant le roi et tout l'épiscopat qu'il ne reconnaîtrait jamais qu'Urbain pour véritable et légitime successeur de saint Pierre, et qu'il n'obéirait à nul autre qu'à lui.

[1] Son père, Gondulphe, était un seigneur influent. Anselme naquit en 1033.

Cette profession de foi déplut presque autant à Guillaume qu'au clergé anglais, dont les mœurs et l'orthodoxie étaient relachées à ce point que, en refusant d'obéir au pseudo-pape, il n'avait pas voulu reconnaître la suprématie d'Urbain. Il y avait donc deux papes aux yeux de l'Angleterre, sans qu'elle se soumît à aucun; c'est dire où en était arrivé le désordre. Le nouveau prélat apporta dans ses graves fonctions autant d'ardeur qu'il en avait mis à les refuser. Ayant manifesté le désir d'aller à Rome pour y vénérer les reliques des apôtres et faire la demande du pallium, il en parla au roi. Guillaume voulut savoir lequel des deux papes il comptait visiter; au nom d'Urbain, il frémit de colère et s'écria : « qu'il ne le considérait pas comme chef de l'Église, et qu'il n'était d'ailleurs ni dans ses habitudes ni dans celles de ses aïeux de permettre qu'on prononçât le nom du souverain pontife dans son royaume sans son agrément. » L'archevêque lui rappela de son côté le serment qu'il avait prononcé à Rochester au moment de son élection. On convint d'examiner ce différend dans une assemblée d'évêques et de seigneurs. Elle eut lieu à Rochingam en 1095. La défense courageuse de l'archevêque de Cantorbéry et son intrépide fermeté empêchèrent de rien conclure contre lui. On se sépara. Toutefois les évêques, voyant qu'Anselme était tombé en disgrâce, refusaient de lui obéir pour flatter le roi. L'abîme se creusait autour du prélat fidèle; aussi résolut-il de déposer la pourpre, n'ayant plus aucune espérance de fléchir l'irritation de Guillaume, ni d'en obtenir un sauf-conduit pour se rendre à Rome. Tandis qu'il était en proie

à ces tristes pensées, deux clercs envoyés par le roi en Italie pour y découvrir lequel d'Urbain ou de Guibert était le plus puissant, débarquèrent en Angleterre avec le cardinal Gualterius, à qui le Pape avait remis le pallium qu'il destinait à Anselme.

L'envoyé de la cour romaine, conduit auprès du roi, en fut reçu fort courtoisement, dans le dessein de lui extorquer les insignes dont il était porteur. A peine le perfide Guillaume s'en fut-il rendu maître, qu'il annonça à Anselme que le pallium lui serait remis de sa main et au prix de la somme d'argent qu'il aurait dépensée en allant le chercher en Italie. Cependant on recula devant une exaction aussi odieuse. Le cardinal vint alors à Cantorbéry, portant le pallium dans un riche coffret d'argent, l'offrit à Anselme qui s'était avancé à sa rencontre nu-pieds et revêtu des ornements pontificaux, au milieu d'un immense concours de peuple. L'archevêque, l'ayant déposé sur l'autel, le plaça lui-même sur ses épaules[1]. Cette noble conduite le fit échapper à l'ombre même de la simonie, elle eut en outre pour résultat de faire reconnaître publiquement la suprématie d'Urbain[2].

[1] Le pallium est un ornement pontifical exclusivement réservé aux papes, aux cardinaux, patriarches, primats et métropolitains. Les archevêques, trois mois après leur consécration, sont obligés d'en faire la demande à la cour romaine. Le pallium représente une bande de laine blanche qui entoure les épaules avec deux pans qui tombent sur la poitrine et sur le dos. La laine que l'on emploie est prise sur deux agneaux que des religieuses de Sainte-Agnès offrent tous les ans le jour de cette fête pendant qu'on chante à la messe l'*Agnus Dei*. On met le pallium sur les épaules en souvenir de la brebis égarée dont il est question dans l'Évangile et que le bon pasteur rapporta au bercail. (Voir Ducange et dom Thierry Ruin.)

[2] Eadmer, *in Vit. Ansel.*, et Guillaume de Malmesbury, *Anglic. rer. Script.* Il est intéressant de voir dans la lettre que l'archevêque adressa en-

Dès lors la liberté des rapports fut assurée pour quelque temps entre Rome et l'Angleterre. Herbert, chassé de son siége épiscopal à cause de son orthodoxie, revint à Thetford, dans le comté de Norfolk [1]. Guillaume, prieur de Saint-Yves, dans le comté de Huntington, près de Cambridge, récupera les domaines qu'on lui avait enlevés. Enfin les moines de Batailha purent se soustraire à la persécution des clercs d'Execster, qui brisaient les cloches de leur abbaye et ravageaient leurs terres.

Ces succès inattendus remplirent de joie le cœur du Pape. D'un autre côté, les Italiens, lassés de la domination allemande, commençaient à rendre un tardif hommage au vénérable pontife : son esprit de charité, sa résignation au milieu des épreuves, la noblesse et la fermeté de son caractère, avaient singulièrement contribué à le grandir à tous les yeux. Les effets de cette réaction se firent promptement sentir. Avant son arrivée à Milan, deux factions rivales se disputaient le pouvoir. A peine Urbain est-il entré dans la cité turbulente, qu'une transformation s'opère : les vieilles animosités s'oublient devant ses paroles conciliatrices, les passions se calment [2]. On profita de cet heureux accord pour introniser Arnauld de la Porte-d'Argent, que des irrégularités d'élection avaient empêché d'occuper son siége épiscopal. Le

suite au Pape, pour le remercier de la distinction dont il l'avait honoré, comment il s'excuse de n'être pas allé à Rome : parmi toutes les raisons qu'il allègue il ne dit pas un mot des contrariétés que lui avaient causées le roi et les évêques. (*Epist.* XXXVII, lib. III.)

[1] Il transporta la métropole à Norwich après y avoir bâti une cathédrale à ses frais.

[2] Puricellus, *in Catalog. Antistit. Mediolanens. Œuvres posth.*, III, 183.

jour de Saint-Georges, Arnauld, monté sur une haquenée blanche, fut conduit solennellement de l'église de Saint-Denis au palais archiépiscopal, par douze gonfaloniers richement vêtus. Cette cérémonie se termina par un éclatant hommage rendu à deux Milanais qui avaient péri victimes des schismatiques, pour défendre la discipline et les lois de l'Église [1]. Les restes des martyrs furent déposés en grande pompe dans la nef de Saint-Denis, et offerts à la vénération des fidèles, en présence du Pape et de Humbald II d'Auxerre, venu de France pour lui demander l'onction épiscopale.

Le 3 juin 1095, Urbain s'arrêtait sur les bords du lac de Côme pour faire la dédicace de l'église de saint Abon, autrefois évêque de cette contrée, où ses miracles et ses vertus étaient l'objet d'un culte particulier : puis il traversait Verceil et Pignerol [2], laissant partout sous ses pas des souvenirs de sa douce piété, encore plus profondément gravés dans l'esprit des peuples que sur les monuments de leurs cités. On aimait alors à confier la tradition des grands événements au marbre, au bronze, qu'on

[1] Leurs noms n'existent dans aucun Martyrologe; mais on sait qu'Ariald était diacre. Le second se nommait Hernebald ou Herlembald. Une épitaphe, citée par Ughellus (*Ital. sacra*), rappelle les causes de son martyre:

Hic Hernebaldus, miles Christi reverendus,
Occisus tegitur, qui cœli sede potitur;
Incestos reprobat, simonias et quia damnat,
Hunc Veneris servi perimunt Simonisque maligni.
Urbanus summus præses, dictusque secundus,
Noster et Arnulfus, pastor pius atque benignus
Hujus ossa viri tumulant beati.

[2] Dans cette circonstance, Hubert, abbé de Sainte-Marie, près de Pignerol, obtint du Pape une bulle qui le confirmait dans la possession de tous les biens légués à son monastère par la comtesse Adélaïde et d'autres personnages illustres.

croyait devoir résister, plus longtemps que les manuscrits, aux injures du temps. Beaucoup d'inscriptions consacrées au Pape, des rescrits, des lettres laissées par lui dans les monastères et les abbayes, sont autant de fils qui permettent de le suivre à travers ses nombreux voyages.

En traversant Asti, situé au pied des Alpes, Urbain fut prié par un des évêques de sa suite, Bruno de Segni[1], de consacrer l'église de cette ville. Le Pape se rendit à la prière de son conseiller : il accorda même une indulgence d'un an et de quarante jours à tous les fidèles qui visiteraient cette même église le jour anniversaire où il l'avait dédiée de ses mains apostoliques. Ainsi, dans tous ses voyages, le Pape se révélait par quelque largesse puisée le plus souvent dans le trésor spirituel de l'Église. Sa vue, le charme et l'ascendant de ses vertus, ralliaient à sa cause plus d'âmes que l'imposture et les mensonges de Guibert ne parvenaient à en égarer.

En quittant l'Italie, il y laissait un sillon ineffaçable de mansuétude et de justice. En France, où nous allons le suivre, il trouvera les vives sympathies qui ne manquèrent jamais dans notre pays aux généreuses entreprises émanées d'un esprit supérieur.

[1] Bruno était né à Asti où il fut longtemps chanoine. Le rescrit se trouve mentionné dans ces termes au catalogue des évêques d'Asti : « Qui omnibus vere pœnitentibus et confessis ad dictam ecclesiam... venerint, unum annum et XL dies de injuncta pœnitentia relaxavit... » (Urbanus.)

QUATRIÈME LIVRE

VOYAGE EN FRANCE

SOMMAIRE

I. La pensée des croisades est sans cesse présente à l'esprit du Pape. — Son entrée en France. — L'archevêque de Vienne veut s'emparer d'Urbain près du château de Romans. — Dédicace de la cathédrale de Valence. — Zèle qui fait construire de nouvelles églises : opinion de Mézerai. — La ville de Clermont est choisie pour la réunion d'un concile. — Joie des populations en voyant le Pape traverser leurs provinces. — Séjour au monastère de Chaise-Dieu. — Pourquoi il y avait tant d'abbayes exemptes. — Urbain s'arrête à Nîmes et à Tarascon. — Donation de la comtesse Stéphanie de Provence aux moines de Saint-Victor de Marseille. — Comment fut fondé le monastère de Saint-Antoine. — Bizarrerie d'un gentilhomme provençal.

II. Arrivée du pape à Cluny. — Contraste entre l'existence agitée du souverain pontife et la vie claustrale. — Description de la basilique de Cluny, ses légendes, ses merveilles, sa dédicace. — Le pape protége les moines de Souvigny contre le sire de Bourbon. — Son retour à Clermont. — L'évêque d'Arras est pris dans une embuscade. — Affluence d'étrangers si considérable, qu'on dresse des tentes hors de la ville de Clermont.

III. Double aspect du concile, législatif et politique — État des provinces avant la trêve de Dieu; en quoi elle consistait; protection accordée aux femmes, aux bergers, aux laboureurs. — Réformes diverses. — Gervin, abbé de Saint-Riquier, est privé de son abbaye et de son évêché. — Paroles du Pape. — Défense faite aux prêtres de porter les armes. — Le rachat des autels, en qooi il consistait, difficultés soulevées par cette question. — Affaires litigieuses. — L'archevêque de Sens refuse de reconnaître la primatie de Lyon. — Abus de pouvoirs de l'archevêque de Tours. — Sentences portées contre les spoliateurs des biens de l'Eglise.

IV. Le Pape décrète l'expédition de la terre sainte. — Son merveilleux ascendant sur les masses. — Adhémar, évêque du Puy, est nommé légat du saint-siége auprès des croisés. — Pourquoi on adopte une croix fixée sur l'épaule

droite. — Mesures prises pour sauvegarder les intérêts des croisés absents. — Établissement des prières horaires de la Vierge; l'*Angelus*. — Urbain recommande aux évêques de prêcher la croisade dans leurs diocèses. — Les accusations portées contre le Pape ne sont pas fondées. — Progrès de l'islamisme, ses dangers pour le monde occidental.

V. Urbain quitte Clermont pour parcourir la France; utilité de son voyage. — Visite au prieuré de Saussilanges; il s'arrête à Saint-Flour; l'origine de cette ville est due aux moines. — Priviléges accordés à différents monastères. — Le Pape perd un des prélats de sa suite, l'évêque de Porto. — Son passage à l'abbaye d'Uzerches. — Fortune étrange de Maurice Burdin; son ambition : il devient antipape, il est pris dans une sédition à Sutri et conduit à Rome sur un chameau. — Consécrations des différentes églises de Limoges.

VI. Contrefaçons de bulles; le faussaire est puni et l'évêque de Limoges déposé de ses fonctions. — Les moines de Saint-Aubin à Angers refusent de laisser consacrer leur église par le Pape. — Naissance de l'ordre de Fontevrault. — Apparition d'une éclipse. — Mort de l'archevêque de Reims. — Élection de Manassès de Châtillon. — Les sympathies du Pape pour Reims et ses habitants : il regrette de ne pouvoir délivrer le comte Geoffroy le Barbu enfermé dans le château de Chinon. — Réceptions faites à Urbain dans la ville du Mans. — Arrivée à Vendôme. — Entretiens avec l'abbé Geoffroy, l'aveu qu'il fait au Pape d'une faiblesse de sa vie.—Urbain prêche de nouveau la croisade au monastère de Marmoutiers.

VII. Comment il y avait deux évêques à Tours. Concile tenu dans cette ville. — Conflit entre les moines de Glanfeuil et ceux de Saint-Maur des Fossés. — Le Pape donne la rose d'or au comte Foulques d'Anjou. — Les évêques de Normandie réunis à Rouen adhèrent au concile de Clermont, en recommandant la croisade. — Urbain retourne vers le Midi, s'arrête à Saintes : il confirme les priviléges des chanoines de Reims et de l'abbé de Saint-Martial à Limoges. — Son entrée à Bordeaux. — Le Pape stimule le zèle des populations qui bâtissent des églises — Mort d'un cardinal à Moissac. — Arrivée à Toulouse. — Guerre entre les chanoines de Saint-Sernin et les moines de Sainte-Gabelle. — Le Pape traverse Carcassonne.

VIII. Récit de l'ovation qui lui fut faite à Maguelone. — Difficultés au sujet d'une indulgence accordée aux habitants de cette ville. — L'élection de Guillaume de Montfort, évêque de Paris, est confirmée. — Concile de Nîmes. — Évêques et abbés suspendus. — Le Pape songe à rentrer en Italie : il traverse Avignon, Cavaillon et Apt. — Un monument du moyen âge. — Réflexions.

QUATRIÈME LIVRE

VOYAGE EN FRANCE

I

La pensée qui domine l'esprit d'Urbain à cette époque de son pontificat, l'objet incessant de ses préoccupations, le but avoué de ses désirs les plus ardents, c'est la délivrance de la terre sainte; il sent qu'une grande réparation est due au nom du Christ outragé. Le récit des profanations qui souillent le berceau du christianisme révolte son cœur; le flot musulman prêt à rompre la digue du Bosphore alarme sa foi. Personne ne songe à l'imminence du danger; on ne voit pas à l'horizon l'orage qui monte et grandit à chaque heure. La société occidendale, tout occupée d'établir la féodalité et ses priviléges, s'entre-déchire dans des luttes intestines, sans s'inquiéter de l'avenir. De tous les ennemis, les moins redoutés sont les mahométans; et cependant il suffirait de se retourner pour les voir franchir les dernières barrières qui les séparent de l'Europe. C'est donc au Pape de veiller sur la chrétienté : comme ces guetteurs flamands, qui, placés sur les beffrois, jetaient le cri d'a

larme lorsqu'un incendie éclatait dans la cité endormie, de même le souverain pontife, qui voit le feu s'étendre et gagner, dénonce le péril avec cette fermeté et cette universalité de vue qui caractérisaient sa haute mission. Il se tourne d'abord vers la France, toujours prête quand il s'agit d'une conquête, toujours soumise lorsqu'on lui parle de ses croyances religieuses. A peine les Francs auront-ils saisi leur épée et fixé sur leurs épaules une croix écarlate, qu'aussitôt les autres nations se croiseront. La plus colossale des entreprises, les croisades, ne pouvait donc naître qu'en France, parce que l'élan vient toujours de notre patrie; bon ou mauvais, on l'a toujours suivi.

La renommée d'Urbain et son arrivée prochaine s'étaient si promptement répandues au delà des Alpes, qu'en revenant d'Espagne, Hugues de Lyon avait trouvé les provinces méridionales instruites de sa marche. Mais on ignore par quelle route le Pape pénétra en France. Deux voies se présentaient : la mer ou les Alpes. Tout semble indiquer que le dernier itinéraire prévalut. En effet, Urbain n'était pas éloigné du Mont-Cenis, passage naguère très-fréquenté et d'autant plus aisé à franchir qu'on se trouvait alors dans la belle saison [1].

L'arrivée du Pape en Dauphiné fut signalée par un épisode qui peint la rudesse des mœurs de cette époque. On se rappelle que Gui de Bourgogne, archevêque de Vienne, avait été dépossédé de l'archidiaconé de Salmo-

[1] Juillet 1095.

rene par un décret du concile d'Autun. Fort irrité de cette mesure, il fit solliciter une audience du Saint-Père dans l'espoir de le faire revenir sur la décision de son légat. On convint du jour où les deux évêques rivaux se présenteraient pour défendre leur cause. Hugues, évêque de Grenoble, fut exact au rendez-vous ; son adversaire fit défaut ; mais, sachant que l'entrevue serait proche du château de Romans, situé au confluent de l'Isère et du Rhône, Gui fit occuper ce point par ses troupes, menaçant d'enlever le pape s'il confirmait la sentence d'Autun[1]. Sans doute au moment d'exécuter ce crime il recula devant le calme d'Urbain et l'attitude énergique de son escorte bolonaise, ce qui permit d'arriver à Valence sans accident. Douze évêques accourus au-devant du pontife le reçurent en grande pompe aux portes de cette ville, et l'assistèrent durant la cérémonie de la dédicace de l'église métropolitaine, qui fut placée sous le vocable de la Vierge Marie et des martyrs Corneille et Cyprien[2].

Ce fut la première de ces dédicaces dont il sera si souvent question dans ce chapitre. Déjà commençait à poindre cette effervescence de la foi qui allait enfanter ces merveilleuses cathédrales, masses gigantesques sembla-

[1] Adfuit Hugo, die condicta, ut ipse de se loquitur (in libello de injuriis quas fecit Guido Viennensis Ecclesiæ Gratianopolitanæ). At Guido haud dubium quod causæ suæ dissederet, occupata loci Rotmanensis munitione, comminatus est se Papam ibi retenturum, si contra ipsum sententiam ferret. *Œuvres posth.*, III, 191.

[2] Ceci se passait le 5 août 1095. Gontard, alors évêque de Valence, fonda un anniversaire commémoratif de cet événement et fit placer une inscription, sculptée sur pierre, au-dessus d'une des portes de l'église pour en rappeler les détails. Cette inscription avait échappé à la fureur des Calvinistes, qui saccagèrent l'église en 1600.

bles à des arbres de Dieu[1] qui ne s'élèvent si haut vers le ciel que pour porter un peu plus près du Créateur l'hommage de ses créatures. On considérait alors le projet de construire une nouvelle église, de la doter pour en rehausser l'éclat, comme un acte plus glorieux pour un prince que l'exploit le plus brillant[2]. Cet engouement était devenu général. « Je ne sçay point de temps, dit Mézerai, où l'on ait plus basty d'églises et d'abbayes qu'en celuy-ci. Il n'y a pas un seigneur qui ne se picquoit de cette gloire. Les plus méchans affectoient le titre de fondateurs : tandis qu'ils ruinoient les églises d'un côté, ils en bastissoient de l'autre[3]. » Les artisans et les pauvres eux-mêmes offraient un jour par mois leurs bras et leurs sueurs pour aider à ces immenses entreprises, persuadés qu'elles profiteraient au salut de leur âme. Les moines étaient les architectes et les conducteurs de travaux, les rois et les seigneurs suzerains fournissaient les fonds.

Vers le milieu du mois d'août, on retrouve Urbain au Puy en Vélay. Dans le principe, il avait songé, dit-on, à réunir tout l'épiscopat français dans cette ville que rendait fort célèbre une image miraculeuse de la sainte Vierge[4]. Mais, n'ayant trouvé aucune mesure prise pour y tenir un concile, il prit le parti de l'ajourner à l'octave de la Saint-Martin, et fit choix de Clermont pour le célé-

[1] Gœthe, *Architecture allemande*, Œuvres, xxxix, 346.
[2] Frédéric Hurter, *Op. cit.*, III, 480 et suiv.
[3] Mézerai, *Abrég. chronolog. de l'Hist. de France*, II.
[4] C'est l'opiniond 'Albert d'Acqui, *in Hist. Jerosolymitan.*, lib. I. — Guillaume de Tyr dit à son tour : « Primum apud Vigiliacum deinde apud Podium convocare disposuerat... »

brer. Le chancelier de l'église, Jean Gaëtani, écrivit donc à tous les métropolitains pour les prévenir de ce changement; il ajoutait que le désir du Pape était d'y voir non-seulement les évêques suffragants, mais encore les abbés de leurs diocèses et les seigneurs les plus influents. De concert avec l'évêque de Clermont, le cardinal Henri, envoyé en France depuis longtemps, fut chargé de surveiller les préparatifs de cette réunion [1].

Pendant ce temps le Pape se détermina à visiter différentes villes et quelques-uns des monastères où il croyait sa présence nécessaire. La joie fut grande quand on le vit parcourir la France; de tous côtés il recueillit des marques de vénération et d'amour. Les populations savaient qu'Urbain était Français, de race illustre, aussi distingué par l'étendue de son savoir que par l'austérité de ses vertus. « Jamais, rapporte l'annaliste Guibert, nos villes, nos bourgs, nos villages, n'avaient vu dans leurs enceintes le vicaire de Dieu; aussi l'empressement qu'on mettait à le bien recevoir était-il extrême [2]. »

En quittant le Puy, Urbain se dirigea vers l'abbaye de Chaise-Dieu, située auprès de Brioude. Pontius, qui gouvernait alors ce lieu de prières, venait d'achever une vaste église commencée par saint Robert, fondateur de l'abbaye. Il pria le Pape d'en faire la consécration lui-même et de la placer sous le patronage des saints Agricole et Vital, dont les moines de Chaise-Dieu possédaient de précieuses reliques qui leur avaient été données par

[1] Henri avait déjà servi de négociateur entre le duc de la Pouille et son frère Bohémond après la mort de Robert Guiscard. *V.* p. 152.

[2] Aucun pape n'était entré en France depuis Léon IX (1048-1054).

un évêque d'Auvergne. La charte de consécration portait la signature de plusieurs prélats présents à cette cérémonie, avec cette déclaration : que le monastère, les moines, les prêtres et tous les habitants de l'abbaye seraient désormais exempts de la juridiction épiscopale[1].

Cette concession, comme tant d'autres accordées par le Pape, était toujours tempérée par la réserve expresse de certains devoirs maintenus à l'égard de l'évêque diocésain. Ce fait mérite une attention particulière en raison des résultats fâcheux qui signalèrent dans la suite ces franchises si multipliées. Urbain respectait trop les hautes fonctions des évêques, la dignité de leur caractère, leur position élevée dans l'Église, pour méconnaître ou amoindrir leur autorité et l'étendue de leurs attributions. Il ne faut pas oublier non plus que chaque époque a ses exigences auxquelles les hommes supérieurs eux-mêmes sont tenus de se plier. L'affranchissement des monastères résultait de l'organisation sociale. Lorsqu'un riche seigneur ou quelque baron puissant concédait une terre domaniale à des moines, il les affranchissait en général de tout impôt, prestation et corvée ; il priait ensuite l'évêque de les soustraire de son côté au pouvoir diocésain, afin qu'ils dépendissent exclusivement du siége apostolique. Quelle était la pensée des bienfaiteurs en agissant ainsi ? Ils voulaient mettre leurs protégés à l'abri de la rapacité de leurs héritiers, des

[1] Outre les deux légats archevêques de Bordeaux et de Lyon qui, vraisemblablement, suivirent le Pape durant tout son voyage, on cite comme s'étant trouvés à Chaise-Dieu les évêques Adalbert, de Bourges; Durand, de Clermont; Hugues, de Grenoble, et Gérard, de Cahors.

empiétements des monastères rivaux, et les soustraire aux exactions des évêques peu scrupuleux. Or, de toutes les armes que l'on pouvait opposer aux spoliateurs des biens de l'église, la plus redoutée était l'anathème fulminé par le Pape. Telle est la raison des demandes d'exemption si souvent réclamées. Le séjour du Pape à Chaise-Dieu en offrit un autre exemple. Florence, abbesse de Blesle, en Auvergne[1], sollicita pour son monastère une semblable faveur, en démontrant par des titres que la comtesse Ermengarde, la fondatrice, l'avait donné en toute propriété à saint Pierre.

Après avoir traversé le Gévaudan et visité Chirac, monastère bâti sur les frontières de cette province et du Rouergue[2], on pense que le Pape descendit jusqu'aux confins de l'Aquitaine. Il est certain qu'il séjourna à Nîmes vers la fin du mois d'août; dans une de ses lettres il déclare s'être arrêté dans l'abbaye de Saint-Gilles, le jour de la fête patronale de ce lieu[3]. Durant son voyage dans ces contrées, il réconcilia l'évêque de Nîmes avec les moines de Saint-Eusèbe et leur abbé Odillon; il prit la communauté sous sa protection en déclarant qu'elle serait désormais « abritée comme la prunelle de ses yeux[4]. »

Il remonta ensuite le Rhône jusqu'à Tarascon; aux environs de cette ville, il bénit une croix élevée sur une

[1] *Parthenon seu parthenium Blasiliense.* Ce mot fut souvent employé dans les siècles suivants pour indiquer un couvent de femmes.

[2] *Hist. générale du Languedoc*, t. II, ann. 1095.

[3] Elle se célébrait le 1er septembre.

[4] Vult eos sub speciali sedis apostolicæ tuitione haberi ac *tanquam oculi sui pupillam custodiri.* D. Mabill.

terre que la comtesse Stéphanie de Provence avait donnée aux moines de Saint-Victor, afin d'y construire une église pour le repos de l'âme du comte Bertrand, son fils[1]. On accorda à cette occasion une indulgence à tous ceux qui contribueraient à l'érection du nouveau sanctuaire, autour duquel il fut permis aux moines de bâtir un prieuré avec droit de cimetière. Ce dernier privilége était, comme on le sait, un des plus importants, parce qu'il devenait la source de généreuses libéralités de la part des familles qui confiaient aux religieux les cendres de leurs ancêtres.

Avignon, Saint-Paul-Trois-Châteaux et le célèbre chapitre de Saint-Ruf, bâti auprès des remparts de cette dernière ville, furent successivement visités par le Pape et eurent leur part dans les encouragements et les immunités dont il se faisait si volontiers le distributeur[2].

On raconte qu'en parcourant le Dauphiné, Urbain donna occasion de fonder le monastère de Saint-Antoine. Voici ce qui en fut cause. Un homme de qualité, Gui du Désir, se faisait suivre dans tous ses voyages du corps de saint Antoine, patriarche des Ermites, qu'un de ses aïeux, disait-il, avait rapporté d'Orient. Cette singularité

[1] Étiennette ou Stéphanie de Provence, surnommée *la Douce*, fut la bienfaitrice d'un grand nombre de monastères; elle exempta les moines de Saint-Victor d'acquitter les droits dont ses prédécesseurs avaient frappé tous les bateaux qui naviguaient sur la Durance et le Rhône. (*Art de vérifier les dates.*)

[2] La bulle accordée à l'abbé Albert ou Arbert de Saint-Ruf est datée du 19 septembre 1095; elle énumère les églises et dépendances de la congrégation. Après le sac d'Avignon par les Albigeois, le chapitre fut transporté dans un faubourg de Valence et ensuite dans la ville elle-même. (*Gall Christian.*, t. IV.)

déplut au Pape; il blâma Gui de sa conduite inconvenante et l'engagea à déposer ses précieuses reliques dans une église sous la garde de quelques religieux. Le gentilhomme se rendit à ces raisons. Il appela des moines de Montmajour, près d'Arles, les établit dans le village de la Motte-du-Désir et leur confia les restes du saint. Plus tard on éleva un hôpital à côté des reliques pour y recevoir les malheureux atteints du *feu de Saint-Antoine*, aussi nommé *mal des Ardents*, que des religieux furent chargés de soigner : grâce à leur habile traitement, et peut-être aussi dans l'espoir d'échapper à cette cruelle maladie, ils reçurent des aumônes considérables. Devenus opulents, les moines se séparèrent de l'abbaye mère et devinrent un rameau monastique indépendant[1].

Que le Pape en s'éloignant d'Avignon ait traversé Lyon, le fait ne saurait être douteux, malgré l'absence de preuves écrites. L'éclat de cette église, considérée avec raison comme l'une des plus anciennes des Gaules; le souvenir des illustres confesseurs de la foi, Photin et Irénée, ne pouvaient laisser le Saint-Père indifférent à tant de traditions. Quelles que soient ces conjectures, il se trouvait certainement à Mâcon le 17 octobre, comme le prouve une vieille charte du chapitre de Saint-Pierre. Il en repartit presque aussitôt pour Cluny, où il arriva le lendemain.

[1] Le bourg de Saint-Antoine, *fanum Sancti Antonii*, doit son origine à cette pieuse fondation; il est situé sur le ruisseau de Turan, à une lieue de l'Isère et à quatre de Romans L'abbé Baudrand prétend qu'on y conservait le corps de saint Antoine, mais que personne ne l'avait jamais vu. Il n'est pas possible d'éclaircir ce fait. *Dictionn. géograph.* Baudr.

II

Combien il devait être saisissant, le tableau offert par la solitaire retraite de Bernon à l'arrivée du souverain pontife! Du sein de cette agreste vallée de Cluny, où le chant des moines se mêlait aux doux murmures des eaux de la Grosne, éclatèrent à sa vue mille cris d'allégresse répétés par l'écho des forêts voisines. L'abbé Hugues, revêtu des ornements épiscopaux, entouré du prieur et des dignitaires de l'abbaye, s'avança à sa rencontre, au milieu d'un concours immense de vassaux, de serfs et de gens du dehors. Ce déploiement inaccoutumé de pompes, cet air de fête répandu partout, la satisfaction peinte sur les mâles et austères visages des moines, tout témoignait de la joie qu'ils éprouvaient de revoir dans les murs de leur monastère l'humble religieux naguère vêtu comme eux d'une bure grossière, maintenant chef suprême des fidèles, environné de l'éclat de la puissance, l'anneau le plus élevé de cette chaîne qui rattache les hommes à Dieu.

Quelle ne fut pas à son tour l'émotion d'Urbain en retrouvant chez ses anciens frères cette douce quiétude de l'âme, fleur délicate dont le parfum ne se répand jamais plus volontiers qu'à l'ombre du cloître : pour eux, l'existence ne s'était pas modifiée ; entre la méditation et l'étude, ils descendaient lentement le fleuve de la vie extérieure dont le cours limpide et calme les menait aux portes de l'éternité. Autour du moine devenu

Pape, au contraire, bien des orages avaient grondé; sur cette mer des passions humaines où Dieu lui avait ordonné de diriger la barque de Pierre, les flots amers s'étaient plus d'une fois soulevés.

Rien cependant n'était plus propre à le distraire de ce retour vers le passé que l'immense développement de l'Institut de Cluny, qu'il aimait si particulièrement; car sous la pourpre Urbain cachait toujours le religieux attaché par les liens célestes à la vie conventuelle : Cluny était sa seconde patrie; sa prospérité n'avait cessé d'être l'objet de tous ses vœux. Déjà l'administration intelligente de l'abbé Hugues avait produit des fruits merveilleux : l'ordre étendait au loin ses rameaux féconds; plus de quarante convents suivaient sa règle, et, dans un seul chapitre, l'abbé de Cluny s'était vu entouré de trois mille moines qu'il considérait comme ses enfants[1]. A un autre point de vue les résultats n'étaient pas moindres; les princes, les rois, tenaient à honneur d'être comptés parmi les bienfaiteurs de l'abbaye bourguignonne; les seigneurs les plus puissants offraient volontairement de devenir ses vassaux. Des richesses considérables affluèrent donc bientôt; ainsi qu'on l'a vu ailleurs, deux parts en étaient scrupuleusement faites : l'une destinée à secourir des légions entières de pauvres, l'autre appliquée aux pompes du culte. Depuis sept ans, Hugues travaillait avec une infatigable ardeur à la

[1] Orderic Vital, qui suivait la règle de Cluny, porte à dix mille le nombre des religieux appartenant dès cette époque à la filiation de Cluny. Nous devons une partie des détails qui suivent au remarquable ouvrage publié par M. Lorain sur l'histoire de Cluny.

construction d'une église qui serait encore aujourd'hui, si elle existait, un monument unique en Europe. Comme tous les grands édifices du moyen âge, l'église de Cluny avait ses légendes. On racontait que l'abbé Hugues, ne sachant où la construire, jeta un marteau en l'air et que le point où il retomba fut immédiatement choisi pour y creuser les fondations. Des masses énormes de pierres furent employées à cette œuvre; un jour, il s'en trouva une si lourde, que ni les ouvriers ni leurs machines ne parvinrent à la hisser. Le lendemain on fut tout étonné de la trouver placée et de voir la main du pieux fondateur empreinte sur le bloc qu'il avait miraculeusement remué pendant la nuit[1].

La basilique mesurait quatre cent dix pieds de long. Elle présentait la forme d'une croix épiscopale, ce qui lui donnait deux croisées ou transsepts : le premier, long de deux cents pieds, large de trente; le second, d'environ cent dix et un peu plus large que la première croisée. La largeur moyenne de l'église n'était pas moindre de cent dix pieds; elle se partageait en cinq nefs. Trente-deux piliers massifs, de sept pieds et demi de diamètre, supportaient la voûte principale fort élevée. Enfin au milieu du chœur on admirait le sanctuaire hardiment porté par huit colonnes de marbre de trente pieds d'élévation; trois étaient en cipolin d'Afrique, trois en marbre de la Pentélie veiné de bleu. Hugues les avait fait amener d'Italie à grands frais par la Durance et le Rhône. Leurs chapiteaux offraient toutes les mer-

[1] Cette fameuse pierre servait d'imposte au portail; elle avait huit pieds d'épaisseur; on y remarquait trente-deux figures sculptées en relief.

veilles et toutes les variétés infinies de l'art roman, qui était le style général de l'édifice[1].

Malgré les offrandes recueillies dans toutes les contrées de l'Europe, malgré surtout des sommes fort considérables envoyés d'Espagne par le roi Alphonse VI, principal édificateur de la basilique, les travaux étaient loin d'être terminés; mais l'abbé de Cluny fit tout disposer de telle manière, que le maître-autel, placé un peu au delà du deuxième transsept, pût être consacré par le chef de l'Église au chef des Apôtres.

En conséquence, le vingt-cinq octobre, Urbain fut reçu à l'entrée de l'église par tous les moines. L'abbé lui ayant offert de l'eau lustrale, il en jeta sur les murs de l'édifice. Ensuite il exposa les reliques du couvent et célébra la messe sur l'immense pierre de jaspe qui couvrait l'autel[2]. A la fin de cette cérémonie, qui avait attiré une foule venue de fort loin, le Pape prononça un discours dans lequel furent établies les prérogatives de la grande abbaye et les limites de sa juridiction.

Cette mesure parut d'autant plus utile, que de graves démêlés tenaient divisés l'évêque de Mâcon, Landry de Berzé, et la riche abbaye. L'évêque n'aimait guère les immunités accordées aux moines; les moines, de leur côté, se souciaient peu des réclamations épiscopales.

[1] Lorsqu'on eut ajouté à cette église une avant-nef, l'ensemble de l'édifice avait cinq cent cinquante-cinq pieds de long. Aucune basilique, à part Saint-Pierre de Rome, n'a jamais atteint de semblables dimensions. Voir Hélyot, *Histoire des ordres monastiques et de chevalerie*, 240, et plus particulièrement Lorain, *Op. cit.*

[2] L'autel matutinal et deux autres chapelles furent également consacrées par l'archevêque de Lyon, Daibert, archevêque de Pise, et l'évêque Bruno, de Segni, qui accompagnaient Urbain.

Urbain mit un terme à ces débats en réconciliant les deux parties. Après avoir laissé ce dernier souvenir de sa charité, il se dirigea vers Souvigny en Bourbonnais[1].

Il y avait dans cet endroit un prieuré célèbre où se conservait le corps de saint Mayeul. La présence du Pape parut aux moines une occasion favorable pour transporter ces précieuses reliques dans un sanctuaire nouvellement bâti. A l'issue de cette cérémonie, ils se jetèrent à ses genoux en le priant humblement de mettre un frein aux violences qu'exerçait contre eux le comte de Bourbon, Archambaud V. Querelleur et violent au point de saisir un jour en embuscade le légat Hugues qu'il jeta en prison, Archambaud était devenu l'ennemi déclaré du monastère que son père avait doté. Ses chevaux, ses valets et ses chiens ravageaient sans relâche les récoltes des moines, et, bien loin de prêter l'oreille à leurs griefs, il les rançonnait sans merci. Cependant, un jour, le sire de Bourbon se présenta devant le Pape en le conjurant de venir prier sur le tombeau de son père, pour le repos de son âme. Urbain céda à son désir; mais, avant qu'il ne se fût retiré, il menaça Archambaud devant tous ses vassaux de la colère de Dieu, s'il continuait à persécuter les religieux. Le comte confus et surpris fit un serment qu'il oublia bien vite.

Après une absence de deux mois, Urbain rentrait à Clermont le quatorze novembre. Son retour précéda de peu l'arrivée des derniers évêques. Quelques-uns d'entre eux furent retardés par le mauvais état des che-

[1] Silviniacum, à deux lieues de Moulins, était une dépendance de Cluny, fondée par Aymard, tige et souche de la maison de Bourbon.

Digitized by Google

mins, d'autres par divers accidents. L'évêque d'Arras, Lambert, qui semblait prédestiné à toutes les épreuves, avait été violemment arrêté lui et toute sa suite, à quelques lieues de Sens, par Garnier, seigneur du château de Pont[1]. En apprenant cet odieux attentat, Urbain ordonna aussitôt à l'archevêque de Sens de frapper d'excommunication le châtelain de Pont et ses gens s'il ne rendait immédiatement la liberté à leurs prisonniers. Mais Garnier, fort effrayé de son crime, n'attendit pas ces menaces; il voulut même atténuer l'effet de son scandale en escortant l'évêque avec de grands égards jusqu'à Auxerre.

III

Déjà un mouvement inaccoutumé régnait dans la capitale de l'Auvergne. Clercs et moines, abbés et prélats, se rencontraient, se croisaient sur les places, dans les églises. La pourpre des métropolitains, les fourrures des bourgeois, les armures éclatantes des seigneurs, ajoutaient encore à la variété des langues, des professions, des races, et faisaient de toute cette foule une mosaïque vivante.

L'affluence devint si grande, que, la ville et les villages voisins ne suffisant plus à abriter tous les pèlerins, on fut contraint de dresser des tentes au milieu des prairies et des champs, malgré la rigueur de la saison. Le désir

[1] Philippe Ier, nommé par d'autres Milon, évêque de Troyes, était, parait-il, le frère du seigneur de Pont.

d'entendre la parole du Pape sur un sujet aussi émouvant et dans une réunion aussi solennelle, avait attiré à Clermont les maîtres les plus célèbres des écoles et un nombre incalculable de prêtres et de clercs. Il est important de remarquer que la conduite du roi Philippe fut aussi désintéressée dans cette circonstance qu'elle avait paru passionnée jusque-là. Sacrifiant tout à coup ses griefs contre la cour romaine au bien général de la chrétienté, à la pensée généreuse de l'expédition de terre sainte, il engagea les évêques à répondre à l'appel d'Urbain. Les princes étrangers suivirent cet exemple. Il est certain qu'on vit des évêques venus de la Lorraine, de l'Aragon, de la Castille et des pays scandinaves. L'Italie et l'Allemagne envoyèrent aussi quelques prélats, ceux sans doute qui n'avaient pu se rendre au concile de Plaisance.

C'est ce concours immense de représentants de toutes les nationalités qui a fait dire à quelques historiens que tous les évêques du monde se trouvèrent réunis à Clermont. Il résulte de données précises que treize métropolitains, deux cent cinq évêques et plus de quatre-vingt-dix abbés prirent part aux délibérations[1].

Au sein de cette assemblée si considérable, l'ordre le plus parfait ne cessa d'être observé par le soin qu'on prit d'assigner à chacun la place qu'il devait occuper d'après son rang et les usages établis. Des deux côtés du trône, réservé au souverain pontife, se rangèrent, revêtus de

[1] Tredecim archiepiscopos cum suis suffraganeis, ad hanc synodum convenisse tradit Bertold, in qua ccv pastorales virgæ notatæ sunt. Orderic Vital, lib. IX; — Guibert, *Gesta Dei per Francos*.

Digitized by Google

leurs insignes particuliers, les cardinaux : Daibert, archevêque de Pise, Bruno de Segni, Jean de Porto, Gualterius d'Albano, Raucher, abbé de Saint-Laurent hors des murs, Jean Gaëtani, chancelier de l'église romaine, Richard de Saint-Victor et quelques autres officiers de la maison du Pape[1]. Au milieu de ces prélats, on distinguait à son modeste accoutrement le fameux Pierre l'Ermite, dont les prédications avaient eu un immense retentissement dans toute la chrétienté. Venaient ensuite les légats apostoliques, pour la France ; Hugues de Lyon, Aimé de Bordeaux ; pour l'Espagne, Bernard de Tolède, puis les archevêques Raynauld de Reims, Audebert de Bourges, Rodulphe de Tours, Richer de Sens, Dalmat de Narbonne, Gui de Vienne, Bérenger de Tarragone, Pierre d'Acqui, Raucher de Reggio[2]. Les évêques s'assirent à leur suite[3]. Un d'entre eux, Durand, évêque de Clermont, qui avait déployé une activité excessive pour recevoir dignement le Pape et ses hôtes, mourut le jour même de l'ouverture du concile[4]. Saint Hugues, évêque de Grenoble, Jarenton,

[1] De ce nombre étaient Henri, de Sicile, l'ordonnateur du concile dont il a été déjà question; Grégoire, de Pavie, et Hugues, de Verdun, nommés dans un manuscrit, ministres de l'Église romaine, puis Milon, ancien moine de Saint-Aubin. Maurisse, dans son *Histoire des évêques de Metz*, ajoute Richard, archidiacre de Metz, qui, chassé par l'évêque schismatique Herimann, fut nommé, à Clermont, cardinal et légat pour la Lorraine et les provinces rhénanes. Quelques auteurs font encore figurer les cardinaux Teuson et Ranchion. *Œuvres posth.*

[2] Et peut-être Anselme, archevêque de Milan, *quod an verum sit asserere non ausim*, dit dom Th. Ruinart.

[3] Voir, dans l'Appendice E, le nom des évêques et des abbés, trop nombreux pour trouver place dans le cours du récit.

[4] D'autres disent la veille. Le concile commença le 18 novembre 1095.

abbé de Saint-Bénigne de Dijon, et Ponce, abbé de Chaise-Dieu, qui avaient été ses religieux lorsqu'il était le chef de ce dernier monastère, prirent soin de ses funérailles. Le Pape, qui avait visité et béni l'évêque pendant sa maladie, parut fort affligé de cette perte. Jamais obsèques ne furent plus magnifiques, on aurait cru assister à un triomphe par l'affluence des évêques qui paraissaient s'y être donnés rendez-vous[1]. Malgré ce douloureux événement, les travaux commencèrent avec une grande activité.

Le concile offre un double aspect législatif et administratif d'une part, politique de l'autre. Étudions-le d'abord à son premier point de vue. A la tête des grandes réformes adoptées à Clermont, il faut placer la Trêve de Dieu; cette mesure qu'il sied si bien à un Pape d'avoir proclamée et dont Urbain avait déjà fait goûter les bienfaits dans les États agités du duc de la Pouille. On a vu à quel régime de guerre et de rapines était soumis le onzième siècle; on ne pouvait s'aventurer à quelque distance des villes, franchir une rivière, traverser un bois ou un ravin, sans courir les plus grands dangers. Les seigneurs, aidés de routiers intraitables,

[1] Baudri, abbé de Bourgueil, dans l'épitaphe qu'il fit à Durand, s'exprime ainsi :

Exsequias celebres, quæ forma fuere triumphi,
Dispensavit ei gratia summa Dei.
Urbanus synodo generali papa vocata,
Patres bis centum movit ad obsequium.
Tertia, quæ decimam lucem præit ante decembrem,
Vitæ præsentis lumen ademit ei, etc.

Guillaume de Baffie fut élu évêque de Clermont pendant le concile; mais il ne fut ordonné qu'au mois de mars suivant.

battaient le pays, rançonnant et pillant les voyageurs assez téméraires pour marcher sans une imposante escorte. L'extrême Asie offre seule aujourd'hui une idée exacte de l'état de choses qui régnait alors, car les lois étaient muettes et chacun, en pareille matière, se rendait justice à son gré.

L'Église s'émut de ces désordres et chercha à y mettre un terme à diverses reprises[1]. Le Pape, généralisant ces tentatives partielles, déclara frappé d'excommunication quiconque attaquerait de quelque manière que ce fût les moines, les clercs, ou tout homme se rendant vers une église ou accompagnant des femmes. Encouraient la même peine tous ceux qui poursuivaient un ennemi dans une église, une chapelle ou dans les maisons voisines à une distance de moins de trente pas. Une pieuse et touchante pensée fit considérer les croix élevées au milieu des champs, au carrefour des chemins, à l'entrée des forêts comme autant de lieux de refuge. En s'abritant auprès d'une croix la victime arrêtait la poursuite de son agresseur. Malheur à l'homme qui aurait franchi ce rempart pour saisir son ennemi, l'Église le repoussait de son sein. On sentait que devant l'emblème sacré qui avait sauvé le monde, les haines et les vengeances devaient s'adoucir. C'est le privilége et l'honneur de ces temps de foi d'avoir su élever de telles digues contre la barbarie[2].

Enfin, pour diminuer le nombre des *feuda*, ou guerres particulières, on établit la Trêve de Dieu. Depuis

[1] Concile d'Elne, 1027; *id.* de Bourges en 1031. Labb., *Concil.*
[2] XIX[e] canon.

le dimanche au commencement du jeûne jusqu'à la seconde férie au lever du soleil, après l'octave de la Pentecôte; depuis la quatrième férie qui précède l'Avent du Seigneur au soleil couchant jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, il était défendu à tout homme d'en provoquer un autre, de le tuer, de le blesser ou d'enlever du bétail ou du butin. La même défense fut faite pour toutes les semaines de l'année, depuis la quatrième férie au soleil couchant jusqu'à la seconde férie au soleil levant, c'est-à-dire du mercredi soir au lundi matin. A l'égard de certaines personnes que l'Église prit sous sa protection en raison de la faiblesse de leur sexe, de la sainteté de leur caractère ou de l'utilité de leur profession, la Trêve de Dieu devait s'observer en tout temps; les femmes, les religieuses, les enfants, les prêtres, les moines, les pâtres gardant les troupeaux, les laboureurs occupés à des travaux agricoles et les marchands ne pouvaient jamais être pris à partie ou poursuivis les armes à la main.

Les seigneurs venus à Clermont jurèrent de se soumettre à ces règlements et promirent de s'armer contre ceux qui refuseraient leur serment et leur soumission à cette loi. Tous ceux qui ne s'engageaient pas à respecter la Trêve de Dieu devaient être frappés d'anathème. Comme le fait remarquer l'historien moderne des Croisades, on proclamait tout à la fois la paix de Dieu et la guerre de Dieu[1].

Que l'on sourie de pitié aujourd'hui devant cette gros-

[1] *Hist. des Croisades*, Michaud., t. I, p. 73.

sière ébauche de législation; que l'on trouve bien barbare une loi qui empêchait les hommes de se dépouiller, de s'entre-tuer quatre jours sur huit, soit! mais il faut aussi se rappeler que la civilisation n'est pas le fruit d'un jour. Sans l'action régénératrice de l'Église, sans l'intervention toute-puissante des Papes, les usages barbares se seraient perpétués indéfiniment. Avant tout, la Trêve de Dieu était un frein opposé à des passions débordées, un acheminement calculé vers des idées plus saines d'ordre moral et politique.

Le législateur qui réprimait les passions du peuple ne pouvait autoriser celles de leur souverain. Ce fut donc un devoir pour le Pape de maintenir la sentence portée contre le roi Philippe par le concile de Mâcon. Cette rigueur devenait en quelque sorte une nécessité au moment où quantité d'hommes allaient abandonner leurs femmes et leurs enfants pour combattre les musulmans dans les contrées lointaines. Que serait devenu l'honneur des unes, la liberté des autres sans une protection intelligente et une répression sévère?

Les fonctions épiscopales attirèrent ensuite l'attention des Pères du Concile; trop souvent les richesses de certains évêchés étaient un appât offert à la rapacité d'hommes à peine entrés dans les ordres; on avait même vu des laïques briguer et obtenir par d'indignes manœuvres la crosse et l'anneau. Un canon mit ordre à ces scandaleuses intrigues, en défendant de choisir les évêques parmi les laïques ou parmi les clercs qui n'auraient pas reçu au moins le sous-diaconat[1]. Il fut dé-

[1] v° canon.

Digitized by Google

crété en outre que le cumul d'un évêché et d'une abbaye entre les mains du même prélat ne serait jamais toléré. Le premier atteint par cette réforme fut un des évêques présents à Clermont. Gervin, moine, puis abbé de Saint-Riquier [1], devait plutôt à la grande réputation de son monastère qu'à ses propres mérites d'être arrivé au siége d'Amiens. Mais à peine en fut-il le titulaire, qu'il prétendit garder tout à la fois l'abbaye et l'évêché, édifiant aussi peu ses moines que ses diocésains. Le Pape, instruit de cet abus criant qui réduisait à la misère un monastère tout entier, voulut en faire immédiatement justice.

« Vous avez traité si mal, lui dit-il publiquement, l'abbaye de Saint-Riquier, autrefois riche et florissante, vous avez dépouillé son église avec tant de rapacité, persécuté si cruellement ses moines qui s'opposaient à vos vices, que la perte de toutes les dignités ecclésiastiques serait le juste châtiment de l'ennemi des brebis du Christ, du spoliateur de sa sainte Église; nous ne vous infligerons cependant qu'une seule pénitence : contentez-vous donc de l'Église d'Amiens, que vous avez obtenue d'une manière si peu chrétienne; cessez de prétendre à l'abbaye de Saint-Riquier, qui aura le droit d'élire un abbé sans entraves de votre part. Telle est notre volonté au nom de l'Esprit-Saint [2]. »

[1] *Centulense monasterium, fanum Sancti Ricarii*, autrefois nommé *Centula*, abbaye et bourg dans le Ponthieu, en Picardie.

[2] Une commission nommée pour examiner l'élection do Gervin l'avait reconnue, faute de preuves suffisantes pour l'annuler; toutefois l'enquête n'avait pas dissipé certains soupçons fâcheux. Aussitôt après la sentence, qui le privait de l'abbaye de Saint-Riquier, Gervin retourna à Amiens; puis un jour il quitta son siége pour aller s'ensevelir dans le monastère de Marmoutiers, où il mourut. De là vient sans doute la tradition rapportée

Après avoir flétri la conduite de Gervin, le concile déclara que la personne des évêques serait inviolable, afin d'arrêter par une énergique répression les violences dont le seigneur de Pont venait de donner un si fâcheux exemple. Quiconque, dit un des canons, arrêtera ou mettra en prison un évêque, restera infâme toute sa vie sans qu'il lui soit permis de porter des armes. La sagesse de cette mesure en provoqua une autre. Dans un temps où l'arbitraire tenait trop souvent lieu du droit, tous les conflits se vidaient par le glaive. Il fut donc sévèrement interdit aux prêtres d'y avoir recours, tant il semblait horrible que la main du ministre de paix qui s'ouvrait pour bénir s'armât ensuite pour frapper[1].

La communion sous les deux espèces, fort usitée dans la primitive Église, fut l'objet d'un règlement particulier. A différentes reprises les Conciles avaient perpétué cet usage, afin de réprimer les tentatives des sectateurs de Manès, qui consacraient l'Eucharistie avec de l'eau au lieu de vin et refusaient de communier sous les deux espèces. A Clermont, les évêques maintinrent cette pratique, établie dans les siècles précédents et particulièrement par saint Léon et le pape Gelase, moins, dit Pierre de Marca, pour obliger les laïques à toujours communier sous les deux espèces que pour proscrire l'usage de donner le corps du Seigneur trempé dans le sang,

par Surius, d'après laquelle il aurait disparu sans qu'on sût ce qu'il était devenu. Après une longue attente, il fut remplacé par Godefroy, prieur de Saint-Quentin de Péronne. Hariulf, *Dom. auct. in chron. Centulens.*, l. IV, *Spicileg.* d'Achery.

[1] IVe canon. (Labbe.)

comme l'on faisait dans l'Église grecque et dans quelques endroits de l'Église latine[1].

La question du rachat des autels souleva de graves difficultés. Dans les temps les plus reculés, les paroisses, peu nombreuses, étaient séparées par de grandes distances. La population serve, distribuée par petits groupes sur les domaines seigneuriaux, se trouvait par conséquent privée de tout secours religieux. Plus tard, quand vint, avec le onzième siècle, la passion de construire des édifices sacrés, les abbayes se mirent à élever sur leurs terres un grand nombre de chapelles qui prirent le nom de *cellæ;* les seigneurs imitèrent cet exemple et fondèrent à leur tour des églises privées. Beaucoup de paroisses rurales n'eurent pas d'autre origine. Toutefois les seigneurs en conservant, comme le voulaient les idées du temps, le patronage et la propriété de ces édifices religieux, se réservèrent encore le droit de nommer le clerc chargé d'officier. Le plus souvent il était choisi dans le monastère le plus voisin. L'autorité diocésaine autorisait le religieux à remplir les fonctions curiales sous la réserve d'un cens dû aux mutations ou décès des desservants. Cette redevance s'appelait le *rachat des autels*[2], et les autels étaient dits accordés *sub personatu*.

[1] Le xxvIII[e] canon était ainsi conçu : « Ne quis communicet de altari, nisi corpus separatim et sanguinem similiter sumat, nisi per necessitatem et cautelam. » (Labb., X.) Le concile de Constance, tenu en 1415, déclara que la coutume raisonnablement introduite de ne donner la communion aux laïques que sous l'espèce du pain doit passer pour une loi ; cette déclaration fut confirmée par le concile de Trente.

[2] *Altarium redemptio*. Ceux, au contraire, qui étaient exempts de toute charge étaient occupés *impersonaliter*.

Quelques abbés ne tardèrent pas à découvrir sous cet impôt une tache de simonie; ils en référèrent au Pape. Urbain décida qu'à l'avenir les monastères possesseurs depuis plus de trente ans des autels ne seraient pas tenus d'en acquitter le cens. Cette solution ne plut pas à tout l'épiscopat; aussi quelques-uns de ses membres, pour mieux dissimuler leurs prétentions, enveloppèrent la question d'artifice. En vertu d'une coutume fort ancienne, les évêques prélevaient sur toutes les Églises de leur diocèse une dîme nommée synodique ou droit de *circade;* ils avaient imaginé de la doubler. Les abbés et les moines de s'écrier qu'on ne pouvait les frapper ainsi comme gens corvéables à merci. La querelle, de nouveau portée au tribunal du Pape, n'avait pas encore reçu de solution définitive. Les choses en étaient là, lorsque la cause des moines rencontra au concile de Clermont un ardent défenseur dans l'abbé Geoffroy de Vendôme, qui soutint vigoureusement les droits de son abbaye contre les prétentions élevées par l'évêque d'Angers. Sans contester le droit de circade, appelé par Baluze droit synodal, il maintenait que l'extension qu'on voulait lui donner en faisait un droit nouveau empreint d'arbitraire et de mauvaise foi[1]. Après une vive discussion, le gain de cette cause resta aux moines; puis, afin de concilier tous les intérêts, on ajouta au décret précédent que les autels accordés à des congrégations de religieux retourneraient, à la mort des donataires, à la disposition des évêques,

[1] Simplicitati incongruas duplicitates innectentes ex personarum redemptione mutatis nominibus extorquere conabantur. (Goffridus, lib. III; *epist.* XIII, *ad Ulgerium Andevagens.*)

Digitized by Google

s'ils ne leur avaient été confirmés par lettres spéciales[1]. On saisit cette occasion pour condamner la pluralité des bénéfices; leur transfert fut soumis à des règlements spéciaux, et les titulaires, soupçonnés de les avoir acquis à prix d'argent, furent tenus de les restituer aux évêques[2]. On prohiba sous peine de censure l'investiture de la main des laïques, l'hommage lige prêté aux seigneurs, l'usage des aliments gras depuis le jour des Cendres jusqu'à Pâques, et beaucoup d'autres coutumes illicites qui s'étaient glissées dans les Églises de France. Tels furent les travaux législatifs et canoniques de l'assemblée.

Vinrent ensuite les questions litigieuses, toujours si fréquentes à l'issue des conciles. Les discussions sur la hiérarchie, le droit de préséance, les délimitations de pouvoir ou de diocèse; causes permanentes de discorde et de conflit que les Papes voyaient toujours se généraliser avec douleur.

La méthode suivie par Urbain consistait d'abord à éclairer le point controversé par une procédure minutieuse; ensuite il convoquait les parties intéressées, les écoutait avec indulgence, puis, quand tout espoir de rétablir l'union avait disparu, il prononçait enfin une sentence exécutée toujours avec fermeté et sans égard pour celui qui l'avait encourue. Ainsi apparaît le Pape dans ces hautes fonctions de juge suprême de la chré-

[1] Ici revient la possession trentenaire dont il est parlé dans le canon précédent. Baluze, *in additis ad* cap. XXXI, lib. VI *de Concordia sacerdotali t imperii* de Marca.
[2] Canons XII, XIII et XIV. (Labb., IV.)

Digitized by Google

tienté. On verra comment les archevêques de Sens et de Rouen eurent à se repentir d'avoir méconnu cette autorité souveraine.

Dans la plupart des royaumes, il y avait un primat placé au-dessus de plusieurs archevêques. Géboin, sous Grégoire VII, avait obtenu ce privilége insigne pour le siége de Lyon. Mais cette primatie, qui s'étendait sur les métropoles de Tours, Rouen et Sens, n'avait pas été reconnue par les archevêques de ces villes. Quand Hugues de Die, déjà revêtu de la légature apostolique, vint à gouverner l'Église lyonnaise, il remit tout en œuvre pour assurer l'exécution du décret. Invités à y souscrire, Richer de Sens répondit par un refus arrogant, et Guillaume de Rouen repoussa la proposition[1]. En face de cette résistance ouverte, Urbain dut recourir à des moyens sévères en faisant sentir aux coupables que tout pouvoir découle du chef de l'Église : il leur interdit donc de porter le pallium et de faire acte de juridiction vis à vis de leurs suffragants, avant qu'ils n'eussent adhéré à la bulle de saint Grégoire. La même obstination attira le même châtiment à l'archevêque Gui de Vienne, qui continuait à retenir injustement l'archidiaconé de Salmorenc. Enfin l'évêque de Dole fut replacé sous l'obéissance de la métropole de Tours, quelque effort qu'il fît pour se rendre indépendant.

Excommunier, sous un prétexte frivole, une abbaye soumise directement au siége apostolique, était un abus de pouvoir fort grave Rodulphe, archevêque de Tours,

[1] *Œuvres posth.*, III, 216.

appelé à s'expliquer sur l'anathème qu'il avait ainsi lancé contre les moines de Marmoutiers, s'excusa en disant : « que si jamais quelque chose de pareil s'était échappé de sa bouche, il fallait l'attribuer bien moins à la réflexion qu'au trouble et à l'indignation de son cœur[1]. » La sincérité de son repentir fit oublier la faiblesse de ses excuses. Toutefois, après la lecture publique des franchises octroyées aux moines, Urbain les scella d'une manière indissoluble.

Il ne faut pas oublier les plaintes formulées contre les violences de quelques seigneurs, ni les foudres spirituelles qu'elles attirèrent sur leur tête. De ce nombre furent Ebbon, l'ennemi des religieux de Vendôme, l'usurpateur de leurs biens dans l'île d'Oléron; le comte Archambaud V, qui, malgré de solennelles promesses, continuait à persécuter les moines de Souvigny; enfin un seigneur nommé Bernard, qui s'était emparé par force ouverte de l'église de Saint-Martin des Eaux-Chaudes, appartenant aux religieux de Saint-Flour. Tous subirent l'action de cette justice morale qui suppléait à l'inefficacité de la justice civile et opposait un frein, au moins momentané, aux empiétements et aux criminelles convoitises. Le concile de Clermont prêta encore sa solennité au rétablissement de l'évêché d'Arras. Les bulles relatives à son érection furent publiées en présence de tous les pères du concile et confirmées par toute l'assistance aux cris répétés de *fiat*, *fiat*. Gaul-

[1] Quod si tale unquam ex ejus ore evaserat, plus ex commotione cum indignatione, quam ex deliberatione processisse. *Epist.* CCXXXI. Yvon : Carnot.

tier, le compétiteur de Manassès à l'évêché de Cambrai, se fit seul remarquer par son opposition. Mais son élection, manifestement entachée de simonie, l'appui des schismatiques, dont il avait les sympathies, et plus encore sa fuite inopinée de Clermont, ne justifièrent que trop la sentence qui le frappa. En vertu de cette sentence, Manassès, archidiacre de Reims, fut reconnu pour le véritable chef de l'Église de Cambrai, et Gaultier déclaré déchu à jamais de toute fonction épiscopale ou même sacerdotale[1].

IV

Mais ce qui mit le comble à la célébrité du concile de Clermont, en lui donnant ce grand caractère social et politique qui en fait comme le point de départ d'un ordre nouveau, ce fut le décret de la fameuse expédition de Terre sainte.

Les détracteurs de la papauté ont-ils jamais bien compris la majesté du spectacle offert par ces grandes assises de la chrétienté, où se trouvaient réunis de fiers barons, des serfs attachés à la glèbe, des archevêques puissants, entourés d'une cour fastueuse, des moines couverts de bure? Tous ces hommes qui forment cette société qu'on a appelé le moyen âge, oubliant les uns leurs préjugés, les autres leur misérable condition, dépouillant leurs passions et leur haine, écoutent, le regard fixe et la poitrine haletante, les paroles échappées de la

[1] Baluze, *Miscellan.*, t. V.

Digitized by Google

bouche d'un vieillard. A-t-on jamais expliqué avec les lumières de la raison l'enthousiasme passionné de ces masses réunies, tête nue, par une froide journée d'hiver, au milieu d'une place ouverte à toutes les injures du temps, autour d'un prêtre persécuté et sans défense? Que leur demandait-il à tous, cet homme qui n'avait pas de richesses à leur promettre, pas de faveurs à leur distribuer? De quitter leurs plaisirs, leurs biens, leurs familles, leurs enfants, d'affronter les orages redoutables de la mer, les déserts arides de l'Asie, les ardeurs d'un climat meurtrier, pour aller, à quelques mille lieues de leur patrie, arracher au fanatisme d'ennemis puissants un tombeau.... Jérusalem!

Quelle était donc la puissance de cette voix capable d'entraîner ces flots humains vers des rives lointaines, assez éloquente pour faire éclater de toutes parts cette immense acclamation qui, répétée par tous les échos chrétiens, remonte comme une ardente prière jusqu'au trône de Dieu? Cette parole était celle du Pape, le but à atteindre, la Terre sainte : et pour prix de dangers si redoutables, de si cruelles fatigues, le Pape n'avait à offrir à tous ceux qui sacrifiaient si spontanément leur sang, et peut-être leur vie, d'autre rémunération que l'indulgence de leurs fautes, d'autre récompense que l'espoir de la vie éternelle. Au milieu de cette assemblée solennelle qui va décider du sort de l'Orient, Urbain occupe seul toute la scène : on n'aperçoit que lui, on ne voit que le chef de l'Église rayonnant du triple éclat que donnent un grand savoir, une vertu austère, une initiative invincible.

Semblables à une trompette céleste[1], les dernières paroles du Pape pressant, adjurant la France et la chrétienté tout entière de délivrer la Terre sainte, firent éclater de toutes les poitrines le cri : « Dieu le veut ! » Toutes les mains s'agitèrent, et cette foule immense tressaillit du même frémissement. Lorsque l'ordre fut rétabli, Grégoire, cardinal diacre de Saint-Ange[2], prononça à haute voix une formule de confession générale ; aussitôt les assistants se prosternèrent à genoux. Urbain, élevant les mains vers le ciel, implora, les yeux baignés de larmes, le secours du Très-Haut sur les pèlerins généreux qui se dévouaient pour la gloire de son nom, il les bénit et leur remit toutes leurs fautes.

La journée du lendemain fut consacrée à nommer le chef de l'expédition. Les connaissances variées d'Adhémar de Monteil, évêque du Puy, l'énergie et l'activité de son caractère, ses relations étendues, le désignaient à ce poste éminent. Aussi savant qu'expérimenté, il avait porté autrefois les armes avec éclat et fait le voyage de Palestine. Après quelques difficultés, il se rendit aux instances du Pape, qui l'investit de pouvoirs étendus. « Comme un autre Moïse, dit la chronique, Adhémar

[1] ... Veluti tubam celestem intonuisset. (*Epist.* Eugenii ad Ludov. Francos reg.)— Baronius, dans ses *Annales*, ann. 1095, rapporte trois discours attribués au Pape ; mais ils ne sont nullement authentiques, chacun des historiens ayant prêté à Urbain les sentiments qu'il supposait devoir l'animer dans cette circonstance. Suivant M. Michaud, Urbain se serait exprimé dans le dialecte roman, alors communément parlé en Auvergne, qui était, en outre, le seul bien connu du peuple : Cet idiome vulgaire devait lui être d'autant plus familier, qu'il était lui-même né en France.

[2] Grégoire, de la maison de Papis ou de Paperescis, devint pape sous le nom d'Innocent II en 1130.

Digitized by Google

prit en main le gouvernement de ce nouveau peuple choisi de Dieu, pour le conduire vers la terre promise autrefois aux Hébreux[1]. » On délibéra ensuite sur les mesures à prendre pour assurer le succès de cette gigantesque expédition.

Bien que les esprits fussent préparés à l'avance par les prédications de Pierre l'Ermite, l'époque avancée de la saison, le temps nécessaire pour prendre les dispositions du départ et pour achever de populariser l'entreprise, tout concourut à fixer à l'Assomption prochaine la date du rendez-vous général. Avant de quitter Clermont, les premiers volontaires qui avaient juré de partir pour la Terre sainte adoptèrent une croix d'étoffe rouge en soie ou en laine, qui fut fixée sur l'épaule droite de l'habit ou du manteau[2]. Cet emblème devait leur rappeler la solennité des engagements pris, et l'objet du voyage. L'usage de cette distinction, s'étant promptement répandu, devint le signe distinctif des croisés, et les mots « *Deu lo wolt!* » leur cri de ralliement.

En partant pour l'Orient, les croisés s'exposaient à voir leurs biens pillés ou confisqués par des voisins redoutables et puissants. Le Pape prit alors sous la protection immédiate du siége apostolique les intérêts des absents; il fut décrété que dans aucun cas, quels que fussent d'ailleurs les lois ou les usages établis, les biens des pieux émigrants seraient partout et toujours sauvegardés jus-

[1] Qui licet invitus suscepit quasi alter Moses ducatum ac regimen dominici populi... etc. (Guibert, *Gesta Dei per Francos.*) Guillaume, évêque d'Orange, lui fut adjoint dans sa légation.

[2] Ou bien on l'appliquait sur le front du casque. Mabill., *Annal.*

qu'à leur retour[1]. D'immenses difficultés attendaient l'entreprise nouvelle; un échec, un désastre pouvait tout compromettre. Urbain mieux que personne comprenait la gravité de cette situation; il s'y prépara en invoquant le secours de la Vierge sainte. N'était-il pas naturel que la Mère de Dieu couvrît de son assistance tutélaire les croisés qui allaient délivrer le tombeau de son Fils? N'était-ce pas à l'Étoile de la mer qu'il appartenait de guider les intrépides voyageurs dans leur périlleuse entreprise? La pieuse pensée du Pontife fut comprise partout, et fit naître de touchants usages qui se sont perpétués jusqu'à nos jours : à partir de cette époque, les prières horaires établies par Pierre Damien dans quelques couvents devinrent familières à tous les chrétiens, en sorte que ceux qui étaient inhabiles à entreprendre le voyage de Palestine aidaient au moins de leurs invocations les combattants en attirant sur eux les faveurs de la Vierge sainte[2]. Tout est poésie lorsqu'il s'agit de croisades; car tout s'adresse aux sentiments les plus élevés du cœur humain. Dès que l'armée se fut mise en marche, le matin à l'aube du jour et le soir à son déclin on ordonna de sonner trois petits coups de cloche dans toutes les villes et jusque dans les moindres villages de la chrétienté, afin d'engager les peuples à prier pour le succès de l'expédition[3]. A peine la note connue

[1] Les Papes confirmèrent ces privilèges aux croisés pendant les expéditions ultérieures. Un acte du concile de Latran, tenu en 1128 sous Calixte II, rappelle que l'initiative de cette mesure protectrice est due à Urbain II.

[2] Il est certain que l'usage de réciter le samedi l'office de la sainte Vierge remonte à la première croisade (Gofrid., *Vosiensis prior*, cap. XXVII.)

[3] Ce fut l'origine de cette belle prière de l'*Angelus* qui s'est répandue

Digitized by Google

avait-elle retenti au beffroi de l'église, au clocher du moustier, qu'aussitôt villageois et citadins, les yeux tournés vers l'orient, laissaient voler leur pensée auprès de leurs frères qui s'acheminaient au milieu des pays lointains vers la ville sainte. A la pensée des fatigues qu'ils avaient déjà essuyées, des périls qu'ils auraient encore à affronter, l'âme s'élevait vers le ciel et priait le Dieu des armées de ne pas oublier les croisés. Que d'aspirations brûlantes s'échappaient alors du cœur d'une mère, d'une sœur, d'une épouse, en songeant à ceux qu'elles craignaient de ne plus revoir!

Avant de fermer le concile, le Pape pressa les évêques d'appeler, à son exemple, sous l'étendard de la croix, tous les hommes capables de porter les armes : il les exhorta à redire tous les encouragements qu'il avait donnés à l'expédition d'outre-mer, afin de faire germer dans les esprits le désir d'y prendre part. « Vous absoudrez de toutes leurs fautes, ajouta-t-il, sans exiger d'autre pénitence que celle du voyage lui-même, quiconque s'enrôlera dans la milice nouvelle avec des sentiments vraiment chrétiens[1]. » Ce furent les dernières instructions échappées à la sollicitude d'Urbain dans cette mémorable assemblée de Clermont[2].

Vainement les libres penseurs du dernier siècle ont essayé d'obscurcir la gloire qui reflète sur le promoteur des croisades. On a argué tour à tour de la témérité de

dans toutes les parties du monde où le christianisme a pénétré. Le roi Louis XI publia une ordonnance, le 1er mai 1472, pour maintenir l'usage de sonner l'*Angelus* dans tout son royaume.

[1] Order. Vital., VIII.

[2] Le concile fut terminé le 28 novembre.

ces entreprises lointaines qui plongèrent la chrétienté dans des guerres longues et meurtrières, de la petitesse des résultats comparée à la grandeur des sacrifices. Ces accusations ne sont nullement justifiées; mais elles cachent des sentiments d'hostilité mal déguisés contre le rôle et l'influence de la papauté.

Que l'on songe dans quelles conditions la guerre se déclarait : le prodigieux développement de l'islamisme, son extension rapide en Asie, son attitude hostile et provocatrice vis-à-vis de la chrétienté, faisaient naître les craintes les plus sérieuses. On avait aux portes de l'Europe une nation tourmentée par une exubérance de forces sans cesse grandissantes, altérée par la soif du pillage, surexcitée par un fanatisme inexorable. Les califes à leur tour entretenaient habilement cette vague inquiétude, qui poussait les hordes sémitiques vers l'Occident, comme le dérivatif le plus puissant à des révolutions intestines. Que l'on considère enfin que les musulmans étaient, de tous les persécuteurs, les plus féroces, de tous les infidèles, les plus habiles dans l'étude des arts, comme aussi les plus tenaces dans leurs erreurs, à ce point que le christianisme, si puissant par l'action de sa charité sur les farouches conquérants du Nord, avait dû reculer devant une haine systématique et réfléchie dont la guerre à outrance était le suprême argument.

Est-ce après cet examen rapide que l'on appellera encore la sévérité de l'histoire sur la conduite d'Urbain?

Où étaient-ils, les musulmans, quand le Pape, gardien des libertés de l'Europe, fit entendre un cri d'alarme?

Digitized by Google

Leurs flots tumultueux grondaient déjà sous les murs de Byzance. Le croissant, hideux emblème de la tyrannie, se dressait au-dessus des rives du Bosphore. De puissantes cités, Nicée, Antioche, Jérusalem, plongées dans le deuil, inondées du sang de leurs habitants, montraient leurs chaînes en criant : Vengeance!

Si l'on jette les yeux vers le midi de l'Europe, qu'y verra-t-on? les Sarrasins conquérir et occuper les Espagnes, la Sicile, l'extrémité de la péninsule italique, où l'épée vaillante des Roger Guiscard, des Sanche d'Aragon, arrête péniblement leur marche envahissante.

Le monde occidental était donc entamé par sa base de l'ouest à l'est. Fallait-il attendre que le cœur de l'Europe fût au pouvoir de ces barbares, que le drapeau de leur prophète, teint du sang chrétien, eût flotté sur le Vatican, pour repousser cette invasion menaçante? Une telle politique eût été aussi insensée qu'odieuse. Pourquoi donc blâmer Urbain d'avoir devancé son temps, d'avoir saisi les secrets de l'avenir en pénétrant les nuages qui les enveloppaient, de s'être enfin jeté le premier dans l'arène avant l'heure où le colosse, devenu trop puissant, aurait écrasé l'Europe et l'Église sous l'étreinte de son joug impitoyable? L'orage était menaçant pour les institutions et les libertés du monde civilisé; l'agression de la part des Sarrasins était flagrante. Les tortures subies par les chrétiens d'Orient, les massacres de tant d'hommes, légitimaient la guerre; les ambassadeurs d'Alexis Comnène en pressaient l'exécution. La justice et le droit, tout, en un mot, justifie pleinement Urbain d'avoir fait appel aux sentiments les plus

Digitized by Google

généreux des peuples chrétiens en faveur de la religion persécutée et de l'humanité souffrante : deux grandes causes qu'il ne séparait jamais.

Quel qu'ait été le résultat définitif des croisades envisagées dans leur ensemble, on peut affirmer que le bien recueilli par la civilisation dépasse de beaucoup les maux qu'elles firent peser sur l'humanité. Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage d'étudier ces expéditions à tous leurs points de vue. Qu'il suffise de rappeler que, considérées comme entreprises militaires ayant nécessité d'immenses sacrifices en hommes et en argent, elles n'ont été qu'une très-utile déviation de l'esprit belliqueux du régime féodal. Les guerres privées avaient étouffé jusqu'alors les éléments civilisateurs auxquels l'absence prolongée et souvent renouvelée des croisés permit de se développer.

Chose étrange ! de cette longue série d'expéditions, la propriété est sortie mieux définie et plus respectée, les situations sociales moins disparates, les mœurs plus adoucies et la religion plus florissante. Saint Louis et Suger ont résumé une époque où les grandes qualités que le monde admire se sont rencontrées avec les grandes vertus que les peuples honorent du culte des saints.

V

Bientôt le but que se proposait Urbain sera atteint, et la bannière de Godefroi de Bouillon, surmontée de la croix, flottera sur les murs de Jérusalem. Tran-

Digitized by Google

quille par la pensée d'un grand devoir rempli, le Pontife s'attache avec un redoublement d'activité aux réformes qui de toutes parts se présentent à ses yeux vigilants et réclament son intervention. A toutes les difficultés il apportera cette fermeté charitable et cette judicieuse douceur qui font que le remède guérit souvent le mal et ne l'aggrave jamais.

Ici, ce sont des rivalités entre les différentes hiérarchies ecclésiastiques; là des conflits entre l'épiscopat et les chefs d'abbaye. Aux empiétements des évêques les moines opposent une foule de priviléges dont ils se font un bouclier contre l'autorité diocésaine. Profitant à leur tour de ces discussions interminables, de ces procès sans cesse étouffés mais toujours renaissants, les seigneurs féodaux rançonnent sans merci les domaines des églises et des monastères.

De là la double mission naturellement dévolue au Pape : juge et arbitre, il doit trancher les différends, apaiser les discussions. Chef spirituel des fidèles, il veut dédier les églises nouvelles, visiter les monastères, aider au réveil de la discipline et à l'application des décrets anciens. Suivons-le dans cette œuvre de réparation.

Le 2 décembre, par un temps rigoureux et froid, Urbain s'éloignait à cheval de Clermont. Aux cardinaux ses compagnons de voyage, aux officiers de sa maison, s'étaient joints Dalmat, évêque de Compostelle, et l'abbé de Solignac. La caravane pontificale, après sept heures de marche, vint demander l'hospitalité au prieuré de Saussilanges, dépendant de l'abbaye de Cluny[1]. Cette

[1] *Celsiniæ, Celsiniacus :* aujourd'hui Saussilanges.

communauté, renommée pour la pureté de ses mœurs et de sa doctrine, obtint sans peine de faire consacrer son église par les mains du Pontife. En retour, le nom du Pape fut solennellement inscrit dans le ménologe du prieuré pour y perpétuer le souvenir de son voyage et des faveurs qu'il avait laissées. Le surlendemain l'auguste voyageur se trouvait à Brioude-sur-l'Allier, petite ville qui devait une partie de sa célébrité à un collége de chanoines réguliers portant le titre de comtes de Brioude[1]. Ce chapitre, fort riche, s'empressa de faire un aveu détaillé de toutes les églises, autels et dîmes qu'il possédait, afin de les placer sous la protection de saint Pierre. C'était, en quelque sorte, assurer les biens contre des risques de dépossession.

A Brioude parut le décret qui transférait le siége épiscopal d'Ira-Flavia à Compostelle, auprès des reliques de saint Jacques, dont le pèlerinage attirait chaque année d'innombrables visiteurs[2]. Avant de prendre congé du Pape pour rentrer en Espagne, Dalmat obtint que ni lui ni les futurs évêques de Compostelle ne relèveraient d'aucun métropolitain. Le titre suivit de près les prérogatives. Calixte II, voulant distinguer particulièrement l'église de Compostelle, l'éleva au rang de métropole[3].

A Saint-Flour, Urbain trouva un monastère de la filiation de Cluny, riche et florissant, sous la conduite d'un prieur nommé Étienne. Dans le principe, les populations

[1] Inde Brivatem ubi nobile et vetus habetur canonicorum qui vulgo comites nuncupantur collegium... etc.

[2] L'ancienne Ira-Flavia porte actuellement le nom d'El Patron.

[3] La bulle est de 1124.

voisines s'étant rapprochées du moustier, où elles trouvaient appui et protection, l'idée vint aux moines d'entourer le bourg naissant d'une haute ceinture de murailles pour le défendre des attaques du dehors. Les moines de Saint-Flour, qui partageaient la passion de leurs contemporains, venaient de construire une vaste église. Ce fut l'occasion d'une dédicace qui eut lieu le 7 décembre. Les reliques du saint patron de l'Auvergne furent placées derrière l'autel, sur un point élevé, et déposées dans une fierte fermée d'une triple serrure[1].

Divers priviléges suivirent cette solennité. Les moines de Saint-Flour furent confirmés dans la possession de l'église de Saint-Martin des Eaux-Chaudes, qu'on leur disputait[2]. Les chanoines réguliers de Pebzac, collégiale voisine de Saint-Flour, obtinrent pour leur prévôt le titre d'abbé, mais sans les attributs de la crosse et des sandales.

Urbain n'oublia pas non plus le couvent de Marcigny, fondé auprès de Semur par l'abbé Hugues de Cluny, sur son domaine patrimonial. La porte de cette maison célèbre s'ouvrait aux nobles dames qui cherchaient un refuge contre les séductions du monde et un abri pour échapper à ses tourmentes politiques. A cette époque, Gisla, vicomtesse de Béarn et mère de Gaston IV, y pratiquait

[1] Saint Flour prêcha le christianisme en Auvergne au quatrième ou cinquième siècle. « Ejusque reliquiæ post altare in loco eminenti repositæ sunt *in capsula tribus seris clausa.* » *Œuvres posth.*

[2] Dans ses Notes sur la vie des papes d'Avignon, Baluze prétend que le rescrit dont il est ici question, retiré des archives du monastère presque consumé par le temps, fut présenté au pape Urbain IV pour qu'il le renouvelât.

les vertus monastiques avec beaucoup de zèle; « elle prit un tel soin du couvent, que l'abondance ne put y faire entrer le relâchement, ni la disette arracher des plaintes[1]. »

Une circonstance douloureuse vint prolonger le séjour que le Pape devait faire à Saint-Flour. Le cardinal Jean, évêque de Porto, le conseiller et l'ami de Grégoire VII, qui pendant cinquante-neuf années de persécutions et de fatigues n'avait cessé de montrer le plus noble caractère, fut enlevé à l'affection d'Urbain. Un modeste tombeau dépourvu d'inscriptions reçut ses dépouilles mortelles, qui furent déposées dans l'aile droite de la nouvelle église, entre la première et la seconde colonne.

Au delà d'Aurillac, l'itinéraire suivi par Urbain semble se modifier; il remonte tout à coup vers le Limousin et s'arrête au monastère d'Uzerche, bâti dans une situation pittoresque, sur le penchant d'une colline escarpée au pied de laquelle coule la Vesère, où l'abbé Gérard l'invita à consacrer son église[2]. Mais à peine fut-il arrivé dans cet endroit, qu'Humbald de Saint-Sevère, évêque de Limoges, le fit solliciter de se rendre dans sa ville épiscopale afin d'y célébrer les fêtes de la Nativité.

La maladie du cardinal Jean, en retenant le Pape à Saint-Flour beaucoup au delà de sa volonté, ne lui permit pas de séjourner à Uzerche, où il se trouvait le 21 décembre. Son passage dans ce monastère fut l'oc-

[1] Lettre de Pierre le Vénérable. Pierre de Marca, *Histoire du Béarn*, lib. IV.

[2] *Uzercense monasterium : Uzerca, Uzerchia*, bourg et monastère d'Uzerche, à cinq lieues de Tulle, en Limousin.

casion fortuite d'une étrange fortune. On raconte que Bernard, archevêque de Tolède, resté sans doute dans la compagnie du Pape après le concile de Clermont, ayant remarqué chez un religieux d'Uzerche des aptitudes remarquables aux affaires, lui persuada de passer avec lui en Espagne. Le moine accepta et vérifia bientôt l'horoscope qu'il avait inspiré; en peu d'années, Maurice Burdin, honoré d'une nonciature apostolique, arrivait successivement à l'évêché de Coïmbre, puis à la métropole de Bragance, en Lusitanie. Parvenu au faîte des grandeurs, il voulut franchir le dernier pas qui le séparait de la tiare. Il intrigua donc auprès de l'empereur d'Allemagne, qui, fidèle aux traditions de son aïeul Henri IV, consentit à lui conférer le titre dérisoire d'antipape, au mépris du pontife légitime Gélase II. Mais, au moment où s'accomplissait cet acte d'iniquité, le doigt de Dieu s'appesantit sur le moine prévaricateur. Pris à Sutri au milieu d'une insurrection dirigée contre les Allemands, il fut dépouillé de ses vêtements et couvert d'une peau de mouton toute sanglante pour figurer la chape pontificale, qui était alors écarlate. On le plaça ensuite sur un chameau dont il tenait la queue en guise de bride, et on le mena dans ce hideux accoutrement jusqu'à Rome, où le peuple l'aurait mis en pièces sans l'énergique intervention du pape Calixte II[1].

Revenons à Urbain, qui avait atteint Limoges la veille de Noël, après deux journées de marche. Oubliant ses fatigues, il célébra la messe de nuit au milieu des reli-

[1] *Art de vérifier les dates.*

Digitized by Google

gieuses de l'abbaye de la Règle, fondée par Louis le Débonnaire. Il assista ensuite à la messe de l'aurore chez les moines de Saint-Martial, puis le peuple le porta triomphalement dans l'église cathédrale pour y achever les offices de la fête. Le 29 eut lieu la dédicace de cette même église, qui fut placée sous l'invocation du protomartyr saint Étienne. Enfin on choisit le dimanche, dernier jour de l'année 1095, pour consacrer solennellement l'église abbatiale de Saint-Martial, détruite pendant les guerres civiles et relevée par les soins de l'abbé Adhémar. « Beaucoup d'évêques, dit un chroniqueur contemporain, accompagnèrent de nouveau le Pape à Saint-Martial, où il passa huit jours[1]. »

Voici ce que l'on sait de cette cérémonie : « Après que les évêques assistants eurent aspergé d'eau bénite les murs de la basilique, le Pape lava lui-même l'autel principal, l'oignit de chrême, d'huile, et mit en place les reliques des saints. Ensuite il célébra la messe au milieu d'une foule si compacte, qu'autour de la ville on ne voyait, à un mille de distance, que des têtes d'hommes. Les offrandes furent considérables, à ce point qu'elles remplirent le tronc du sépulcre apostolique, autrement de Saint-Martial, qu'on nommait, dans le langage du peuple, Gauteau[2]. »

[1] Ce furent, paraît-il, les archevêques Hugues, de Lyon; Aimé, de Bordeaux; Audebert, de Bourges. Les évêques Pierre, de Poitiers; Raymond, de Rhodez; l'évêque de Périgueux, Réginald de Tivier, de la famille de Vaucocourt; l'évêque de Saintes, Arnulphe de Barbesille, le même que les PP. Richard et Giraud, dans la *Bibliothèque sacrée*, t. XXVIII, appellent Arnulphe Facaudi.

[2] ... Quorum tanta illic erat multitudo, ut in circuitu civitatis, citra unum milliarium, nonnisi hominum capita viderentur : oblationum vero

Comme on l'a si souvent remarqué, l'expédition des affaires ne souffrait jamais du temps accordé aux solennités ou aux voyages. Divers diplômes datés de Saint-Martial en sont la preuve. L'évêque Adhémar d'Angoulême reçut l'ordre de contraindre les moines de Saint-Éparèse[1], déjà frappés d'excommunication, à se soumettre à Ansculphe, abbé de Saint-Jean-d'Angely, leur légitime supérieur. L'abbaye de Saint-Martial fut confirmée dans ses droits sur les manses de Saint-Pierre de Mont-André et sur l'église de Saliome, où reposait le corps du bienheureux saint Martin, autrefois seigneur de ce domaine.

VI

Tandis que le Pape réglait certaines questions de discipline, un incident en apparence fort insignifiant vint tout à coup dévoiler l'audacieuse fourberie de l'évêque de Limoges. L'abbé de Saint-Martial, appelé à s'expliquer sur l'empressement qu'il avait mis à reconnaître certains actes équivoques émanés de Humbald de Saint-Sevère, se défendit en montrant les bulles que l'évêque lui avait remises comme venant de la cour romaine. A la suite d'un examen minutieux, le chancelier Jean Gaëtani ne tarda pas à reconnaître que ces diplômes

tanta copia fluxit, ut arca sepulchri apostolici, id est sancti Martialis, quæ vulgo Gauteau appellabatur plena redundaret. Ex *Chron.* Gaufred. Vosiens., I, 27; — Labb., t. II, — Beslius in *Veter. notitia Eccles. Lemovic.*

[1] *Monasterium Sancti Eparchii*, aujourd'hui Saint-Éparèse ou Saint-Cybar-lez-Angoulême.

étaient faux et habilement contrefaits. En apprenant ce crime, le Pape laissa un libre cours à son indignation; ayant fait venir l'évêque, il lui reprocha dans les termes les plus sévères l'indignité de sa conduite, et le déposa publiquement de ses hautes fonctions[1]. Convaincu de complicité, l'archidiacre Hélie de Gimel fut excommunié et privé à jamais de toute fonction ecclésiastique.

Après la fête de l'Épiphanie, Urbain quitte Saint-Martial de Limoges et traverse le monastère de Charroux, depuis longtemps célèbre par la bibliothèque que Charlemagne y avait fondée[2]. Dans ce lieu, le Pape se fait présenter par les moines les rescrits que leur avaient accordés Léon IX et Alexandre II; il les augmente de nouvelles immunités, en réservant aux seuls pontifes romains le droit d'excommunier les religieux ou de jeter l'interdit sur leur abbaye.

Rien de particulier ne signala le passage d'Urbain à Poitiers: il souscrivit seulement à une sentence rendue par Pierre, évêque de cette ville, contre les moines de Tournus et les chanoines de Sainte-Croix de Loudun. Assisté de trois archevêques et de trois évêques, le Pape consacra l'église d'un monastère dont on ignore le nom; elle fut placée sous l'invocation de la Vierge et reçut

[1] Guillaume d'Uriel, d'une noble famille de Bourges, devenu prieur de Saint-Martial, fut désigné pour le siége vacant : toutefois il ne l'occupa qu'après un long intérim. Le récit de Geoffroi s'accorde parfaitement avec la chronique de Mallezai sur la conduite d'Humbald de Saint-Sevère. (*V.* Gaufred. prior Vosiens., c. XXVI et XXVIII, *op. cit.*)

[2] *Carrofium seu Carofum, monasterium Carrofense;* Charroux, bourgade et ancienne abbaye à dix lieues de Poitiers. L'église de cette abbaye, bâtie vers la fin du huitième siècle, était alors une des plus belles de la France.

pour patrons les martyrs Laurent, Étienne et Vincent[1].

Ces consécrations, que le pontife accordait avec autant de bonne grâce qu'on mettait d'ardeur à les lui demander, plaçaient les églises ainsi dédiées sous la sauvegarde du Saint-Siége. On comprend dès lors quel prix on attachait à cette cérémonie. La conduite des moines de Saint-Aubin à Angers, qui refusèrent à Urbain de lui laisser bénir leur chapelle, est peut-être un fait unique à cette époque. A en croire la relation authentique de Milon, leur ancien frère, un des prélats de la suite du Pape, on ne put jamais vaincre leur résistance bizarre et restée inexpliquée[2]. Le Saint-Père leur pardonna généreusement ce refus injurieux, que les moines de Saint-Nicolas lui firent oublier par leur pieux empressement à le recevoir. En dédiant leur église, placée dans les faubourgs d'Angers, Urbain voulut laisser à tous les assistants un précieux souvenir de sa charité inépuisable; il pria donc la Providence de prendre sous sa protection leur vie et leurs biens, et remit à chacun de ceux qui viendraient à l'anniversaire de cette dédicace un septième des pénitences qu'ils avaient encourues[3].

Foulques, comte d'Anjou, saisit cette occasion pour transporter dans la nef de Saint-Nicolas les restes de

[1] On croit que la cérémonie eut lieu le jour de Saint-Vincent, 22 janvier 1096. D'après la chronique de Mallezai, le Pape se serait trouvé à Poitiers dès le 13 janvier.

[2] C'est ce que rapporte un manuscrit autrefois possédé par la reine Christine de Suède, déposé à sa mort dans la bibliothèque Ottobonienne.

[3] Idem Apostolicus edicto jussit... ut septima pars pœnitentiarum populo convenienti ad illam celebritatem dimitteretur. Fulco, in *Frag. histor.*, l. X; *Spicileg.* d'Achery.

Geoffroi Martel, mort avec l'habit monastique au milieu de grandes austérités; en même temps il abandonna aux moines une grande partie de la forêt Catie, pour qu'ils obtinssent par leurs prières l'entrée des demeures éternelles à l'âme du défunt.

Le lendemain, 11 février, pendant que le Pape, retiré dans le palais de l'évêque Geoffroi, signait les bulles de fondation de la collégiale de Sainte-Marie de Roe, près de Craon, le soleil, voilé par une éclipse, répandit tout à coup sur la ville une ombre épaisse qui glaça d'épouvante les habitants[1]. Soutenu sans doute par la pensée de sa bonne action, le fondateur Raynaud, fils du comte Robert de Bourgogne, ne vit aucun fâcheux augure dans ce phénomène imprévu, et fit souscrire la charte par les cardinaux et évêques présents[2].

Le premier abbé de la nouvelle communauté fut Robert d'Arbrissel, ermite retiré dans la forêt de Craon. Robert se livrait dans cette sauvage retraite aux pratiques de la pénitence avec autant de zèle qu'il en avait mis à la prêcher lorsqu'il était archidiacre de Rennes. Ses succès firent désirer au Pape de l'entendre parler le jour de la dédicace de Saint-Nicolas. Frappé de la conviction de ses paroles, de la grandeur de ses images, il reconnut aussitôt qu'il deviendrait un habile semeur de

[1] Il s'agit d'une éclipse totale de lune; le milieu de l'éclipse dut avoir lieu vers trois heures et demie, en temps vrai au méridien de Paris. (*Art de vérifier les dates.*)

[2] L'acte fut signé par Aimé, de Bordeaux; Yves, de Chartres; Houël, du Mans; Bruno, de Segni; Gualterus, d'Albano, tous évêques. Les cardinaux étaient Albert, Teuthion et Rauchion. Émorrand, de Seissuns; Milon de Saint-Aubin, y figurèrent comme clercs du Pape. *Gall. Christ.*, t. IV, *Miscell. Baluzian.*, t. II.

Digitized by Google

la parole divine, et l'encouragea à prêcher les populations voisines[1].

Avant de s'éloigner d'Angers, Urbain apprit par un courrier venu de Reims la mort de Raynauld du Bellay et l'élection de Manassès de Châtillon, prévôt du chapitre métropolitain[2].

Cet événement raviva dans son esprit les souvenirs qu'il n'avait jamais cessé de conserver pour Reims, le berceau de sa première enfance; pour son école, qui avait guidé ses premiers pas dans la vertu et dans la science. Il saisit donc cette occasion pour témoigner au clergé, à la noblesse et au peuple de cette ville toute sa vive sympathie; il les félicite en même temps d'avoir nommé Manassès aux fonctions épiscopales[3]. On connaissait si bien les sentiments du Pape pour la cité de Reims, qu'Yves, de Chartres, en le priant de préconiser le nouvel élu, lui rappelle que l'Église de Reims fut autrefois sa mère; il ajoute que la prospérité ou la ruine de la foi en France dépendent de ce siége archiépiscopal,

[1] Après avoir converti un grand nombre de femmes et bâti de nombreux couvents, Robert d'Arbrissel fonda l'ordre des Fonts-Ébraldins. Le nouvel institut avait cela de singulier que les religieux, hommes ou femmes, devaient se soumettre à la juridiction de l'abbesse de Fontevrault et la considérer comme le représentant visible de la sainte Vierge.

[2] Le nouvel archevêque était le fils de Manassès Ier, dit le Chauve, qui remplissait les fonctions de vidame auprès de la métropole de Reims. En parcourant la généalogie rapportée à la lettre A de l'Appendice, on verra comment l'archevêque Manassès était le petit-neveu d'Urbain. Raynaud mourut dans le cours du mois de février 1096, comme l'atteste une lettre des clercs de Reims à l'évêque d'Arras et l'épitaphe composée par Baudri de Bourgueil. C'est donc à tort que Labbe reporte son décès à l'année précédente.

[3] Epistola Urbani papæ secundi ad clerum, ordinem, milites et plebem Remis consistentes quibus gratulatur de electione Manassis in archiepiscopum Remensem. Cf. Baluz., *Miscell.*, v. 290; 6 février 1096.

un des premiers du royaume par son antiquité et son éclat[1]. L'approbation d'Urbain ne s'étant pas fait attendre, Manassès fut sacré le dimanche de la Passion, après avoir reçu successivement le diaconat et la prêtrise.

A la même époque, les moines de Saint-Vannes de Verdun, établis au prieuré de Saint-Nicolas, en Champagne, éprouvèrent des effets salutaires de la protection du Saint-Siége. Philippe Ier, évêque de Châlons[2], reçut d'Urbain des instructions pour réprimer la persécution dont ses diocésains étaient l'objet, et pour veiller à ce que leur tranquillité ne fût jamais troublée.

Après quelques jours de repos dans le monastère de Glanfeuil-sur-Loire, qui avait abrité la première colonie bénédictine, introduite en France par saint Maur, le Pape se rendit à Chinon. Son but était d'ouvrir les portes de cette redoutable forteresse au malheureux Geoffroy le Barbu, que son frère Foulques le Réchin retenait prisonnier depuis le 5 avril 1067. Jusque-là les prières et les menaces du souverain pontife s'étaient brisées contre la haine implacable du comte d'Anjou. Cette fois encore ses démarches restèrent infructueuses. Il eut donc la douleur d'entendre les gémissements du captif sans pouvoir rompre ses fers et le rendre à la liberté.

De Chinon, les augustes voyageurs se rendirent au Mans par Sablé. L'arrivée d'Urbain au Mans fut un véritable événement. L'évêque Houël le reçut avec un tel

[1] Yv. Carnot. *Epist.* XLVIII.

[2] Il était fils du célèbre comte Thibauld de Champagne.

déploiement de pompe, il l'hébergea avec tant de courtoisie, les habitants montrèrent, à leur tour, tant d'empressement, que son séjour devint pour toute la province une ère nouvelle, qui servit à l'avenir de date aux actes publics[1].

On ne cite qu'une seule supplique présentée au pape pendant les trois jours qu'il passa au Mans avant son départ pour Vendôme. Le couvent de Saint-Aubin d'Angers revendiqua le domaine de Loconac, donation du roi Chilpéric, que des seigneurs puissants retenaient contre toute justice. Le soin de cette affaire fut remis à l'évêque.

On peut se figurer quelle fut la joie de l'abbé Geoffroy, de Vendôme, en voyant le chef de la chrétienté s'avancer vers son abbaye au milieu du respect des populations, et entouré d'une escorte brillante. Quel contraste, en effet, avec les cruelles difficultés que le chef de l'Église était, grâce à lui, parvenu à surmonter, alors qu'il se trouvait assiégé dans Rome et réduit aux dernières extrémités!

Sans faire aucune allusion à ce passé glorieux pour lui, l'abbé de Vendôme se borne, dans ses Mémoires, à mentionner le passage du pontife en ces termes : « Le pape Urbain, de sainte mémoire, dit-il, et celui qui gouverne aujourd'hui l'Église sous le nom de Pascal, ont visité notre église; leur bienveillance les a retenus onze jours parmi nous; pendant ce temps, ils ont lu nos priviléges et les ont confirmés de nouveau [2]. »

[1] Ut inde in publicis instrumentis pro epocha fuerit adhibitus. *Œuvres posth.*

[2] *Epist.* XVIII, t. I. Reinier, de Biéda, près de Viterbe, qui avait suivi le

Mais l'histoire a gardé le souvenir de l'intimité qui régnait entre le prélat dévoué qui avait rendu des services et l'illustre pontife qui les avait reçus. Un jour que Geoffroy s'entretenait à cœur ouvert avec le Pape, il se prit à lui raconter qu'au moment où l'évêque de Chartres lui remettait les insignes de la dignité abbatiale, méconnaissant les priviléges de son monastère, il lui avait juré obéissance comme à son évêque diocésain. Urbain, qui pendant le cours de sa carrière publique n'avait jamais blessé la justice pour arriver aux honneurs, parut étonné d'une telle faiblesse. Il blâma avec sévérité la conduite de l'évêque et de l'abbé, qu'il aimait d'ailleurs à cause de leurs qualités supérieures. Comparant Geoffroy à une colombe séduite dont le cœur avait failli[1], il déclara illicite et de nulle valeur le serment prêté. En même temps il publia une bulle pour défendre aux abbés de Vendôme de faire acte de sujétion à quelque évêque que ce fût. Voilà comment le Pape entendait le respect dû aux institutions de ses prédécesseurs.

Après avoir consacré solennellement l'autel du Crucifix dans l'abbaye de la Trinité et remis le septième de leurs péchés à tous ceux qui viendraient y prier à l'anniversaire de la consécration[2], il s'achemina vers Tours.

Pape en France avec e titre de cardinal, lui succéda sur la chaire apostolique en 1099.

[1] Urbanus abbatem vehementer increpavit, columbam seductam, cor non habentem illum appellans. Goffridus, *Epist.* VII et XI, lib. II.

[2] ... Perdonavit septimam partem peccatorum suorum omnibus, qui uno quoque anno anniversarium ejusdem consecrationis diem ibidem celebrarent. (In *Chronico Andegavens.*, Labb., t. I.) Il ne faut pas oublier que cette remise de la septième partie des péchés ne s'appliquait pas à la *coulpe*

Digitized by Google

Aux portes de cette ville, distant à peine d'une demi-lieue, s'élevait le célèbre monastère de Marmoutiers, dont la réputation fut si grande durant tout le moyen âge. C'est dans cette retraite, entre la Loire et des rochers escarpés, que s'était retiré saint Martin avec quatre-vingts cénobites. Tant de souvenirs attirèrent le Pape et le retinrent plusieurs jours. Le 9 mars, il se rendit sur une riche estrade qu'on avait élevée sur les rives du fleuve, pour y parler de la croisade. De là il harangua une multitude d'hommes de tout âge et de toute condition, parmi lesquels on remarquait le comte Foulques d'Anjou, seigneur de Tours, et d'autres puissants barons. Cette fois encore le tableau qu'il fit de la Palestine et des profanations commises par les musulmans produisit une si vive impression, que Hugues de Chaumont et Aymeric de Curron prirent la croix avec beaucoup d'autres chevaliers[1]. Les jours suivants furent employés à bénir l'église de Marmoutiers avec son cimetière et à présider le chapitre des religieux, au milieu desquels, s'il faut en croire la tradition, le chef de l'Église se serait assis.

VII

Cependant Urbain se rendait fréquemment à Tours pour y prier devant les reliques de saint Martin. La véné-

en elle-même, mais à la septième partie des peines temporelles encourues par les péchés. Rien n'autorise à croire qu'il en ait été autrement.

[1] *Histoire d'Amboise*, Spicileg., t. X.

ration des peuples pour cet illustre évêque lui avait élevé une des basiliques les plus vastes de la France[1]. La libéralité des seigneurs féodaux l'avait dotée de richesses immenses; quinze prévôts, quarante-trois clercs, y célébraient avec pompe les offices; les rois eux-mêmes s'honoraient de porter le titre de chanoine de Saint-Martin. L'église avait ainsi grandi sous la triple protection des grands, du clergé et du peuple; exempte de la juridiction des archevêques de Tours, pendant trois siècles elle avait été administrée par un évêque particulier, avec l'agrément des pontifes romains. Urbain prouva dans cette circonstance qu'autant il avait à cœur de maintenir en dehors de la juridiction épiscopale les monastères, devenus alors des instruments de réforme dans la discipline et dans les mœurs, autant il avait de sollicitude pour la haute dignité de l'évêque et pour l'intégrité de son action légitime. Jugeant les graves inconvénients qu'il y avait à laisser subsister dans la même cité deux pouvoirs puissants qu'une étincelle pouvait rendre rivaux, il décida que la dignité épiscopale serait supprimée dans l'église de Saint-Martin; et, sous forme de compensation, il maintint les chanoines dans leur immédiation au siége apostolique et leur permit d'envoyer leurs causes devant son tribunal. En mémoire de cette décision, et comme pour traduire aux yeux de tous la force et l'immutabilité du lien qui venait d'être contracté, le Pape fit relier par une chaîne de fer les quatre piliers principaux du chœur. Ce symbole rappela longtemps aux générations

[1] L'évêque Hugues, fils du vicomte de Châteaudun, en fit la dédicace vers 1014.

Digitized by Google

qui suivirent et le passage du saint Pontife et la pensée toute paternelle qui l'avait inspiré.

Le concile tenu près de Tours, dans le monastère de Saint-Martin, n'offre aucun intérêt particulier. Il fut pourvu à la vacance du siége de Rennes, auquel Marbode, archidiacre d'Angers, fut appelé. Vint ensuite le procès des moines de Saint-Maur de Glanfeuil contre l'abbé des Fossés. Glanfeuil prétendait relever de l'abbaye du Mont-Cassin, son chef d'ordre; le monastère des Fossés arguait d'une longue série de droits exercés sur l'abbaye rivale. La richesse et l'influence des deux parties avaient singulièrement envenimé la question. Un examen approfondi et une délibération attentive la trancha en faveur des moines de Glanfeuil. Les prélats et les abbés présents adhérèrent à la sentence au nombre de quarante-quatre.

Mais, en perdant ses prérogatives, l'abbaye des Fossés conserva le corps de saint Maur qu'on y avait transporté de Glanfeuil au neuvième siècle, pour le soustraire aux Normands. C'est pour ce motif qu'elle prit dans la suite le nom de Saint-Maur des Fossés[1]. Urbain apaisa ensuite un différend soulevé entre l'évêque d'Angers et ses chanoines, au sujet de quelques manses situées auprès du château de Douldé. Le monastère de Cormery fut contraint de faire acte de dépendance à l'église de Saint-Martin[2]. Ce concile appartient aussi à la politique et à l'histoire, par la décision en vertu de

[1] *Fanum Sancti Mauri, monasterium Fossatense*, à deux lieues de Paris, entre Cressy et Coulommiers.

[2] *Cormeriacum*, sur l'Indre, à quatre lieues de Tours.

laquelle fut maintenue l'excommunication prononcée contre le roi Philippe : elle était la conséquence de sa rébellion ouverte aux lois de l'Église. Vainement quelques évêques gallicans tentèrent de la faire lever; la résistance du Pape et d'un grand nombre de prélats y mit obstacle, jusqu'à l'entière soumission du coupable.

Après les affaires contentieuses se déroule la nomenclature des priviléges. Le monastère de Corbie, fondé par sainte Bathilde[1], les chanoines réguliers de Saint-Anglin, en Poitou, eurent une large part dans la distribution de ces faveurs, dont l'énumération n'offre aucun intérêt. Lauzon, abbé de Saint-Vincent, en Lorraine, fut investi du droit d'officier solennellement dans la cathédrale de Metz avec les sandales et la dalmatique, pendant l'absence ou l'intérim des évêques. A cette même époque remonte un bref adressé au prieur de Bainson. Dans ce diplôme, le Pape établit les droits exercés par ses aïeux sur cette petite abbaye et l'exempte à l'avenir de toute juridiction étrangère[2].

Pendant les dernières sessions du concile, on vit arriver Otton, baron de Wiblinghen, nommé évêque de Strasbourg par la protection de Henri IV; il venait avouer ses erreurs et solliciter sa rentrée dans le giron de l'Église. Le prélat se soumit aux conditions qui lui furent imposées et partit pour la Palestine avec Godefroi de Bouillon[3].

[1] Corbie, en Picardie, abbaye bénédictine fondée en 660.

[2] Voir au sujet de cette charte p. 87, 88, et l'Appendice B.

[3] C'est un remords qui entraina Godefroi de Bouillon vers la Palestine, où il devait conquérir un trône fameux et une illustration impérissable. Durant le siége de Rome, en 1084, il ouvrit une brèche et pénétra le pre-

Digitized by Google

Les canons disciplinaires qui occupèrent particulièrement les dernières sessions confirment pour la plupart les mesures du même ordre arrêtées dans les précédents conciles. Parmi les dispositions nouvelles les plus dignes de remarque, il faut citer le sixième canon qui défend aux laïques de donner des églises à des prêtres sans le consentement des évêques, et détermine ainsi un point de juridiction important[1].

Une procession célèbre mit fin au concile. Voici comment elle est racontée par le comte Foulques d'Anjou : « A l'issue des décrets promulgués pendant l'assemblée de Tours, le quatrième dimanche de Carême, en 1096, le Pape, couronné de palmes, fut conduit en grande pompe de Saint-Gatien au sanctuaire du bienheureux saint Martin. Ayant béni dans cette église, suivant le cérémonial romain, une rose d'or, il me la donna afin que je la portasse tout le reste de la procession. » Foulques parut si charmé de ce présent, que, pour témoigner toute l'estime qu'il en faisait, il jura de paraître toute sa vie avec cette fleur le jour des Rameaux. La même obligation fut imposée par lui à tous ses successeurs, afin de perpétuer le souvenir de cette flatteuse distinction[2].

Au moment où Urbain quittait Tours, les évêques de

mier dans la ville éternelle. Bientôt une maladie l'ayant mis en danger de mort, il se repentit alors d'avoir porté les armes contre le Pape et l'Église, quitta le schisme, et promit d'aller expier ses fautes en Palestine. *Chron.* de Cassini, III.

[1] Le même canon interdit à tous les fidèles, sous peine d'excommunication, de porter les cheveux longs. Est-ce pour réserver ce privilége aux clercs et maintenir ainsi une distinction autorisée par l'usage ? Le doute n'est pas éclairci.

[2] Ex *Chronic. Andegavens.*, op. cit. — D. Mabill., t. II *Musæi Italici.*

Normandie, réunis à Rouen, approuvaient les dispositions prises à Clermont et l'expédition de Terre sainte. Du commun consentement de l'archevêque et de ses suffragants, on résolut d'exciter l'ardeur des Normands à prendre part à la belliqueuse entreprise. Des peines sévères furent prononcées contre les violateurs de la Trêve de Dieu, contre les routiers assez audacieux pour attaquer les personnes placées sous la sauvegarde de l'Église[1].

Cependant une marche rapide par Poitiers, en visitant les monastères de Saint-Maixent et de Saint-Jean d'Angély, avait ramené le Pape à Saintes, où il désirait célébrer les fêtes pascales. Il existait dans cette ville un monastère fort ancien, nommé Saint-Eutrope, occupé depuis quelques années par les moines de Cluny. Ils avaient relevé une crypte où l'on conservait les reliques du premier évêque de Saintes[2]. La cérémonie de consécration, impatiemment attendue, fut faite par le Pape au milieu d'un grand concours de peuple. C'est encore à Saintes que furent confirmées les prérogatives si remarquables de l'abbé de Saint-Martial et les coutumes privilégiées des chanoines de l'église métropolitaine de Reims. « Après l'évêque, est-il dit dans l'un de ces actes, le premier rang appartiendra à l'abbé de Saint-Martial, à Limoges ; en son absence, il administrera le diocèse avec les pouvoirs les plus étendus; l'élec-

[1] Il est inexact que le Pape se soit rendu à Rouen durant son voyage en France, après ou avant le concile de Clermont, comme l'a avancé l'illustre Michaud dans le t. I de l'*Histoire des croisades* L'examen des dates détruit absolument cette conjecture.

[2] Voir, sur saint Eutrope, Baillet, t. I.

tion épiscopale sera soumise à son arbitrage; on le consultera dans toutes les affaires importantes. » La seconde bulle opposait quelque mesure restrictive au pouvoir des archevêques de Reims. En effet, les chanoines, inquiets pour l'avenir de leurs franchises, fortement entamées par l'humeur capricieuse de l'archevêque Manassès de Gournay, prirent de sages mesures avant l'élection de Manassès II. Raoul le Vert, prévôt de l'église métropolitaine, Richer, chantre, et Odalric, écolâtre[1], personnages d'autorité et de réputation entre les chanoines, furent présenter au Pape le recueil des immunités du chapitre, afin que les archevêques n'entreprissent rien à leur encontre. Des griefs sérieux justifiaient la démarche des députés. Urbain le savait; et c'est pour consacrer leur droit qu'il signa cette bulle célèbre[2].

Ainsi on voyait déjà se manifester peu à peu ces tendances marquées vers l'émancipation; déjà se faisait sentir le besoin d'opposer un frein à l'accroissement trop rapide du pouvoir absolu. C'est là le caractère fondamental du douzième siècle, et l'un des côtés les plus instructifs de cette période : résistance des chanoines aux évêques, des moines aux abbés, des communes aux seigneurs. Tous s'efforcent isolément de jeter les bases de leurs droits, tous cherchent à faire consacrer leurs franchises pour s'abriter derrière ce rempart légal des entreprises arbitraires qui menacent leur repos, rui-

[1] Se disait autrefois d'un clerc qui avait droit d'institution et de juridiction sur ceux qui étaient chargés d'instruire la jeunesse.

[2] Dans l'Appendice F on trouvera : « Bulla Urbani papæ II qua confirmat privilegia capituli Remensis. »

Digitized by Google

nent leur prospérité et paralysent tout développement. Une autorité absolue et morale n'inquiète jamais dans des mains fortes et pures, mais elle se corrompt au contact des passions. Lorsqu'il n'existe pas un contre-poids salutaire, bientôt on s'accoutume à la domination arbitraire; on s'écarte insensiblement des limites du droit et de la justice, alors que les limites sont mal définies. Les souffrances et les exactions supportées par les clercs, les moines, les bourgeois et le peuple, les attentats commis contre leur liberté, leurs biens et leur vie, les amenèrent à chercher un remède à ces excès. De là les prérogatives des clercs contre les envahissements de l'épiscopat, la substitution des chapitres généraux au pouvoir discrétionnaire des abbés; de là enfin l'établissement des communes contre la tyrannie du régime féodal.

On est sans doute surpris du nombre considérable d'églises consacrées par le souverain pontife durant son voyage en France; elles paraissent s'élever par enchantement sous ses pas. Il est impossible d'expliquer ce fait si général sans y voir une preuve éclatante du règne de la Foi dans ces temps reculés. En effet, sous l'influence des idées religieuses, toutes les classes sociales unissent leurs forces pour élever d'abord des maisons de prière, prélude des gigantesques cathédrales gothiques qu'aucune autre époque n'a jamais su égaler. Qu'on ne l'oublie pas, ces édifices, ces colonnes, ces chapiteaux, reflètent toujours avec une impartiale fidélité les tendances des peuples et de leur temps. Ainsi s'explique le onzième siècle, par ses églises semées sur le sol

Digitized by Google

de la vieille Europe, par ses audacieuses expéditions d'Orient, où chaque guerrier offre son sang pour le triomphe de ses croyances. Œuvres de foi, qu'il faut sans cesse avoir sous les yeux si l'on parcourt les annales de cette époque; témoins éloquents, prêts à protester contre tout jugement porté sur cet âge, où il ne serait pas tenu compte de l'élément religieux. Urbain stimulait donc le zèle des peuples devenus bâtisseurs d'églises; il traverse de préférence toutes les cités où s'élèvent de nouveaux sanctuaires : il consacre à Bordeaux l'église métropolitaine[1]; à Nérac, il bénit un sanctuaire fondé par un seigneur vascon nommé Ursin d'Albion, et en confie la garde à un pieux détachement de cénobites tirés du couvent de Saint-Pierre de Condom.

En entrant en Béarn, Urbain y trouva un fort grand nombre de monastères qui s'étaient affiliés à l'institut de Cluny. A Layrac il appose son sceau sur une charte de donation délivrée par Guillaume de Montaut[2], qui soumettait le couvent de Saint-Michel de Hautmont et ses dépendances à l'abbaye bourguignonne. Un autre rescrit, donné au même endroit, autorise les religieux de Cluny établis à Saint-Orens, près d'Auch, à jouir, sans aucun trouble, du droit de cimetière que leur avait concédé Léon IX. Enfin, pendant son séjour dans l'abbaye de Moissac, il apprit l'inféodation que l'abbé Hunand, vicomte de Brulhois, venait de faire de son

[1] Cette dédicace eut lieu le 1er mai 1096, quoique l'anniversaire tombât le 21 avril, à cause, sans doute, de la fête des apôtres saint Philippe et saint Jacques, patrons de la cathédrale.

[2] Guillaume de Montaut, d'abord moine de Cluny, ensuite prieur de Saint-Orens, était arrivé au siége d'Auch, où il mourut en 1096.

abbaye à celle de Cluny, à condition que dix sols d'argent lui seraient payés, chaque année, à la fête de saint Martin[1].

On rapporte qu'à Moissac un des compagnons du Pape succomba de nouveau aux fatigues d'un voyage pénible commencé depuis près d'un an et continué au milieu de difficultés de communication de tout genre. Un chapeau de cardinal, que l'on vit longtemps suspendu sous la voûte de l'église abbatiale, indiquait la dignité du prélat décédé, dont le nom est d'ailleurs demeuré inconnu[2].

Urbain entra à Toulouse le 7 mai; l'évêque Isarne avait fait de grands préparatifs pour le recevoir avec les honneurs dus à son rang. Dès le lendemain de son arrivée, le Pape était invité à se montrer dans tout l'éclat de ses saintes fonctions, aux populations avides de le contempler. Il s'agissait de consacrer une magnifique basilique de style roman, dédiée à saint Sernin ou Saturnin, martyr célèbre à Toulouse pour avoir été attaché par les pieds à un taureau sauvage. Dix-sept archevêques ou évêques, les principaux seigneurs de la contrée et tous les magistrats de la ville rehaussèrent l'éclat de cette cérémonie. Le comte de Saint-Gilles déclara la nouvelle église entièrement libre, et renonça par un acte authentique à une redevance de cire qu'on était tenu de lui offrir[3].

On profita de la présence du Pape pour lui soumettre un procès dont les suites ne furent pas sans gravité. La

[1] *Histoire de Béarn*; Pierre de Marca.

[2] ... Se vidisse testatur, in altum pendere capellum suum, nimia vetustate quasi penitus consumptum. *Chron.* d'Aymeric de Peyrac,

[3] Baluz., *Miscel.*; *Hist. du Languedoc*, II.

possession de l'église de Sainte-Gabelle avait allumé la guerre entre les chanoines de la cathédrale de Toulouse et les moines de Saint-Michel de Cluse en Piémont. Les deux parties revendiquaient Sainte-Gabelle, à cause de ses gros revenus. Les moines furent condamnés par défaut à payer à l'évêque et au chapitre un cens annuel de vingt sols. Un nouveau refus d'exécuter cette sentence fit jeter sur eux l'interdit. Enfin les chanoines recoururent à un procédé alors fort goûté; ils levèrent quatre mille hommes et ravagèrent le domaine de Sainte-Gabelle, ce qui, au dire de la chronique, décida l'avoué des moines à payer[1].

Carcassonne, place forte sous les rois visigoths, siége d'un évêque depuis le sixième siècle, renfermait plusieurs abbayes : les plus célèbres étaient les monastères de Sainte-Marie du Saint-Sauveur, et ceux de Trèbves et de la Grasse, situés dans le voisinage de la ville. Ces motifs engagèrent le Pape à séjourner quelques jours à Carcassonne. « L'an 1096 de l'Incarnation, dit une vieille chronique locale, indiction IV, lune XXIV, quatrième férie, le seigneur Pape entra dans notre ville pour y célébrer les saints mystères. Après avoir absous les vivants et les morts et béni les pierres préparées depuis longtemps pour construire la cathédrale de Saint-Nazaire, il adressa un discours aux habitants, et jeta de ses propres mains le sel sacré sur le cimetière. Enfin le

[1] Saint Michel de Cluse possédait canoniquement plusieurs abbayes et prieurés dans ce diocèse, entre autres Mans-Garnier, près de Verdun, sur la Garonne, attribué plus tard à la congrégation de Saint-Maur. *Hist. de Béarn.*

Digitized by Google

cinquième jour il nous quitta, au milieu des acclamations et des actions de grâces[1]. » La fête de la Nativité de saint Jean fut célébrée à Saint-Pont de Tomiers, dans un monastère de Saint-Benoît, fondé en 936 par Ponce, duc d'Aquitaine.

Là furent également réglées les prérogatives et les limites de l'église de Pampelune, alors gouvernée par Pierre de Rota, ancien moine de Tomiers[2].

VIII

Les sentiments de joie si souvent exprimés sur le passage du souverain pontife prirent à Maguelone le caractère d'une véritable ovation. Le Pape, à son arrivée, trouva une ville neuve, ornée d'une cathédrale récemment construite. L'auteur de cette transformation était un évêque nommé Arnauld. Il avait entrepris de relever les ruines de Maguelone, que ses évêques avaient abandonné depuis trois cents ans, pour se retirer dans le château de Substantion, situé sur une colline élevée, à une demi-lieue de Montpellier.

Le motif de cet abandon résultait du site même de la ville de Maguelone, qui, bâtie sur une île, au fond d'un petit golfe dans la Méditerranée, était ouverte à toutes les incursions des Sarrasins. De solides défenses venaient de la mettre à l'abri de nouvelles insultes. Le jour de la fête

[1] Ceci se passait le 11 juin. Beslius in *Histor. episcopor. Carcassonens. Gall. Christ.*, t. II.

[2] Jean XXII éleva cette ville au rang épiscopal; elle devint un des siéges suffragants de Narbonne.

de Saint-Pierre, Urbain, entouré du comte de Substantion, feudataire de l'Église romaine, de Guillaume, seigneur de Montpellier, et d'une foule de chevaliers, parcourut la ville au milieu des cris d'enthousiasme et des exclamations joyeuses d'une foule considérable.

Les priviléges laissés à Maguelone par Urbain II seraient des plus embarrassants, si l'on admettait le récit de l'évêque Arnauld de Verdala[1]. Dans une chronique dont il est l'auteur, on lit que le Pape, vivement touché de la piété et des sentiments religieux qu'avaient manifestés en sa présence les habitants de Maguelone « a élevé leur église, par une faveur unique, au-dessus de toutes les autres et au second rang après celle de Rome. » Plus loin, l'évêque ajoute que le souverain pontife accorda dans la même circonstance « l'absolution de tous les péchés à ceux qui se trouvaient inhumés ou qui seraient inhumés dans le cimetière de l'île de Maguelone, qu'il avait béni pendant son séjour[2]. » La première proposition est au moins singulière, mais la seconde devient exorbitante, si on la prend dans un sens rigoureux et absolu. En effet, on ne saurait comprendre comment un pape aurait signé une bulle ne tendant à rien moins qu'à détruire le sacrement de pénitence et les bases fondamentales du dogme catholique! Urbain, est-il néces-

[1] Il était évêque de Maguelone en 1352; sa chronique, sinon exacte, au moins curieuse, est rapportée par Labbe, *Biblioth. nov.* Deux siècles après la mort d'Arnauld, le siége épiscopal de Maguelone fut transféré à Montpellier, où il est toujours resté.

[2] Et omnibus in ea (insula) sepultis et sepeliendis absolutionem omnium peccatorum concessit et multa alia privilegia eidem Ecclesiæ donavit... et secundo loco post Romanam Ecclesiam honorificandam decrevit, etc. Dom Th. Ruin. rapporte cette citation sans aucune réflexion. *Œuv. posth.*, 261.

saire de le répéter, n'a jamais abusé du pouvoir ministériel des clefs[1], et Maguelone ne pouvait raisonnablement lui en offrir l'occasion. Cette énormité pèse donc tout entière sur Arnauld de Verdala, suspect d'exagération et de vanterie aux yeux même des historiens du Languedoc. On serait tenté de supposer que l'amour du merveilleux ou le désir de rendre démesurément célèbre son siége épiscopal a pu entraîner l'évêque à déguiser la vérité aux dépens de la vraisemblance. Néanmoins on ne peut prononcer un jugement définitif sur son récit, sans rappeler que, dans les bulles d'indulgences, il se rencontre souvent des termes obscurs et impropres qui soulèvent de graves difficultés, sans que la doctrine de l'Église ait jamais varié sur la nature et les effets des indulgences[2].

[1] Cette bullo, vraie ou fausse, indispose bien à tort les auteurs de l'*Art de vérifier les dates* contre le pape Urbain II, qu'ils attaquent en outre pour avoir suivi la politique de Grégoire VII. (T. 1, p. 799.)

[2] Ajoutons, pour ceux que cette question pourrait intéresser, que l'absolution ou la rémission de la *coulpe* dont il est ici question ne doit s'entendre que des moyens d'obtenir cette rémission de la *coulpe* que Dieu seul peut accorder par lui-même ou par les sacrements qu'il a établis dans son Église. La distinction entre la *coulpe*, c'est-à-dire le péché, et la peine temporelle due aux péchés est donc nécessaire pour comprendre ce membre de phrase : *absolutionem omnium peccatorum concessit.* Quant au mot *sepeliendis*, il exige, de la part de ceux qui devaient être inhumés, l'état de grâce sans lequel aucune indulgence ne saurait être gagnée : on suppose toujours que ces conditions nécessaires sont trop généralement connues pour qu'il soit utile de les rappeler. En ce qui touche aux morts *sepultis*, c'est-à-dire aux âmes du purgatoire, l'Église a le droit de leur accorder des indulgences par voie de suffrage satisfactoire, en offrant à Dieu d'une façon plus particulière les mérites de Jésus-Christ et des saints, afin d'obtenir leur soulagement, ces mérites devenant comme une véritable rançon pour les membres de l'Église souffranto auxquels ils sont appliqués. Cette différence entre les indulgences accordées aux fidèles vivants et aux âmes du purgatoire vient de ce que l'Église procède vis-à-vis

Digitized by Google

On ne connaîtrait pas sans doute le passage d'Urbain à Montpellier sans une lettre de l'évêque Yves de Chartres. Depuis quelque temps le roi de France désirait renouer des relations avec le souverain pontife. L'élection de Guillaume de Montfort au siége de Paris lui offrit le prétexte qu'il cherchait. Il sollicita donc la préconisation du nouvel élu, ajournée par de sérieux obstacles. En effet, Guillaume était le frère de la trop fameuse Bertrade, arrivée au pouvoir par ses intrigues et par sa beauté. On pouvait donc craindre une pression exercée sur le clergé parisien. L'enquête de cette délicate affaire fut confiée à l'évêque de Chartres. Aucun prélat de France ne méritait mieux cette mission par la fermeté de ses principes, par la noblesse de son caractère inaccessible aux faveurs. Invités à se justifier, les chanoines de la métropole de Paris jurèrent qu'aucun intérêt coupable, qu'aucune vue déloyale n'avait influencé leur vote. De son côté, par sa conduite honorable, Guillaume de Montfort était à l'abri de tout blâme; sa vie n'avait rien de caché pour Yves : il en connaissait toutes les particularités, l'ayant vu grandir à Chartres sous ses yeux. Il se hâta donc d'instruire le Pape de la pureté des mœurs de Guillaume de Montfort et de la canonicité de son élection. Ce témoignage calma les appréhensions d'Urbain, et le temps justifia les espérances conçues par Yves, car

des premiers par voie d'absolution, en vertu de l'autorité et de la juridiction qu'elle a sur eux, tandis qu'elle n'a plus d'action directe sur les morts. Cf. *Commentaire historique de la discipline dans l'administration du sacrement de Pénitence;* Morin, *de la Congrég. de l'Oratoire*. Paris, 1651. — Dom Edm. Martene, *Veteres Ecclesiæ Ritus.*

le nouvel évêque de Paris, après son sacre, entreprit le voyage de Palestine, où il trouva la mort[1].

On peut juger par cet incident de l'extrême circonspection mise par le Pape à valider les élections épiscopales. Les faveurs promises pour obtenir la mitre, un doute mal éclairci, l'ombre même de la simonie, le rendaient inflexible. Ne fallait-il pas qu'un évêque, pour administrer son diocèse, restât exempt de toute intrigue; que ses vertus répondissent à la haute idée qu'on se faisait de son ministère? Tel était l'objet de ses constantes préoccupations; elles le suivirent à Nîmes, où il se rendit pour ouvrir un nouveau concile[2]. Il suspend Gérard, évêque de Térouanne, convaincu d'avoir acheté les faveurs du roi pour assurer son élection. Anselme, appelé au siége de Beauvais par des suffrages trop intéressés, est frappé de la même sentence; ni les sollicitations pressantes du légat Hugues, de Lyon, ni les prières réitérées de l'évêque de Chartres, ne purent fléchir la détermination d'Urbain. S'agit-il d'un abbé prodigue des biens de son monastère, dur pour ses frères, coupable d'inconduite, comme l'était Guibert à Saint-Germain d'Auxerre, le Pape lui retire le bâton, insigne du pouvoir; il prescrit ensuite à l'évêque de placer à la tête de la communauté un religieux pris à Marmoutiers, à Cluny ou à Chaise-Dieu, pour faire oublier les déréglements de l'abbé déposé.

[1] En 1112. — Guillaume fut consacré par Richer, archevêque de Sens, privé, comme on le sait, du pallium au concile de Clermont; le Pape l'avait autorisé à le porter dans cette circonstance. Fougueux défenseur des libertés de son église, Richer mourut interdit sans vouloir reconnaître la suprématie de l'église lyonnaise sur le diocèse de Sens.

[2] 5 juillet 1096.

20

Dans certains conflits, il était quelquefois si difficile de découvrir la vérité ou d'apprécier les droits de chacune des parties, que le Pape renvoyait le différend à un nouvel examen. C'est ainsi qu'un procès laissé sans jugement reparut dans une des sessions de Nîmes. Il s'agissait des oblations de l'église de Saint-Sernin, à Toulouse, dont les chanoines refusaient opiniâtrément d'abandonner le quart à leur évêque Isarne. Celui-ci, soutenu par l'archevêque Gui, de Vienne, et son frère Hugues, archevêque de Besançon, combattit vivement le refus du chapitre. Le Pape engagea Isarne à se désister de quelques-unes de ses prétentions; puis il ordonna aux chanoines de fournir à leur évêque tout ce qui lui serait nécessaire pour son entretien et celui de ses gens. L'affaire fut longue, elle excita de vives altercations[1]. On déclara ensuite que les abbayes de Figeac et de Conques seraient désormais gouvernées par un abbé particulier[2]. Enfin on soumit le monastère de Saint-Martin des Champs, près de Paris, ses possessions et dépendances à l'abbaye de Cluny.

La présence de Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, au concile de Nîmes, est démontrée par la charte qu'il octroya à l'abbé et aux moines de Saint-Gilles, autrefois dépossédés de certains domaines par ses ancêtres : « Il fit abandon de tous les droits qu'il avait cru exercer justement ou injustement sur la terre de Saint-Gilles et sur la vallée Flavienne. » A son exemple,

[1] Mansi, *Suppl. à la collect. des conc.*, II, 147.
[2] *Monast. Conchense*, au diocèse de Rodez; *monast. Figiacense*, dans le Quercy.

Bérenger, évêque de Tarragone, s'excusa d'avoir frappé d'interdit les églises dépendantes du monastère de Ripoll, sans égard à leurs priviléges[1]. C'est ainsi que les conciles offraient aux barons et aux évêques l'occasion de réparer leurs injustices et de rentrer en grâce avec leur conscience. Le roi de France, Philippe Ier, voulut aussi se réconcilier avec le saint-siége; il détesta donc sa passion coupable, dit Bertold, et il implora assez humblement la clémence du Pape avant son retour en Italie. Cependant les portes des églises ne lui furent ouvertes que l'année suivante. On doutait peut-être de la sincérité des promesses qu'il donnait si facilement et qu'il oubliait encore plus vite. Seize canons promulgués sur des matières ecclésiastiques, la solution de nombreuses affaires, tels furent les travaux accomplis à Nîmes sous la présidence du Pape[2].

Les évêques, avant de se séparer, condamnèrent unanimement certaines doctrines dirigées contre les ordres religieux. D'audacieux détracteurs de la vie monastique, inquiets de son accroissement rapide, jaloux des sympathies du peuple pour des hommes livrés à la prière et au travail, déniaient aux moines l'exercice des fonctions

[1] Le *monasterium Rivipullense* se trouvait situé dans la Cerdagne espagnole.

[2] Signèrent les actes de ce concile : les métropolitains de Lyon, Bordeaux, Besançon, Vienne, Pise et Tolède; les évêques d'Albano, de Segni, d'Auxerre, de Maguelone, de Nimes et de Chartres; trois évêques espagnols, ceux de Girone, de Tarragone et d'Elne en Roussillon; les abbés de Baignols en bas Languedoc et de Ripoll. D'après quelques auteurs, il faudrait joindre à tous ces prélats les archevêques de Tours, d'Arles et d'Embrun. (Pierre de Marca, lib. IV, *Marc. Hispani.* — Aiguire, l. III *de Concil. Hispaniæ*, Labb., X.)

sacerdotales. Née sans appui, l'erreur s'éteignit sans adeptes.

Le voyage du Pape n'offre plus désormais d'événement remarquable. En quittant Nîmes, il reçut l'hospitalité au couvent de Saint-Gilles, sur le Rhône, au-dessous de Beaucaire[1], et signa dans ce lieu un privilége adressé à l'abbesse Walburge de Juvignac, au diocèse de Trèves. Il traverse ensuite Avignon; mais comme, depuis deux ans, le siége de cette ville était vacant, il descendit au monastère de Saint-André, situé dans les faubourgs. La cathédrale d'Avignon, élevée par Charlemagne, enrichie par les libéralités des comtes de Provence, alors maîtres de la ville, était en grande renommée; elle comptait, parmi les membres de son chapitre, le roi Alphonse VI de Léon, dont la générosité envers les églises ne se bornait pas à celles de son royaume. Les chanoines d'Avignon étaient, du reste, fort exemplaires et vivaient en commun et cloîtrés, usage alors très-peu répandu.

La ville d'Arles fut-elle visitée par Urbain? Y fut-il reçu par l'archevêque Gibelin avec tout le déploiement d'une pompe inaccoutumée, comme le disent certains auteurs? Il est difficile de le savoir. Mais à quoi servent les conjectures lorsqu'elles ne se recommandent pas de preuves solides. Il importe seulement de constater qu'aucun concile ne fut tenu à Arles, comme l'avait d'abord désiré le Pape. Yves de Chartres l'affirme, et Philippe, de-

[1] Le monastère avait fait naître une ville *Fanum Sancti Ægidii* déjà assez importante au onzième siècle pour être la capitale du comté de Saint-Gilles, dont les seigneurs furent si célèbres durant le moyen âge.

venu très-ombrageux depuis sa malheureuse passion l'aurait assurément mentionné, lorsqu'il se plaignit de ce que, après trois conciles tenus par le même Pape, dans la même année, le légat Hugues de Lyon en eût convoqué un nouveau après son départ.

Quelques jours plus tard, une bulle accordée à l'abbé Guillaume de Montmajour[1] contre les spoliateurs de son monastère, atteste l'arrivée du Pape à Cavaillon[2]. Toutefois, il ne parut dans le rescrit pontifical aucune nomenclature des domaines du couvent, contrairement aux coutumes établies; ce dont l'abbé parut mécontent. Mais l'oubli était volontaire : car plusieurs des biens étaient revendiqués par d'autres monastères, et la justice voulait que les parties se fussent expliquées avant de rien statuer. Une autre particularité non moins singulière, c'est que les citations habituelles empruntées aux Écritures sont remplacées dans cet acte par ces mots : *legimus, confirmamus*[3].

Isoard occupait l'évêché d'Apt lorsque le Pape s'arrêta dans cette petite ville en retournant en Italie. La confirmation des libertés et franchises du monastère de Saint-Eusèbe et la dédicace de l'église bâtie par les moines sont les seuls faits qui méritent d'être rappelés. D'après une vieille chronique, le même honneur fut réservé à l'église de Clermont, où s'élevait naguère une forteresse renommée appartenant aux évêques d'Apt[4].

[1] *Mons-Major*, abbaye de bénédictins près d'Arles.
[2] Bulle du 30 juillet 1096.
[3] *Œuvres posth.*, III, 271.
[4] Communis est autem in his partibus opinio non modo ecclesiam Sancti Eusebii, sed etiam alteram prioralem vicini vici qui Clarusmons

C'est au moins ce que semblait indiquer un ingénieux ex-voto où se retrouve le génie du moyen âge. On voyait sculptée sur les murailles du sanctuaire la main du Pontife ouverte pour bénir les fidèles.

Combien de sentiments fait naître cette naïve sculpture, élevée par hasard dans la dernière ville de France qu'ait traversée le Pape! Elle indique tout à la fois la douceur du caractère d'Urbain, le but de son pacifique voyage à travers les Gaules. De cette main, pendant plus d'une année, s'étaient échappées d'innombrables bénédictions; elle avait dédié un nombre prodigieux de sanctuaires, monuments d'un âge de foi si fécond en merveilles. Enfin, elle avait montré l'Orient, cette terre sacrée qu'allaient conquérir les nations chrétiennes au prix de leurs sueurs et de leur sang.

Si l'on ajoute l'institution de la Trêve de Dieu, sages mesures prises contre les meurtriers et les spoliateurs des biens d'Église, les encouragements donnés à la vie monastique, une foule de conflits éteints et pacifiés; ce voyage, il faut bien l'admettre, porta des fruits précieux qui durent adoucir les regrets amers du Pape en quittant sa patrie qu'il ne devait plus revoir.

Urbain s'est-il embarqué pour rentrer en Italie? a-t-il passé les Alpes? L'incertitude reste la même au départ qu'à l'arrivée. Un rapprochement pourrait peut-être jeter quelque lumière sur ce point obscur. Le premier titre authentique émané d'Urbain à son entrée en

dicitur, ubi olim insigne erat castrum.— On ne peut préciser aujourd'hui l'endroit où était situé ce château.

Digitized by Google

France est daté de Valence au 5 août 1095. Le dernier fut laissé aux moines d'Apt au mois d'août 1096. Les saisons étaient les mêmes et les deux villes bien rapprochées. Pourquoi ne pas admettre dès lors que la route prise pour quitter la Lombardie fut suivie de nouveau pour y rentrer[1]? Nous laissons à d'autres le soin de trancher cette question. Quel que soit l'itinéraire préféré par le Pontife, il nous ramène vers un champ bien digne d'arrêter notre pensée. Suivons donc Urbain en Italie; les dernières années de cette vie si pleine d'œuvres et d'enseignements nous offriront encore des traits qui méritent de figurer dans l'histoire de la civilisation par le christianisme.

[1] Selon Guesnaius et d'autres écrivains, Urbain se serait arrêté à Marseille, chez les moines de Saint-Victor, avant de prendre la mer. Cette opinion n'est confirmée par aucune preuve. Nous l'avons rejetée une première fois lorsque le Pape pénétra en France; l'itinéraire de sa rentrée en Italie par Mortara, Milan et Crémone infirme de nouveau la supposition d'une traversée. D'ailleurs, si Urbain avait séjourné à Marseille, comme on le dit, vers la fin d'août, pourquoi aurait-il laissé à des évêques, nommés *ad hoc*, le soin de terminer le procès des moines de Saint-Victor contre les moines de Psalmodi? On sait, en effet, que le jugement sur cette affaire fut rendu au château de Caylar le 16 septembre 1096.

Digitized by Google

CINQUIÈME LIVRE

TRIOMPHE DE LA PAPAUTÉ

SOMMAIRE

I. Etat de l'Italie au retour du Pape; démonstrations bienveillantes dont il est objet. — Origine des avoués; les avoués de Saint-Basle. — Présence des croisés français en Italie. — Le Pape rencontre à Lucques le duc Robert de Normandie et plusieurs autres chefs. — Désir des croisés de visiter Rome avant d'aller à Jérusalem; ils battent les troupes de Guibert. — Henri IV est forcé de fuir derrière les Alpes. — Réaction pontificale. — Urbain rentre à Rome accompagné de la comtesse de Toscane.

II. Synode tenu au palais de Latran. — Visite de l'évêque de Paris, Guillaume de Montfort. — Attaques contre Cluny; le Pape favorise les moines, il en fait des évêques, des légats. — Robert, abbé de Saint-Remy à Reims; ses malheurs; il part pour l'Orient; ses travaux historiques. — Fréquence des conflits entre les moines et le clergé. — Les habitants de Tournay veulent relever leur évêché; difficultés, refus.

III. Le Pape prêche la croisade dans la Pouille et les Abruzzes : les Italiens s'arment pour conquérir les lieux saints; — Urbain désire les accompagner; motifs qui l'arrêteut; il recommande les croisés à l'empereur de Byzance; sa fourberie. — Retour d'Urbain à Rome; accueil qu'il reçoit des Romains; il absout le roi de France. — Naissance des Cisterciens; début difficile; les premiers moines torturés par la faim. — La cause nationale et religieuse enfante des héros en Espagne : le Cid, Alphonse VI. — Prise de Huesca. — État de l'Eglise en Angleterre sous Guillaume II. — Anselme de Cantorbéry, champion de la liberté; sa résolution d'aller à Rome : réponse du roi. — Rigueurs exercées contre l'archevêque; il arrive en Italie; sa présentation au Pape; il fuit les honneurs et se retire dans l'ermitage de Sclavis. — Travaux ascétiques d'Anselme, ses miracles, sa présence dans le camp du duc de Pouille durant le siége de Capoue. — Arrivée du Pape, insuccès de ses négociations auprès des parties belligérantes; il se retire à Capoue. — L'archevêque de Cantorbéry presse le Pape de le laisser entrer dans un cloître : entretien célèbre.

Digitized by Google

IV. Entrevue d'Urbain et du comte Roger de Sicile à Salerne. — Services importants rendus à l'Église par Roger : faveur qu'il obtient. — Fameux bref attribué à Urbain II : — opinion de Baronius. — Jean Luc Barberio; examen et réfutation de la pièce produite par cet auteur. — Édit de Charles-Quint sur la monarchie ecclésiastique de Sicile. — Pouvoir exorbitant que les souverains de Sicile s'attribuent dans les affaires religieuses. — Pour quels motifs le bref doit être repoussé.

V. La nouvelle de la prise d'Antioche se répand en Italie; les chefs des croisés écrivent au Pape pour lui annoncer cette victoire. — Allégresse d'Urbain, sa sollicitude pour les guerriers chrétiens; il leur envoie l'archevêque de Pise. — Guibert dans la forteresse d'Albe; il rançonne les voyageurs et convoque un concile de schismatiques; épisode curieux; esprit du temps. — Contraste offert par le concile catholique de Bari. — Erreurs des Grecs. — Éloquence d'Anselme; il intercède en faveur de Guillaume le Roux, son persécuteur. — Geoffroy de Vendôme apporte au Pape des nouvelles de France. — Rechute du roi Philippe; nouvelle excommunication. — Guillaume d'Angleterre, inquiet de cette sévérité, envoie une ambassade au Pape. — Calomnies répandues contre le Souverain Pontife. — Intimité d'Urbain et d'Anselme. — Le désir de partir pour l'Orient agite les monastères : mesures adoptées. — Complot dirigé contre l'archevêque de Cantorbéry; son calme désarme les assassins.

VI. L'influence de Mathilde de Toscane contribue au maintien de la paix dans les États du Pape; elle renouvelle sa donation à l'Église; son rôle. — Réflexions. — Prospérité dont jouit le Saint-Père; il signe les bulles sous le portique de Saint-Pierre. — Concile de Rome tenu dans la dernière année du onzième siècle. — Question de l'hommage lige : historique, usages; — le Pape défend au clergé l'hommage lige; il lui permet de prêter le serment de fidélité. — Adieux d'Anselme. — Tristesse du Pape; les approches de sa mort; son activité au milieu des souffrances. — Jugements, exemptions, priviléges.

VII. Urbain meurt. — Regrets des Romains. — Une autre mort à Ravenne; vengeance du peuple. — Après le courtisan vient le maître. — Parallèle entre Urbain II, Clément III et Henri IV. — La papauté est relevée. Différentes missions des papes au onzième siècle. — Ce qu'il faut penser d'Urbain II; ses titres devant l'Histoire.

CINQUIÈME LIVRE

TRIOMPHE DE LA PAPAUTÉ

I

Au milieu des existences les plus tourmentées, il n'est pas rare de rencontrer un moment où les luttes semblent s'assoupir, les passions se calmer. Le repos est une grande loi de la nature à laquelle les sociétés et les hommes ne peuvent échapper. Dans ces intervalles où la paix et le calme succèdent aux secousses, les âmes d'élite se recueillent et cherchent à éclairer leur route à travers les difficultés et les obstacles qui entravent l'exécution de leurs desseins. Urbain pour la première fois touche enfin à une de ces périodes de repos; il goûte un peu de cette tranquillité qu'il n'a pas encore connue depuis qu'il s'est rendu en Italie pour y combattre, y régner et mourir.

Les vives sympathies rencontrées par le Pape, en France, n'avaient pas échappé aux Italiens. Ils se montrèrent jaloux des hommages qui lui ont été prodigués; et, à leur tour, ils voulurent manifester leur attachement au chef de l'Église, leur amour au défenseur de

Digitized by Google

leur nationalité. Dans toute la Lombardie, à Mortara, où Urbain s'arrête pour célébrer l'Exaltation de la croix; à Crémone, où il se trouvait le 14 octobre 1096, les démonstrations les plus chaleureuses éclatent partout sur son passage. De cette ville, il adresse aux moines de Saint-Basle, dans la montagne de Reims[1], une bulle qui offre une particularité intéressante. On voit le Pape supprimer pour la première fois les fonctions d'avoués. L'origine de ces charges datait de Charlemagne; il était alors général que les évêques, les abbés, eussent des avocats chargés de défendre leurs intérêts suivant le droit et l'équité[2]. Lorsque plus tard toutes les personnes et tous les biens d'Église furent soustraits à la juridiction impériale, les abbés et les évêques déléguèrent leur nouveau pouvoir de juger aux avoués déjà versés dans les affaires judiciaires de l'Église. Cet office leur conféra dans la suite toutes les attributions d'une cour de justice ordinaire. Avec la puissance des avoués s'accrurent leurs prétentions. D'abord protecteurs, ils devinrent dans la suite tyrans. Beaucoup de couvents furent appauvris par leur insatiable avidité, et des plaintes amères s'échappèrent souvent de la bouche des protégés dépouillés. Telle était sans doute la conduite des seigneurs de Châtillon, les avoués de Saint-Basle, quand le Pape intervint. Fidèle aux principes d'une juste im-

[1] En 580, Basolus, né en Limousin d'une famille noble, vint construire une cellule au milieu des bois immenses de la forêt de Reims, près d'un lieu nommé *Viriziacum*, *Viergy*. Il y fonda un monastère qui prit plus tard son nom.

[2] Avoué, *advocatus*, signifiait *appelé au secours*. Dans une des bulles d'Urbain II, on trouve *causidicus*. Voir Ducange.

Digitized by Google

partialité, il oublia les liens de parenté, derrière lesquels les Châtillon espéraient abriter leurs rapines, e rendit aux moines le droit de régler les affaires de leur maison avec une entière liberté[1].

A cette époque parurent en Italie les premières bandes de croisés français. Aussitôt que le printemps fut venu, rien ne put contenir l'impatience des guerriers. Ils se mirent en marche pour se réunir dans les lieux où ils devaient s'assembler afin de se diriger vers l'Orient. Le plus grand nombre allaient à pied, dit l'annaliste Guibert; çà et là, au milieu des groupes, on distinguait des cavaliers; d'autres voyageaient montés sur des chars traînés par des bœufs ferrés; les barons et les principaux seigneurs emmenaient avec eux leurs femmes, leurs enfants et tous leurs équipages. Toutes ces colonnes suivirent des routes fort différentes; les unes traversèren la Pannonie pour se rendre à Constantinople, les autres franchirent les Alpes et descendirent en Italie avec le dessein de s'embarquer pour la Grèce ou pour la Palestine[2].

Dans les environs de Lucques, le Pape rencontra plusieurs détachements commandés par des chefs illustres: c'étaient d'abord Robert surnommé Courte-Heuze, duc de Normandie et fils de Guillaume le Conquérant; Étienne, comte de Blois et de Chartres, qui passait pour le seigneur le plus riche de son temps, et le comte

[1] L'évêque de Châlons, Philippe de Champagne, avait abandonné, dès 1097, le droit d'avouerie qu'il pouvait exercer sur l'abbaye de Saint-Basle. *Hist. du diocèse de Châlons*, par M. Édouard de Barthélemy.

[2] Cf. l'ouvrage capital des *Croisades* de Michaud, t. I.

Google

Hugues de Vermandois, si connu par sa magnificence et par l'ostentation de ses manières. Après eux venaient une foule de seigneurs, leurs vassaux[1], des serviteurs, une suite nombreuse et encombrante. Urbain reçut les croisés avec la plus vive satisfaction, il loua leur zèle et les encouragea à ne pas se laisser abattre par les privations et les difficultés de tout genre qui les attendaient. Avant de se séparer, le Pape bénit et remit de ses mains au comte de Vermandois l'étendard de l'Église en présence de tous les guerriers réunis. A la suite de cette cérémonie touchante, les croisés prirent la route de Rome afin d'aller visiter le tombeau des apôtres. Le désir de voir cette ville avait eu un grand poids dans la préférence donnée à la route d'Italie pour atteindre la Palestine. Rome offrait tant d'attraits à des cœurs chrétiens! La capitale de l'ancien monde romain, la ville sainte de l'Occident, exerçait tant de prestiges! Elle apparaissait si resplendissante, parée de toutes ses gloires, de toutes ses traditions, avec ses ruines, ses vieilles tours et ses remparts, qu'elle attirait vers elle par un charme secret. Ils n'avaient pas tort, les pèlerins qui pensaient que pour arriver au sépulcre du Christ il fallait d'abord venir s'agenouiller devant le tombeau de ses apôtres. Il semblait à beaucoup de croisés que Rome devait leur donner un avant-goût des joies qu'ils éprouveraient en voyant Jérusalem. Ces deux cités éternelles, pivot sur lequel l'histoire

[1] L'histoire nomme : Évrard de Puisaye; Achard de Montmerle; Isoard de Muson; Étienne, comte d'Albemarle; Gauthier de Saint-Valery, et Odon, évêque de Bayeux, oncle du duc de Normandie. (Michaud, op. cit.)

du monde tournait depuis tant de siècles, avaient été réservées aux plus grandes destinées, l'une en servant de berceau au Fils de Dieu, l'autre en devenant la demeure de son représentant. D'autres traits ajoutaient encore à cette ressemblance. Rome gémissait sous la brutale oppression du schismatique Guibert et de ses séides; Jérusalem tremblait sous le cimeterre de Soliman et de ses légions farouches. L'œuvre de délivrance commençait donc en Italie et devait finir en Judée. Ceci explique comment on vit les tentes pavoisées des croisés français s'élever dans la campagne romaine[1]. Les bandes soudoyées par le pseudo-pape, averties des richesses que les Français portaient avec eux, n'avaient pas attendu leur arrivée devant Rome pour dresser des embuscades où quelques hommes furent assassinés. Les chefs résolurent de venger cette violation du droit des gens; après plusieurs rencontres où ses troupes furent battues, Guibert se retira dans la *Moles Hadriana*, le dernier boulevard de sa puissance à demi évanouie[2].

[1] Tantum fuisse numerum militum qui Romam eo anno adierunt, ut ex his multi extra urbem, cum domus non sufficerent, tentoria figere coacti fuerint. Rob., lib. II, *Hist. Jerosolymitan.*

[2] M. Michaud pense que « les croisés français n'eurent pas d'engagement avec les schismatiques et qu'Urbain n'appela à la défense de sa propre cause aucun des guerriers auxquels il venait de faire prendre les armes. » Cette opinion est vraie; sans doute, la réserve du Pape fut extrême, mais les faits ne s'accordent pas avec le sentiment de l'illustre historien : les Français, pillés et rançonnés par les partisans du pseudo-pape, se firent eux-mêmes justice, comme le prouve l'annaliste Foucher, de Chartres, qui se trouvait avec les comtes Étienne de Chartres, Hugues de Vermandois et le duc Robert de Normandie. Voici ses paroles : « At Guibertini, quorum tunc nondum bene compressa erat protervia, peregrinorum ad Vaticanam basilicam accedentium donaria rapiebant, occisis etiam nonnullis quos Urbano sciebant addictos esse.... » etc.

Les affaires de Henri IV n'étaient pas plus brillantes : tandis que son pape chancelait, lui-même voyait l'ombre du pouvoir lui échapper. Les revers succédaient aux revers, et les derniers exploits de Mathilde, cette femme incomparable, achevèrent de réduire l'Empereur aux dernières extrémités.

Désormais tout était perdu : il le comprit et résolut de se replier derrière les Alpes. La retraite du tyran fit éclater d'immenses cris de joie qui retentirent jusqu'à ses oreilles lorsque, arrivé au sommet des montagnes, il jeta un dernier adieu sur les fertiles plaines de Lombardie, naguère le théâtre de son ambition, aujourd'hui le tombeau de sa puissance. Le fugitif s'arrêta à Ratisbonne, où le suivirent la misère et l'oubli, ces deux compagnes inséparables des grandeurs brisées.

Sous la pression de ces événements, il s'opéra une réaction tout entière au profit du Pape. On reconnut sa noblesse au milieu des épreuves, sa modération dans le succès; les esprits se calmèrent, et le pouvoir pontifical se rétablit sans difficulté. Urbain crut que le moment était venu de rentrer dans sa capitale, où l'illustre Mathilde voulut l'accompagner. Les détails de leurs voyages à travers la Toscane sont inconnus : mais on peut juger de la satisfaction du Souverain Pontife par le fragment d'une lettre qu'il écrivit à Hugues de Lyon. « Nous nous sommes dirigés en paix vers Rome, où nous sommes rentrés fort honorablement, précédés d'un très-grand nombre de patriciens[1]. » Ce retour, si

[1] Usque ad Urbem cum comitissa M (*sic*) pacifice venimus, Urbem ho-

semblable à un triomphe, donna un éclat inattendu aux fêtes de Noël, auxquelles assistèrent tous les croisés français.

II

Urbain, voulant mettre à profit cette prospérité et la faire tourner à l'avantage de l'Église, célébra un synode au palais de Latran dans les premiers mois de 1097. Son dessein était de raviver les traditions oubliées, de renouer les rapports du saint-siége avec l'épiscopat, rapports qui avaient beaucoup souffert des dissensions politiques et religieuses de la Péninsule[1]. Tandis qu'on disposait tout pour cette assemblée, on vit arriver l'évêque de Paris, Guillaume de Montfort. Ce prélat, n'ayant pu vaincre la résistance ouverte de l'abbé de Lagny[2], qui refusait de se soumettre à sa juridiction, venait chercher une solution auprès du Pape. Il était en outre chargé de lui remettre des lettres de l'évêque de Chartres. Toujours fidèle et dévoué à la cause orthodoxe, Yves d'Auteuil exposait la situation des affaires ecclé-

nestissime cum præcedentium stipatione frequentissima introivimus. (Cf. *Œuvr. posth.*; — Bertold; — Sigonio, *de Regno Ital.*, lib. IX.)

[1] Sigonio et Othon de Frisingue appellent ce synode un concile général. Les collecteurs des conciles, et particulièrement Luc Holstein, dans les *Conciles romains*, le maintiennent au rang des synodes. Les canons n'en ont pas été conservés avec soin, sans doute parce qu'ils ne décrétaient rien qui n'eût été établi dans les conciles précédents.

[2] *Latiniacum*, dans la province de Brie, possédait une abbaye de Saint-Benoit, fondée par saint Fursy et richement dotée par Thibauld, comte de Champagne. Les abbés étaient comtes de Lagny.

Digitized by Google

siastiques en France, et manifestait « le regret de n'avoir encore appris ce qui intéressait la paix de l'Église et la prospérité de son chef. » Toutes les nouvelles n'étaient pas également satisfaisantes. L'archevêque de Sens étant mort, Daibert, prévôt et trésorier de la cathédrale, avait succédé à Richer dans sa dignité et dans ses erreurs. Par son ambition, la querelle de l'Église de Sens contre celle de Lyon, un instant assoupie, se ralluma plus ardente que jamais. A Térouane, dans le pays des Morins, l'évêque Gérard offrait au contraire un exemple d'abnégation bien rare. Voyant les désordres soulevés par l'irrégularité de son élection, il avait abandonné la crosse et déposé la mitre pour se retirer dans le monastère de Saint-Éloi, aux environs d'Arras.

Enfin l'institut de Cluny se plaignait des attaques don il était chaque jour l'objet. Oublié alors qu'il était pauvre, il porta bien vite ombrage par son extension et son développement rapide. Aussitôt commencèrent les épreuves. Urbain les adoucit autant qu'il le put, et couvrit toujours de sa protection puissante la congrégation bourguignone. « Quand l'interdit serait jeté sur des diocèses entiers, écrit-il à saint Hugues, il sera permis à tous vos monastères de célébrer les offices divins à porte close. »

Les domaines de l'abbaye n'étaient pas mieux respectés. Elle possédait des pêcheries sur la Saône, dont les moines de Tournus s'étaient emparés. Il s'ensuivit un procès devant la cour du comte de Mâcon, mais sans résultat pour les moines dépouillés. Le Pape, l'ayant appris, défendit à l'abbé de Tournus de siéger sur sa

chaise abbatiale avant qu'il eût donné satisfaction à l'abbaye de Cluny[1].

On se tromperait en supposant que la sollicitude du Pape pour Cluny fût exclusive; elle s'étendait à toutes les branches de la grande famille de saint Benoît, et toujours elle se traduisait par des immunités de nature à rendre fort étroite l'observance des règles monastiques. Il voulait que les religieux, détachés des soins temporels, consacrassent tout leur temps à l'étude approfondie des Écritures, aux sciences qui élèvent et développent l'intelligence. Comme ses prédécesseurs, on le voit chercher dans les cloîtres les esprits les plus solides, les hommes les plus mortifiés, pour les placer à la tête des diocèses ou des affaires politiques, comme évêques ou comme légats.

Plusieurs sont demeurés célèbres. Albert, d'abord moine de Saint-Sabin, à Plaisance, nommé par le Pape évêque de Siponte, Trani et du Monte Gargano, gouverna saintement son troupeau et mourut cardinal, en 1116. Bernard, noble florentin de la famille des Uberti, montra un tel éloignement pour les honneurs, qu'il fallut l'arracher de son cher monastère de Valombreuse et le menacer des censures pour le contraindre d'accepter le titre cardinalice de Saint-Chrysogone[2]. De grands écarts réparés par une austère pénitence n'arrêtaient pas le choix d'Urbain : Jean Marticanus en offre

[1] *Œuvres posth.*

[2] Bernard fut chargé de plusieurs légations sous Urbain II. Les habitants de Parme le demandèrent pour évêque en 1106. Après sa mort, il fut mis au catalogue des saints.

Digitized by Google

un mémorable exemple. Alors qu'il était moine de Saint-Quentin de Beauvais, il s'enfuit un jour pour rentrer dans le monde, où le suivirent de cuisants remords. Ne pouvant plus goûter de repos, il se présenta au monastère du Bec, avoua sa faute, et devint un sujet d'édification pour les moines ses frères. Urbain, lorsqu'il vint en France, l'attacha à sa personne et le désigna dans la suite pour occuper le siége épiscopal de Lavicum, puis celui de Toscanella[1]. Beaucoup d'autres moines surent pratiquer les vertus claustrales, sans négliger leurs devoirs épiscopaux, tout en conservant au milieu du monde la rigidité et la ferveur de leur condition première. Sans doute, le même éloignement pour les honneurs ne se rencontrait pas partout; mais, si certains religieux se prêtèrent quelquefois à des faiblesses pour parvenir aux dignités, il se trouva aussi des abbés qui abusèrent de leur pouvoir en les conférant. En voici un exemple qui montre dans son jour véritable l'impartialité du souverain pontife :

Les moines de l'archimonastère de Saint-Remy, à Reims, voulant confier le gouvernement de leur abbaye à un religieux d'un savoir reconnu, choisirent un moine de Marmoutiers, nommé Robert. En pareil cas, l'autorisation du supérieur était toujours requise : Bernard, abbé de Marmoutiers, ne la fit pas attendre; il permit

[1] Tous ces détails sont rapportés par Hugues de Flavigny in *Chronic. Verdunens.* — *Lavicum* ou *Labicum*, situé dans la campagne romaine, a eu des évêques jusqu'à la fin du onzième siècle; aujourd'hui ce n'est plus qu'un village nommé *Valmontone*, à quelques milles de Frosinone. — Dans l'*Italie sacrée*, t. X, p. 119, on trouve *Minutius* au lieu de *Marticanus*, sur la liste des évêques de Toscanella.

donc à Robert d'accepter ces hautes fonctions, non sans lui faire promettre qu'il continuerait à dépendre de lui, comme par le passé. Cet acte de vassalité, imprudemment consenti par Robert, devint la cause de tous ses malheurs : bientôt l'abbé de Marmoutiers l'accusa de graves infractions à la discipline monastique. L'accusé, tranquille avec sa conscience, évita de répondre; mais aux lettres succédèrent des commissaires envoyés de Marmoutiers pour scruter minutieusement sa vie et ses mœurs. A la suite de cette enquête aussi humiliante que déplacée, Bernard fulmina contre l'abbé de Saint-Remy une excommunication que Manassès II, archevêque de Reims, avec quelques évêques coprovinciaux, commirent la faute de confirmer. En présence d'une situation aussi précaire, il ne restait à Robert d'autre ressource qu'un appel au saint-siége. Urbain, après avoir entendu le récit exact de toute cette affaire, cassa la sentence encourue par l'abbé de Saint-Remy, en ajoutant « qu'un moine est émancipé et cesse de dépendre de ses anciens supérieurs aussitôt qu'il reçoit l'investiture abbatiale[1]. » La bienveillance du Pape pour Robert accrut l'ardeur de ses ennemis, à ce point qu'en revenant d'Italie on refusa de lui ouvrir les portes de son abbaye. Dégoûté des honneurs qu'il avait achetés si cher, il abandonna à Burchard son autorité et ses droits méconnus, et partit pour l'Orient où il prit sa part de dangers et de gloire dans la première croisade, dont il a écrit une relation

[1] ... Asserens monachum, statim atque alterius monasterii abbas factus est, emancipatum esse, nec debere amplius prioris monasterii abbati subjacere. Mabill., ex Ms. *Mauriacenci.*

Digitized by Google

fort appréciée[1]. Mais là ne s'arrêtèrent pas encore les infortunes de l'ancien abbé de Saint-Remy. Après une longue et périlleuse absence, lorsqu'il revit la France, ce fut pour y retrouver de nouvelles épreuves. Sa vie cachée au prieuré de Senuc, où il retraçait les exploits héroïques des guerriers chrétiens en Palestine, ne put lui faire trouver grâce auprès de ses ennemis. On le dépouilla encore de son titre de prieur, en le forçant à fuir sa paisible retraite. Il est vrai que quelques années plus tard, en 1110, le concile de Poitiers reconnut les injustices qu'il avait essuyées, mais sans les réparer. Burchard, son successeur, ne fut pas plus heureux. Sa conduite ayant été taxée d'avidité, la crosse abbatiale lui fut retirée et passa dans les mains d'Azénarius, de la noble maison des seigneurs de la Trémoille[2].

Ainsi s'envenimaient ces querelles, nées d'une ambition insatiable, attisées trop souvent par un esprit d'indépendance ennemi de toute contrainte. Pour les étouffer, il fallait quelquefois réunir les évêques de toute une province. Ainsi, pendant l'année 1097, on vit les prélats menacer des foudres ecclésiastiques les moines de Nantes et les chanoines de Saint-Émilion, s'ils continuaient une guerre où l'odieux des accusations le disputait à la futilité des prétextes. Le monastère de Saint-Réole saisit cette occasion pour en appeler des injustes prétentions élevées

[1] Le récit de Robert de Saint-Remy commence au concile de Clermont, où l'auteur assista, et finit en 1099. Il a été inséré dans le recueil intitulé : *Gesta Dei per Francos*. — Trithème, *de Script. eccles.*; — Possevin, in *App. sacro*.

[2] Marlot, *Hist. de la métrop. de Reims*.

contre ses priviléges par l'évêque Raymond de Bazas[1]. Enfin, à la même époque, le Pape enjoignit à son légat de traiter avec sévérité les clercs de l'église d'Auch, qui avaient violé le cimetière des moines de Saint-Orens.

Néanmoins, la plus large part des difficultés créées au saint-siége venait de l'épiscopat. Un an de séjour en France et le zèle infatigable du Pape n'avaient pas suffi pour tarir la source sans cesse renaissante de ses prétentions. A peine s'est-il éloigné, que déjà les abus redressent la tête : il faut alors qu'il proteste de nouveau contre les empiétements de quelques évêques. A celui-ci il reprochera ses rigueurs inhumaines, à celui-là il rappellera son serment parjuré. Ne voit-on pas, en effet, les évêques de la métropole de Narbonne, fort peu soucieux des règles canoniques, transférer à leur gré Guillaume de Montrédon du siége de Nîmes à l'archevêché de Narbonne. A Vienne, le fougueux archevêque Gui, plus habitué à dicter ses volontés en capitaine qu'en prélat, fait jeter en prison par ses hommes d'armes quelques pauvres quêteurs du monastère de Saint-André. A Sens, Daibert, oint par le Pape lui-même auquel il a promis d'obéir et de se soumettre au primat de Lyon, viole ses promesses en rentrant dans son diocèse. Enfin l'élection de Bauderic de Sarcinville à l'évêché de Noyon fait naître les prétentions de la ville de Tournay : elle veut avoir son évêque particulier; elle a éprouvé les mêmes désastres qu'Arras, elle prétend aux mêmes faveurs. Cette demande étonne l'archevêque de Reims,

[1] Dans ce synode on rendit obligatoire le jeûne à chaque vigile des apôtres. *Chron.* de Mallezai.

Manassès; il hésite à consacrer Bauderic, et l'engage à se rendre à Rome pour y connaître la volonté du saint-siége[1]. Mais les inextricables difficultés causées par le rétablissement de l'évêché d'Arras sont encore présentes aux yeux du souverain pontife : il redoute de s'engager dans une entreprise où les intérêts religieux peuvent souffrir et confirme Bauderic dans le gouvernement des deux églises[2].

III

Deux ans de voyages, des fatigues et des dangers infinis, si surtout l'on songe à l'époque où vivait Urbain, n'avaient pas calmé son ardeur, refroidi son zèle; il s'éloigne bientôt de Rome pour prêcher la croisade dans la Pouille et les Abruzzes. On rapporte qu'étant arrivé à Brindes au moment où le duc de Normandie et les comtes de Blois et de Vermandois s'embarquaient avec leurs compagnons, le Pape, enflammé de charité, voulut partager les périls des chrétiens qui s'étaient armés à son instigation. Mais cette gloire lui fut refusée. Le départ d'Urbain aurait compromis la paix qui commençait à refleurir, et l'on ne pouvait, sans craindre de graves complications, laisser l'Église sans chef le lendemain d'aussi terribles secousses : ces motifs, les prières

[1] Mézerai prétend que le roi Philippe se montra fort hostile à ce projet. *Hist. chronol.*, t. II, p. 534.

[2] Cet évêque est l'auteur d'une chronique de Cambrai et d'Arras où il expose tous les événements accomplis dans les Gaules depuis Clovis.

et les représentations de ses conseillers intimes lui firent donc abandonner son généreux projet.

A l'instar de la France, l'Italie commençait à se passionner pour la délivrance de la Palestine. Déjà trente mille Lombards et Milanais, attirés par la réputation de Bohémond, prince de Tarente, venaient de se placer sous son commandement[1]; autour de la bannière de Tancrède on comptait quatre mille guerriers de la Pouille et des contrées voisines. La même ardeur s'emparait des Vénitiens, des Pisans et des Romains : de telle sorte que toutes les villes de la Péninsule comptèrent quelques-uns de leurs citoyens dans l'armée qui conquit Jérusalem[2].

Le désir de venir en aide au souverain de Byzance, Alexis Comnène, avait agi puissamment, comme on l'a vu, sur la détermination du Pape lorsqu'il s'était agi de promulguer les croisades; il paraissait donc naturel de lui recommander les croisés. Urbain le fit dans plusieurs lettres pressantes. Mais on sait ce qui arriva. La fourberie d'Alexis, un instant masquée par l'espoir de secouer le joug musulman, fut bientôt mise à nu; en même temps qu'il signait un traité avec les Latins, il faisait détourner secrètement toutes les subsistances pour les affamer : c'est ainsi qu'il réussit à éloigner les croisés sans pouvoir se débarrasser des Sarrasins.

A son retour des provinces méridionales (décembre 1098), le Pape trouva l'état de Rome encore plus satis-

[1] Il s'embarqua pour la Grèce avec Richard, prince de Salerne; Barnulfe, son frère; Herman de Cani, Robert de Hanse; Robert de Sourdeval, Robert, fils de Tristan; Boile de Chartres, Homfroi de Montaigu. (Michaud, *Hist. des croisades.*)

[2] Ord. Vital.

Digitized by Google

faisant qu'il ne l'avait laissé à son départ. Les tendances de l'opinion étaient acquises au pontife légitime, les meneurs baissaient la tête. De leur côté, les citoyens influents et tous les hommes d'ordre, pour mettre un terme à un chaos permanent, s'étaient engagés par serment à faire respecter le pouvoir du souverain pontife. Tout indiquait donc un retour définitif vers l'ordre et la paix. Il faut laisser Urbain retracer sa situation nouvelle avec cette calme satisfaction d'un esprit habitué à se vaincre en tout. « Je vis convenablement, écrivait-il, avec sécurité et agrément au milieu de Rome[1]. » Il n'en était pas de même pour Guibert : repoussé de tous côtés, il menait une vie errante dans les environs de Ravenne, où il lui restait encore quelques forteresses, véritables repaires de bandits. Argentum et Albe étaient les deux points les plus importants de ses domaines ; encore venait-il de perdre le premier de ces deux châteaux, situé sur le Pô, dans une position très-forte[2] : le pape de Henri IV n'était guère plus redoutable que son maître.

Quant à Philippe Ier, il s'était enfin décidé à faire sa soumission au Pape, en déclarant solennellement, par l'entremise d'un ambassadeur, qu'il avait quitté Bertrade. Urbain, rassuré par ce serment, et qui n'avait pas d'ailleurs à examiner si la résolution du roi était sincère, s'empressa de l'absoudre en lui permettant de paraître dans les grandes solennités en habit royal avec la couronne,

[1] Honeste, tute et alacriter versabatur ut ipse scripsit ad Hugonem Lugdunens. *Œuvres posth.*

[2] Sigonio ; Bertold.

qu'il devait recevoir auparavant des mains d'un évêque[1].

De tous les événements qui signalèrent l'année 1098, le plus important fut la naissance de l'ordre de Citeaux. On sait avec quelle séve ce rameau de l'Église grandit et quels fruits nombreux il porta dans les siècles suivants[2]. Toutefois ses débuts furent difficiles, et, à peine né, le nouvel institut faillit mourir; il fallut tous les efforts de saint Bernard et de quelques autres protecteurs pour le sauver d'une destruction certaine. Le 21 mars, jour de saint Benoît, vingt-deux moines, conduits par Robert, abbé de Saint-Michel, de Tonnerre, élevaient quelques huttes au milieu des halliers impénétrables d'une vaste forêt, à quelques lieues de Dijon. La solitude profonde, l'âpre beauté du site et les hurlements des animaux sauvages s'alliaient très-bien avec leurs rudes austérités[3]. Mais aux ardeurs de la mortification se joignirent bientôt les tortures de la faim, sur laquelle n'avaient pas compté les malheureux ermites, qui auraient succombé par suite de leur imprévoyance, sans la générosité du duc Othon de Bourgogne. La nouveauté de cet événement, les choses étranges qui se racontaient sur ces anachorètes, enga-

[1] Une lettre adressée par Urbain à l'archevêque de Reims, au sujet de l'absolution du roi, finit par ces mots : « Ejusmodi igitur per legatum ipsius satisfactione accepta, eumdem filium nostrum regem ab interdictionis, quæ pro hac causa in eum lata fuerat, vinculo absolvimus et utendi pro more sui regni corona auctoritatem ei præbuimus. » VIII Kalend. Maii datum Laterani.

[2] Au moment de leur plus grande prospérité, les Cisterciens virent s'élever jusqu'au chiffre à peine croyable de huit mille les couvents soumis à leur ordre.

[3] ... Qui locus pro nemorum et spinarum, tunc temporis, opacitate accessui hominum insolitus a solis feris inhabitabatur. Holstein, in *Relatione*, II, 386.

gèrent le légat Hugues à instruire le saint-siége de cette nouvelle manifestation de la vie religieuse. Mais, comme il arrive à quelques âmes exaltées de prendre pour une mission d'en haut certains feux passagers dont le temps fait justice, le Pape fit attendre son approbation et engagea Robert à rentrer à Molesmes.

Tandis que la France enfantait de nouveaux ordres religieux et se passionnait pour les expéditions d'outremer, de l'autre côté des Pyrénées retentissait le bruit des armes. Les Espagnols, impatients de recouvrer le sol de leurs ancêtres et d'y relever leurs autels détruits, luttaient avec acharnement contre les Maures. De pareilles causes ont toujours compté des héros. Ils furent nombreux dans cette guerre d'indépendance. A leur tête on remarque l'illustre Rodrigue Diaz de Vivar, dont les valeureux exploits sont devenus légendaires sous le nom du Cid; puis Alphonse VI, roi de Léon, qui s'empara de Tolède, et Sanche Ramirez d'Aragon, frappé mortellement par une flèche au siége de Huesca où il s'était couvert de gloire. Don Pèdre Ier, son fils, marcha sur ses traces; il gagna la sanglante bataille d'Alcoras et força les portes de Huesca. Avant même de pleurer son père, il voulut que sa première pensée fût pour Dieu, le maître des peuples et des empires. Par son ordre, les croix furent relevées, les temples purifiés et rendus au culte chrétien. Le Pape, touché d'une foi si profonde, félicita l'heureux vainqueur et ordonna à l'évêque de Jacca de transporter son siége épiscopal dans la ville récemment conquise[1].

[1] 12 décembre 1096.

Si de l'Espagne arrachée aux Maures on passe à l'Angleterre conquise par les Normands, on demeure frappé du contraste. La volonté inflexible de Guillaume le Roux a imprimé une teinte uniforme de servilisme à tout le clergé anglais. Seul, Anselme de Cantorbéry continue avec une noble indépendance à réclamer les libertés de l'Église. Le roi le sait et le déteste. Cependant l'archevêque, qui nourrissait toujours le dessein d'aller à Rome puiser de nouvelles forces pour son difficile apostolat, en fit demander l'autorisation à Guillaume. « Je ne crois pas, répondit le roi, qu'il soit coupable d'un assez grand péché pour avoir besoin de l'absolution du Pape ; » puis il ajouta avec colère : « Si l'archevêque part, qu'il sache bien que je confisquerai les domaines de son archevêché. » Malgré ces menaces, et après d'interminables pourparlers, Anselme prit le bourdon du pèlerin en recommandant à Dieu les intérêts de son diocèse. A Douvres, où il s'était rendu pour s'embarquer, il eut à subir une dernière humiliation : ses valises furent ouvertes publiquement et soumises à un minutieux examen pour satisfaire à la politique ombrageuse du roi. A peine arrivé en France, il partit aussitôt pour Cluny et de là pour Lyon, où l'archevêque Hugues le reçut avec beaucoup d'éclat. Mais plus Anselme s'approchait du terme de son voyage, plus il en redoutait le résultat. Comment serait-il reçu du pontife souverain? Sa conduite n'était-elle pas pusillanime? Enfin son anxiété devint telle, qu'il dépêcha un courrier à Rome pour expliquer au Pape sa perplexité.

Dans ce document, la beauté de l'âme d'Anselme se revèle tout entière. Il expose à Urbain les diverses tri-

bulations qui l'ont assailli durant son épiscopat; il lui peint sa faiblesse et son indignité pour supporter un fardeau aussi lourd, une mission aussi élevée; il le supplie de placer à la tête de son troupeau un pasteur plus intrépide. Le Pape, rempli de joie par une telle visite, lui répondit de hâter son voyage et d'arriver promptement auprès de lui. Anselme se mit aussitôt en route avec ses deux compagnons[1], passa la semaine sainte au milieu des moines de Saint-Valapre, près de Suze, et parvint heureusement à Rome couvert de la protection divine. Présenté le lendemain au chef de l'Église dans le palais de Latran, il se jette à ses pieds pour les baiser. Mais le Pape le relève aussitôt, l'embrasse et le fait asseoir à ses côtés, en présence de toute la cour romaine attendrie par ce spectacle touchant Le palais du Pape devint la demeure de l'archevêque, qui dut se résigner à s'y voir traité avec distinction. Comme il le lui avait promis, le souverain pontife ne négligea rien pour faire rendre justice à Anselme. Il écrivit à ce sujet au roi d'Angleterre et engagea le prélat à le faire de son côté. Mais on rapporte que Guillaume, en voyant la lettre de l'archevêque, en ressentit une si vive irritation, qu'il ne voulut même pas la toucher[2].

Dix jours s'étaient à peine écoulés qu'Anselme résolut de se soustraire aux honneurs dont on l'entourait; les chaleurs de l'été étant d'ailleurs très-fortes et le séjour

[1] Baudoin et Eadmer, tous deux religieux de l'Église de Cantorbéry; ce dernier a écrit la vie de saint Anselme; elle est rapportée par les Bollandistes.

[2] ... At rex, utrisque susceptis, nequidem *digito tangere* eas quæ Anselmi erant dignatus est. Eadmer, lib. II *Novorum*.

Digitized by Google

de Rome malsain pour les étrangers, il obtint du Pape de se retirer auprès d'un de ses anciens disciples du Bec, Jean, alors abbé de Saint-Sauveur, à quelque distance de Télèse, dans la Terre de Labour. Quelque temps après, l'archevêque, charmé du repos et du calme qu'on goûtait dans un ermitage voisin du couvent nommé Sclavis, demanda à s'y fixer. C'est là que, reprenant l'étude des saintes Écritures, il composa l'ouvrage intitulé : *Pourquoi Dieu s'est-il fait homme?* destiné aux infidèles et aux mahométans de la Sicile[1]. Un miracle signala bientôt sa présence dans ce lieu. Quelques ermites voisins, souffrant de la soif, le conjurèrent d'implorer le ciel en leur faveur; le saint se mit en prière, et, lorsqu'il eut terminé, une source abondante et limpide jaillit tout à coup des fentes d'un rocher voisin[2].

Le nom et la réputation d'Anselme ne tardèrent pas à se répandre dans les contrées voisines. On en parla bientôt dans le camp du duc Roger de la Pouille, occupé au siége de Capoue avec son oncle le comte Roger I[er] et le prince Richard[3] : chacun voulut y voir l'homme de Dieu. Ses prières et ses instances furent vaines : il dut suivre la brillante escorte envoyée à Sclavis pour l'y chercher. A son arrivée, le duc de la Pouille lui témoigna de grands égards, et, par une attention délicate, il fit dresser une tente dans l'endroit le plus solitaire du camp, afin qu'il ne fût pas troublé dans ses pieux exer-

[1] *Cur Deus homo?* Cet opuscule se trouve dans l'édition des Œuvres de saint Anselme, publiées par D. Gerberon en 1675.

[2] Cet endroit s'appelle encore la *Source de l'archevêque*.

[3] Gaufr. Malat., lib. IV, c. XXVIII; — Muratori.

cices. L'arrivée du Pape suivit de près celle d'Anselme; il venait proposer sa médiation et arrêter l'effusion du sang.

Mais, quelque respect qu'ils eussent pour le souverain pontife, les chefs normands éprouvaient trop de plaisir à guerroyer pour apprécier les douceurs de la paix. Urbain, dont l'intervention avait échoué, et qui n'aimait guère la vie tumultueuse des camps, se retira à Bénévent pour y attendre le dénoûment des opérations militaires. L'archevêque, de son côté, suivit le Pape; ils ne se séparèrent qu'après la prise de Capoue, et sans doute à Aversa. C'est là qu'eut lieu un entretien célèbre. Anselme parlait souvent du bonheur qu'on éprouvait dans l'intérieur des cloîtres; il se disait tout prêt à changer le manteau de métropolitain pour la tunique des moines. Une fois qu'il exprimait au Pape ce désir avec plus de chaleur : « Oh! pasteur! oh! évêque! lui dit Urbain en l'interrompant, vous n'avez encore enduré ni coups ni blessures, et déjà vous cherchez à vous débarrasser du bercail du Seigneur. C'est dans le soin des brebis que le Christ éprouve l'amour de Pierre, et vous, Anselme, avide de repos, vous ne craignez pas d'abandonner le troupeau du Seigneur à la dent des loups avant l'heure du combat. Par quel lien pensez-vous donc qu'il soit attaché à Dieu, celui qui fuit ainsi les occasions de l'aimer? Oh! mon cher frère Anselme, repoussez ces pensées loin de vous, loin de votre foi, et gardez-vous de ne plus jamais m'inquiéter par de semblables demandes. Sachez que je n'accorderai jamais rien à de telles prières, mais encore au nom du Dieu tout-puissant, du bienheureux

Pierre, prince des apôtres, je vous ordonne par la sainte obéissance de ne pas abandonner tant que vous vivrez le soin du royaume d'Angleterre. Que si la tyrannie du prince qui vous gouverne ne vous permet pas de rentrer dans votre pays, aux yeux de la chrétienté restez-en toujours l'archevêque, en conservant pendant votre vie le pouvoir de lier et de délier; portez enfin comme le doit un pontife les insignes épiscopaux partout où vous serez. » Ces nobles paroles retentirent profondément dans le cœur d'Anselme. « Je ne crains, reprit-il, ni les persécutions, ni les tortures; j'affronterai même la mort. Si j'ai voulu renoncer à mon siége, c'est dans l'impossibilité où je suis de concilier l'obéissance absolue que je dois au vicaire de Dieu avec les obligations que m'impose ma condition de sujet vis-à-vis du chef de l'État [1]. »

A la suite de cette conversation, Urbain invita Anselme à se rendre à Bari au mois d'octobre, afin d'entendre comment il était disposé à condamner le roi d'Angleterre et tous ceux qui avaient attenté avec lui aux libertés inviolables de l'Église. Mais, avant de rentrer dans sa solitude de Sclavis, Anselme conjura le Saint-Père de lui nommer un supérieur auquel il soumettrait toutes ses actions. Ayant obtenu cette faveur, il poussa si loin l'obéissance et l'humilité, qu'il ne se

[1] Respondit se nec cædes fugere, nec vulnera, immo neque ipsam mortem; at se ideo voluisse renuntiare suæ sedi, quod sibi impossibile visum esset integram beato Petro obedientiam exhibere simul cum fide, quam regi terreno debitam esse Angli contendebant. (Ord. Vit., lib. X; — Dom Mab.) — Que de fois, depuis Anselme de Cantorbéry, ces réflexions n'ont-elles pas trouvé une application bien fidèle !

permit pas le mouvement le plus indifférent sans l'agrément de cet étrange censeur [1].

IV

Après la prise de Capoue, le comte Roger se rendit à Salerne, dans le dessein de s'embarquer pour ses États de Sicile. Ayant appris son prochain départ, le Pape se rendit auprès du chef normand, pour régler avec lui différentes questions de discipline ecclésiastique. Au dire des historiens, une étroite amitié liait le Pape et le comte; elle puisait sa source dans les services signalés rendus à l'Église par le conquérant et dans l'inébranlable dévouement qu'il avait toujours témoigné au véritable successeur des apôtres. De son côté, Urbain aimait la brusque franchise de Roger, dont le zèle à bâtir des églises n'avait d'égal que sa passion pour les armes. La Sicile, la plus brillante de ses conquêtes, lui avait permis de satisfaire ce double penchant, et partout ses armes victorieuses frayèrent le chemin à l'Évangile, que les musulmans avaient étouffé pendant leur longue domination sur cette île. De toutes les villes importantes, Palerme avait seule conservé les traditions chrétiennes; aussi les Normands furent-ils fort surpris d'y trouver un évêque grec entouré d'un petit troupeau de fidèles qui s'était maintenu intact malgré les persécutions. C'était le dernier vestige d'une Église autrefois florissante. La

[1] ... Ut absque ejus venia vix ausus esset *latus invertere*. Willelm. Malmesb., lib. I, *de Gestis Pontific.*

première pensée du comte Roger, lorsqu'il se fut solidement établi en Sicile, le porta à rétablir le culte catholique; il donna cette mission aux quelques moines qui l'avaient suivi dans ses aventureuses expéditions, en leur offrant un vaste champ à de pacifiques conquêtes. S'étant emparé de la place forte de Taormina, il fonda dans les environs de cette ville, à Traina, une église qu'il orna et dota avec magnificence[1]; il y établit un monastère sous la règle de saint Basile, puis un siége épiscopal dont il confia la direction à un religieux nommé Robert. Dans la suite, il transféra, par le conseil du Pape, cet évêché à Messine, ville plus importante et autrefois célèbre dans les annales ecclésiastiques[2].

Lorsque l'île entière eut reconnu son autorité, Roger la divisa en provinces et créa quatre nouveaux siéges épiscopaux. Par ses soins la cathédrale d'Agrigente fut réédifiée et Gerland, né en Savoie, eut la direction du nouveau diocèse; en même temps il appela à l'évêché de Mazara un clerc de Rouen nommé Étienne, et le Provençal Roger à celui de Syracuse; enfin, Ansgéric, moine breton, demeura tout à la fois abbé et évêque de Catane[3]. Puis, afin de fonder une pépinière de pieux ouvriers évangéliques destinés à remplacer le clergé indigène qui n'existait plus, le comte restaura un grand nombre d'anciens monastères détruits ou abandonnés.

[1] Voir ci-dessus, p. 134.
[2] Rocch. Pyrrh.
[3] Dans la cathédrale de Sainte-Agathe à Catane, à Montréal et dans plusieurs autres églises de Sicile, les bénédictins remplissaient les fonctions de chanoines. C'est ce qui explique pourquoi l'abbé et l'évêque ne faisaient qu'une même personne.

Digitized by Google

Le plus célèbre entre tous, Sainte-Euphémie, fut placé sous la direction de Robert, abbé de Saint-Evroul, en Normandie, qu'un usurpateur avait chassé, avec quelques moines demeurés fidèles à leur supérieur[1]. Différentes chartes, rapportées par Roch Pyrrhus, établissent que les monastères de Sainte-Marie-de-Mélite, en Calabre, d'Itala ou de Gitala, près de Messine, et l'abbaye fameuse de Saint-Barthélemy, dans les îles Lipari, devinrent l'objet des libéralités de Roger, qui les exempta de toutes charges, corvées et servitudes.

On demandera sans doute de quel droit le comte Roger élevait ainsi des évêchés, y nommait à son gré des titulaires ; en vertu de quelle autorité il concentrait entre ses mains toutes les affaires ecclésiastiques de Sicile? Son zèle ne pouvait assurément l'excuser d'avoir usurpé des pouvoirs aussi étendus. Sur ce point, il faut rendre au chef normand le témoignage qu'il n'agissait que par la volonté et avec l'agrément du souverain pontife. En veut-on la preuve, il suffit de parcourir les diplômes délivrés par le comte. En confirmant l'église de Catane dans ses priviléges, il s'exprime ainsi : « J'ai élevé des églises sur différents points de la Sicile, par l'ordre du Pape, et je les ai confiées, avec son approbation, à des évêques qu'il a lui-même consacrés. » Dans une autre charte on trouve encore ces mots : « J'ai supplié le pape Urbain d'approuver cette fondation, ce

[1] Les monastères de la Trinité de Venose et de Saint-Michel de Melite dépendaient de l'abbaye de Sainte-Euphémie ; aussi Orderic Vital fait-il remarquer qu'on observait dans ces communautés les usages de Saint-Evroul d'Ouche, au diocèse de Lisieux : « ... Consuetudines monasterii Sancti Ebrulfi Uticensis vigerent... » Lib. III.

qu'il a fait en menaçant de châtiments ceux qui la détruiraient, qui en raviraient quelque chose ou qui troubleraient les serviteurs de Dieu à qui je l'ai octroyée[1]. »

La conduite de Roger est donc pleinement justifiée par ces aveux publics; elle semble surtout trouver une autorité plus imposante encore dans le diplôme obtenu d'Urbain à Salerne durant l'entrevue qui suivit le siége de Capoue et qui précéda le départ pour la Sicile du comte Roger. Le Pape, désirant régulariser les rapports des évêques de cette île avec le Saint-Siége, avait conféré le titre et les pouvoirs de légat à Robert, évêque de Traïna ou de Messine, qui occupait le premier siége rétabli par Roger. On ne sait pour quel motif ce choix déplut au comte, qui peut-être n'avait pas été consulté sur cette nomination. Roger témoigna assez vivement tout le chagrin qu'il ressentait de ce que le Pape ne lui eût pas confié le soin d'achever l'œuvre qu'il avait entreprise avec autant de foi que d'ardeur. Soit que l'administration de Robert ne fût pas satisfaisante, soit que le souverain pontife voulût reconnaître d'une façon exceptionnelle les services rendus à l'Église par Roger, il révoqua la commission de l'évêque de Messine, et accorda au comte la légation sur toute la Sicile, « avec promesse que pendant tout le temps de sa vie, ou de celle de son fils Simon ou d'un autre, pourvu qu'il fût son légitime héritier, il ne serait envoyé dans le royaume aucun légat apostolique sans la volonté des gouvernants.»

[1] Ces deux actes concernant l'église de Catane sont rapportés intégralement par Roch Pyrrhus.

C'est à cette circonstance particulière qu'il convient de rattacher l'origine de ce fameux bref, donné le 5 juillet 1098, qui a fait tant de bruit, soulevé tant de récriminations passionnées et suscité au Saint-Siége les plus graves difficultés dans les siècles suivants. Voici la teneur de ce diplôme tel qu'il se trouve dans les Annales de Baronius :

« Urbain, évêque, serviteur des serviteurs de Dieu, à notre très-cher fils Roger, comte de Calabre et de Sicile, salut et bénédiction apostolique.

« Comme par votre valeur et votre probité, aidé de la bonté divine qui a glorifié votre sagesse dans un grand nombre de victoires, vous avez beaucoup étendu l'Église de Dieu dans les terres des Sarrasins ; vous avez toujours témoigné un grand dévouement pour le siége apostolique, nous vous adoptons d'une manière toute particulière pour le très-cher fils de cette Église catholique. Mettant toute notre confiance dans la sincérité de votre sagesse, nous vous confirmons par lettres ce que nous vous avons promis de vive voix, que pendant tout le temps de votre vie, ou celle de votre fils Simon ou d'un autre qui soit votre légitime héritier, nous ne mettrons aucun légat de l'Église romaine dans les terres de votre obéissance contre vos volontés et contre vos intentions. Au contraire, nous voulons que vous mainteniez par votre zèle ce que nous ferions par notre légat ; quand même nous enverrions quelqu'un d'auprès de nous pour le salut des Églises qui sont en votre puissance, et pour l'honneur du Saint-Siége auquel vous avez obéi avec une soumission filiale et que vous avez aidé avec fidélité et

courage dans tous ses besoins. Que si l'on tient un concile, et que je vous mande de m'envoyer des évêques et des abbés de votre pays, vous enverrez ceux qu'il vous plaira et autant que vous voudrez, et vous retiendrez les autres pour le service et pour la garde des églises. Que le Dieu tout-puissant dirige toutes vos actions selon sa sainte volonté! et qu'après vous avoir pardonné tous vos péchés, il vous conduise à la vie éternelle!

« Donné à Salerne par l'entremise de Jean, diacre de l'Église romaine, le troisième jour des nones de juillet, indiction VII, la onzième année de notre pontificat[1]. »

Tel est le bref. Avant de l'accepter, il faut en toute justice examiner par qui il fut remis en lumière après quatre cent trente ans d'oubli! Enfin, la date précise, la confiance que mérite cette pièce, les interpolations qu'elle a subies, la situation qu'elle créait au Saint-Siége, sont autant de questions qu'il est important d'envisager pour connaître la part de responsabilité qui revient au Pape Urbain II dans les démêlés qui résultèrent de cet acte. Nous suivrons Baronius dans ses judicieuses appréciations; l'impartialité de ses recherches lui a mérité la colère des historiens vendus aux pouvoirs séculiers; sa courageuse indépendance lui a valu, de la cour d'Espagne, l'exclusion avec éclat, dans le conclave de 1605, où trente-sept voix l'appelaient au trône pontifical. Ce sont des titres suffisants pour admettre l'intégrité de son

[1] On trouvera, sous la lettre G de l'Appendice, le texte latin de ce bref compulsé dans le t. XVIII des *Annales* de Baronius et dans le liv. IV de l'*Histoire de Sicile* de Malaterra. Cette pièce est suivie d'une Note due à la bienveillance du Préfet des Archives du Vatican, le R. P. Theiner, dont la réputation et les travaux sont connus de tout l'univers savant.

récit. Guidé par le travail de cette grande autorité, on peut rencontrer la vérité sur ce point d'histoire si souvent dénaturé.

En 1515[1], sous le règne de Ferdinand V le Catholique, qui s'était emparé du royaume de Naples après avoir battu Louis XII à Seminara et à Cérignoles, un avocat sicilien, Jean-Luc Barberio, obtint l'autorisation de rechercher tous les anciens diplômes des Deux-Siciles et de les publier en un volume sous le titre de *Caput brevium*. Dans cette collection parut pour la première fois le bref attribué au pape Urbain, que l'on a lu plus haut. Cette pièce, jusqu'alors inconnue, produisit une grande sensation; les documents qu'elle contenait devinrent l'objet d'une critique fort vive. On demanda à l'auteur de faire connaître la source où il l'avait puisée, et de soumettre l'original à des juges experts en diplomatique. Barberio refusa tout éclaircissement, non-seulement sur cette pièce, mais encore sur quelques autres qui compromettaient des droits fort respectables; aussi fut-il déclaré publiquement imposteur et faussaire par ceux dont les possessions anciennes étaient troublées par ces diplômes de récente découverte. Les parties intéressées obtinrent du roi Ferdinand un décret en vertu duquel on ne devrait ajouter foi à la collection de Barberio qu'autant qu'on citerait l'autographe, que chacun pourrait consulter à son gré[2].

L'original de cette pièce si grave ne parut donc pas,

[1] Ou en 1513, suivant Baronius.
[2] Ce décret, comme l'indique fort bien Baronius, est inséré dans les

personne ne l'a jamais vu ; et cependant la valeur et l'authenticité du bref dépendaient de l'examen judicieux du manuscrit. A cette heure même, la *Monarchie ecclésiastique* de Sicile (c'est le nom qu'a pris dans la suite la Constitution attribuée à Urbain) n'a donc pas d'autre base que la découverte fort suspecte d'un avocat sicilien. Il est bien d'autres abus qui se sont enracinés, sans titres plus sérieux. Qui ne se rappelle les fausses Décrétales d'Isidore !

Le diplôme reproduit dans le *Caput brevium* est-il le même que celui accordé au comte Roger à Salerne, en 1098? Sur ce premier point, l'erreur est flagrante; le bref cité par Barberio n'a pu être délivré indiction VII[e] et pendant la onzième année du pontificat d'Urbain. En effet, à cette époque, c'est-à-dire durant la onzième année de son règne, le Pape n'était pas à Salerne comme l'indique le diplôme, mais à Rome, où il célébrait un concile ainsi qu'on a pu le voir. En outre, l'indiction septième n'est pas celle de la onzième année, car à cette indiction Urbain se trouvait encore à Rome retenu par un autre concile. Il faudrait donc lire, pour que l'acte fût d'accord avec la chronologie des faits du pontificat d'Urbain : « indiction V[e], année dixième. »

Un fait autrement grave et d'une plus grande signification, c'est le silence gardé sur ce bref pendant plus de quatre siècles par les souverains de Sicile. Souvent il s'éleva entre ces princes et le Saint-Siége des diffi-

Capitoli del regno di Sicilia, cap. cix, p. 221; il fut revêtu de l'approbation royale le 24 juin 1515, *Indict.* III.

cultés au sujet des libertés de l'Église. Or, si le bref cité par Barberio avait eu la valeur sérieuse qu'on lui a accordée dans la suite, les différents souverains qui ont régné sur la Sicile n'auraient pas manqué de s'en prévaloir; ils auraient usé de cette arme puissante pour arrêter les papes dans la revendication de leurs droits. Dans aucune circonstance, ils n'en ont fait mention; jamais ils ne l'ont invoqué, alors même que l'occasion semblait l'exiger. On peut donc raisonnablement conclure que ce bref n'était pas, comme aujourd'hui, contraire aux droits et aux prérogatives de l'Église romaine.

Pourquoi Roger II, s'emparant avec violence d'Innocent II, pourquoi son successeur, Guillaume le Mauvais, persécutant le pape Adrien IV, auraient-ils évité de faire usage d'un diplôme aussi précieux et dont ils ne pouvaient ignorer l'existence[1]? Pourquoi les successeurs de ces princes, si jaloux de leurs priviléges, si ardents à empiéter sur les attributions de l'Église, l'auraient-ils passé sous silence? Il ne faut pas oublier non plus les transactions nombreuses qui eurent lieu entre les souverains pontifes et les rois de Sicile : ainsi le concordat passé entre Roger II et le pape Eugène III, cinquante ans à peine après la mort d'Urbain, stipule expressément que le souverain pontife ne mettra pas en Sicile d'autre légat que celui qui serait demandé par le roi. Cette clause exclut d'une façon catégorique le désir que les rois an-

[1] On sait que Roger II était le fils du comte Roger, contemporain d'Urbain. Il avait huit ans lorsque son père mourut, et fut élevé par sa mère Adélaïde de Montferrat.

raient eu de remplir eux-mêmes les fonctions de commissaires apostoliques, privilége que l'on soutient avoir été octroyé par Urbain. C'est vainement qu'on chercherait quelque trace de ces prétentions exorbitantes avant le règne de Charles-Quint.

Au temps de la domination des Espagnols sur le royaume des Deux-Siciles, les ennemis de la prépondérance du Saint-Siége se donnèrent libre carrière, et le fameux bref de Barberio fut inauguré onze ans après l'entrée victorieuse de Ferdinand le Catholique à Naples : mais la mort surprit ce prince avant que les conseillers de la couronne de Sicile eussent songé à mettre à profit le diplôme inventé ou faussé par l'avocat sicilien. La mémoire de Ferdinand ne saurait donc souffrir de cette tache. Sous son petit-fils Charles-Quint, des courtisans aperçurent tout le parti que pourrait retirer à l'avenir le pouvoir séculier du bref apocryphe. Dès lors il ne fut question que du diplôme d'Urbain II ; il devint l'objet de toutes les louanges, de tous les applaudissements. On le regarda comme la pierre angulaire réunissant l'autorité spirituelle et temporelle : ainsi peu à peu s'introduisit dans l'Église catholique une *Monarchie* nouvelle et jusqu'alors inconnue. Un imposteur en jeta les fondements; l'hypocrisie se cachant sous le masque de la religion, anéantissant l'autorité du Saint-Siége sous le prétexte de respecter un acte émané d'un Pape, protégea le développement de cette constitution inique, dont le pouvoir séculier recueillit tous les fruits.

Le 17 décembre 1527, un édit de Charles-Quint, donné sous son nom plutôt que par ses ordres, parut

pour confirmer le livre des *Pandectes*. Ce volume n'était en quelque sorte que la défense de la *Monarchie*. Il fut revêtu de la signature de tous les conseillers du royaume[1]. Dès lors la sanction royale était donnée et l'injustice se trouva désormais consacrée.

Examinons la situation faite au Saint-Siége par suite de la constitution mise en vigueur en 1527. Les rois se considéraient comme légats-nés pour le royaume de Sicile et s'arrogeaient en outre tous les pouvoirs dévolus aux légats *à latere*. En vertu de ce diplôme, les souverains s'attribuèrent le droit de juger, de punir, d'absoudre et d'excommunier qui ils voulaient : laïques, moines, clercs, et même les prélats revêtus de la dignité ecclésiastique, les abbés, les évêques, les archevêques ; on va jusqu'à dire que les cardinaux qui résidaient dans le royaume étaient soumis à leur tribunal ecclésiastique. De plus, et toujours en vertu de ce pouvoir de la *Monarchie*, les rois de Sicile avaient la faculté de refuser les nonces de Rome, d'empêcher les appels au Saint-Siége ; et enfin, pour ce qui a rapport à la juridiction ecclésiastique, de ne pas reconnaître l'autorité du Siége apostolique lui-même, sauf dans le cas de prévention.

Que conclure de là ? si ce n'est que sous le titre de *Monarchie*, outre le monarque unique qui a toujours été reconnu et honoré par les fidèles comme le chef unique et visible de l'Église, le Pape, il y aurait dans la personne du roi de Sicile un second chef. Une pareille

[1] L'autographe, paraît-il, était conservé dans la chancellerie de Sicile; deux copies en furent relevées, l'une pour être envoyée à l'empereur Charles-Quint, l'autre au conseil d'Aragon. (Barón.)

doctrine mène directement au partage de l'Église, à la destruction de son unité.

Enfin, il est facile de le démontrer, les conséquences qu'on s'est efforcé de tirer du diplôme sont plus étendues que ne le comporte le texte lui-même. En supposant que le Pape ait accordé le titre de légat *à latere* au comte Roger et à ses enfants, comment prouvera-t-on que le privilége s'étend à tous ses successeurs ? Reproduisons les termes eux-mêmes : « Pendant tout le temps de votre vie ou celle de votre fils Simon, ou d'un autre qui soit votre légitime héritier, nous ne mettrons aucun légat de l'Église romaine dans les terres de votre obéissance contre votre volonté. »

Ce langage indique déjà une extrême prudence de la part du Pape, en désignant expressément les personnes auxquelles il accordait ce privilége. Il nomme Roger, son fils Simon et un autre fils, s'il y en avait un qui dût lui succéder. Le comte avait deux fils : Simon, qui était l'aîné, et Roger. C'est ce dernier qu'Urbain aurait voulu designer formellement par ce mot « alterius. » Car ce pronom doit s'entendre non pas de plusieurs, mais de un seul sur deux[1]. Le privilége était donc particulier à Roger et à ses deux fils. De quel droit veut-on l'étendre à ses héritiers, et, au défaut de ses héritiers, à tous ses successeurs? Est-il un passage qui autorise une semblable interprétation? Nul doute que si les pontifes romains avaient voulu comprendre tous les souverains de la Sicile, ils l'eussent exprimé en termes formels et non

[1] Ainsi que peuvent l'assurer ceux qui connaissent la langue latine, dit aronius.

en termes restrictifs. On concevrait une mesure d'exception conférée à Roger et à ses successeurs immédiats comme une faveur spéciale et individuelle; on ne conçoit plus l'exception qui traverse les âges et qui s'étend à tous : ceci est une loi de logique. Roger avait été le bienfaiteur et le protecteur de l'Église : ses successeurs firent trop souvent tourner leur pouvoir à détruire ou à combattre les libertés de l'Église. Il faut nécessairement admettre que les priviléges ne peuvent être les mêmes pour ceux qui protégent et pour ceux qui persécutent.

Il n'entre pas dans le plan de cet ouvrage de poursuivre plus loin cette discussion; mais il en ressort trois conclusions qui doivent être posées comme certaines :

Premièrement, le bref attribué à Urbain manque de tous les caractères essentiels exigés dans un diplôme avant de l'accepter commme un monument d'histoire : son authenticité ne saurait donc être admise.

Deuxièmement, fût-il authentique, les concordats passés entre la cour romaine et les successeurs immédiats de Roger abrogeraient, par leur teneur même, les dispositions de ce bref, tel qu'on entend l'interpréter.

Troisièmement, la pièce publiée par Luc Barberio dans son *Caput brevium* attente aux libertés fondamentales du Saint-Siége et détruit son unité : la constitution qui a servi de base au tribunal de la monarchie ecclésiastique de Sicile est donc condamnable et nulle de plein droit[1].

[1] Il est permis de regretter que cette question religieuse et politique, intéressante à tant de points de vue, soit aussi peu connue en France, et qu'elle n'ait jamais attiré l'attention spéciale d'aucun écrivain.

V

Au milieu de l'anxiété où le départ et l'éloignement des croisés tenaient plongé le monde occidental, une grande nouvelle retentit tout à coup. Des navigateurs venus des côtes de Palestine annoncèrent la prise d'Antioche, le boulevard le plus puissant des infidèles, la clef de Jérusalem. Sept mois d'un siége meurtrier, de privations inouïes, de combats sanglants, n'avaient pu ébranler la mâle énergie des guerriers chrétiens. Le succès de cette étonnante conquête appartenait tout entier à Bohémond, prince de Tarente; ce qui résistait au choc de sa valeur pliait devant les ruses de sa diplomatie. Le comte Raymond de Saint-Gilles en conçut une profonde jalousie, qui amena de funestes divisions. La présence subite de cent mille Sarrasins, accourus devant la place, aggrava encore la situation des croisés. Vainqueurs la veille, ils restaient assiégés le lendemain, et réduits aux dernières extrémités. Le désespoir se glisse bientôt dans tous les rangs; les épées vont tomber de ces bras fatigués de toujours frapper, et avec un revers tout est perdu. Dans ce moment suprême, un prêtre découvre la lance du soldat romain qui a percé le flanc du Rédempteur. A la vue de ce fer précieux, les croisés s'animent, ils se ruent avec fureur sur les Sarrasins; une mêlée affreuse s'engage; le sang ruisselle, mais la victoire reste aux chrétiens. Aussitôt les principaux chefs réunis écrivent au Pape cet éclatant triomphe. « Nous voulons,

disent-ils, vous faire connaître par quel secours manifeste du ciel nous avons pris Antioche et taillé en pièces les ennemis du Christ. » Ils finissaient ainsi : « Nous vous en conjurons donc, très-saint père, venez au milieu de vos enfants, vous qui êtes le père des fidèles, venez siéger dans l'Église d'Antioche, venez former nos cœurs à la soumission, à l'obéissance ; venez nous conduire dans le chemin que vous nous avez tracé, et nous ouvrir les portes de l'une et de l'autre Jérusalem[1]. » On ne connaît pas la réponse que fit Urbain; mais son cœur fut soulagé d'un immense fardeau en apprenant le succès des croisés ; il sentit sa conscience dégagée d'une responsabilité cruelle en voyant Dieu souscrire pour ainsi dire à son œuvre et la sanctionner dès le début. Cette manifestation providentielle fut un éclair au bord de la tombe pour le Pape ; il entrevit la prise de Jérusalem : tant de sang répandu, tant de sacrifices si noblement supportés, ne seront pas perdus pour le Christianisme. Toutes ces contrées où la barbarie a éteint le flambeau de la foi seront reconquises à l'Évangile : telles sont les pensées qui soutiennent et fortifient le Pape ; elles lui tiennent lieu de cette justification que rencontrent si rarement pendant leur vie les hommes à hautes vues qui ont reçu de Dieu la mission d'entraîner les peuples dans des voies inconnues.

De ce premier avantage remporté à Antioche dépendait l'avenir des expéditions d'Orient. Urbain, qui ne l'ignorait pas, veilla avec une paternelle sollicitude aux

[1] *Epist.* XI *die intrant. septembr.* (Baluz., lib. I, *Miscell.*, p. 419 ; — Fouch. de Chartres, p. 394 ; — *Recueil* de Bongars.)

besoins de cette multitude d'hommes exposés à périr loin de leur patrie et de leurs foyers. Adhémar, évêque du Puy, légat du Saint-Siége auprès des croisés, ayant succombé à sa mission héroïque, il choisit pour le remplacer un de ses conseillers les plus distingués, le cardinal Daibert, archevêque de Pise[1]. Le nouveau commissaire partit aussitôt pour occuper son poste, emportant des instructions détaillées et la bénédiction du saint-père pour les valeureux guerriers qui venaient de se couvrir de gloire.

Tandis que la sphère où se meut la papauté semble s'élargir et prendre un développement plus considérable, la situation de Guibert empirait. De la forteresse d'Albe, où il s'était retiré, comme on se le rappelle, le pseudopape, armé de pied en cape, la lance au poing, donnait la chasse aux pèlerins et aux voyageurs, qu'il rançonnait lui-même. Lorsqu'il arrivait de saisir un moine, c'était fête pour ses routiers allemands, si connus par leur férocité : rarement la victime survivait aux tortures[2]. Pirate quand ses coffres se vidaient, Guibert jouait au pontife quand il croyait l'heure venue; il annonça donc un concile pour y condamner les schismatiques et invita pompeusement à s'y rendre « tous hommes qui craignaient Dieu et qui avaient encore quelque souci de la république romaine[3]. » L'ouverture en fut fixée au mois

[1] Daibert est le second patriarche latin de Jérusalem ; il succéda à Arnulphe et couronna Godefroy de Bouillon.

[2] Eadmer, in *Vit. S. Ans.*, lib. II. — Bertold.

[3] ... Universis Deum timentibus, et salutem Romanæ reipublicæ diligentibus.

d'août 1098[1]. Dans cette assemblée sacrilége, les déclamations les plus violentes, les injures les plus grossières furent proférées contre le chef de l'Église. Les révolutionnaires de l'époque, des rénégats éhontés, prirent le ciel et la terre à témoin que « le glorieux Hildebrand et son séide Turbanus, supprimant, en vertu d'un pouvoir nouveau, les décrets du concile de Calcédoine, ont consenti, par leurs écrits et par leurs actions, à baptiser hors de l'Église; ils démontraient ensuite que leur aveuglement les avait rendus hérétiques au point que tous deux étaient tombés dans l'hérésie de Libère pour avoir communiqué publiquement avec des excommuniés et déchiré l'unité de l'Église[2]. »

Pour couronner dignement cette froide saturnale, Bennon, pseudo-cardinal, orateur de ce conventicule, écrivain aimé des schismatiques, fit jeter au feu tous les livres catholiques qu'il avait pu réunir.

A deux mois d'intervalle, Bari offrait un spectacle plus consolant. Là aussi il y avait concile; mais tout est grave dans cette assemblée. Le souverain pontife, revêtu d'une riche chasuble, couvert du pallium, est assis sur une estrade toute tendue de tapis d'Orient et d'étoffes

[1] Cette assemblée et plusieurs autres du même genre furent tenues à Rome, dans les églises de Saint-Blaise, Saint-Celse et Sainte-Marie de la Rotonde, dont les schismatiques étaient restés maîtres.

[2] Gloriosus Hildebrandus et pedisequus ejus *Turbanus* nova potestate solventes decreta Calcedonensis concilii, non solum verbis, sed et scriptis publicis consenserunt extra Ecclesiam communicare et baptizare... uterque in hæresim Liberii incidit...— Tout ce passage, écrit par le cardinal schismatique Bennon, respire un air de raillerie qu'il est inutile de relever; il renferme en outre un jeu de mots fort médiocre sur le nom d'Urbain. (Cf. Baron. ad ann. 1098; — Labbe, in *Append.*, t. X *Concilior.*)

précieuses; autour de lui, cent quatre-vingt-trois évêques et abbés, accourus à sa voix, écoutent respectueusement le chef de l'Église. Au milieu de la basilique, s'élève le tombeau de saint Nicolas. C'est devant ces reliques sacrées, sous ces voûtes majestueuses, que l'on discute les articles du dogme qui tiennent divisés les Grecs et les Latins. Urbain veut tenter un dernier effort. L'Orient a été le berceau des premières erreurs. Arius et Nestorius y sont nés; il désire fermer cette ère de schismes et ramener dans le sein de l'Église ces peuples égarés; il sait d'ailleurs combien la diversité de croyances peut nuire à la bonne harmonie des croisés avec les populations du Bas-Empire. N'est-il pas naturel que la foi, en armant les hommes pour la même cause, les rattache au même symbole. Les députés grecs, fascinés un instant par l'éloquence du Pape, recourent à leur ruse habituelle et combattent par des argutics l'incarnation du Verbe et la procession du Saint-Esprit. La discussion s'animait; Urbain, élevant alors la voix, s'écria : « Cher père Anselme, archevêque et docteur des Anglais, où êtes-vous? que faites-vous? pourquoi demeurez-vous silencieux? Venez, je vous prie, montez jusqu'à nous, aidez-nous à combattre pour votre mère et pour la nôtre. Vous voyez comment les Grecs cherchent à la dépouiller de sa robe d'innocence et veulent nous faire participer au même crime, si on leur en laisse la faculté. Secourez-nous donc comme l'envoyé de Dieu. » A ces mots, Anselme se lève et reçoit l'ordre de s'asseoir aux pieds du Pape, à côté de l'archidiacre de la sainte Église. Son esprit et son cœur, soudainement illuminés par l'Esprit-Saint dont

il défendait la cause, s'élèvent alors à des aperçus si sublimes; de sa bouche s'échappent des paroles si nettes, si précises, que les Grecs eux-mêmes s'avouent vaincus. Lorsque le saint archevêque eut achevé son discours et prouvé que le Saint-Esprit procède du Père et du Fils, Urbain s'écria en se tournant vers lui : « Bénis soient votre cœur et votre esprit; que votre bouche et votre langue soient bénies! »

On délibéra ensuite sur la conduite du roi d'Angleterre Guillaume II. La vente des biens ecclésiastiques, l'intrusion des laïques, l'oppression qu'il faisait peser sur le clergé, avaient soulevé contre lui des plaintes fort graves. Le Pape exposa lui-même cette affaire, dans un parallèle où la charité et la patience d'Anselme contrastaient singulièrement avec la violence du roi, qui s'était oublié jusqu'à bannir à perpétuité l'illustre archevêque.

Tous les prélats convinrent que l'endurcissement de Guillaume méritait l'anathème. Un seul des assistants, l'archevêque de Cantorbéry, combat cette mesure; il se lève, se jette au genoux du Pape pour fléchir son courroux, et fait tant par ses prières et ses supplications, qu'il parvient à arrêter les foudres suspendues sur la tête du roi.

Aussitôt après la clôture du concile de Bari, Urbain, dont l'activité semble se décupler, trouve le temps, en retournant à Rome, de régler une multitude d'affaires de moindre importance. Il reconnaît la circonscription du diocèse d'Agrigente telle que l'avaient établie Robert Guiscard et son frère Roger.

En traversant Bénévent, il évoque la cause des moines

du Mont-Cassin qui prétendaient aux monastères de Sainte-Sophie et de Cingli. L'abbesse de ce dernier couvent n'ayant pas paru, Urbain partit sans rien conclure. De la petite ville de Ceprano il délègue au prince de Bénévent, Auson, les pouvoirs nécessaires pour juger ce procès après avoir ouï les parties suivant les règles de la justice. Déjà il avait octroyé de grands priviléges à l'Église de Salerne, et confirmé à l'illustre Bruno, retiré dans sa solitude de Squillace, les donations qu'il avait reçues des comtes normands.

En rentrant dans sa capitale, le Pape y fut reçu par l'abbé de la Trinité de Vendôme, qui s'était rendu à Rome pour visiter les moines de son ordre établis à Sainte-Prisce. Geoffroy laissa éclater toute sa joie en voyant les honneurs dont on entourait le souverain pontife; involontairement il se reportait au temps déjà éloigné où Urbain se trouvait assiégé par les mêmes Romains dans une île du Tibre. Au lieu d'un pape persécuté il avait sous les yeux un pontife triomphant, image éternellement vraie des épreuves dévolues à la papauté.

Dans les entretiens qui suivirent cette première entrevue, Geoffroy de Vendôme, à qui Urbain témoignait beaucoup de bienveillance, la fit tourner au profit des opprimés et des persécutés. De ce nombre était l'illustre évêque de Chartres, que d'habiles détracteurs avaient représenté à Rome comme un des adversaires de la suprématie lyonnaise[1]; question brûlante qui entretenait

[1] Sirmond pense que ces faits appartiennent au pontificat de Pascal II.

alors la division au milieu de l'épiscopat français. Interrogé à son tour sur l'administration de Geoffroy II, d'Angers, il avoua sans déguisement que ce prélat avait reconnu et béni comme abbé de Beaulieu un jeune homme à peine sorti de l'enfance et inhabile à diriger un monastère[1]. Une autre nouvelle attrista plus profondément le cœur du Pape : le roi de France, qu'on croyait revenu à des sentiments de repentir sincère, venait de renouer les chaînes qu'il avait brisées dans un moment de repentir. Après une lutte de courte durée, l'empire qu'exerçait la perfide Bertrade sur ce caractère faible l'avait emporté de nouveau sur la raison religieuse et politique. Comme il était urgent de maintenir dans toute son intégrité les lois de l'Église, l'archevêque de Lyon fulmina un nouvel interdit qui fut confirmé par tous les évêques, à l'exception de Rodulphe de Tours [2]. Cette alternative de ruptures et de réconciliations continuelles dura plusieurs années et amena une vive agitation dans le royaume. Pendant ce temps, Bertrade, toujours jalouse du pouvoir qu'elle ne voulait abandonner à personne, essaya, dit-on, d'empoisonner le prince Louis, fils du roi, dont elle redoutait l'influence[3].

mais la correspondance d'Yves d'Auteuil ne laisse aucune incertitude sur leur date.

[1] Geoffroy reconnut sa faute, et l'expia au milieu des jeûnes et des austérités dans l'abbaye de Cluny.

[2] Guibert, dans son livre *de Pigneribus*, cap. I, prétend qu'à partir de ce moment le roi Philippe perdit le pouvoir de guérir les scrofules.

[3] Sous Pascal II, les conciles, de Poitiers, en 1100, de Beaugency, en 1104, n'apportèrent aucun changement à cette situation tendue. Enfin, en 1105, dans une assemblée tenue à Paris le 2 décembre, le roi se résigna à comparaître en habit de pénitent et à se séparer irrévocablement de la comtesse de Montfort. Bertrade se retira de son côté dans le prieuré

La sentence prononcée contre Philippe I[er] jeta Guillaume II dans une extrême anxiété, en lui faisant appréhender d'être traité avec la même rigueur s'il continuait à mettre à l'encan les domaines de l'Église d'Angleterre. Il prit donc les devants. Par son ordre, une ambassade envoyée à Rome obtint un nouveau délai jusqu'à Noël. Cette condescendance mérita au Pape d'amères critiques. Quelques esprits malintentionnés s'efforcèrent de répandre que les présents du roi l'avaient emporté sur les exigences de la justice [1]. L'austérité d'Urbain, la guerre persévérante qu'il fit toute sa vie aux simoniaques, se dressent comme d'irrécusables témoins devant cette grossière accusation. Quelle qu'eut été la décision prise par Urbain dans cette affaire, elle aurait toujours irrité les haines aveugles. En accordant un sursis, on le disait gagné; en frappant, il aurait été trouvé despote. Pour quiconque juge avec impartialité, il est aisé de reconnaître que la conduite tenue par le Pape est en tous points conforme aux lois canoniques, qui accordaient aux coupables le temps de se défendre avant d'être condamnés. Les rapports qu'Anselme entretenait avec le Saint-Père ne souffrirent aucune altération de cet incident, et jamais les liens de leur amitié ne furent plus

de Hautebruyère, qu'elle avait fondé elle-même et réuni à l'ordre de Fontevrault. On ignore la date précise de sa mort. Elle eut du roi trois enfants : Philippe, comte de Mantes; Fleuri, qui épousa l'héritière de Nangis, et Cécile, femme : 1° de Tancrède, prince de Galilée et cousin de Bohémond; 2° de Pons, comte de Tripoli. Velly et le président Hénault ajoutent N..., mariée à Jean, comte d'Étampes, mais l'*Art de vérifier les dates* fait observer qu'il n'existait pas alors de comte portant ce nom.

[1] Guillaume de Malmesbury, généralement hostile au Pape, ne manque pas de répéter ces misérables bruits.

étroits. L'historien du prélat le témoigne hautement : « Nous demeurâmes, dit-il, près de six mois dans la société du Pape ; nous vivions pour ainsi dire en commun, au point de ne faire qu'une seule cour. Souvent le souverain pontife venait voir l'archevêque, avec qui il aimait à s'entretenir [1]. » En toute circonstance, au conseil, au milieu des voyages, dans toutes les cérémonies publiques, Anselme occupait toujours la place d'honneur aux côtés du Pape. Un trait achèvera cette peinture qui jette tant de lumière sur ces deux hommes éminents : Beaucoup d'Anglais venus à Rome rendaient souvent à l'archevêque de Cantorbéry les hommages réservés seulement au chef de l'Église, et se prosternaient à ses pieds. Urbain n'en ressentit jamais la moindre contrariété. Il fit davantage : ayant appris qu'Anselme se refusait à ce genre d'honneurs si alarmants pour son humilité, il le pria de se contenir et l'avertit de ne jamais repousser les visiteurs qui se présenteraient avec de semblables intentions. Quelques-uns de leurs entretiens nous sont parvenus. La discipline et les lois de l'Église en sont le sujet favori; et toujours la grâce y règne, unie à la plus douce intimité. A l'heure où les croisades remuaient si profondément tous les esprits, un grand nombre d'abbés et de moines regrettèrent d'avoir enchaîné leur liberté; beaucoup demandèrent à suivre les expéditions. On délibéra en commun sur ce qu'il convenait de leur répondre. Le Pape et l'archevêque furent d'avis de refuser, tant ils craignaient que les vertus

[1] Morati sumus, ferme per dimidium annum, continue circa Papam degentes. Et quasi in commune viventes... Eadm., *Novorum*.

monastiques ne fissent naufrage au milieu du tumulte des camps. D'ailleurs l'espoir de partir aurait agité les cloîtres, et le voyage les aurait laissés déserts[1]. Ainsi le rapporte Geoffroy de Vendôme, admis à ces délibérations privées, lorsqu'il écrit à Otton de Marmoutiers de renoncer à fléchir le Pape sur ce point. On cite cependant Gebhard, abbé de Schaffhouse, qui, plus heureux, obtint de prendre la croix. Il se démit aussitôt de ses fonctions et partit pour l'Orient, où ses services et ses vertus le firent nommer gardien du Saint Sépulcre. D'autres fois, Anselme demandait qu'il lui fût permis de tempérer la sévérité de certains canons incompatibles avec l'état des esprits en Angleterre. La sainteté et le savoir du pieux archevêque avaient pour théâtre la ville entière, où ils opéraient d'étranges prodiges. Les schismatiques eux-mêmes subissaient cette influence, à ce point que plusieurs d'entre eux, touchés de ses exhortations, coururent se jeter aux pieds du Pape en implorant son pardon. Quelques scélérats s'exaspérèrent de ses succès, et résolurent de poignarder le prélat à l'heure où il allait prier dans la basilique de Saint-Pierre. Mais, le moment d'agir venu, un regard calme et profond d'Anselme foudroie les conspirateurs; ils comprennent

[1] Cette ardeur belliqueuse se généralisa même parmi les couvents de femmes : quelques religieuses, entraînées par une dévotion plus téméraire que réfléchie, voulurent suivre les croisés, sans s'inquiéter des périls qu'elles pouvaient courir. Telle fut, paraît-il, Émerie de Altejas, qui, ayant pris la croix sur l'épaule pour aller à Jérusalem, fut recevoir la bénédiction d'Isarne, évêque de Toulouse. L'évêque, en louant son zèle, lui fit comprendre qu'elle ferait beaucoup mieux de construire une maison pour y recevoir des pauvres. Après quelque hésitation, elle finit, dit-on, par se rendre à ses remontrances. *Gall. Christ.*, t. I, p. 82.

qu'il vient de pénétrer l'infamie de leur projet, aussitôt les armes glissent de leurs mains, et, la tête courbée par une force invisible, ils saluent leur victime sans oser la frapper[1].

VI

Malgré ces tentatives désespérées, inutiles efforts des partis qui sont frappés d'une réprobation universelle, l'ordre et la sécurité se rétablissaient dans les États de l'Église par l'action persévérante de la grande comtesse de Toscane. Son ardeur incomparable avait triomphé de toutes les difficultés, brisé tous les obstacles. L'œuvre de toute sa vie, dépouillée d'incertitude et d'obscurité, apparaissait enfin magnifique et resplendissante. Par sa politique, elle avait maintenu l'Église au rang d'État indépendant et libre; par ses armes, elle l'avait empêchée de devenir le jouet des princes fanatiques et despotes. La dernière de sa race, elle nomma les Papes ses héritiers, et, pour mettre son legs à l'abri des révolutions humaines; pour en faire vivre la mémoire dans les siècles à venir, elle scella de sa main une charte de donation et la remit au chef de l'Église. Cet acte solennel, deux fois renouvelé, ne proteste-t-il pas contre tous les spoliateurs du patrimoine de Saint-Pierre[2]?

[1] ... Sed mox viso vultu ejus territos projectis armis terra procumbere, etc. Eadm.

[2] Une première donation, émanée de Mathilde et donnée à Grégoire VII, avait été faite vers 1077; mais, cet acte ayant été perdu dans le désordre et la confusion des temps, Mathilde le renouvela volontairement; il se trouve à l'Appendice II.

Mathilde, envoyée par la Providence au secours d'Urbain, semble avoir partagé un instant le trop lourd fardeau d'une double souveraineté ébranlée, l'une par le schisme et l'immixtion des souverains dans le domaine spirituel, l'autre par les spoliations et les violences armées des princes sur les terres de l'Église. Étrange époque! la femme sera le guerrier, le Pape le législateur. Mathilde affrontera les fatigues et les dangers des combats, Urbain luttera dans les conciles pour maintenir l'intégrité des lois ecclésiastiques et des mœurs sacerdotales. Enfin l'Église, menacée dans sa souveraineté temporelle, sera sauvée par la comtesse de Toscane; l'Église, attaquée dans sa souveraineté spirituelle, sera défendue par le Pape. C'est ainsi que, par l'heureux concert d'un pape austère et d'une héroïne chrétienne, l'Église et la papauté ont traversé une des phases les plus critiques de leurs annales; et, quand la mission de cette femme sera achevée, d'elle-même elle déposera tous ses pouvoirs en se considérant comme un instrument aveugle appelé à remplir des desseins insondables.

Tout semblait donc prospérer au gré du vénérable pontife; Rome reconnaissait son autorité souveraine; sa bannière flottait sur la *Moles Hadriana :* il signait les bulles sous le portique du bienheureux apôtre Pierre[1]. Mais l'heure qui verse ces douces consolations sur ce cœur qui a tant souffert, sur cette existence si éprouvée, la mène aussi sur le bord de la tombe. Urbain le sent et

[1] *Datum in porticu beati Petri*, etc. Ces mots se trouvent dans une lettre adressée à l'abbaye d'Aniane, en Occitanie, et au monastère de Saint-Saturnin, dans la vallée d'Urgel.

se hâte de convoquer un dernier concile dans le centre de la catholicité. Cent cinquante évêques ou abbés répondent immédiatement à son appel, et se réunissent dans la basilique de Saint-Pierre, le 25 août, dans la dernière année du onzième siècle. Par une faveur particulière, que justifiaient les grandes lumières de l'archevêque de Cantorbéry, son siége fut placé auprès du trône occupé par le chef de l'Église; les autres prélats prirent place circulairement, comme le voulaient l'usage et l'étiquette. Les hérésies des Grecs devinrent de nouveau l'objet des délibérations. On traita successivement de l'ordination des clercs par les simoniaques, des bénéfices et des fonctions ecclésiastiques acquises avec vénalité, questions déjà agitées au concile de Plaisance. Un seul décret offre un intérêt particulier : il s'agit de l'hommage lige.

Lorsque la féodalité, en grandissant, soumit le monde occidental à ses lois capricieuses, l'Église, menacée dans ses franchises, dut défendre sa liberté. Or par les biens qu'ils possédaient, par les fiefs attachés à leurs bénéfices, les évêques et les abbés étaient liés aux souverains dans l'ordre politique comme les autres féaux. Cette condition de vassalité imposait certains devoirs dont les rois se montraient fort jaloux. Au premier rang figurait l'hommage. En conséquence de cet acte, le vassal prononçait, tête nue, à genoux, les mains jointes dans celles de son seigneur, une formule de soumission [1]. On prétendit bientôt y soumettre tous les dignitaires ecclé-

[1] En France, le serment était généralement ainsi conçu : « Je deviens votre homme et vous promets feauté doresnavant comme à mon seigneur envers tous hommes en telle redevance comme fief la porte. »

siastiques; mais les Papes s'aperçurent que cette innovation cachait des chaînes aussi dangereuses pour la liberté qu'indignes du caractère des ministres des autels. Ils condamnèrent donc l'hommage, en déclarant néanmoins que tous les clercs seraient soumis au serment de fidélité envers leur souverain. Telle fut la doctrine de l'Église, source de l'éternelle justice. Grégoire VII la sanctionna en s'élevant contre cet abus. Anselme de Cantorbéry refusa toujours l'hommage au roi d'Angleterre. Boson, abbé du Bec, ne voulut jamais s'en rendre coupable, et résista courageusement au duc Henri de Normandie. Urbain ne laissa échapper aucune occasion de condamner ces prétentions envahissantes; une première fois, à Clermont, il s'exprimait ainsi : « Qu'aucun évêque, qu'aucun clerc ne fasse hommage lige dans les mains d'un laïque[1]. » Au concile de Rome, on le vit de nouveau s'écrier avec véhémence : « N'est-il pas exécrable que les mains des prêtres, élevées à faire ce qui n'a été accordé à aucun des anges, de créer le Dieu créateur, de l'offrir à Dieu son Père, soient réduites à cette indigne bassesse d'être esclaves des mains souillées, jour et nuit, d'impuretés, de rapines et de sang[2]! »

[1] Ne episcopus, vel sacerdos regi vel alicui laico in manibus ligiam fidelitatem faciat.

[2] ... « Quod execrabile videatur, inquit Pontifex, sacerdotum manus, quæ in tantam eminentiam excreverunt, ut, quod nulli angelorum concessum est, Deum cuncta creantem suo ministerio creent, et eumdem ipsum pro redemptione et salute totius mundi Dei Patris obtutibus offerant, in hanc ignominiam detrudi, ut ancillæ fiant earum manuum, quæ die ac nocte obscœnis contagiis inquinantur, » etc. (Eadmer, *Novorum*, lib. II, ed. Rog. Hoveden.) Ces paroles ont révolté bien mal à propos l'abbé Roy, auteur de l'*Histoire des cardinaux français*. Paris, 1785. Voici en quels termes il exhale son indignation : « Urbain s'occupait toujours d'humilier

Aussitôt que le concile fut terminé, les évêques se disposèrent à retourner dans leurs provinces. Anselme, voulant se rapprocher de l'Angleterre, où il désirait vivement rentrer, obtint enfin du Pape l'autorisation de le quitter. Les adieux furent tristes : on se séparait pour ne plus se revoir. L'archevêque s'éloigna, les yeux baignés de larmes, de Rome, où il avait goûté tant de pieuses consolations; du chef de l'Église, qui l'avait fortifié autant par ses conseils que par ses nobles exemples de résignation chrétienne[1]. De son côté, Urbain, averti peut-être par un secret pressentiment de l'avenir, bénit avec une mélancolique tristesse ses frères dans l'épiscopat, dont le savoir et les lumières venaient de briller d'un si vif éclat au milieu des assemblées religieuses. De nouvelles épreuves les attendent à leur retour; mais leur courageuse fermeté les aidera dans l'accomplissement de

les souverains. Peu content des décrets des conciles précédents, il osa plus dans celui de Rome, en 1099. On ne s'était pas douté jusqu'alors que l'hommage rendu aux souverains par des ecclésiastiques fût un sacrilége. Ce ne pouvait être tout au plus qu'un crime de lèse-autorité papale.. mais un sacrilége! l'idée était aussi révoltante que nouvelle! » Laissons de côté ces pitoyables sarcasmes. On devait attendre mieux d'un prêtre sur une question qui intéresse la dignité du sacerdoce, et il est au moins étrange de le voir se faire l'apologiste d'un usage condamné par l'Église entière et par les rois eux-mêmes, les plus intéressés dans cette question. En effet, Louis le Gros, en 1137, accorda librement aux évêques et aux abbés d'Aquitaine l'élection canonique sans charge d'hommage à son égard. « Canonicam omnino concedimus libertatem absque *hominii* juramenti, seu fidis per manum datæ obligatione. » En 1165, Frédéric Ier, empereur d'Allemagne, reconnut que les évêques n'étaient tenus qu'au simple serment de fidélité envers l'empereur. « Solum sacramentum fidelitatis sine *hominio* facere debere domino imperatore. » Cf. Thomassin, t. III.

[1] Anselme demeura à Lyon jusqu'à la mort de son persécuteur et ne rentra en Angleterre qu'à l'avénement au trône de Henri Ier. Sa mort arriva en 1109, à Cantorbéry; il était âgé de soixante-seize ans.

leur devoir, et leur sollicitude veillera sur le troupeau que l'Église leur a confié dans ces temps difficiles. Le courageux Pontife voudrait encore encourager leurs persévérants efforts, partager leurs fatigues et leurs travaux; mais il est arrivé au terme de son douloureux pèlerinage : ses forces épuisées ne répondent plus à sa brûlante activité; la mort guette déjà sa proie et la conduit insensiblement aux portes de l'éternité. Cette noble intelligence, semblable à un astre éclatant qui a achevé sa carrière, va bientôt se voiler sous les ombres du tombeau. Mais, jusqu'à ses derniers moments, Urbain ne se laisse abattre ni par l'épuisement ni par la douleur; aucune affaire n'échappe à son zèle : il réforme tous les abus, accueille toutes les plaintes jusqu'à sa dernière heure. Mourant, il protége encore le berceau des Cisterciens; il recommande à son commissaire en France Molesmes et Cîteaux, il le prie d'y réchauffer l'esprit de charité, et le conjure d'y maintenir sans faiblesse la règle de l'obéissance, la plus belle des vertus monastiques. Lorsque ses souffrances lui laissent quelques instants de repos, il cherche d'utiles consolations dans la vie du bienheureux Nicolas le Pèlerin; il examine attentivement les miracles qui se sont faits par son intercession; il se plaît à entendre le récit des légendes si poétiques que les populations de la Pouille et de la Calabre répètent sur le serviteur de Dieu. Puis, quand tous les doutes sont dissipés par une minutieuse enquête, il ordonne de procéder à la canonisation de Nicolas[1]. A Térouane, il

[1] Voir saint Nicolas le Pèlerin; — *Dictionn. hagiographique* du P. Giry.

étouffe les débuts d'un schisme scandaleux et exhorte le nouvel évêque à gouverner son Église suivant les préceptes divins[1]; il écoute les prières et le repentir des moines de Saint-Pierre sur Dive et leur rend leur vertueux abbé, qu'une sédition avait chassé, que les désordres de ses anciens frères tenaient éloigné depuis sept ans. Tous ont part aux dernières largesses du pontife; ce sont d'abord les moines de Psalmodi, qui, plus tard sécularisés, fonderont l'évêché d'Alais, les chanoines de l'église de Rodez, puis les religieux du monastère de Conches en Rouergue. Dans la vénération que le Pape professe pour les reliques des saints, il se préoccupe du trafic indigne dont elles deviennent l'objet; il défend de les exposer sur les places publiques aux regards d'une foule inattentive. Alfanus, évêque de Salerne, recouvre encore par son entremise les domaines que les abbés du Mont-Cassin lui ont enlevés. Sévère quand la justice l'exige, il laisse tomber tout le poids de son indignation sur les moines de Saint-Vincent du Mans, qui, dans leur ardente animosité, ont refusé la sépulture ecclésiastique à un des chanoines de la cathédrale, récemment décédé. Indulgent pour ceux qui sont seulement égarés, il rappelle au comte Raymond de Melgueil, excommunié par l'évêque Geoffroy de Maguelone, les nobles exemples de dévouement que son père avait donnés à l'Église. Aux paroles touchantes du Pape, Raymond se jette à ses genoux, implore son pardon, et se reconnaît le vassal de saint Pierre[2]. Enfin la Providence, par une singulière

[1] Malbran., *de Morinis*, lib. IX.
[2] *Gall. Christ.*, II; — Labb., *Biblioth. nov.*

disposition, permit que la dernière lettre d'Urbain fût écrite en faveur des moines de Saint-Remy de Reims, la ville si chère à ses souvenirs d'enfance, si orgueilleuse de son élévation au pontificat suprême, et qui bientôt va pleurer sa mort : il prescrit donc à l'évêque de Laon, Ingelran, de restituer sans aucun délai à l'archimonastère les dîmes et les bénéfices qu'il possédait dans l'église de Corbeny[1].

Ce fut le dernier acte de ses onze années de règne, marqué au rude cachet des persécutions, caractérisé par un incessant et ferme amour de la justice. Ici finit la vie militante d'Urbain II.

VII

Le 29 juillet 1099, des cris de douleur retentirent dans Rome; la grande cité se couvrit de deuil; l'Église venait de perdre son pontife suprême, les Romains leur roi; les malheureux pleuraient leur père, les persécutés un protecteur dévoué. L'âme du grand Pape, saturée de douleurs, purifiée par la persécution, embellie de toutes les vertus d'un saint, paraissait devant le Juge suprême pour lui

[1] Ce bourg doit son nom (*Corpus Benedictum*) et toute sa célébrité aux reliques de l'abbé de Neustrie saint Marcoul. Vers le neuvième siècle, lorsque ses précieux restes y furent apportés, on éleva un monastère que les rois de France visitaient toujours après leur sacre pour obtenir la grâce de guérir les malheureux atteints des écrouelles.

rendre compte du lourd fardeau qu'elle avait porté[1].

Le nautonier infatigable qui avait dirigé la barque de Pierre à travers les tempêtes humaines, au milieu des écueils du schisme, touchait au port sacré avant d'avoir appris que Jérusalem, la ville sainte, l'objet de ses vœux les plus persévérants, fût enfin tombée au pouvoir des croisés. Cependant le sépulcre du Christ était déjà rendu aux hommages des chrétiens d'Orient, quand la tombe impitoyable se fermait sur les dépouilles mortelles du chef de l'Église[2]. Toutefois, si le bruit de cet immense événement ne vint pas frapper les oreilles du mourant sur son lit de douleur, si la nouvelle de cette victoire mémorable ne fit pas tressaillir son cœur quand il battait encore, il lui était réservé de partager l'allégresse de ce grand triomphe dans la Jérusalem céleste.

La mort, on le sait, désarme bien des passions, adoucit bien des cœurs aigris; les Romains, qui avaient si souvent repoussé le pouvoir paternel de leur souverain, méconnu sa tendresse et son amour, lui firent de pompeuses funérailles. Lorsque ses dépouilles vénérées franchirent le Transtevère pour se rendre à la basilique du Vatican, dernière demeure des Papes, on vit des pleurs amers baigner le visage de ses ennemis, dit un historien digne de foi[3]. Hommages touchants rendus à la

[1] L'appendice I contient quelques-unes des épitaphes composées en l'honneur d'Urbain : on trouvera également des détails sur la sépulture du Pape et sur les miracles opérés devant son tombeau.

[2] Jérusalem fut prise d'assaut le 14 juillet 1099, quatorze jours avant la mort du Souverain Pontife.

[3] Order. Vit., *in Init.*, lib. X. — ... Ejus exsequias totius urbis Romanæ luctu et tristitia celebratas fuisse asserit Paschalis ejus successor.

générosité de son caractère; rares et précieux regrets que peu de princes pourraient revendiquer. De pareilles larmes ne tiennent-elles pas lieu de tout panégyrique?

La même année, quelques mois plus tard, un cercueil traversait aussi la ville de Ravenne. La foule attirée sur son passage le poursuivait de ses sarcasmes; sur tous les visages la douleur avait fait place à la colère, le deuil aux imprécations : c'était Guibert qui passait avec son cortége d'infamies et de crimes. Là ne s'arrêta pas l'ardeur de cette multitude exaspérée contre ce mort frappé d'anathème; un jour elle ouvrit sa tombe et, dans sa fureur vengeresse, elle jeta ses cendres dans la rivière de Montone[1].

Après le courtisan vient le maître. Un vieillard courbé par l'âge, accablé d'infirmités, se présentait devant l'évêque de Liége, en 1106. Cet homme demandait une prébende pour échapper aux tortures de la faim, aux horreurs de la misère. Ses cheveux blancs disposaient d'abord à la pitié; mais, quand on voyait son front, aussitôt le cœur se fermait, on le fuyait épouvanté. Cependant cette main tremblante appuyée sur un bâton avait tenu une épée redoutée dans quatre-vingts combats; ce mendiant en haillons avait porté la pourpre des Césars; cette tête avait ceint la couronne la plus puissante du monde; le temps avait effacé toutes ces splendeurs passées, sans en laisser aucune trace; il n'en restait qu'une seule : l'excommunication avait gravé son empreinte indélébile sur les traits de cet homme, l'infortuné Henri IV!

[1] Leo Ostiens., lib. I, — *Chronic.* Ursperg.

Telles sont les trois grandes figures qui occupent la scène du monde à la fin du onzième siècle. Le pouvoir souverain de la vérité appartient au pontife légitime placé à la tête de l'Église, la puissance du glaive se trouve dans les mains de Henri IV; enfin deux grands moyens d'action, l'erreur et la division, constituent la force de l'évêque schismatique Guibert. Autour de ces chefs dont les bannières sont si différentes, s'agite une société divisée par des passions et des intérêts tout opposés. Dans ce monde étrange, les principes immuables du vrai et du bien ont leurs défenseurs; mais, comme toujours, ce parti se compte moins par le nombre que par le dévouement. Dans l'autre camp, se rencontrent toutes les erreurs, toutes les injustices; les ambitions du cœur, les égarements de l'esprit, l'arbitraire et la force brutale; chez tous les hommes qui se sont rangés sous cette bannière, le succès légitime les moyens, l'audace supplée au droit : c'est le mal en face du bien. Mais, au moment solennel où ces hommes touchent au terme de leur carrière, Urbain, jusqu'alors le plus faible, meurt le plus puissant, le plus honoré; tandis que ses persécuteurs, Henri et Guibert, frappés sur le trône par une invisible main, succombent dans le mépris malgré leurs satellites. Quel singulier sujet de méditation n'offrent-ils pas, tous ces faits, à l'esprit attentif à rechercher les causes des événements dans leur nature et leur enchaînement ?

L'empereur de Germanie, dans son orgueil insensé, veut dominer l'Église; lorsqu'il aura réalisé ce plan, il sera impunément adultère, ravisseur du bien d'autrui,

oppresseur des peuples, et violateur de toutes les lois et de tous les serments. Un saint vieillard, Grégoire VII, pénètre sa pensée sacrilége; il presse l'Empereur de renoncer à son entreprise antichrétienne; il le conjure de ne pas attirer sur sa tête des foudres qui ont renversé des princes plus puissants que lui: il le menace et le frappe enfin du glaive de Pierre. Alors Henri IV jette brusquement le masque de l'hypocrisie; il se montre ce qu'il est, un tyran impie et cruel; il déclare à la papauté une guerre irréconciliable. Il la détruira comme tant d'oppresseurs l'ont pensé : ses armées nombreuses couvriront l'Italie, la proie si souvent rêvée des Germains; sous les pieds de ses guerriers victorieux il étouffera l'herbe de cette riche contrée; il aura enfin raison de cet audacieux vieillard qui ose lui tenir tête au nom de l'Église qu'il brave, au nom de la nationalité italienne qu'il veut écraser. Puis, pour arriver plus rapidement, l'Empereur élèvera autel contre autel, pape contre pape; un jour même, afin de précipiter le dénoûment de cet horrible drame, il armera le bras d'un assassin contre la vie du pontife. L'or dans une main, l'épée dans l'autre, soutenu d'un côté par des armées aguerries, appuyé de l'autre sur un clergé dissolu, il forcera la victoire de se plier à sa volonté. Jamais, en effet, lutte n'offrit de succès plus assuré.

Cependant le coupable n'avance pas; un être faible, une femme, Mathilde de Toscane, se joue de son orgueil, le bat, disperse ses armées, l'oblige lui-même à fuir. A peine l'évêque de Rome, assis sur la chaire de saint

Pierre qu'il veut renverser, a-t-il prononcé contre lui les redoutables paroles de cette excommunication dont il plaisantait naguère, que déjà il chancelle; la rébellion s'attache à ses pas, son fils se révolte. Sept ans de luttes impies suivent la malédiction lancée contre l'empereur d'Allemagne. Saint Grégoire VII meurt en apparence vaincu, mais il a assuré dans l'avenir le triomphe et l'indépendance de l'Église et de l'Italie menacées. Lorsque Urbain II lui succède, la souveraineté pontificale n'a plus qu'un souffle de vie : ce n'est plus qu'un fantôme de pouvoir; bientôt ce ne sera plus qu'un souvenir. En effet, le nouveau Pape n'a plus de royaume, plus de capitale, plus de sujets; Guibert occupe son trône; ses alliés sont battus; les Romains fidèles égorgés. Comment cet édifice de la papauté, si terriblement assailli, si cruellement démantelé, tient-il encore? Est-il besoin de rappeler qu'une digue invisible et infranchissable arrête les persécuteurs; semblables aux flots courroucés de l'Océan, ils iront jusqu'au petit grain de sable retenu sur la plage par une volonté suprême, et leur fureur écumante viendra se briser devant ce frêle obstacle : mugissants et déchaînés avant de l'atteindre, ils restent impuissants et faibles aussitôt qu'ils l'ont touché. N'est-ce pas la destinée de la papauté à toutes les époques, de sembler toujours agonisante et de rester toujours victorieuse : soumise aux révolutions humaines, aux heures des grandes tourmentes on croit qu'elle périra, quand tout à coup la rage de ses ennemis, frappée d'impuissance, vient mourir au pied du roc indestructible où Dieu l'a assise.

Refuser de faire dépendre la papauté d'un édit impé-

rial, et la maintenir libre malgré cette omnipotence qui prétend l'asservir, une telle pensée suppose déjà une étrange force de caractère; mais attaquer et détruire au sein même de l'Église les désordres qui se sont glissés à l'aide d'un attiédissement général, combien plus difficile n'est pas cette dernière entreprise ! Ce fut une des gloires les plus pures d'Urbain d'avoir tenté cette grande réforme et d'en avoir préparé le succès.

A-t-on considéré dans quel état le onzième siècle trouvait l'Église, cet arbre planté par le pêcheur de Judée dix siècles auparavant au sein de la Rome païenne? Le tronc a résisté aux ouragans qui ont abattu les empires les plus solides; il est intact et robuste; déjà il compte cent soixante et une couches circulaires, qui sont autant de papes; la séve représentée par le Christ monte, se distribue à travers les mille branches et leurs rameaux infinis : partout elle y porte la vie et la fécondité. L'ombrage épais de cet arbre gigantesque couvre tout le monde occidental depuis l'Arménie jusqu'à la Lusitanie; ses racines séculaires, baignées par le sang des martyrs, ont pénétré profondément jusqu'aux régions glacées de l'Islande. Çà et là on rencontre, il est vrai, vers l'Orient, quelques branches noires et sèches étouffées par l'hérésie et retranchées par le glaive de Pierre; mais, un peu plus loin, d'autres rameaux jeunes et verdoyants portent déjà de merveilleux fruits : ce sont Cluny, Cîteaux et Molesmes. L'ensemble de ce cèdre séculaire étonne, impose; toutefois l'œil attristé s'arrête sur certaines parties faibles et languissantes. C'est là que se cache une maladie insidieuse et terrible, la si-

monie; c'est là que souffle un vent funeste à toute vie, le dérèglement des clercs.

Urbain II connaît la source du mal, il sondera la profondeur des plaies, il pansera les blessures. Sa vie tout entière est vouée à ce difficile et laborieux apostolat. Tous les Papes, en ceignant la tiare, reçoivent de la Providence une mission particulière et mystérieuse. Instruments dociles d'une volonté divine, ils descendent le cours des âges, les uns en défendant la foi, les autres en définissant les dogmes, tous en luttant pour établir dans le monde les droits de Dieu, qui sont le seul rempart des droits de l'homme. Chaque pontificat a donc sa figure propre, comme chaque pontife reçoit aussi les aptitudes spéciales aux temps et aux révolutions qu'il doit traverser. Mais tous ces anneaux, quelque différents qu'ils nous apparaissent, soudés les uns aux autres par une succession non interrompue, forment cette chaîne immense qu'on appelle la papauté. Au onzième siècle, quand les lettres et les sciences vont périr, abandonnées pour la vie des camps; aussitôt surgit le savant Sylvestre II, qui ranime et encourage le zèle des études. Quelques années plus tard, les rois, enorgueillis par une puissance sans borne, ont-ils besoin d'un enseignement salutaire pour rentrer en eux-mêmes; Jean XIX descend volontairement les degrés du trône pontifical pour aller s'enfermer dans un cloître; loin des rumeurs du monde et de ses scandales, il dépose la pourpre et la tiare pour revêtir l'humble tunique du moine. L'heure est-elle venue de se lever pour sauver les peuples du patrimoine de saint Pierre et protéger leurs biens? Alors on voit

Benoît VIII déployer un héroïque courage. Mais dans la lutte le souverain n'oublie pas qu'il est le père de ceux même qu'il combat : aussi le trouve-t-on toujours plus disposé à pardonner qu'à frapper. Enfin quand Henri IV vient menacer l'Église avec ses évêques schismatiques, son antipape et ses armées, un moine obscur paraît tout à coup pour arrêter le tyran. C'est Goliath en présence de David. Mais ici comme naguères la victoire reste du côté du droit. Aux dernières heures de ce siècle, l'apostolat appartient à Léon IX et à Urbain II. La foi existe encore, mais le souffle des passions brutales peut la détruire; de scandaleux débordements ont pris la place des vertus chrétiennes. Le péril est extrême, car le clergé lui-même, oublieux de ses devoirs, viole la morale et les lois. Les deux pontifes, comme autrefois Pierre dans les villes de Judée, prennent le bâton du pèlerin et parcourent l'Italie et la France en appelant partout les hommes à la pénitence. Rien ne semble plus admirable que le calme d'Urbain poursuivant sa mission réformatrice au milieu du bruit des camps, des menaces des rois, des hostilités et des compétitions de tout genre.

Qu'il était écrasant, le fardeau du pontificat suprême dans ces temps où une agitation incessante remuait tous les esprits, sans qu'aucune loi vînt définir les droits ou modérer les passions de chacun! Être Pape alors, c'était entreprendre la tâche surhumaine de poursuivre toutes les injustices, toutes les violences, depuis le palais des grands jusque sous l'humble chaumière du pauvre; c'était, en modérant l'omnipotence des rois, travailler à la chrétienne liberté des peuples. L'univers entier ap-

portait toutes ses querelles, tous ses procès, toutes ses réclamations aux pieds du Pape : chacun venait à Rome soutenir ses prétentions; chacun était reçu avec douceur, entendu avec bienveillance. Les souverains y plaidaient contre l'épiscopat quelquefois plus fort que la royauté elle-même; l'épiscopat contre les barons envahisseurs des biens de l'Église; les seigneurs contre leurs serfs révoltés; les serfs réclamaient à leur tour contre la tyrannique oppression de leurs maîtres. La société tout entière, sans règle, sans frein, sans loi, disputait, protestait, bataillait, détruisait et finissait enfin par en appeler au juge suprême, le Pape. Chaque royaume, chaque province, chaque monastère, chaque bourgade, avaient une demande, une grâce, un privilége à solliciter; un droit, une exemption à faire valoir en cour romaine. Ici, c'est une question de juridiction, de suprématie entre deux siéges rivaux : là, ce sont deux prélats en guerre pour une église, pour un domaine, souvent même pour une dîme. Ailleurs les évêques déchirent les bulles d'exemption des abbayes, plus loin les abbayes ferment leurs portes aux évêques. Ici des moines dissolus chassent un abbé trop vertueux; là des abbés prodigues dissipent les biens des moines. La mission d'Urbain II consiste donc à trancher toutes ces difficultés, à réprimer tous ces désordres, à rétablir partout l'ordre et la discipline. Cette tâche, quelque lourde qu'elle apparaisse, n'est cependant pas comparable aux immenses affaires qui réclament encore les soins et l'activité du Pape. Ne reste-t-il pas l'administration générale de l'Église; n'y a-t-il pas des siéges épiscopaux à relever, des élections à examiner, des

évêques schismatiques à repousser? Ne faut-il pas rassembler des conciles, des synodes, décréter des canons, examiner les doctrines nouvelles, surveiller la mission des légats, lever les excommunications, traiter avec les schismatiques, condamner les hérésiarques? Puis, viennent s'ajouter à tous ces embarras les divers rapports entre le saint-siége et les souverains. N'est-ce pas l'appui de ce Pape persécuté qu'un empereur schismatique, Alexis Comnène, invoque pour arrêter les ennemis les plus acharnés du nom chrétien? Ne voit-on pas ensuite deux nobles femmes, deux reines outragées, implorer dans leur infortune la paternelle commisération d'Urbain II? N'est-ce pas encore le Pape qui réclame la liberté et la lumière pour un prisonnier illustre qu'une haine fratricide a jeté dans de sombres cachots? Avec Foulques le Barbu, la liste des persécutés défendus par Urbain serait longue. Combien la trêve de Dieu, cette noble protestation d'une grande âme contre la férocité des mœurs, n'a-t-elle pas sauvé de victimes, protégé d'orphelins, d'êtres faibles et souffrants? Combien cette institution n'a-t-elle pas relevé l'humanité à ses propres yeux? Que de sang n'a-t-elle pas empêché de verser?

Tant de travaux accablants, tant d'efforts généreux entrepris par un pontife persécuté et dépossédé, méritent assurément un légitime tribut d'admiration !

Au milieu d'une vie si remplie, il est beau de voir, dans la pensée du Pape, les prévisions de l'avenir s'unir aux conquêtes réalisées sur les maux du présent. Urbain II, attaqué de tous les côtés à la fois, fait face à tous les périls; par ses efforts héroïques, ses travaux et

sa fermeté opiniâtre, l'Église reprend sa haute position dans l'esprit des peuples. Mais il veut encore lui créer un élément précieux de résistance pour les orages futurs qu'il entrevoit, et l'aider à secouer les derniers vestiges de barbarie. Pour cela, il fallait imprimer à la vie monastique un puissant développement; ce fut la pensée prévoyante d'Urbain II. Le réveil de la vie monastique occupe sans cesse sa pensée; il encourage les pieuses colonies qui se fondent dans les solitudes. Moine lui-même, il sait ce que peuvent les moines : leurs prières vont à Dieu; leurs travaux et leurs sueurs fécondent la terre; leurs bras défrichent les forêts, leur patience conserve les manuscrits; des légions de pauvres vivent de leur charité, des villes sont fondées par leur industrie. Au onzième siècle, un monastère représente une hôtellerie jetée sur la route du voyageur fatigué; c'est l'hôpital du pèlerin, la table du pauvre, le grenier d'abondance ouvert dans les jours de famine. Enfin, chose étrange, l'abbaye sert de refuge aux victimes, et devient quelquefois l'asile inviolable où le meurtrier vient se réconcilier avec Dieu. En un mot, c'est l'oasis au milieu de la solitude, la vie agissante au sein de la mort stérile. Qu'on ne s'étonne donc plus des sympathies profondes professées par Urbain à l'endroit des ordres monastiques. En fondant un monastère on soulageait l'humanité souffrante : on répondait à un des besoins de l'époque et des esprits.

Toutes les vertus qu'il avait puisées dans l'exacte observance de la vie monastique, Urbain les transporta sur la chaire de saint Pierre comme un précieux trésor qui

devait l'aider à franchir les plus accablantes épreuves. Indulgent et charitable pour tous les hommes, il s'attaque seulement à leurs vices : la simonie, les investitures laïques, le déréglement des mœurs, trouvent en lui un adversaire inflexible. La fondation de nombreux évêchés, l'établissement de la trêve de Dieu, le zèle déployé pour ramener le clergé d'Orient dans le giron de l'Église, la réunion de dix conciles, la hardiesse des luttes héroïques soutenues pour l'affranchissement de l'Église et de l'Italie, tels sont les titres du Pape devant l'histoire. Tous ces titres, rehaussés par la plus incompréhensible des entreprises, les croisades, assurent à Urbain II un impérissable souvenir dans la France sa patrie, et dans l'Église sa mère.

Digitized by Google

APPENDICE

A

L'origine et les commencements de la famille de Châtillon remontent assez loin dans le cours du neuvième siècle, pour offrir les plus sérieuses difficultés à toutes les investigations modernes. De là une foule de contradictions parmi les historiens qui ont écrit sur cette maison.

François l'Alouette, auteur des *Notes* sur l'*Histoire du Luxembourg* (pages 471 et 483), rapporte son extraction aux seigneurs d'Avesnes.

Jean Féron, au livre II de l'*Histoire de Coucy*, la fait descendre d'un Mathieu, connétable de France, qui aurait été seigneur de Crécy et de Châtillon, sous Louis le Jeune.

Dans son *Histoire du Luxembourg*, Nicolas Vigner lui donne pour origine un certain Hugues de Châtillon, marié à la fille d'Enguerrand Campdavene, comte de Saint-Paul (p. 437 à 439).

Toutes ces opinions différentes sont repoussées par André Duchesne, à qui elles ne paraissent pas suffisamment autorisées. D'après lui (*Histoire de la maison de Châtillon-sur-Marne*, 1 vol. in-fol. Paris, 1621), c'est un comte de Champagne, nommé Ursus, vivant en 880, qui est la véritable souche de cette famille illustre. Ursus, qui jouissait, paraît-il, d'un grand crédit, mérita d'épouser la

Digitized by Google

sœur du comte Huchaud, beau-frère de Bérenger le Vieux, roi d'Italie, et gendre de Giselle, petite-fille de Charlemagne.

De ce mariage naquirent :

1° Hérivée I, archevêque de Reims, légat du siége apostolique en France et chancelier du roi Charles le Simple;

2° Un autre fils qui continua la lignée, appelé Eudes, Odon ou Otton. (Ce dernier nom étant le plus fréquemment employé dans les chartes latines du temps, nous l'avons adopté.)

Hérivée I donna en fief à son frère Otton plusieurs domaines de son Église, entre autres ceux de Châtillon-sur-Marne, de Basoches, etc. Otton fut père de Hérivée II, qui jeta les fondations de la forteresse de Châtillon. De ce seigneur sont descendus tous ceux qui ont porté dans la suite le nom de Châtillon.

Cette origine est d'autant plus vraisemblable, ajoute André Duchesne, qu'elle a pour fondement le témoignage des vieux historiens, et que, d'autre part, elle n'est pas sans exemple. Flodoard, au livre IV[e] de l'*Histoire ecclésiastique de l'Église de Reims* (chap. XI, XVIII, XXXV, etc.), nous apprend qu'Odalric, archevêque de Reims, inféoda de la même manière, au fils de Thibauld I[er], comte de Chartres et de Blois, le château de Coucy, que saint Remy avait autrefois donné à son Église. De là il passa, par alliance, dans la maison des vicomtes d'Amiens, seigneurs de Bouer, dont les cadets prirent le nom de Coucy, si célèbre durant tout le moyen âge, et payèrent, pendant quelque temps, soixante sols de cens à l'abbaye de Saint-Remy, dont ils étaient les vassaux. Il n'y a donc rien d'étrange et d'insolite à ce que Châtillon, Basoches et autres terres de l'archevêché de Reims soient demeurés héréditaires à la postérité de Hérivée I.

Dans les quelques lignes qu'il consacre à Ursus, Duchesne fait observer fort judicieusement que le titre de comte n'était pas encore devenu, sous la première race de nos rois, une dignité perpétuelle, passant du père aux enfants, comme cela eut lieu dans la suite. Les comtes étaient considérés comme des officiers chargés de gouverner les provinces et les villes au nom et sous l'autorité des seigneurs suzerains, qui les révoquaient à leur gré. Cette réflexion explique très-bien comment, sous le règne de Charles le Chauve et de ses successeurs immédiats, la Champagne n'étant pas encore gouvernée par des comtes héréditaires, plusieurs seigneurs pouvaient

figurer dans les chartes de l'époque avec ce titre. Tels sont : Aledran, Guy, Raoul, oncle du roi Charles, et Eudes, qui tous, étaient comtes de Champagne, ou mieux en Champagne, de 847 à 864.

Voici, en peu de mots, l'exposé des faits qui se rattachent aux deux fils d'Ursus :

En 901, l'archevêque Hérivée I, assisté du roi Charles III, de Richard, duc de Bourgogne, et d'un grand nombre d'autres seigneurs, transporta solennellement de son église, le corps de saint Remy en celle de sa première sépulture.

Vers 905, il célébra deux synodes pour ramener la paix et le calme dans le royaume, et fut nommé légat, afin de travailler à la conversion des Normands. Dans deux circonstances solennelles, l'archevêque rendit d'importants services au roi Charles, qui l'avait nommé chancelier: d'abord en repoussant les Hongrois, qui avaient envahi l'Alsace; ensuite en se ralliant presque seul au roi, qu'il sauva des plus grands dangers, à Soissons, par son attitude ferme et courageuse. On lui doit encore la construction des forteresses de Coucy et d'Épernay.

Otton suivit le noble exemple que lui avait donné son frère, en se montrant constamment fidèle à la cause du roi Charles le Simple. A la mort de l'archevêque Hérivée I, en 922, Seulphe, archidiacre de Reims, fut élu à ce siége archiépiscopal à l'instigation de Robert, qui s'était emparé lui-même du trône par l'appui d'une faction puissante, dans laquelle Otton refusa d'entrer. Le nouvel archevêque se chargea de lui apprendre qu'il est toujours dangereux de soutenir les princes dépossédés; il le dépouilla des terres qu'il tenait en fief de l'Église de Reims, et les donna à Herbert, comte de Vermandois.

Plus tard, Otton fut pris dans un combat et emmené en captivité à Paris. Aucun historien n'a rapporté ce qu'il fit après sa mise en liberté, ni à quelle famille il s'allia. Flodoard, son contemporain, nous apprend seulement qu'il eut plusieurs enfants;

1° Ursion, chevalier de l'Église de Reims;

2° Gauthier ou Gaucher, châtelain de Vitry en Pertois, qui suivit le parti de Louis d'Outre-mer, fils du roi Charles le Simple, jusqu'en 952. De lui semblent être descendus les châtelains héréditaires de Vitry, à qui les comtes de Rethel durent leur origine;

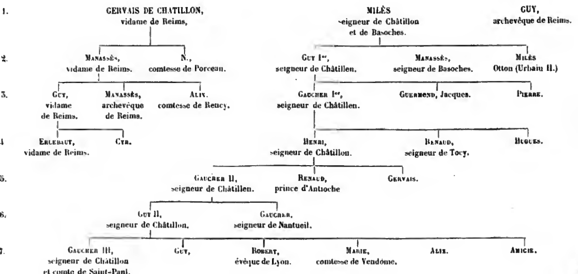
3° Hérivée II. Après la captivité de son père, qu'il partagea avec beaucoup de courage, il obtint, par l'intermédiaire du comte Herbert

de Vermandois, en 925, la restitution de ses domaines confisqués. Dans le compétition qui s'éleva entre Artaud et Hugues de Vermandois, à l'occasion du siége épiscopal de Reims, Hérivée soutint toujours ce dernier prétendant, quoiqu'il fût à peine sorti de l'enfance. Il fonda Châtillon, qu'il protégea par une enceinte très-forte, et perdit la vie sur le champ de bataille, en brave et vaillant chevalier.

Le nom des enfants de Hérivée II n'a pas été sauvé de l'oubli; mais Flodoard assure qu'il en laissa plusieurs. De l'un d'eux descend le père de Gervais et de Milès de Châtillon, qui vécurent sous le règne de Henri Ier. Ces seigneurs commencèrent les degrés de la généalogie suivante, qui se continua sans interruption jusqu'au dernier siècle.

TABLE GÉNÉALOGIQUE DES SEIGNEURS DE CHATILLON, VIDAMES DE REIMS

DEPUIS L'AN MXXX



Comme l'indique le tableau précédent, les descendants de Milès devinrent chefs de nom et d'armes, après que la branche de Gervais se fut éteinte, à la quatrième génération.

La mémoire de Milès a été conservée par le don qu'il fit de l'église de Saint-Pierre de Bainson sur la Marne, premièrement aux chanoines de Soissons, puis ensuite, à la requête de Thibault II, comte de Troyes et de Champagne, au prieuré de Coiney, membre dépendant de l'abbaye de Cluny, à condition de payer, chaque année, vingt sols de rente auxdits chanoines. Cet acte fut confirmé par le pape Urbain II, auparavant nommé Eudes ou Otton de Châtillon, son fils, et Thibauld de Pierrefonds, évêque de Soissons.

Les enfants de Milès, seigneur de Châtillon, sont :

1° Guy, premier du nom, qui continua la postérité;

2° Manassès, co-seigneur de Basoches, duquel ne sortit aucune lignée;

3° Milès ou Gervais, co-seigneur de Basoches, qui donna naissance à la branche des seigneurs de Basoches. d'où sont descendus les vidames de Châlons et les seigneurs de Villesçavoir;

4° Eudes ou Otton de Châtillon, qui monta sur le siége apostolique en 1088, et prit le nom d'Urbain II.

Cet exposé historique acquiert une valeur d'autant plus sérieuse que les savantes recherches d'André Duchesne, l'étendue et l'importance des matériaux qu'il a eus à sa disposition en composant l'histoire de la maison de Châtillon, sont une garantie de l'exactitude de son récit. Ajoutons enfin que l'opinion de cet auteur se concilie en tout point avec la lettre donnée par Urbain II à Tours, qui est véritablement la pièce capitale et l'argument critique le plus solide de tout ce débat.

Parmi les écrivains qui ont prétendu qu'Urbain II n'appartenait pas à la famille de Châtillon, le moine Albéric de Trois-Fontaines se distingue entre tous. Voici ces paroles : « Hic non e gente Castillonea, quod multi hactenus tradiderunt, sed ex oppido ejusdem nominis prodiit patre milite Domino de Lageriaco, qui alterum filium habuit Rodulphum nomine patrem Gerardi, e quo Gerardus alter genuit Odonem patrem Ægidii de Lageriaci monachi Remensis. » Là s'arrêtent tous les détails qui pourraient éclairer le lecteur et l'incident : aucunes preuves, pas un mot de la donation de Bainson, ni du bref de Tours.

Selon l'abbé Velly, autre historien champenois, qui a laissé une histoire de France d'un médiocre intérêt, « le pape serait né dans l'obscurité. » Il est juste d'ajouter que Velly ne jouit pas d'un crédit bien considérable, et qu'il est rarement invoqué lorsqu'il s'agit d'un fait contesté.

Marlot, dans son *Histoire de la métropole de Reims*, s'oppose à ce qu'Urbain descende des Châtillon, parce qu'étant alors vassaux des archevêques de Reims et vidames de leur Église, ils résidaient dans cette ville. On est surpris d'une conclusion aussi absolue après un argument aussi malheureusement faible. Cependant Marlot devait savoir que Châtillon et Reims sont fort rapprochés; que les devoirs de leurs charges ne retenaient pas toujours à Reims les vidames, et qu'aucune raison n'empêchait leurs enfants de naître et d'être élevés dans la forteresse de Châtillon, place forte et à l'abri de toute surprise. C'est étrangement raisonner que de refuser à Urbain, pour ce seul motif, toute origine commune avec la famille de Châtillon.

Le moine de Saint-Evroul, Orderic Vital, fait preuve d'une critique plus judicieuse en disant : « Urbanus erat natione Gallus, natus super Matronam, nobilitate clarus, civis Remensis. » Il ajoute encore quelques mots trop brefs, mais aussi très-précieux, puisqu'ils nous apprennent qu'Urbain mourut dans un âge peu avancé, qu'il était d'une taille élevée, d'une rare modestie et d'une piété éclairée : « Ætate mediocrem, corpore magnum, modestia discretum et religione maximum qui apostolicam sedem strenne viriliterque rexit. »

Un autre contemporain du pape, Guibert de Nogent, n'est pas plus prolixe dans ce qu'il en rapporte : « Urbanus papa ex Francis claro germine oriundus, ex territorio et clero Remensi exsistens, papa primus ex Francis, ut ferunt. » (*Hist. de Jérusalem*, liv. II, ch. 1.) Il oubliait, nous ne savons pourquoi, Sylvestre II.

Tout en reconnaissant que le travail d'André Duchesne est le meilleur et le plus exact en ce qui touche à l'origine d'Urbain, il est pourtant difficile de l'accepter dans tous ses détails sans quelque restriction. Ainsi nous ne savons pas sur quelle autorité Duchesne s'appuie lorsqu'il prétend que « Otton de Châtillon fut chapelain de l'évêque de Soissons, Thibauld de Pierrefonds, qu'il le quitta ensuite pour prendre l'habit monastique à Cluny, où ses vertus lui valurent la charge de prieur de Saint-Pierre de Bainson. » Velly, dans son *Histoire de France depuis l'établissement de la monarchie jus-*

qu'au règne de Louis XIV, Paris, 1763, et l'abbé Roy, dans son *Histoire des cardinaux français*, publiée en 1785, ont copié ces faits dans Duchesne sans y ajouter le moindre éclaircissement.

On ne voit pas pour quel motif Otton, après avoir étudié à Reims, aurait abandonné l'archevêque Guy, son oncle et son protecteur, pour se rendre auprès de Thibauld, évêque de Soissons. Ce départ ne s'explique pas avec la présence d'Otton au chapitre métropolitain de Reims; il ne se lie en aucune façon avec les différentes charges qu'il occupa avant d'entrer à Cluny. Quant à la seconde proposition, qui consiste à dire qu'Urbain exerça les fonctions de prieur à Bainson, elle n'est guère plus fondée que la première. Pourquoi le pape aurait-il gardé le silence sur ce point dans sa lettre commençant par ces mots : *Monachis Sancti Petri apud Bainsonum*, qu'on lira plus loin, si véritablement il avait habité ces lieux, soit comme moine ou comme prieur?

En terminant cet article sur l'origine d'Urbain II et sur les différents écrivains qui s'en sont occupé, nous devons une mention toute particulière et un juste tribut d'hommages et de reconnaissance à l'un des plus illustres bénédictins de la congrégation de Saint-Maur, dom Thierry Ruinart. Ce savant, aussi distingué que modeste, qui a contribué plus que personne à la grande réputation de son maître, dom Mabillon, a écrit, il y a un siècle, une vie du pape Urbain II. En 1706 cette biographie était terminée, mais la mort de l'auteur, arrivée en 1709, à Hautvillers, en Champagne, en retarda pendant plusieurs années la publication. La noble pensée d'arracher à l'oubli et à la destruction les manuscrits laissés par le bénédictin, le désir de satisfaire la curiosité des érudits, décida la congrégation de Saint-Maur à les livrer à la publicité. *Ægre fuit, fateor, videre pretiosas illas magni viri reliquias in musæi pulvere cum blattis et tineis conflictantes...*, etc., dit dom Simon Mopinot dans un court *monitum* qui précède la vie d'Urbain. On publia donc, en 1724, à Paris, trois volumes in-8°, intitulés : *Œuvres posthumes de dom Jean Mabillon et de dom Thierry Ruinart*. Le troisième tome contient la vie d'Urbain II et le voyage en Alsace et en Lorraine. C'est cet ouvrage, devenu rare et difficile à rencontrer, qui nous a servi de guide dans notre travail, et que nous avons souvent cité en lui conservant son titre d'*Œuvres posthumes*.

Écrite en latin, la biographie d'Urbain II n'a plus, croyons-nous,

aucune chance d'être rééditée de nos jours, ni même d'être lue par le plus grand nombre des esprits sérieux. Remarquable par le choix et l'importance des matériaux, précieux par l'enchaînement chronologique, le travail du bénédictin est souvent chargé de réfutations savantes, de digressions prolongées, qui coupent l'intérêt et ralentissent le mouvement et la marche de l'action principale. D'autres parties, qu'on voudrait voir plus étendues, sont d'une concision désespérante; l'origine d'Urbain et son enfance manquent surtout de développements, et laissent le lecteur fort indécis sur l'opinion qu'il doit adopter. L'apparition en Allemagne, vers 1091, d'un institut monastique nommé *Religio quadrata*, et la question si importante du *Tribunal de la monarchie ecclésiastique de Sicile*, sont simplement indiquées en quelques mots. Enfin, l'auteur s'est placé à un point de vue exclusivement religieux qui domine tout, en laissant fort peu de place à la politique et à l'histoire générale du temps. Reproduire fidèlement son œuvre, c'était présenter un exposé sec et monotone, et laisser dans l'obscurité, plus qu'il ne convenait, certaines questions fort peu connues aujourd'hui. Il a donc fallu refondre l'ouvrage en entier, en lui donnant un cadre nouveau et plus approprié aux goûts modernes. Une pensée nous a soutenu dans ce long travail : sauver de l'oubli l'œuvre d'un savant dont la réputation nous est particulièrement chère, et combler une lacune qui fait, qu'à cette heure même où l'on écrit tant, il n'existe pas encore dans notre langue une seule biographie spéciale d'un pape français qui a remué le monde, il y a huit siècles, en attachant son nom aux croisades.

B

THEOBALDUS EPISCOPUS, ALTARE DE BAINSON DONAT ABBATIOLÆ DE CONSIACO — EX TRANSSUMPTO CLUNIACI — 1077.

Actum in domo Suessionicæ matris ecclesiæ anno Incarnat. Dominicæ M. LXXVII, regnante Philippo anno XVII, episcopatus vero Domini Theobaldi anno quinto, indictione prima. Signum Domini Theobaldi episcopi. Hoc autem sit omnibus notum quod perpetuali-

ter decanus Suessionicæ matris ecclesiæ est persona hujus altaris, cumque moriente uno alter successerit. Sign. Ingerami archidiaconi. Signum Ansculphi archidiaconi. Signum Fulconi archidiaconi. Sign. Guidonis archidiaconi. Sign. Rothardi sacerdotis. Sign. Hilduini sacerdotis. Sign. Raynoldi levitæ. Sign. Lnonis levitæ. Sign. Fulcradi levitæ. Sign. Roberti subdiaconi. Sign. Garneri subdiaconi. Sign. Petri subdiaconi. Sign. Vauclini acolythi. Sign. Petri acolythi. Sign. Gerardi acolythi. Sign. Hugonis militis de Castello-Theodorici. Sign. Evrardi militis nepotis ejusdem. Sign. Theobaldi præpositi comitis Theobaldi Doulchi. Sign. Hesselini Dapiferi episcopi Theobaldi. Robertus Suessionicæ matris ecclesiæ decanus, cancellarius scripsit et subscripsit. — ***Gall. Christian.*** t. X; ***Instrumenta***, col. 99.

Quoique le nom de Milès de Châtillon ne paraisse pas dans cet acte à côté d'Hugues de Château-Thierry, d'Évrard son neveu, de Thibauld, prévôt à Oulchy, et de Hesselin, sénéchal de l'évêque, il est impossible de supposer que ce seigneur demeurât étranger à cette donation. La pièce suivante en fournit la preuve la plus authentique. — Dans un autre acte de l'année précédente, 1076, ***Confirmatio feudationis S. Johannis de Vineis*** (Saint-Jean des Vignes à Soissons), ***ex Sammarthanis***, on voit figurer parmi les signataires Milès et Gui de Châtillon.

URBANUS II BAINSONUM CONFIRMAT MONACHIS CONSIACI EX CHARTULA CLUNIACENSI. 1096.

Urbanus Episcopus servus servorum Dei, monachis Sancti Petri apud Bainsonum Salutem et Apostolicam benedictionem. Et religionem augere et religiosorum quieti prospicere officii nostri nos impellit auctoritas. Religionis igitur conservandæ gratia nos Bainsonensem locum, in quo per Dei gratiam conservamini, qui nos ex parentum jure contingit, Cluniacensi cœnobio contradentes, tam vos quam successores vestros decreti præsentis auctoritate munimus. Ipsum enim locum sicut et cætera Cluniacensis cœnobii membra, liberum perpetuo permanere decrevimus, ut quæcumque hodie juste, vel ex parentum nostrorum domo, vel ex aliorum fidelium oblatione possidet, sive in futurum possidebit, sive juste et canonice

poterit adipisci, firma vobis semper et illibata permaneant, nec parochiæ ipsius episcopo, nec episcopi archidiaconis liceat vobis, aut capellanis vestris molestias aliquas vel injurias irrogare, nec aliquid prorsus exigere, præter annuos solidos viginti, qui ex præcedentium episcoporum et patris mei consensu instituti sunt, Suessionensibus canonicis persolvendi. Alias tam vos quam capellani vestri quieti semper et liberi salvo episcopalis reverentiæ debito permanebitis. Si quis autem præcepti hujus tenore cognito contraire præsumpserit, tanquam Sedis apostolicæ contemptor, Ecclesiæ judicio et Spiritus sancti gladio feriatur. Datum Turonis per manum Johannis Cardinalis, XIII Kalendas Aprilis, anno Incarnationis millesimo nonagesimo sexto, Pontificatus Urbani secundi IX, indictione IV. — *Gallia christiana*, t. X. *Instrum.* 104.

C

Nous reproduisons ici une bulle d'Urbain II qui établit les priviléges des archevêques de la métropole de Reims et les prérogatives de leur Église. Les pensées vraiment admirables que renferme cette bulle nous ont engagé à la citer tout entière; elle règle, en outre, l'usage que devaient faire du pallium les archevêques, les circonstances dans lesquelles il leur était permis de le porter; enfin elle démontre que le pouvoir de sacrer les rois de France avait été accordé aux archevêques de Reims, dès l'année 514, par le pape Hormisdas:

« Privilegium domni Rainoldi Remorum Archiepiscopi : Urbanus Episcopus servus servorum Dei, Rainaldo carissimo fratri Remorum Archiepiscopo ejusque successoribus legitimis in perpetuum. Potestatem ligandi atque solvendi in cœlis et in terra beato Petro ejusque successoribus auctore Deo principaliter traditam, illis Ecclesia verbis agnoscit, quibus Petrum est Dominus allocutus : *Quæcumque ligaveris super terram erunt ligata in cœlis, et quæcumque solveris super terram erunt soluta et in cœlis*[1]. Ipsi quoque et propriæ

[1] Matth., XVIII, 18.

firmitas, et alienæ fidei confirmatio eodem Deo auctore præstatur, cum ad eum dicitur : *Rogavi pro te ut non deficiat fides tua*, Petre; *et tu aliquando conversus confirma fratres tuos*[1]. Oportet ergo nos qui, licet indigni, Petri residemus in loco, prava corrigere, recta firmare, et in omni Ecclesia ad interni arbitrium judicii sic disponenda disponere, ut de vultu ejus judicium nostrum prodeat, et oculi nostri videant æquitatem. Fraternitatis igitur tuæ justis petitionibus annuentes ex antiquo Remensis Ecclesiæ usu, apostolicæ Sedis auctoritate ac benevolentia concessum tibi pallium hujus decreti nostri pagina confirmamus, primatemque totius secundæ Belgicæ provinciæ secundum antecessorum tuorum dignitatem esse censemus. Statuimus etiam, ut nulli nisi solummodo Romano Pontifici subjectionem et obedientiam debeas omnisque causæ tuæ judicium solius Romani Pontificis diffiniatur arbitrio. Primam præterea præcipuamque tibi tuisque successoribus potestatem contradimus Francorum reges consecrandi; ut sicut beatus *Remigius* ad fidem Chlodoveo converso primum illi regno regem Christianum instituisse cognoscitur, ita tu quoque, tuique successores, qui ejusdem sancti Remigii vice in Remensi Ecclesia, Domino disponente fungimini. Statuimus etiam præsentis nostræ paginæ auctoritate firmantes, ut sicut primum diadematis insigne per vestræ manus impositionem Francorum reges suscipiunt, ita quoque in solemnibus processionibus quibus eosdem reges fuerit concessum coronari, te presente, vel tuorum Catholicorum quomodolibet successorum a nullo alio archiepiscopo vel episcopo coronetur. Vestram ergo dilectionem apostolicæ Sedis gratiæ vicem debita subjectione rependere, ejusque decreta inviolabiliter observare [2], ut a subjectis tibi Franciæ populis observentur pro viribus exigere. Nos siquidem antiquam omnem vestræ Ecclesiæ dignitatem servare speciali devotionis intuitu cupientes, totum honoris, totum dignitatis et excellentiæ tibi, tuisque legitimis successoribus manere decernimus, quidquid beato Remigio prædecessor noster *Ormisda* legitur contulisse. Itaque dilectionis tuæ reverentia, frater carissime Rainolde, secundum antecessorum tuorum consuetudines pallio uti noverit ad missarum solummodo celebrationes diebus tantum determinatis, videlicet : Dominicæ Nativitatis, Circum-

[1] F. add. opus.
[2] F. add. monemus.

cisionis et Epiphaniæ, Sabbato sancto, Resurrectione et secunda Feria, Ascensione, Pentecoste, in solemnitatibus sanctæ Dei Genitricis et virginis Mariæ, natalitiis quoque Johannis Baptistæ, atque omnium Apostolorum, et festis Sanctorum Nicasii, Remigii, Martini; in commemoratione etiam omnium Sanctorum, in consecratione Chrismatis, ecclesiarum et tam episcoporum quam aliorum clericorum, in benedictione regis ac reginæ, in anniversario tuæ consecrationis et ecclesiarum sanctæ Mariæ sanctique Remigii dedicationis die. Cujus indumenti honor quoniam modesta actuum vivacitate servandus est, hortamur ut ei morum tuorum ornamenta conveniant, quatenus auctore Deo recte utrobique possis esse conspicuus. Quamobrem, carissime frater, quem pastoralis curæ constringit officium, dilige fratres, ipsi quoque adversarii propter mandatum dominicum tuo circa te copulentur affectu; pacem sequere cum omnibus : sanctimoniæ, sine qua nemo videbit Deum, piis vaces operibus; virtutibus polleas, fulgeat in pectore tuo rationale judicii cum superhumeralis actione conjunctum. Ita procedas in conspectu Dei et totius Israel hujusmundi gregi commisso præbeas exempla, ut videant opera tua bona et glorificent Patrem nostrum qui in cœlis est. Sit in lingua sermo, sit zeli fervor in animo. Creditum tibi agrum dominicum exerce, dum licet, semina in timore dum tempus est, bonum faciendo ne deficias, tempore suo metet indeficiendo. Vigilanter itaque terrena negotia relinquendo cœlestibus anhela, quæ retro sunt obliviscens, in ea quæ ante sunt temetipsum enixius extende. Mens tua in sæculari vanitate non diffluat, in unum currat atque confluat finem, quem mira suavitate David respexerat cum dicebat : *Unam petii a Domino, hanc requiram*[1], *ut inhabitem in domo Domini omnibus diebus vitæ meæ*. Sancta Trinitas fraternitatem tuam gratiæ suæ protectione circumdet, et ad finem qui non finitur pervenire concedat. Datum Romæ per manus Johannis sanctæ Romanæ Ecclesiæ Diaconi Cardinalis anni Dominicæ Incarnationis MLXXXIX. Indictione XIII. VIII. Kalend. Januarii, anno Pontificatus Domini Urbani II Papæ secundi. » (Baluz., *Miscell.*, VI, 372, ex Ms. *Gallia christian.*, t. X, *Inst.* XXIX.)

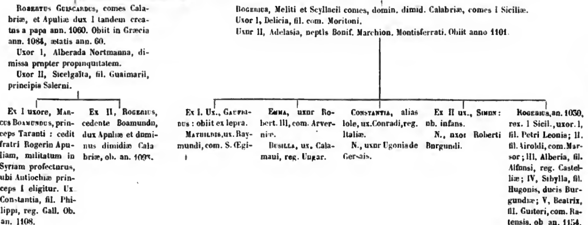
[1] Psal., XXVI, 4

D

Le tableau suivant a été jugé nécessaire pour bien saisir les alliances et les différents degrés de parenté des comtes normands de Sicile dont l'histoire se trouve mêlée à celle d'Urbain II. Il a été dressé par le moine Geoffroy Malaterra dans son histoire de Sicile (Muratori, *Apud Rerum Italicarum scriptores*, t. V). Nous donnons le texte sans y rien changer, même l'orthographe barbare.

En parcourant cette généalogie, on verra qu'il s'est glissé une erreur à la page 157 de cet ouvrage : Sicelghaïte, seconde femme de Robert Guiscard, fille de Guaimar IV, prince de Salerne, y figure comme la mère du comte Roger de Sicile, tandis qu'elle était seulement sa belle-sœur

PRINCIPUM NORMANORUM ARBOR GENEALOGICA



TANCREDUS, comes Altæ-Villæ in Normannia juxta Constantiam, filios quos e duabus uxoribus habuit plurimos, militatum anno 1035 in Italiam mittit, qui armis et virtute totam paulatim Apuliam, Calabriam et Siciliam, suæ dominationi subjiciunt. *Ex secunda uxore* FRESENDA *habuit :*

ROBERTUS GUISCARDUS, comes Calabriæ, et Apuliæ dux 1 tandem creatus a papa ann. 1060. Obiit in Græcia ann. 1084, ætatis ann. 60.
Uxor 1, Alberada Nortmanna, dimissa propter propinquitatem.
Uxor II, Sicelgaita, fil. Guaimarii, principis Salerni.

- Ex 1 uxore, MARCUS BOAMUNDUS, princeps Taranti : cedit fratri Rogerio Apuliam, militatum in Syriam profecturus, ubi Antiochiæ princeps 1 eligitur. Ux Constantia, fil. Philippi, reg. Gall. Ob. an. 1108.
- Ex II, ROGERIUS, cedente Boamundo, dux Apuliæ et dominus dimidiæ Calabriæ, ob. an. 1098.

ROGERIUS, Meliti et Scyllacii comes, domin. dimid. Calabriæ, comes 1 Siciliæ.
Uxor 1, Delicia, fil. com. Moritoni.
Uxor II, Adelasia, neptis Bonif. Marchion. Montisferrati. Obiit anno 1101.

- Ex I. Ux., GAUFRIDUS : obiit ex lepra.
  MATHILDIS, ux. Raymundi, com. S. Ægi-
- EMMA, uxor Robert. III, com. Arverniæ.
  BUSILLA, ux. Calamani, reg. Ungar.
- CONSTANTIA, alias Iole, ux. Conradi, reg. Italiæ.
  N., uxor Ugonis de Gersais.
- Ex II ux., SIMON : ob. infans.
  N., uxor Roberti Burgundi.
- ROGERIUS, an. 1030, rex. 1 Sicil., uxor. I, fil. Petri Leonis; II, fil. Airoldi, com. Marsor; III, Alberia, fil. Alfonsi, reg. Castelliæ; IV, Sibylla, fil. Hugonis, ducis Burgundiæ; V, Beatrix, fil. Guiteri, com. Ratensis, ob an. 1154.

E.

On a songé à réunir ici les noms de quelques-uns des évêques et des abbés présents au concile de Clermont, que leur nombre trop considérable avait empêché de figurer dans le texte à côté des métropolitains. Cette nomenclature, tout aride qu'elle puisse paraître, offre cependant assez d'intérêt au point de vue de l'histoire ecclésiastique de la France pour ne pas négliger de la publier.

Les évêques sont classés dans cette liste suivant les métropoles dont ils étaient suffragants.

Province de Reims : Hugues de Pierrefonds, évêque de Soissons : il mourut à Aquilée en se rendant en Palestine; Lambert d'Arras, Gervin d'Amiens, Roger de Beauvais, Létauld de Senlis, Gaucher ou Gauthier de Cambrai, et Gérard de Térouanne.

Province de Lyon : Aganon d'Autun et Landry de Berzé, évêque de Mâcon.

Province de Rouen : Eudes ou Otton I, évêque de Bayeux, oncle du duc de Normandie : il prit la croix et suivit en Terre sainte les comtes de Vermandois et de Blois; Gislebert d'Évreux et Serlon de Séez, mandataires des autres évêques de leur province.

Province de Tours : Noël du Mans, Geoffroy d'Angers, Benoit de Nantes, et Rolland de Dol.

Province de Vienne : Saint Hugues de Châteauneuf évêque de Grenoble, et Gontard de Valence.

Province d'Arles : Désiré de Cavaillon et Guillaume, évêque d'Orange, qui se distingua durant l'expédition par son zèle et son activité.

Province de Bourges : Durand de Clermont, Adhémar de Monteil, évêque du Puy, légat du Saint-Siége auprès des Croisés.

Province de Bordeaux : Aymard, évêque d'Angoulême, qui fit la guerre aux Sarrasins d'Espagne avec Godefroy, duc d'Aquitaine,

Pierre de Poitiers, Arnulphe Facaudi, évêque de Saintes, Raymond de Rodez et Arnold de Périgueux, martyrisé, dit-on, par les musulmans.

Province de Narbonne : Godefroy de Maguelone, Matfred de Béziers, Bertrand de Nîmes, Bernard de Prevenchières, évêque de Lodève, mort en Palestine.

Province de Trèves : Poppon de Metz et Pibon de Toul.

A tous ces prélats il faut encore ajouter l'illustre Yves d'Auteuil, évêque de Chartres; les évêques Jean d'Aurillac, Dalmat de Compostelle, Pierre de Pampelune, Oldegarius de Barcelone. Anselme, archevêque, de Cantorbéry, retenu en Angleterre, se fit représenter par un abbé; Richer de Verdun envoya également un mandataire. Tels sont les noms échappés à l'oubli par les soins des chroniqueurs.

Parmi les abbés qui assistèrent aux diverses sessions du concile, on en cite quelques-uns dont les vertus égalaient l'illustration; tels sont : saint Hugues de Sémur, abbé de Cluny, et le fidèle Geoffroy de la Trinité de Vendôme. D'autres, comme Robert, abbé de l'archimonastère de Reims, et Baudri, abbé de Bourgueil, en Anjou, se firent remarquer, dans la suite, par les précieuses chroniques des expéditions d'outre-mer qu'ils ont laissées après avoir suivi les croisés en Orient. Ermengaud, abbé de Cluse, venait régler quelques différends soulevés par les biens que son monastère possédait en Saintonge. Gaumer de Saint-Pierre, en Allemagne, voulait seulement déposer aux pieds du souverain pontife l'expression de sa fidélité.

Les noms de beaucoup d'autres ne sont connus que par leur présence à Clermont; ce sont : les abbés Lambert de Saint-Bertin, Lauzon de Saint-Vincent à Metz, Bernard de Marmoustiers, Jarenton de Saint-Bénigne, à Dijon ; Gontard, de Jumiéges ; Étienne, abbé du monastère des Noyers en Touraine; Noël, abbé de Saint-Nicolas près d'Angers; Guillaume, abbé de Saint-Florens, au même diocèse; Guibert, du monastère de Saint-Germain d'Auxerre; Raynold, abbé de Saint-Cyprien; Gervais, abbé de Saint-Savin; Pierre, abbé de Charroux; Adhémar, abbé de Saint-Martial de Limoges; Gérard, abbé d'Uzerches, près de Brives; Pierre, abbé de l'illustre monastère d'Aniane, près de Montpellier; Ansculphe, abbé de Saint-Jean d'Angers en Saintonge; Pierre, abbé de Saint-Éloi à Clermont; Prultus, abbé de Chaise-Dieu; Alold, abbé de Saint-Wast en Picardie; Séguin, abbé

de Lézai; Bertrand, abbé de Saint-Pierre de la Court ou du Mans Garnier, près d'Anch, et N..., abbé de Saint-Symphorien de Thiers en Auvergne.

F

URBANI PONTIFICIS BULLA QUA CONFIRMAT PRIVILEGIA CAPITULI REMENSIS.

Urbanus Episcopus servus servorum Dei, dilectis filiis Remensis Ecclesiæ Canonicis, Salutem et Apostolicam benedictionem. Petitionem vestram, quam per Confratres et Canonicos vestros Rodulfum Præpositum, Richerum Cantorem, Odalricum Scholasticum nostræ clementiæ suggessistis, nos paterna affectione suscepimus: optamus enim et vos et vestra omnia tuta semper et quieta persistere, ut omnipotenti Deo valeatis liberius deservire. Omnes autem consuetudines vobis, seu prædecessoribus vestris per Remenses Episcopos concessas (quia sanctis canonibus minime adversantur) nos præsentis decreti pagina confirmamus, et tam vobis quam successoribus vestris integras, illibatasque manere statuimus, ut et vestri Claustri immunitas et tantæ congregationis status, et ei servientium libertas nullorum deinceps æmulorum astutia vel violentia perturbetur. Data per manum Johannis Diaconi Cardinalis. XVIII Kalend. Maji. Indict. IV, anno Pontificatus Domini Papæ Urbani decimo.

La pièce qui suit, sous le titre de : *Summa Privilegiorum*, est un monument fort remarquable des priviléges étendus dont jouissait le chapitre de l'Église métropolitaine de Reims. Toutes les clauses de cette charte que les archevêques devaient jurer de respecter aussitôt après leur intronisation sont empruntées aux différents concordats passés entre les archevêques et le chapitre.

SUMMA PRIVILEGIORUM.

Ut immunitatem mansionum nostrarum infra Claustrum, et eas invicem dandi, vendendi, seu commutandi liberam licentiam absque ullius personæ contradictione habeamus : et si ibi (quod absit) aliquo casu criminale aliquod inciderit, vel etiam si seditio, qualibet ex causa orta, aliquid delictum incurrerit, ut inde justitia in manu Præpositi, cæterorumque canonicorum, absque ulla Contradictione habeatur.

Ut in mansionibus nostris, quas extra Claustrum in civitate habemus, etiam in mansionibus servientium nostrorum, seu in alodiis nostris, nulla redhibitio seu pensio inde exigatur, non vini, non annonæ mensura, non publica urbis placita, non alicujus rei inde exigatis obsequium.

Ut penitus nullum a nobis, nec a servientibus nostris bannum vel infracturam, seu pro excommunicatione pecuniæ exactionem ullomodo exigatis.

Ut servientes nostri, quos in commune seu privatim in domibus nostris habemus, etiamsi vestri capite censi fuerint, ab omni exactione, tamen præter capitalitium suum, liberi habeantur : eadem vobis de hominibus nostris servata conditione, si vestri fuerint servientes.

Et si aliquos de clero habuerimus in domibus nostris, quod genus decentissimum est servientium, præsertim in isto Ordine, ut nullam exactionem timeant, nisi forte vestra vel altaria tenuerint, vel alia beneficia.

Ut ex communicandi quoscumque hujus Episcopii malefactores nostros, eos denique rursus absolvendi liberam habeamus potestatem.

Ut commonitus a nobis quos excommunicavimus, canonica tamen vocatione præmissa, nisi infra vocationem commissam se correxerint excommunicetis, eosdemque de commissis satisfacientes, absolutos a nobis, sine omni exactione absolvatis commonitus a nobis.

Quod si quempiam nostrum abesse Synodo contigerit, nisi invi-

tatus fuerit certe causa proclamationis, vel negotii alicujus, ut nulla justitia inde ab eo exigatur.

Ut majori Præposito sit libera facultas ex concilio Canonicorum committendi præposituras, et cuncta beneficia servientium, tam clericorum quam laicorum, quæ ad nostram pertinent communitatem.

Ut altaria quæ in communi obtinemus, absque personis in providentia Præpositi habeantur, nec in ejus, seu in his quæ privatim possidemus divinum interdicatur Officium, nisi Synodali, et canonicorum consentiente decreto.

Ut in possessionibus et villis S. Mariæ et nostris etiam, et in terris quæ nostræ ditionis sunt infra urbem et infra banni leugam, videlicet in Ansomno, in Tendente-Cauda, in Curcellis, in Atriis et in terris Sancti Martini in suburbio a porta Vidulæ usque ad duos pontes, cum tota insula quæ vulgo dicitur Morillis, necnon etiam in aliis villis et terris sive hominibus ubicumque sint, nullam redhibitionem, nullam pensionem exigatis; et si causa inciderit ibi agendi placita ex aliquo negotio, Præpositus inde in eadem potestate causam audiat atque justitiam faciat.

Si autem in tantum controversia prævaluerit, ut res in judicio ad duellum traducatur, ut illud in civitate, si ita Præpositus constituerit, in curia S. Mariæ transigatur, absque eo quod vos nullum jus ibi, neque ministeriales vestri ullam potestatem habeant.

Quod si forte aliquis de hominibus nostris, quod absit, aliquem vestrorum hominum flagellaverit, vulneraverit, occiderit, vel aliud aliquid commiserit unde ministeriales vestri conquesti fuerint, ut Præpositus et ministeriales nostri inde justitiam faciant, infra potestatem ad quam ipse pertineat, et non penitus a ministerialibus vestris intercipiatur, quem nostro jussu ad nos venire probare poterimus; sed nec ipse qui spontanea voluntate ad nos venerit, siquidem hoc probare potuerit, sed liberam veniendi et abeundi habeat potestatem.

Quod si ab hominibus S. Mariæ ac nostris aliquos vobis ministeriales facere complacuerit vel mediatores, ut non ab hoc amittamus in eis pensionem consuetudinum nostrarum, nisi tantum in his quos infra civitatem habueritis.

Ut ministeriales vestri nullatenus insequantur quem forte sua vel culpa, vel crimina, in Claustrum confugisse compulerint, sive in mansiones nostras quas extra Claustrum habemus.

Ut non statim cui libitum fuerit vobis, absque scitu Præpositi cæterorumque magistratuum, stipem canonicam conferatis : quod si forte in quempiam nostrum, vel occasione, vel justa querimonia super aliquo negotio contenderitis, et de eo referendum postulaveritis; ut inde justitia in capitulo in examinatione canonicorum habeatur, vobis præsente, si volueritis.

Ut portica quæ est ante porticam S. Dionysii, nostræ ditionis sit, ut eam cui voluerimus servientium nostrorum servandam committamus, ut portarum civitatis aditus intrandi et exeundi, bona nostra adducendi vel abducendi quocumque tempore immunis nobis pateat et servientibus nostris.

Ut in cœna Domini beneficium, quod a Gervaiso Archiepiscopo et prædecessoribus vestris accepimus, nobis et vos conferatis absens æque ut præsens, quemadmodum in nostro Capitulo sancitum fuit generali omnium decreto.

His igitur et ceteris consuetudinibus nostris, quas nos obtinuisse per multos annos, vel per nos, vel per ministeriales nostros comprobare poterimus, nobis talem obligationem a vobis fieri postulamus, unde libertatem et securitatem perpetuo obstineamus, quatenus inde Deo liberioribus animis, servire studeamus, et vobis nostræ subjectionis debitum læti semper exsolvamus.

(*Ex Metropolis Remensis historia*, Dom Guillelmi Marlot. Vet. édit., t. II, p. 214. — *Gall. Christian.* X, *Instr.* XXXIII.)

G

L'importance du Bref rapporté dans le dernier chapitre de la chronique du moine Geoffroy Malaterra; le bruit qui s'est fait à l'occasion de cette pièce, admise par les uns, repoussée par le plus grand nombre, ont engagé l'auteur à en reproduire ici le texte latin :

Urbanus Episcopus servus servorum Dei, carissimo filio R. Comiti Calabriæ et Siciliæ Salutem et Apostolicam benedictionem.

Quia prudentiam tuam supernæ Majestatis dignatio multis triumphis et honoribus exaltavit, et probitas tua in Saracenorum finibus Ecclesiam Dei plurimum dilatavit, sanctæque Sedi apostolicæ devotam se multis modis semper exhibuit; Nos in specialem, atque carissimum filium ejusdem universalis Ecclesiæ assumpsimus; idcirco de tuæ probitatis sinceritate plurimum confidentes, sicut verbis promisimus, ita etiam litterarum auctoritate firmamus : quod omni vitæ tuæ tempore, vel filii tui Simonis, aut alterius, qui legitimus tui hæres exstiterit, nullum in terra potestatis vestræ, præter voluntatem, aut consilium vestrum legatum Romanæ Ecclesiæ statuemus : Quinimmo, quæ per legatum acturi sumus, per vestram industriam legati vice exhiberi volumus, quando ad vos ex latere nostro miserimus, ad salutem videlicet et Ecclesiarum, quæ sub vestra potestate existant, ad honorem beati Petri, sanctæque ejus Sedis apostolicæ, cui devote hactenus obedisti, quamque in opportunitatibus suis strenue, ac fideliter adjuvisti. Si vero celebrabitur concilium tibi mandavero, quatenus Episcopos, et Abbates tuæ terræ mihi mittas, quot et quos volueris mittas, alios ad servitium Ecclesiarum, et tutelam retineas. Omnipotens Dominus actus tuos in beneplacito suo dirigat et te a peccatis absolutum ad vitam æternam perducat. Dat. Salerni per manum Johannis sanctæ Romanæ Ecclesiæ Diaconi, III Nonas Julii. Indictione VII. Pontificatus Urbani secundi XI.

Les développements donnés dans le livre V, § IV, ne permettent pas d'insister de nouveau sur l'origine incertaine et fort suspecte du Bref dont on a voulu faire retomber toute la responsabilité sur le pape Urbain II, sans avoir jamais pu prouver qu'il en était l'auteur. Après le cardinal Baronius, dont nous avons invoqué la grande autorité dans ce débat si grave, nous ne pouvons offrir au lecteur aucun témoignage plus solide et plus complétement satisfaisant que celui du Préfet des archives du Vatican.

Dans une note qu'il a eu la bienveillance de nous communiquer, le P. Theiner s'exprime en ces termes : « On ne peut douter, que

Digitized by Google

le fameux bref d'Urbain, en date du 5 juillet 1098, relatif à la légation conférée par le pape à Roger Ier, comte de Calabre et de Sicile, soit apocryphe et faux, comme l'a démontré le cardinal Baronius dans le tome XI de ses Annales, et plus particulièrement encore dans son traité de *Monarchia Sicula*.

« Ce bref est resté inconnu jusqu'au commencement du onzième siècle, époque à laquelle, pour la première fois, ***Jean-Luc Barberio***, avocat sicilien, l'a produit dans son recueil : ***Capitoli del regno di Sicilia*** (1515). Il est d'ailleurs connu que Barberio a été publiquement déclaré faussaire et inventeur de documents apocryphes. Aujourd'hui même, personne n'a jamais vu l'original de la pièce qu'il a publiée. Les rois de Sicile eux-mêmes, dans leurs luttes fréquentes et obstinées avec les papes pendant les douzième, treizième, quatorzième et quinzième siècles, au sujet des libertés de l'Église de Sicile, n'ont jamais invoqué ce diplôme pour soutenir leurs prétentions. Même silence de la part des souverains pontifes.

« Les défenseurs les plus passionnés de ce Bref, contre lequel tout le clergé de Sicile n'a jamais cessé de réclamer depuis son apparition, sont les Espagnols. Ils se fondent sur la chronique de Geoffroy, dit de Malaterra, religieux français et peut-être bénédictin, qui passa une grande partie de sa vie en Sicile, où il écrivit, au commencement du douzième siècle, l'histoire des conquêtes des Normands en Calabre, dans la Pouille et en Sicile, et qui, par conséquent, a été contemporain d'Urbain II. Ce moine rapporte dans le dernier chapitre de sa chronique (lib. IV, cap. XXIX ***Historiæ Siculæ***), différents privilèges accordés par le Pape au comte Roger, en y ajoutant même le fameux bref. Mais tout indique que le chapitre a été interpolé ou même ajouté, pour accréditer l'imposture de ***Barberio***, par l'éditeur espagnol de cette chronique, le célèbre ***Jérôme Zurita***, qui l'a publiée pour la première fois à Saragosse, en 1578, in-fol. Cet ouvrage intéressant a été depuis plusieurs fois réimprimée par Schott, ***Hispania illustrata***, t. III, Francofurti, 1606, in-fol.; par Carusio, ***Bibliotheca Sicula***, t. I, Panormi, 1720, in-fol.; par Burmann, ***Thesaurus antiquitatum Siciliæ***, t. V, in-fol.; et enfin par Muratori, apud ***Scriptores Rerum Italicarum***, t. V, in-fol., mais toujours sur l'édition de Zurita. »

Il reste maintenant à examiner quelques-unes des difficultés qu'a fait naître ce Bref « *Quia prudentiam tuam supernæ*, etc. »

On a d'abord élevé des doutes sur le droit qu'avait Urbain de conférer la *legatizia*, ou qualité de légat, à un prince séculier ou à un laïque. Aucune loi n'a jamais empêché les papes d'accorder leur confiance à des laïques ou même de les créer légats, ***pourvu qu'il ne s'agisse dans la juridiction conférée d'aucun exercice qui tienne aux ordres sacrés.*** Les annales ecclésiastiques en offrent la preuve; et le savant Préfet des Archives du Vatican en cite plusieurs exemples dans le tome I de son *Codex diplomaticus Dominij temporalis S. Sedis*. Tout récemment, il vient de publier une relation de la nonciature en Hongrie de Jean-Antoine *Pulleonis, baron del Burgo*, qui, quoique marié, fut revêtu de la dignité et des pouvoirs de nonce apostolique, de 1524 à 1526. Cf. *Vetera monumenta, Hungariam sacram illustrantia*, etc., du P. Theiner, t. II, p. 716-802. Rome, 1860, in-fol.

On accuse encore les papes d'avoir accordé aux rois et vice-rois de Sicile certains droits honorifiques réservés seulement par l'Église aux plus hautes dignités ecclésiastiques. Le reproche n'est pas sérieux; il s'agit, on le sait, d'honneurs purement extérieurs qui n'étaient dans le principe que de simples formalités rendues à l'autorité séculière, et dont il n'a jamais pu résulter, de la part de l'Église, ni reconnaissance, ni confirmation de droits qu'elle n'a nullement entendu aliéner. Cette réflexion semble d'autant moins attaquable, que les honneurs dont il est parlé ne sont pas particuliers aux seuls vice-rois de Sicile. En effet, dans l'église cathédrale de Saint-Jean de la Valette à Malte, tout le monde a pu voir un trône élevé à la reine d'Angleterre, dans le chœur, à gauche et en face du siége de l'archevêque. Cependant personne n'a jamais songé à considérer cette distinction que comme une marque d'honneur rendue au pouvoir séculier. Il en est de même du cérémonial adopté en Sicile à l'égard du gouverneur de l'île. On conjecture que cet usage a dû s'introduire dans le courant du seizième siècle sous la domination des souverains espagnols, devenus maîtres du royaume des Deux-Siciles après les défaites essuyées par Louis XII.

Le titre de souverains *très-catholiques*, donné par la cour romaine aux monarques espagnols qui n'étaient rien moins que les persécuteurs de l'Église dans leur possession de Sicile, a paru fort étrange à certains esprits. Mais, en remontant à l'origine de cette

faveur, on voit que Recarède Ier, qui reçut le premier, le titre de roi très-catholique, se montra constamment fort soumis au Saint-Siége : et saint Grégoire le Grand, en le lui décernant, voulut surtout reconnaître ses généreux efforts pour ramener à l'unité de la foi les Goths et les Ariens

Alphonse Ier, roi de Léon et des Asturies, reçut la même distinction pour le zèle qu'il montra à combattre les Maures vers 745. Enfin, Ferdinand V, qui figure dans la nomenclature des rois de Naples et de Sicile sous le nom de Ferdinand III, ayant complétement chassé les Maures de l'Espagne en s'emparant de Grenade, leur dernier boulevard, obtint également d'Innocent VIII et d'Alexandre VI le titre de roi très-catholique. Léon X crut devoir l'accorder de nouveau à Charles-Quint (Charles Ier, dans la série des rois d'Espagne). Depuis lors, tous les souverains espagnols l'ont toujours porté.

Les conflits si fréquents qu'amenait entre le saint-siége et les rois d'Espagne régnant sur la Sicile, l'immixtion de ces derniers dans les affaires ecclésiastiques, en vertu du prétendu bref d'Urbain II, prirent sous Clément XI un caractère de gravité extrême.

Philippe V, roi d'Espagne, sachant que le droit et la justice n'étaient pas dans son camp, recourut à la persécution pour réduire les résistances légitimes du clergé sicilien. Voici en peu de mots l'origine de cette affaire : L'évêque de Lipari, ayant excommunié deux commis de la douane dont il avait à se plaindre, le *tribunal de la monarchie* leva la censure et bannit l'évêque et son grand vicaire, qui refusaient de se soumettre à sa décision. Cette violence engagea le Pape à intervenir. Par un décret du 18 juin 1712, il déclara de nul effet l'absolution donnée par le tribunal, et enjoignit à tous les évêques de Sicile de publier cette sentence. Quelques-uns s'abstinrent de le faire, pour des raisons que nous n'avons pas à juger ici; mais l'archevêque de Messine et les évêques d'Agrigente et de Catane obéirent courageusement aux ordres venus de Rome. Aussitôt le vice-roi leur ordonna de révoquer leur publication, et sur leur refus, il les fit embarquer pour l'exil. En s'éloignant, les prélats jetèrent l'interdit sur leurs diocèses en protestant contre les mesures arbitraires dont ils étaient victimes.

Le tribunal prétendit encore annuler cette censure; mais le Pape la confirma et soutint hautement qu'il n'appartenait qu'à lui seul de connaître des sentences prononcées par les ordinaires. Cepen-

Digitized by Google

dant l'orage augmentait : les officiers du roi, s'en mêlant à leur tour, défendirent expressément d'observer l'interdit; puis ils emprisonnèrent et bannirent tous ceux qui persistaient à s'y soumettre. Cinq cents prêtres furent exilés de cette façon et cherchèrent un refuge à Rome, où Clément XI pourvut généreusement à tous leurs besoins. Les choses en étaient là, dit l'abbé Receveur dans le tome huitième de son *Histoire de l'Église*, quand la Sicile, après la paix d'Utrecht, fut donnée au duc de Savoie, Victor-Amédée II. Alors la politique changea : les officiers du roi d'Espagne, qui avaient soutenu si vivement les prétentions de leur maître, s'empressèrent de les condamner par une démarche solennelle, et ne voulurent pas s'éloigner sans avoir obtenu l'absolution des censures. Toutefois ce changement ne fut pas de longue durée : car le nouveau maître de la Sicile, à peine au pouvoir, suivit les traces de ses prédécesseurs et ralluma la querelle à peu près éteinte. La cour romaine chercha à négocier pour éviter une nouvelle persécution au clergé de Sicile; mais les négociations ne purent amener aucune solution satisfaisante. Le souverain pontife fit alors examiner, par une commission composée de cardinaux et de docteurs, les prétentions des souverains de la Sicile. Convaincu par la solidité de leurs raisonnements que le *tribunal de la monarchie* n'était dans son institution qu'une chimère, et que l'exercice de ses prétendus droits était une cause de scandale pour toute l'Église, il l'abolit et l'annula de nouveau au mois de février 1715, par la bulle *Romanus Pontifex*, etc.

On peut consulter sur cet épisode célèbre la *Vie de Clément XI*, par M. de la Fiteau, évêque de Sisteron. 2 vol. in-12. Padoue, 1753.

Terminons ces éclaircissements historiques par un hommage rendu à la mémoire de Ferdinand II, roi des Deux-Siciles.

Sous son règne on chercha à faire revivre les prétentions héréditaires de tous les souverains ses prédécesseurs. Après avoir défendu pendant quelque temps des droits qu'il croyait lui appartenir, le roi reconnut son erreur, et la rétracta fort noblement auprès du Saint-Siége, dont il n'a jamais cessé, dans la suite, d'être le plus fidèle allié.

H

Une première fois, sous le pontificat de Grégoire VII, la comtesse de Toscane n'ayant pas d'héritiers proches, avait légué tous ses domaines au saint-siége. L'acte de cette donation paraît avoir été fait à Rome, au palais de Latran, dans la chapelle de la Sainte-Croix. Mais Henri IV, devenu maître de Rome, s'empressa de détruire et d'annuler cette charte qui le déshéritait. Mathilde la renouvela vingt-cinq ans plus tard avec solennité et devant des témoins nombreux, afin que sa volonté fût irrévocablement connue.

Les biens allodiaux et matrimoniaux de la comtesse étaient fort considérables; à la fin de sa vie elle s'était rendue maîtresse de presque toute l'Italie. L'énumération des provinces qui lui obéissaient a été dressée par Muratori : la Toscane actuelle, Mantoue, Parme, Plaisance, Reggio, Ferrare, Bologne, la Ligurie, Modène, etc., en faisaient partie. Cet immense héritage fut disputé avec acharnement aux papes par les empereurs d'Allemagne.

L'acte suivant a été rapporté par Domnizo, in *Vita Mathildis*, par Baronius, *ann.* 1102, n° 20, et enfin par Muratori, apud *Scriptores*, etc., t. V, p. 384.

« Au nom de la sainte et indivisible Trinité, l'an de l'Incarnation de Notre-Seigneur Jésus-Christ le onze cent deuxième, du vivant du seigneur pape Grégoire, septième du nom, dans le palais de Latran, chapelle de la Sainte-Croix, en présence de Cencius Frangipanus, de Gratien, de Cencius Franculinus, d'Albert, de Pierre de Léon et de plusieurs autres, moi, Mathilde, par la grâce de Dieu, comtesse, pour le salut de mon âme et de celles de mes ancêtres, j'ai donné et offert à l'église de Saint-Pierre, par l'entremise dudit seigneur pape Grégoire, l'universalité de mes biens, en toute propriété; les biens que je possédais alors et ceux que je pouvais acquérir par

droit de succession ou à tout autre titre; les biens que je possédais en deçà des monts et ceux qui, au delà, paraissaient m'appartenir; donation universelle faite et délivrée, comme il a été dit, aux mains du seigneur Grégoire VII, pape de l'Église romaine, et en foi de laquelle je fis dresser un acte. Mais, comme cet acte ne se retrouve plus, dans la crainte que ma donation, ma libre offrande, ne soit révoquée en doute, moi, comtesse Mathilde, je la renouvelle en ce jour aux mains du cardinal Bernard, légat de ladite Église romaine.

« Je me mets donc, dès aujourd'hui, comme hors de mes possessions; je m'en déclare comme absente. La sainte Église reste libre d'en disposer à son gré, sans que je puisse désormais m'y opposer, non plus que mes héritiers ou mes arrière-héritiers. Que si cette opposition, ce qu'à Dieu ne plaise, venait à se produire, il y aurait lieu à des dommages et intérêts, que je fixe à mille livres d'or fin et quatre mille livres d'argent... Fait à Canose, » etc., etc.

I

Le témoignage d'Orderic Vital et la lettre adressée par le pape Pascal II à l'abbé de Cluny, Hugues de Sémur, pour lui annoncer la mort d'Urbain, ne laissent aucune incertitude sur le jour précis où cet événement eut lieu. En rapprochant donc la date du 8 mars 1088 de celle du 29 juillet 1099, on trouve que le Pape a occupé le trône pontifical pendant onze ans, quatre mois et dix-huit jours. Il est juste d'ajouter qu'il y a bien quelque divergence d'opinions sur ces données : ainsi Bertold compte cinq mois; dans la chronique de Kemperlé, au tome I des *Miscellanées* de Baluze, on fixe la mort d'Urbain au 28 juillet au lieu du 29; mais ces erreurs proviennent des copistes ou des différentes manières de supputer le temps alors

en usage. Excepté à Molesmes, où l'anniversaire commémoratif de la mort du Souverain Pontife se célébrait le 28 juillet, il avait lieu le jour suivant dans les abbayes de Cluny, de Chaise-Dieu, de Saint-Éloi dans la vallée Flavienne, de Saint-Martial à Limoges et de Saint-Bénigne à Dijon, comme le prouvent les ménologes de ces différents monastères.

On sait par la chronique d'Arras qu'Urbain fut inhumé dans l'église de Saint-Pierre auprès du pape saint Léon. *Dignæ memoriæ religiosus Papa Urbanus*, etc., *ingressus viam universæ carnis et sepultus in Ecclesiâ beati Petri Apostoli juxta sanctum Leonem Papam.* (In *Gestis Lamberti Atrebatens. Episcop.*) Manlius et tous ceux qui ont écrit après lui sur la basilique vaticane affirment que le tombeau élevé au Pape était d'un assez bel effet, *sepulturam satis pulchro schemate constructam fuisse;* de leur temps, ce monument se voyait encore auprès de l'oratoire ou de la chapelle du pape Adrien Ier. « Il était très-fréquenté par les fidèles, ajoute Baronius, en souvenir du grand pontife qui avait si bien mérité de l'Église universelle. » Pierre de Léon, le noble citoyen romain qui s'était constamment montré l'ami dévoué d'Urbain, voulut lui rendre un dernier hommage en prenant soin de ses funérailles. C'est l'abbé Geoffroy de Vendôme qui nous a conservé ce détail dans la neuvième lettre du livre V de ses Œuvres.

Disons quelques mots des miracles opérés au tombeau d'Urbain, qui ont fait placer son nom dans quelque martyrologe parmi les saints dont on célèbre la fête le 29 juillet. Guibert, abbé de Nogent, *Vir minime credulus, et a religione muliebri multum alienus*, comme le désigne l'auteur des *Œuvres posthumes*, rapporte ce fait étrange au commencement du deuxième livre de l'*Histoire de Jérusalem.* « ... Defuncto (Urbano) ac sepulto eo, sicut succedens ei Ostiensis Episcopus, cum plurima signa jam fierent, adstitit quidam sepulcro illius juvenis, et membrorum damnum sibi imprecatus est,

si per Urbani merita qui Odo diceretur signum unquam factum fuerit ac fieret. Necdum pedem e loco extulerat, cum officio sermonis amisso, et altero laterum paralisi incurrente correpto, postridie Urbani virtutum testimonia mortuus ipse perhibuit. »

Le même miracle, qui était bien de nature à convertir les incrédules, se trouve relaté dans une chronique fort ancienne, citée par Duchesne dans son *Histoire de la maison de Châtillon*. Ceci explique le concours de visiteurs qu'attirait le tombeau du Pape, et justifie le titre de saint que lui ont décerné plusieurs de ses contemporains. *Sanctæ et beatæ memoriæ virum et Pontificem*, dit Pascal II en parlant de son prédécesseur. Paul Diacre, au livre IV de sa *Chronique du Mont-Cassin*, s'exprime ainsi : *Sanctæ memoriæ papam Urbanum prudentem plane et vere Apostolicum virum*. Enfin Paudulfe l'appelle *Confessorem et bonum Christi athletam*.

Il existe plusieurs épitaphes composées en l'honneur du pape Urbain; deux seulement méritent quelque attention. La première est attribuée à Philippe, abbé de Bonne-Espérance; elle nous apprend que le souverain pontife fut enlevé dans la force de l'âge :

CANONICUS REMENSIS ODO, QUEM CLUNIACENSIS
HUGO FACIT MONACUM, PAPA FIT EXIMIUS.
HIC VIVENS LUX URBIS ERAT, NOX MORTE PERENNIS,
URBS STETIT URBANO STANTE, CADENTE CADIT.
LEGE REGENS, ET PACE FOVENS TE, ROMA, BEAVIT,
SERVANS A VITIIS INTUS, AB HOSTE FORIS.
NON FLEXIT, NON EXTULIT HUNC, NON TERRUIT UNQUAM
DIVES, FAMA, POTENS; MUNERE, LAUDE, MINIS,
ELOQUIUM LINGUAM, SAPIENTIA PECTUS, HONESTAS
MORES ORNABANT, EXTERIORA DECOR.
ECCE PER HUNC URBS SANCTA PATET, LEX NOSTRA TRIUMPHAT,

GENTES SUNT VICTÆ, CRESCIT IN ORBE FIDES,
SED CITIUS RAPITUR ROSA, QUÆ PLUS VERNAT IN HORTO,
SIC ET FLORENTEM FATA TULERE VIRUM.
MORS HOMINEM, REQUIES ANIMUM, CISTERNA CADAVER,
SOLVIT DURA, FOVET GRATA, PROFUNDA TEGIT.
SUSCIPIT, INTER NOS, NIL NISI FAMA MANET.

La seconde épitaphe a pour auteur l'abbé Baudri de Bourgueil; le poëte loue particulièrement la science et l'érudition du Pape *doctorem* quo moriente *diserta lingua orbis ruit:*

URBANUM PAPAM QUEM FRANCIA DIXIT ODONEM,
QUÆ REGIO TENERUM PROTULERAT PUERUM.
VITALES AURÆ MORIENTEM DESERUERE
IN QUO SIC ORBIS LINGUA DISERTA RUIT,
UT SIMILI CAREAT DOCTORE SUPERSTITE MUNDUS,
HIC IGITUR POSUIT FLENS SUA ROMA SUUM.

Le portrait placé en tête de ce volume a été fidèlement exécuté d'après une gravure sur bois tirée de la collection des *cardinaux français*. Paris, 1660. L'auteur de cet ouvrage, François Duchesne, fait observer avec soin qu'il a fait venir de Rome le portrait d'Urbain; il nous a, en effet, paru le meilleur de tous ceux que nous avons rencontrés. Le souverain pontife est représenté debout; ses cheveux sont coupés en forme de couronne, suivant l'usage qui existe encore de nos jours chez certains ordres monastiques. Il porte une ample chasuble et le pallium. Cet ornement, décoré de quatre croix rouges, est en tissu de laine blanche; il est formé de deux bandelettes rattachées à un cercle qui enveloppe les épaules : autrefois ces bandelettes descendaient jusqu'au bas de la chasuble, comme l'indique d'ailleurs la gravure.

On possède encore quelques autres portraits du pape Urbain II, mais fort peu d'entre eux ont un caractère authentique. Quatre

Digitized by Google

seulement, outre celui de Duchesne, peuvent être considérés comme représentant les traits de l'illustre pontife en raison de leur frappante analogie.

Le premier de ces portraits provient d'un ouvrage italien, in-4, intitulé *Storia delle vite de Pontefici.* Le Pape parait dans un médaillon circulaire dont la bordure est décorée d'ornements irréguliers; tout autour on lit : *Urbano II francese sed. an. XI m.* 4, *j.* 19. *Pont. CLVIII.* Il est vêtu de la chasuble et du pallium. Ce portrait et les deux suivants offrent un caractère tout particulier en raison d'une espèce de brassard qui se trouve attaché tantôt sur l'épaule gauche, tantôt sur la droite du Pape et toujours sous le pallium, qu il dépasse un peu. Cet ornement inconnu pourrait bien être un de ces morceaux d'étoffe rouge simulant une croix, que les seigneurs présents au concile de Clermont avaient adopté pour indiquer leur dessein d'aller en Palestine. De là, on le sait, est venu le nom de croisé. Le cuivre de la gravure dont il est ici question a $0^{m}.13$ sur $0^{m}.11$.

Le deuxième portrait est extrait d'un ouvrage latin. Le Pape est vu à mi-corps et de face, regardant à droite. Dans l'angle gauche du carré qui le renferme, un écusson resté en blanc est surmonté de clefs passées en sautoir, et de la tiare pontificale. On lit au-dessus, en tête de page : VRBANVS II, et au bas de la gravure : VRBANVS, P. II, GALVS. Le cuivre mesure $0^{m}.123$ sur $0^{m}.08$.

Le troisième portrait, moins ancien que les précédents, est gravé sur cuivre et tiré à part. Le buste est vu de face, le regard a la même direction. Au-dessous et au milieu de l'inscription sont gravées des armes, qui portent : *Echiqueté d'argent et de gueules, au chef d'or, chargé d'un aigle de sable.* Est-il certain qu'Urbain II ait eu des armoiries, qui, suivant une opinion fort accréditée, ne commencèrent à paraître que pendant les croisades? Nous n'osons rien affirmer sur ce point. Quoi qu'il en soit, les armes de Châtillon sont de *gueules à trois pals de vair au chef d'or.* L'inscription placée au-dessous de cette gravure est ainsi conçue : VRBANVS II, *Gallus, creatus die Martij an.* 1088, *sedit an. XI, mens.* 4, *dies* 18. *Obijt die* 29 *Julij ann.* 1099. *Vac. sed. dies* 14. Le cuivre a $0^{m}.12$ sur $0^{m}.09$, 4 mill.

Enfin le quatrième portrait est gravé sur bois pour un ouvrage latin d'une date assez reculée. Le souverain pontife est vu de face,

la tête dirigée de trois quarts vers la droite et le regard élevé vers le ciel. La chasuble et le pallium sont semblables à ceux des autres portraits; mais on ne remarque aucun signe particulier sur l'épaule. Au-dessus du buste on lit en caractères imprimés : VRBANVS II. La gravure porte $0^m.72$ sur $0^m.06$.

FIN DE L'APPENDICE.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

Digitized by Google

DEUXIÈME LIVRE

URBAIN AU POUVOIR

TROISIÈME LIVRE

LUTTES ET RÉFORMES

Digitized by Google

QUATRIÈME LIVRE

VOYAGE EN FRANCE

CINQUIÈME LIVRE

TRIOMPHE DE LA PAPAUTÉ

APPENDICE

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES

0057002666

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.





Digitized by Google